

Les blockaus au Canada, 1749–1841:
étude comparative et catalogue
Richard J. Young

La Gaspésie, 1760–1867
David Lee





Parcs
Canada

Parks
Canada

Préparé par la Direction des lieux et des parcs historiques nationaux et
publié avec l'autorisation
de l'Hon. John Fraser, CP, MP
Ministre responsable de Parcs Canada
Ottawa 1980
Conception: Eric Plummer
Maquette: Eiko Emori
Traduit par le Secrétariat d'Etat

La publication *Lieux historiques canadiens: cahiers d'archéologie et d'histoire* paraîtra lorsqu'un nombre suffisant d'articles auront été réunis. Les manuscrits peuvent être soumis au chef de la Division des recherches, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada, Environnement Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0H4.

Les articles paraissant dans cette série sont résumés et répertoriés dans *Historical Abstracts* ou *America: History and Life*, ou les deux.

5 **Les blockhaus au Canada, 1749–1841:
étude comparative et catalogue**

Richard J. Young

117 **La Gaspésie, 1760–1867**

David Lee

Lieux historiques canadiens:
cahiers d'archéologie et d'histoire
n° 23

Couverture: Blockhaus du XVIII^e siècle, fort Edward, Windsor, Nouvelle-Ecosse. (*Aquarelle:* Max Sutherland.)

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1980.
En vente au Canada par l'entremise de nos agents libraires agréés et autres librairies, ou par la poste au Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9.

This issue is available in English as *Canadian Historic Sites: Occasional Papers in Archaeology and History* No. 23 (catalogue no. R61-2/1-23) in Canada through Authorized Bookstore Agents and other bookstores, or by mail from Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9.

N° de catalogue: R61-2/1-23F
ISBN: 0-660-90229-X
Bibliothèque du Congrès, Washington, carte n° 70-103875
QS-7093-000-FF-A1

Prix au Canada: \$10.00

Prix autres pays: \$12.00

Prix sujet à changement sans préavis.

Les blockhaus au Canada, 1749–1841: étude comparative et catalogue

Richard J. Young

Lieux historiques canadiens

n° 23

| | |
|-----|---|
| 6 | Sommaire |
| 6 | Avant-propos |
| 7 | <i>Première partie: une étude comparative</i> |
| 7 | Les origines |
| 9 | Sept blockhaus: comparaison des détails techniques |
| 9 | Historique |
| 12 | La forme |
| 12 | Les palissades |
| 12 | Les murs |
| 13 | La construction des coins |
| 13 | Les encorbellements et les mâchicoulis |
| 16 | Les meurtrières |
| 17 | Les embrasures et l'artillerie |
| 17 | Les toits |
| 20 | Les planchers |
| 20 | Le chauffage |
| 20 | Utilisation des pièces et répartition intérieure |
| 21 | La conquête de l'Acadie: forts entourés de palissades et blockhaus péninsulaires de la Nouvelle-Ecosse d'autrefois |
| 24 | Les blockhaus péninsulaires |
| 26 | Blockhaus et batteries côtières pendant la guerre de 1812 |
| 29 | Les blockhaus et la défense des voies de communication fluviales |
| 32 | Le Bas-Canada, 1778–1783 |
| 33 | La route de Kingston à Montréal, 1812–1814 |
| 37 | La rivière Saint-Jean, 1812–1814 |
| 37 | Les blockhaus du canal Rideau, 1831–1832 |
| 42 | Les blockhaus et la protection des ports |
| 42 | Saint-Jean, Terre-Neuve |
| 43 | Halifax, Nouvelle-Ecosse |
| 45 | <i>L'arsenal maritime</i> |
| 46 | Saint-Jean, Nouveau-Brunswick |
| 49 | Kingston, Ontario |
| 52 | Les casernes fortifiées des forts George, Amherstburg et Saint-Joseph |
| 53 | Le fort George |
| 53 | Le fort Amherstburg |
| 56 | Le fort Saint-Joseph |
| 57 | Conclusions |
| 60 | <i>Deuxième partie: un catalogue</i> |
| 60 | Introduction |
| 104 | Notes |
| 113 | Bibliographie |

Sommaire

Le présent rapport est une étude préliminaire des blockhaus bâtis au Canada entre 1749 et 1841. Dans la première partie, l'auteur expose brièvement les origines du blockhaus et compare les détails techniques de sept ouvrages de défense érigés en Amérique du Nord britannique à diverses époques. La fin de la première partie analyse les diverses fonctions des blockhaus, aux différentes époques. La deuxième partie est un répertoire alphabétique des blockhaus du Canada qui fournit des renseignements relatifs à chacun d'entre eux.

Présenté pour publication en 1969, par Richard J. Young, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada, Halifax.

Avant-propos

Le présent rapport est basé sur des études d'archives effectuées pendant une période de quinze mois, pour le compte de la Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada, ministère des Affaires indiennes et du Nord. Le sujet étant si vaste et pratiquement illimité, il a été décidé de présenter un rapport préliminaire à partir des notes de recherche existantes. Il convient de souligner que le présent rapport ne prétend pas analyser et répertorier tous les blockhaus construits au Canada. Il se contente de fournir certaines lignes directrices pour l'étude des blockhaus construits au Canada entre 1749 et 1841.

Deux problèmes importants ont surgi lors de la compilation des notes de recherche concernant plus de 100 blockhaus érigés au cours de cette période. Tout d'abord, bien qu'elles se rapportent au même thème, les données n'étaient pas assez homogènes pour permettre une analyse rigoureuse. Deuxièmement, les blockhaus sont si nombreux, si éloignés dans le temps et dans l'espace, qu'un compte rendu structuré s'avérait également impossible. Il restait la solution du compromis. C'est ainsi qu'est né ce rapport dont l'objectif est de comparer, de classer et de répertorier les blockhaus.

Le premier chapitre intitulé «Les origines» expose brièvement l'utilisation du blockhaus comme ouvrage de défense dans les premières colonies d'Amérique du Nord. Le second chapitre est une comparaison des aspects techniques de sept blockhaus différents, érigés à diverses époques de la période de construction de blockhaus en Amérique du Nord britannique. Nous avons tenté de définir les principaux types de blockhaus, d'après leurs formes, leurs dimensions, leur disposition et leurs techniques de construction. La fin de la première partie du rapport constitue une tentative de classement des blockhaus selon leurs diverses fonctions défensives. Ce classement arbitraire, qui semblait toutefois dicté par les résultats des recherches, permettra probablement d'effectuer des comparaisons fort utiles.

La deuxième partie du rapport est un répertoire alphabétique des blockhaus du Canada qui fournit des renseignements relatifs à chacun d'entre eux.

Première partie: une étude comparative

Les origines

Les origines du blockhaus restent obscures. Le mot «blockhaus» (*blockhouse* en angl.) provient probablement de l'allemand *blockhaus* qui, selon les auteurs anglais, signifie «a house which blocks a pass». On ne sait pas exactement si le terme allemand *blockhaus* correspond à la même notion que le terme nord-américain. Les habitants du nord de l'Europe connaissaient depuis longtemps la technique de construction pièce sur pièce, c'est-à-dire d'une structure dont les murs consistaient en de grosses pièces de bois posées horizontalement, technique qu'ils utilisaient vraisemblablement dans les ouvrages de défense. Toutefois, on ne sait pas exactement comment cette technique de construction fut introduite sur le continent américain.

Dans un livre intitulé *The Log Cabin Myth* (publié pour la première fois en 1822), Harold Shurtleff a démenti la croyance populaire américaine selon laquelle les premiers colons britanniques avaient bâti des maisons selon la technique pièce sur pièce. Shurtleff déclara que les premiers pionniers utilisèrent la même technique qu'ils avaient connue en Angleterre: celle de la maison à colombage. Selon Shurtleff, toutes les données concernant les constructions de la colonie de la Bay (Massachusetts) révèlent le même déroulement: abris temporaires du genre cavernes, huttes, wigwams, cabanes ou chaumières, qui cèdent ensuite la place à des maisons à colombage¹. La technique des cabanes du type pièce sur pièce a été importée sur le continent nord-américain par les Suédois et les Finlandais qui se sont installés dans le Delaware en 1638. Les émigrés allemands qui se sont installés en Pennsylvanie au XVIII^e siècle ont contribué à l'expansion de cette technique.

En revanche, selon Shurtleff, les Anglais utilisaient la technique pièce sur pièce pour la construction de blockhaus. Les pélerins de Plymouth en possédaient un, semble-t-il, dans leur fort, comme le rapporte John Pory, secrétaire de la Virginie, dans une lettre au comte de Southampton en 1622:

And their industrie as well appeareth by their building, as by a substantiall pallisado about their [settlement?] of 2700 foote in compasse stronger than I haue seene anie in Virginia, and lastlie by a blockhouse which they haue erected in the highest place of the towne to mount their ordinance upon, from whence they may commaund all the harbour.²

Le secrétaire des Nouveaux-Pays-Bas, Issack de Rasieres, a donné de plus amples détails sur le blockhaus de Plymouth: *Upon the hill they haue a large square house, with a flat roof, built of thick sawn planks stayed with oaks beams, upon the top of which they haue 6 cannon, which shoot iron balls of 4 and 5*

*pounds, and command the surrounding country. The lower part they use for their church.*³

Shurtleff signale que le terme blockhaus utilisé par John Pory se réfère moins à la technique de construction qu'à la fonction du bâtiment et que ce dernier était probablement un bâtiment à charpente de chêne et à murs de madriers assez épais pour arrêter les flèches⁴.

Selon Shurtleff, il s'agissait d'un «traditional type in English military engineering, and part of the general European technique of fortification»⁵. Cependant, il ne fournit aucun exemple permettant de vérifier son affirmation. Les premiers traités anglais de fortification qui ont commencé à paraître au début du XVIII^e siècle ne mentionnent pas les blockhaus qui étaient déjà fréquemment utilisés dans les colonies américaines. Le premier objectif de ces traités était l'initiation des ingénieurs à la construction d'ouvrages massifs et permanents du type inauguré par Vauban qui fussent adaptés aux nouvelles techniques et aux nouvelles utilisations de l'artillerie. Si les traités anglais de l'époque ne font pas mention du blockhaus, c'est que cet ouvrage de défense était inconnu ou jugé trop rudimentaire pour justifier une description. Par ailleurs, la Grande-Bretagne avait envoyé très peu de troupes en Amérique avant le milieu du XVIII^e siècle et ne connaissait pas le problème des fortifications dans les zones à l'état sauvage.

James Stanten qui poursuit des études de doctorat à l'université du Wisconsin s'est consacré à l'étude de l'architecture des toutes premières colonies américaines. Il contredit quelque peu les conclusions de Shurtleff en déclarant qu'en Nouvelle-Angleterre la construction de blockhaus et de maisons de garnison selon la technique pièce sur pièce n'est pas une contribution des Suédois du Delaware ou des Allemands de Pennsylvanie. Stanten déclare que cette technique a été utilisée par les pionniers de la Nouvelle-Angleterre pour la construction d'ouvrages de défense dans des zones isolées. Cette thèse pourrait s'avérer fort utile pour l'étude de l'évolution de la forme du blockhaus dans les colonies du nord de la Nouvelle-Angleterre. Cependant, l'université du Wisconsin ne pouvait encore la communiquer au moment de la rédaction du présent rapport.

Des blockhaus furent construits dans la plupart des colonies américaines au cours du XVII^e siècle, mais comme le dit Shurtleff, «until the late eighteenth or early nineteenth century the word *blockhouse* connoted defense, and not a particular type of construction»⁶. C'est au cours des nombreuses guerres que livrèrent les Français et les Amérindiens aux pionniers de la Nouvelle-Angleterre, entre 1670 et 1760, que prit naissance le type de blockhaus qui fut ensuite importé au Canada. Etant donné

l'étendue des frontières et les méthodes de guérilla employées par les Français et les Amérindiens, toutes les collectivités exposées devaient posséder un ou plusieurs postes fortifiés qui pouvaient servir de refuge aux habitants, en cas d'attaque. Ces postes fortifiés ressemblaient souvent à des maisons du type pièce sur pièce dont les étages supérieurs en encorbellement étaient percés de meurtrières. Cette maison qui abritait une famille, en temps ordinaire, pouvait accueillir en cas d'attaque d'autres membres de la collectivité. La construction d'un petit blockhaus ou d'une grande maison de garnison n'exigeait pas beaucoup de temps, d'argent ou de travail, dès qu'on avait maîtrisé la technique de construction des angles. Généralement, les Français et les Amérindiens évitaient ces postes qui constituaient une défense redoutable contre les mousquets et les flèches.

Le succès des blockhaus dans les colonies américaines et plus tard au Canada est dû à leur facilité de construction, à leur utilisation de matériaux courants, à leur simplicité ainsi qu'à leur solidité. Après avoir adopté la formule du blockhaus, les pionniers, les ingénieurs britanniques et les soldats en ont rapidement adapté la technique de construction, dépendant des besoins ressentis.

Après la chute des forts de Beauséjour, Louisbourg et Québec, les militaires britanniques ont entrepris la construction de fortifications dans ces territoires nouvellement conquis. On ne trouve pas au Canada de maison de garnison fortifiée destinée à loger une seule famille. Etant construits par l'armée pour des raisons purement stratégiques, les blockhaus ont été érigés selon des plans normalisés, bien qu'ils aient servi à de multiples usages.

Sept blockhaus: comparaison des détails techniques

Le présent chapitre constitue un examen préliminaire général des détails techniques de sept blockhaus sur lesquels on possède le plus de renseignements concernant la construction. Ils illustrent aussi diverses formes, dimensions, fonctions et positions stratégiques. Les sept blockhaus qui vont faire l'objet d'études comparées sont le blockhaus du fort Edward, Windsor (N.-E.); le blockhaus du fort Saint-Joseph, île Saint-Joseph (lac Huron); le blockhaus de St. Andrews (blockhaus Ouest), St. Andrews (N.-B.); le blockhaus octogonal de Coteau-du-Lac (Québec); le blockhaus de Narrows, sur le canal Rideau (Ontario); le blockhaus du fort Wellington, Prescott (Ontario) et le blockhaus de Madawaska près d'Edmundston (N.-B.).

Historique

Le blockhaus du fort Edward, construit en 1750 par le colonel Charles Lawrence, sur une hauteur voisine du confluent des rivières Avon et Sainte-Croix, se trouvait à l'entrée principale d'un petit fort entouré de palissades. C'est le plus ancien blockhaus du Canada.

C'est en 1797 que commença la construction du blockhaus du fort Saint-Joseph, d'après des plans de Gother Mann, au centre d'un fort carré entouré de palissades et de bastions à chaque angle. Situé au point le plus haut de l'île, le fort dominait le chenal sud de la rivière Sainte-Marie.

Le blockhaus Ouest de St. Andrews fut construit par les habitants de cette localité en 1812, à l'extrémité ouest du port. Il était destiné à recevoir une batterie constituée quelques mois plus tôt pour protéger la ville des corsaires américains.

Le blockhaus octogonal de Coteau-du-Lac, construit en 1814 sur un emplacement triangulaire, bordé sur deux côtés par le Saint-Laurent et sur le troisième côté par le canal parallèle aux rapides du Coteau, était protégé du côté de la terre par un fossé, des palissades, des redans et par deux autres blockhaus. Les côtés du triangle étaient munis de pieux et de talus, tandis qu'une batterie était installée à la pointe.

Le blockhaus de Narrows construit en 1831–1832 fait partie des nombreuses fortifications destinées à protéger le canal Rideau. Il fut érigé à 70 pieds au sud de l'écluse n° 35 sur une digue placée au point le plus étroit du lac Rideau, à l'endroit le plus profond du canal.

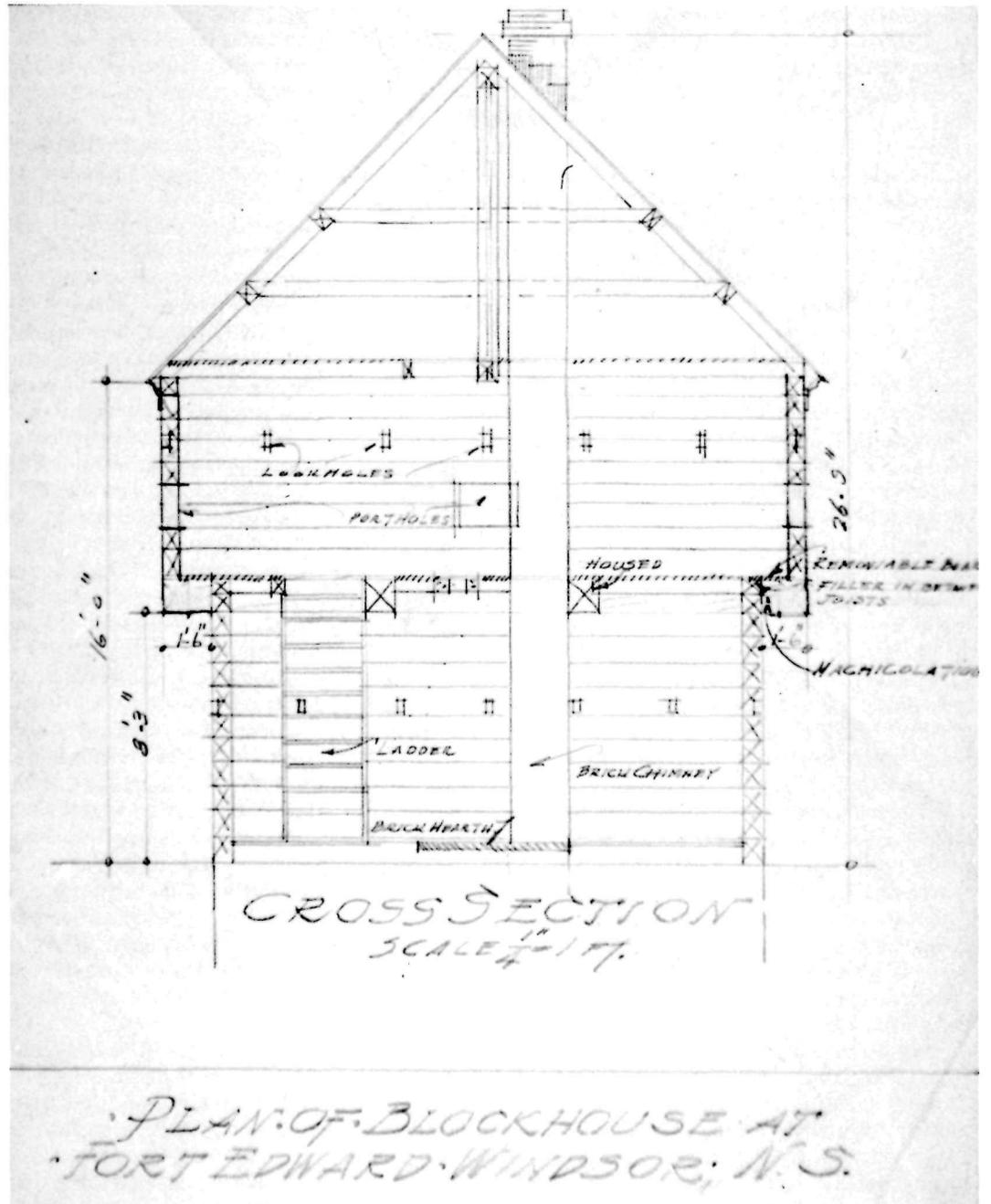
Le blockhaus du fort Wellington construit en 1838–1839 était l'ouvrage de défense le plus grand et le plus complexe réalisé au Canada. Il s'élevait sur les rives du Saint-Laurent, au milieu d'une grande et solide redoute de terre.

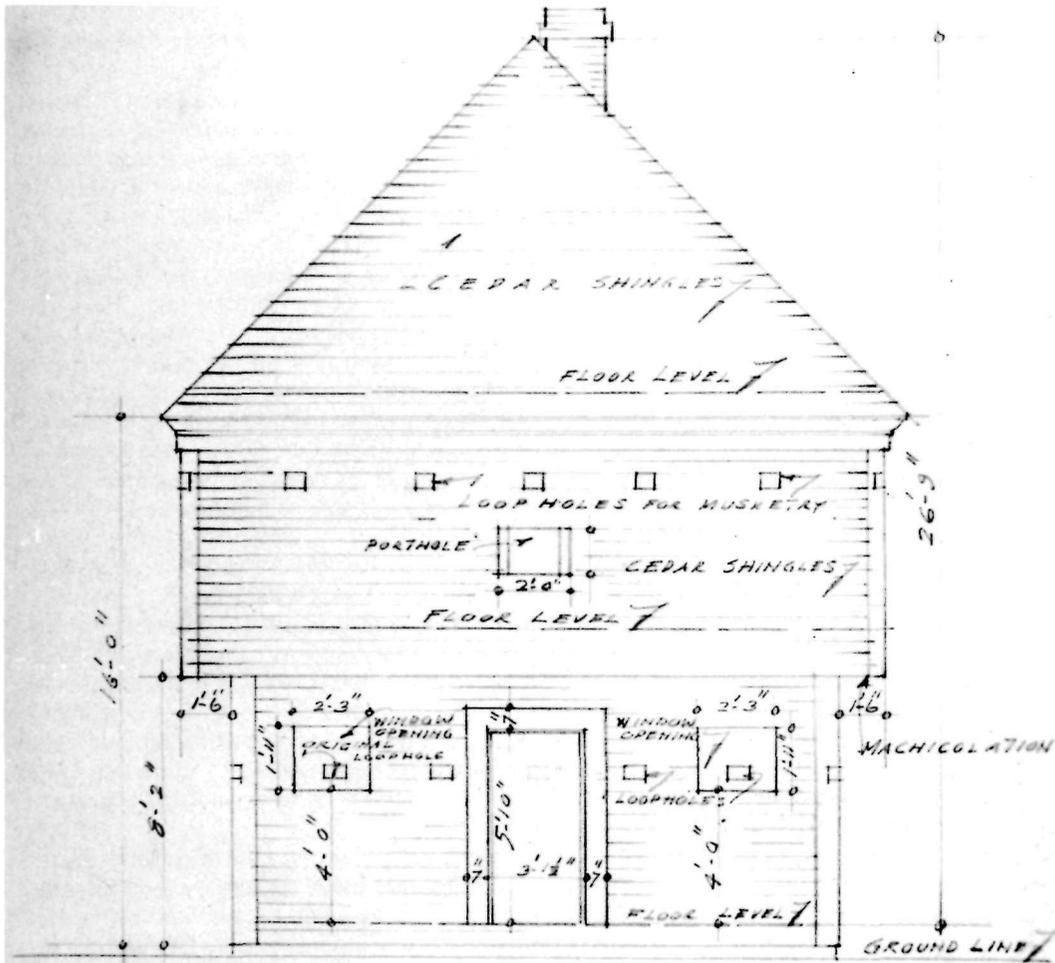
Construit en 1841, le blockhaus de Madawaska se trouvait aux confluents des rivières Saint-Jean et Madawaska, sur une hauteur située à l'est de Little Falls. C'était un poste frontalier qui avait pour fonction de protéger le chemin de portage voisin des chutes.

L'examen de ces blockhaus montre que certains détails techniques ont été améliorés au fil des ans. Après la guerre de 1812 surtout, on construisit des blockhaus plus grands, plus résistants, d'après des plans plus élaborés. Les plans des blockhaus construits à cette époque permettent de suivre l'évolution suivie par cet ouvrage de défense. Les blockhaus construits en temps de paix, ceux qui étaient jugés assez importants pour être confiés à un ingénieur, ou ceux qui étaient construits à un moment où le temps et l'argent n'étaient pas comptés, étaient naturellement établis en fonction de plans plus soignés. Mais la majorité des quelque 200 blockhaus construits au Canada répondaient à un besoin immédiat. Ils étaient construits hâtivement, de façon temporaire, avec un minimum de temps, de travail et d'argent. On possède peu de données et peu d'exemples de ces blockhaus plus comparables aux ouvrages rustiques américains.

Le blockhaus construit en 1841 sur les rives de la Madawaska est l'un des derniers ouvrages de ce type et peut-être aussi l'un des plus soignés. Si la perfection existe en ce domaine, le blockhaus de la Madawaska en est un exemple. Les murs de pierre du soubassement mesuraient 3 pi d'épaisseur. Deux cloisons de 2 pi d'épaisseur divisaient ce premier plancher, constituant un magasin, un entrepôt d'artillerie et une réserve pouvant loger une provision de vivres pour 100 hommes. Les deux étages supérieurs étaient bâtis en pièces de pin équarries à 15 po de côté et aux extrémités en queue d'aronde maintenues par des chevilles de bois dur. Le dernier étage était posé en diagonale sur l'étage inférieur. L'étage du milieu, muni de 24 couchettes de bois, avait servi principalement de chambrée. Le dernier étage possédait des systèmes de maintien et de blocage pour les canons placés en face des quatre embrasures. Si la foudre ne l'avait frappé en 1855, ce blockhaus serait, grâce à sa conception et sa construction particulièrement soignées, l'un des plus beaux ouvrages du genre au Canada et l'un des plus complexes en Amérique du Nord.

Quatre-vingt-deux ans auparavant, en 1759, le commandant Patrick Mackellar, ingénieur en poste à Halifax, envoya au *Board of Ordnance* un projet de construction de blockhaus à Halifax. Si le projet de Mackellar avait été accepté, ses blockhaus auraient été absolument identiques à celui de Madawaska, prouvant ainsi l'absence de toute évolution dans la construction des blockhaus au cours des âges.





SOUTH ELEVATION
SCALE $\frac{1}{4}'' = 1 \text{ FT.}$

PLAN OF BLOCKHOUSE AT
FORT EDWARD WINDSOR, N.S.

The posts of Dartmouth Fort Sackville and across the Isthmus I think might be much more secure with good Blockhouses than they are at present, especially for small parties, they would be better habitations, more Tenable and with a few annual Repairs, infinitely more durable. They should be built with the lower storey of masonry or even drystone if good. This Storey to be planned into small Magazines for provisions and powder and to be sunk in the ground with a Ditch and palisades round it, the two upper Storeys to be of Logs Clap-boarded and Roofed as Houses are with a Stack & Chimney in the middle. The uppermost story to Lay Diagonally upon the middle one, and to project two or three feet over with a Machicouli in the projection, to Fire into the Ditch, and upon the Angles below.¹

Si le projet de Mackellar ne fut pas exécuté, il montre néanmoins que dès le début de l'installation des Anglais en Nouvelle-Ecosse les ingénieurs, conscients de l'utilité des blockhaus, avaient mis au point des techniques précises de construction.

La forme

Les blockhaus n'étaient pas toujours construits selon les vœux des ingénieurs, mais leur usage continuait d'être très répandu. Les ingénieurs, ainsi que la plupart des militaires et des colons, connaissaient assez bien la notion du blockhaus et sa technique de construction. La notion coloniale américaine de blockhaus fut importée en Nouvelle-Ecosse puis dans le reste du Canada par les émigrants américains et l'armée britannique. En Amérique du Nord, le blockhaus présentait généralement l'aspect suivant: bâtiment de deux étages dont le deuxième en encorbellement était percé d'embrasures et de meurtrières pour les pièces d'artillerie, et de mâchicoulis permettant aux occupants de tirer verticalement sur les assaillants. La plupart des blockhaus étaient bâtis selon ce plan caractéristique et différaient parfois par quelques variantes de forme, de dimension ou de technique imputables aux divers constructeurs ou aux particularités locales².

Les palissades

La palissade était la protection première et fondamentale du blockhaus, qu'il soit isolé ou compris dans un plus grand système de défense. C'est à cause de la palissade qu'il a fallu doter le blockhaus d'un second étage. Généralement, les palissades étaient composées de pieux ou poteaux de cèdre de 10 à 14 pi de long, taillés en pointe. Dans une tranchée creusée au-delà du niveau du gel, on installait une et parfois deux rangées de pieux. Des tirants de bois fixés par des clous ou des chevilles venaient consolider la palissade. La palissade était percée de meurtrières et parfois doublée d'une plate-forme permettant aux occupants

de faire feu au-dessus des pieux. Entourée de fossés, la palissade se présentait comme un obstacle encore plus imposant aux assaillants qui avaient réussi à atteindre ces fossés.

Le blockhaus du fort Edward se trouvait à l'intérieur d'une enceinte qui était constituée d'une palissade de 85 verges de côté, munie de bastions à chaque angle et protégée par un fossé.

Le blockhaus du fort Saint-Joseph s'élevait aussi à l'intérieur des palissades d'un fort carré, muni de bastions aux angles. Des plates-formes construites dans les bastions permettaient d'utiliser des canons. Comme au fort Edward, une tranchée entourait les palissades.

A St. Andrews, une haute palissade reliait le blockhaus aux extrémités du parapet, formant une sorte de redan.

Le blockhaus octogonal de Coteau-du-Lac était construit sur un emplacement triangulaire bordé sur deux côtés par le Saint-Laurent et sur le troisième côté par le canal de Coteau. Le côté nord-ouest du triangle donnant sur le fleuve était protégé par une palissade s'étendant jusqu'à la batterie qui se trouvait à la pointe.

Les documents historiques semblent indiquer que le blockhaus de Narrows ne possédait pas de palissade.

Le blockhaus du fort Wellington s'élevait au centre d'une redoute assez puissante pour soutenir un tir d'artillerie. Les palissades qui garnissaient le sommet des hauts remparts de terre n'étaient qu'un élément secondaire de cette puissante redoute.

Aucun document historique ne signale la présence de palissades au blockhaus de Madawaska.

Les murs

Le plus souvent, les murs des blockhaus étaient bâtis de grosses pièces de bois équarries, disposées horizontalement les unes sur les autres. Cette épaisseur de bois garantissait une certaine protection contre les balles de mousquet et les flèches. Afin de consolider le mur, les pièces de bois étaient jointes à intervalles réguliers par de longues chevilles de bois dur ou des trenails. On utilisait divers matériaux pour combler les petits interstices entre chaque pièce, mais parfois les murs étaient plâtrés à l'intérieur, surtout si l'une des salles du blockhaus devait servir de caserne. À l'extérieur, un revêtement de planches à clin ou de bardeaux empêchait la détérioration trop rapide des murs. Parfois le revêtement des murs était remis à plus tard, faute de temps ou d'argent.

Tous les blockhaus n'étaient pas construits en bois; certains étaient construits en pierre, à l'instar des blockhaus du canal Rideau, du blockhaus de Madawaska, ainsi que du blockhaus du fort Wellington, construit totalement en pierre, à l'exception d'une

galerie de bois, au niveau du troisième étage. Ces blockhaus construits en temps de paix étaient des fortifications permanentes dont les plans et la construction avaient été plus soignés.

Le blockhaus du fort Edward possédait des murs faits de pièces de pin de 9 po de hauteur et 6 po d'épaisseur, disposées horizontalement. Ce blockhaus assez petit mesurait 18 pi de côté au rez-de-chaussée. La relative légèreté des pièces de bois s'explique peut-être par le fait que cet ouvrage avait été préfabriqué à Halifax, puis transporté au site désigné. Lors de la conquête de l'Acadie, les Anglais utilisèrent cette méthode qui permettait aux troupes de transporter les éléments d'un blockhaus et de les assembler dans leurs postes respectifs. C'est pourquoi, lors de la conception de ces blockhaus, il fallait tenir compte de deux facteurs importants: le poids et les dimensions.

Au fort Saint-Joseph, les murs du blockhaus étaient faits de pièces de bois équarries à 14 po d'épaisseur environ. Les blockhaus comme celui-ci, à l'instar de ceux d'Amherstburg et du fort George, étaient essentiellement des casernes fortifiées de dimensions imposantes: 26 pi sur 96. Des pièces de bois aussi longues étant difficiles à manipuler, les murs étaient construits de pièces de longueurs diverses disposées irrégulièrement. Les cloisons intérieures fournissaient aux murs le support nécessaire. Le revêtement de bardeaux de cèdre du blockhaus Saint-Joseph fut remplacé par la suite par de la tôle qui offrait une meilleure protection contre le feu.

Les murs du blockhaus de St. Andrews étaient construits de pièces de bois de 12 po de côté. Le côté extérieur était revêtu de bardeaux de cèdre et le rez-de-chaussée mesurait 18 pi 6 po de côté.

Les murs du blockhaus octogonal de Coteau-du-Lac étaient construits de pièces de bois équarries, disposées horizontalement.

Les murs de pierre du rez-de-chaussée du blockhaus de Narrows mesuraient 30 po d'épaisseur et 10 pi de hauteur. Ces murs qui abritaient les réserves de munitions devaient être en effet suffisamment résistants. De forme carrée, le blockhaus mesurait 24 pi de côté au rez-de-chaussée (dimension extérieure). L'étage supérieur était construit de pièces de cèdre de 15 po de côté.

Au fort Wellington, le blockhaus avait des murs de pierres grises dressées au marteau. Au rez-de-chaussée et au premier étage, les murs atteignaient 4 pi d'épaisseur, tandis qu'au deuxième étage, ils mesuraient 2 pi d'épaisseur. À l'extérieur, le blockhaus mesurait 50 pi de côté, à la base.

Deux étages du blockhaus de Madawaska reposaient sur un soubassement de 7 pi de haut, construit sur le roc, dont les murs de pierre non enfouis mesuraient 3 pi d'épaisseur. Les deux éta-

ges étaient faits de pièces de pin de 15 po de côté, assemblées par des chevilles de bois dur de 2 pi de long à tous les trois pieds. Le carré du rez-de-chaussée mesurait 30 pi de côté (dimension extérieure).

La construction des coins

La construction en pièces de bois horizontales, au début de la période coloniale américaine, était liée à la connaissance des diverses techniques de construction des angles. Les blockhaus encore existants au Canada ont presque tous été construits selon la même technique. Dans deux cas seulement, les constructeurs semblent avoir préféré une autre méthode à celle de l'assemblage en queue d'aronde.

Au fort Edward, les angles des murs du blockhaus sont bâtis selon la technique de l'assemblage à mi-bois. Ce blockhaus qui est le plus ancien ouvrage pour lequel nous possédons des renseignements a été préfabriqué à Halifax, avant d'être monté sur place par les troupes, à l'instar d'un certain nombre de blockhaus de la même époque construits en Nouvelle-Ecosse. La technique de l'assemblage en queue d'aronde a été abandonnée dans ce cas, car elle était peut-être inconnue des ouvriers français que le gouverneur Cornwallis employait pour équarrir le bois, ou plutôt parce que la technique de l'assemblage à mi-bois rendait la construction plus facile.

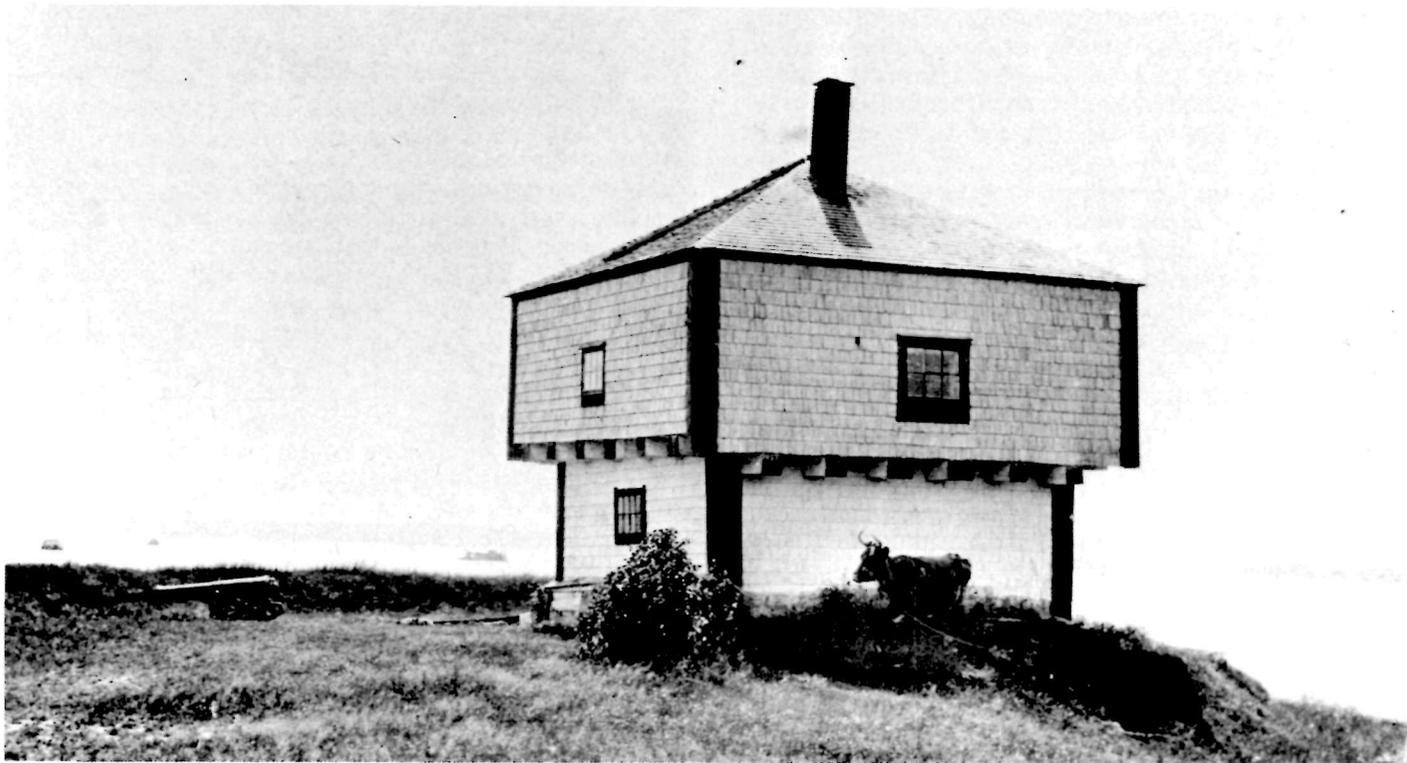
Le seul autre ouvrage dont les angles ne sont pas assemblés en queue d'aronde est le blockhaus octogonal de Coteau-du-Lac. Dans ce cas, il s'agit peut-être de la technique de construction dite de charpente de la rivière Rouge, c'est-à-dire que les pièces de bois sont disposées à l'horizontale et fixées par des mortaises à des poteaux verticaux placés aux angles. Ce type de construction a été souvent utilisé dans l'ouest du Canada et son meilleur exemple est le blockhaus de Nanaïmo en Colombie-Britannique.

Ces blockhaus, qui possédaient évidemment des murs de pierre, présentent certaines variantes imputables aux goûts et à la technique des maçons qui les construisirent.

Les encorbellements et les mâchicoulis

Les encorbellements et les mâchicoulis sont les éléments de défense archaïques qui donnent au blockhaus sa forme caractéristique. Le principe du mâchicoulis, qui est dérivé des méthodes de défense médiévales, s'avéra fort approprié lors des premières luttes contre les Amérindiens. Des trous percés dans le plancher de l'étage en encorbellement permettaient aux occupants du blockhaus de faire feu sur les ennemis qui avaient réussi à passer les palissades et à atteindre le blockhaus. Les occupants

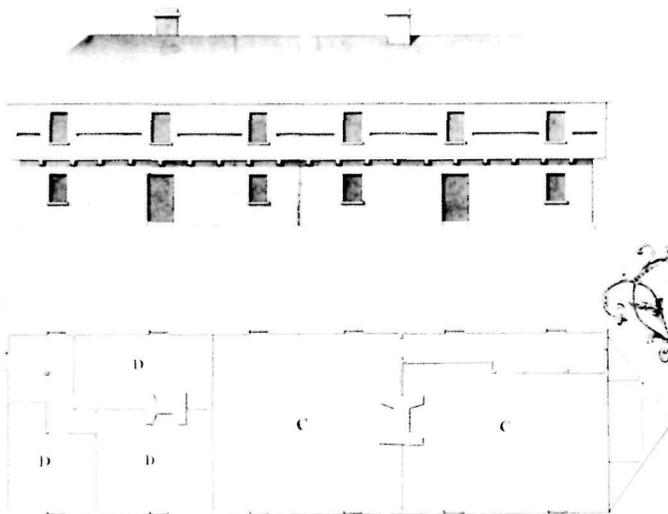
3 Photographie du blockhaus ouest de
St. Andrews, Nouveau-Brunswick.
(Archives publiques Canada.)



4 Plan et élévation, par Gother Mann,
 d'un blockhaus et d'un entrepôt cons-
 truits au fort George, à Amherstburg
 et à l'île St-Joseph, en 1796.
 (Archives publiques Canada.)



*Gother Mann
 September 1796*



Scale of Feet

pouvaient donc en dernier ressort se retirer à l'étage qui devenait ainsi l'élément clé de défense du poste.

L'étage au-dessus du rez-de-chaussée constituait en soi un élément important du système de défense du blockhaus. Etant plus haut que la palissade, cet étage permettait à une garnison armée de mousquets et de petites pièces d'artillerie de déchaîner une fusillade redoutable dans toutes les directions. Dans certains blockhaus, le dernier étage était posé diagonalement sur l'étage inférieur, ce qui réduisait le nombre de mâchicoulis, mais en revanche, permettait d'utiliser toute la puissance de feu du blockhaus de façon plus efficace.

Le blockhaus du fort Edward possédait un encorbellement de 17 po sur les quatre côtés. Des planches mobiles de 11 po de large fermaient les mâchicoulis percés tout autour du dernier étage.

Le blockhaus du fort Saint-Joseph possédait un encorbellement de 18 po percé de meurtrières permettant de tirer vers le bas. Il était possible de fermer les meurtrières qui n'étaient pas utilisées.

Le blockhaus de St. Andrews possédait sur les quatre côtés un encorbellement de 2 pi de large percé de meurtrières.

Le blockhaus octogonal de Coteau-du-Lac avait un encorbellement de 18 po de large sur les huit côtés. On ne possède aucun document concernant les mâchicoulis.

Le blockhaus de Narrows possédait un encorbellement de 2 pi de large tout autour de l'étage. Quatre trous percés dans l'encorbellement, au milieu de chaque paroi directement sous les meurtrières, permettaient de tirer en direction du sol. Ces trous pouvaient être bouchés par une planche mobile de 16 po de long, 3 pi 4 po de large et 2.5 po d'épaisseur.

Le blockhaus du fort Wellington est le seul du Canada à posséder une galerie séparée courant tout autour du troisième étage. Il s'agissait d'une galerie de bois de 3 pi de large reposant sur d'énormes saillies de pierre qui dépassaient du mur au niveau du sommet du deuxième étage. Huit portes menaient de la caserne du troisième étage à cette galerie. On pouvait tirer en direction du sol par des meurtrières percées entre chaque saillie de pierre. Les meurtrières non utilisées pouvaient être fermées par des planches mobiles.

Le dernier étage du blockhaus de Madawaska était posé en diagonale sur l'étage inférieur. A chaque angle, des meurtrières permettaient de tirer en direction du sol.

Les meurtrières

Tous les blockhaus possédaient des meurtrières d'où les occupants pouvaient tirer sur l'ennemi, tout en restant protégés. Elles étaient évasées vers l'extérieur et à la base pour permettre un plus grand angle de tir.

Le blockhaus du fort Edward possédait 23 meurtrières pour tireur seul au rez-de-chaussée et 24 meurtrières à l'étage supérieur. Les trous se trouvaient à 4 pi 6 po au-dessus du niveau du sol. Chacun d'entre eux était orienté de telle façon qu'une ligne passant au centre de la meurtrière se dirigeait vers le centre du blockhaus. Grâce à cette caractéristique, on possédait de l'intérieur du blockhaus un champ de tir de 360 degrés.

Si l'on en juge d'après les plans que nous possédons, le blockhaus du fort Saint-Joseph n'avait pas de meurtrières au rez-de-chaussée. Par contre, le blockhaus du fort George reconstruit selon les mêmes plans possède cette caractéristique. De longues fentes horizontales étaient percées entre les embrasures, sur tous les côtés du second étage du blockhaus du fort Saint-Joseph. Une planche munie d'une articulation au côté supérieur permettait de boucher les ouvertures lorsqu'elles n'étaient pas utilisées.

On ne possède aucun document concernant les meurtrières du blockhaus de St. Andrews.

Une certaine contradiction semble exister entre les plans du blockhaus octogonal de Coteau-du-Lac et certaines représentations graphiques plus récentes. Il semble que les murs du premier étage aient été percés de meurtrières horizontales de chaque côté des fenêtres centrales. Au deuxième étage, chaque face comportait, au-dessus des embrasures de canon, une longue meurtrière horizontale qui permettait aussi à la fumée des coups de canon de se dissiper.

Le rez-de-chaussée du blockhaus de Narrows qui servait d'entrepôt de munitions et de vivres ne possédait pas de meurtrières mais des ouvertures de ventilation. A l'étage, les quatre côtés étaient percés de meurtrières horizontales de 4 pi de long et de 4 po de haut. Elles étaient peut-être munies d'un système de fermeture en bois.

Des meurtrières verticales pour un seul tireur étaient percées dans les murs sud et sud-ouest du premier étage du blockhaus du fort Wellington. Au deuxième étage, le magasin, l'armurerie et l'entrepôt possédaient des ouvertures de ventilation. Les murs de pierre du troisième étage étaient percés de meurtrières verticales pour un seul fusil, évasées vers l'extérieur et vers le bas. Elles étaient disposées à l'instar du blockhaus du fort Edward, de manière que des lignes passant en leur milieu se rencontrent au centre de la pièce. Les parois minces de la galerie de bois en

saillie tout autour du blockhaus étaient percées de meurtrières de 6 po de côté, à raison de 14 par face.

Le blockhaus de Madawaska avait huit meurtrières horizontales de 8 pi de long, séparées par les quatre embrasures. La disposition était la même à chaque étage. Les ouvertures étaient munies de fenêtres de 2 pouces d'épaisseur. Des volets de pin attachés par une charnière à la base des meurtrières permettaient de fermer les ouvertures en cas de besoin.

Les embrasures et l'artillerie

Tous les blockhaus comportaient des embrasures qui servaient à la fois pour l'aération et pour le tir au canon. Ces ouvertures évasées vers l'extérieur permettaient aux canons de pivoter pour obtenir un plus grand angle de tir. Les embrasures étaient généralement percées à l'étage, pour se trouver au-dessus de la palissade et pour augmenter l'efficacité des canons. Au rez-de-chaussée, les grandes ouvertures étaient placées généralement plus haut et tenaient lieu de fenêtres.

Le blockhaus du fort Edward était muni à l'étage d'une embrasure au milieu de chaque côté. Ces ouvertures mesuraient 1 pi 5.5 po de haut et 1 pi 7 po de long. Leur bord inférieur se trouvait à 1 pi 6.75 po au-dessus du plancher. L'artillerie initiale était composée de canons de 4 sans affûts. Cornwallis reçut 40 de ces canons, probablement à pivot, pour les blockhaus dont il avait prévu la construction.

Le rez-de-chaussée du blockhaus du fort Saint-Joseph était percé de quatre grandes ouvertures, probablement des fenêtres. Au second étage, la façade et l'arrière comportaient chacun six embrasures ou fenêtres, tandis que chaque côté en comptait une seulement, chacune située près de l'angle pour éclairer les cages d'escaliers. Probablement que ces ouvertures étaient de simples fenêtres assurant éclairage et aération, car le dernier étage servait de caserne. Ces ouvertures qui se trouvaient à 3 pi 9 po au-dessus du plancher possédaient un rebord sur le côté extérieur. Le fort étant déjà équipé de canons montés sur des plates-formes, dans les quatre bastions, il est peu probable que l'on ait songé à installer des pièces d'artillerie dans le blockhaus.

A St. Andrews, le côté du blockhaus faisant face à la mer était percé au rez-de-chaussée de deux fenêtres munies de volets se rabattant sur le côté. À l'étage supérieur, chaque côté comportait une embrasure en son milieu. Le blockhaus était équipé d'une caronade de fer de 4, montée sur un affût de bois.

Au rez-de-chaussée, toutes les faces du blockhaus octogonal de Coteau-du-Lac étaient percées en leur milieu d'ouvertures de 2 pi de côté, à 3 pieds au-dessus du sol. Munies de volets se rabattant à l'extérieur, ces ouvertures étaient probablement des fe-

nêtres qui éclairaient la caserne. Au premier étage, chacune des huit faces possédait une embrasure rectangulaire de 1 pi 6 po de haut et 4 pi 6 po de long, près du plancher. Ces ouvertures étaient probablement des embrasures permettant de tirer un canon de 24 monté sur plate-forme dont on pouvait équiper le blockhaus. La longue fente située au-dessus de chaque embrasure pouvait servir de meurtrière et permettait aussi à la fumée de se dissiper.

Deux embrasures étaient percées dans les murs est, ouest et sud et une seule dans le mur nord du blockhaus de Narrows. Cette dernière a conservé ses dimensions initiales: 33.5 po de long et 26.5 po de haut. Les autres embrasures ont été par la suite agrandies pour servir de fenêtres. Aucun document ne semble indiquer que le blockhaus ait été équipé de pièces d'artillerie.

Au fort Wellington, les quatre grandes ouvertures du second étage du blockhaus sont trop hautes pour servir d'embrasures à des pièces d'artillerie. La galerie du troisième étage possède aussi des fenêtres et les instructions de 1838 concernant le blockhaus demandaient au constructeur de poser des fenêtres françaises ou anglaises, de 2 po d'épaisseur, munies de vitres.

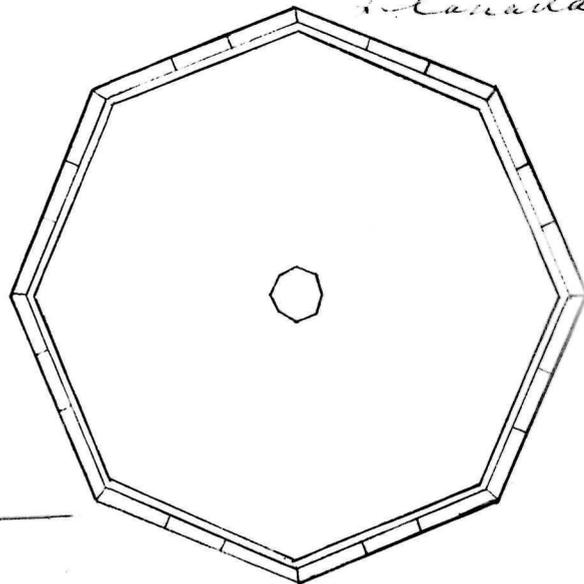
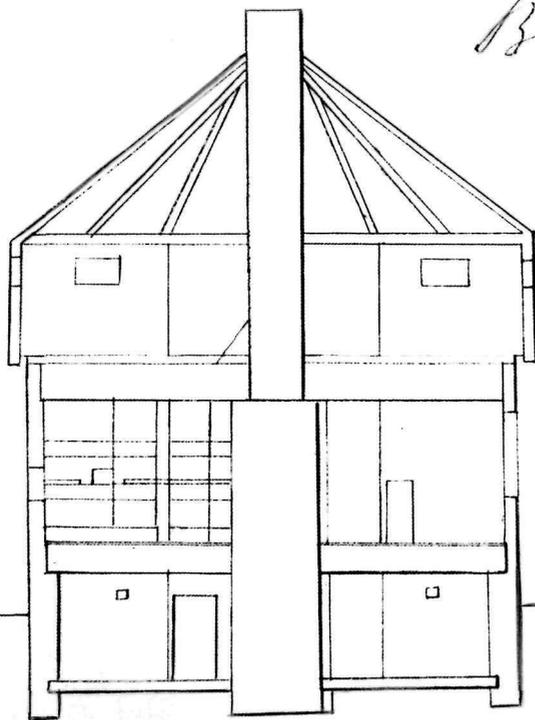
Le blockhaus de Madawaska possédait quatre embrasures de 2 pi 8 po de côté, percées au milieu de chaque côté. Aucun document historique ne fournit de précision quant à la nature de l'artillerie. Toutefois, le système de blocage prévu par les plans, à l'arrière de chaque embrasure, semble indiquer la présence d'un canon sur plate-forme circulaire.

Les toits

Tous les blockhaus possédaient la caractéristique toit incliné rendu indispensable par le climat canadien. Toutefois, chaque toit présentait certaines variantes, selon la forme du blockhaus. Les bâtiments carrés comme ceux du fort Edward, de St. Andrews, du fort Wellington, de Narrows et de Madawaska avaient des toits pyramidaux. Dans ces cas, le toit était soutenu par un poinçon qui s'étendait de la base au faite. Le long blockhaus rectangulaire du fort Saint-Joseph possédait un toit à arêtes soutenu par une armature à deux poinçons. Quant au blockhaus octogonal de Coteau-du-Lac, qui possédait aussi un toit à arêtes, les chevrons s'étendaient de chaque angle et du milieu de chaque face à la cheminée centrale.

Généralement, les toits étaient couverts de bardeaux de cèdre, sauf au fort Saint-Joseph, à Coteau-du-Lac et à Madawaska où ils avaient reçu une couverture de tôle. Au fort Wellington, le toit était couvert de fer-blanc.

Blockhouse Coteau du Lac
Canada

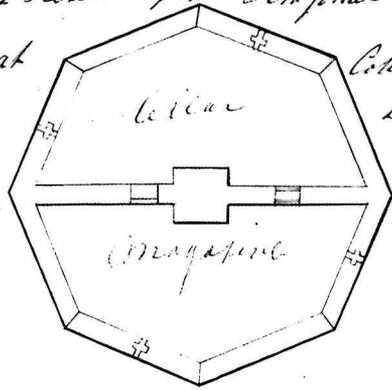


From a Survey Book of the Ordnance Office.
taken by Sanders.

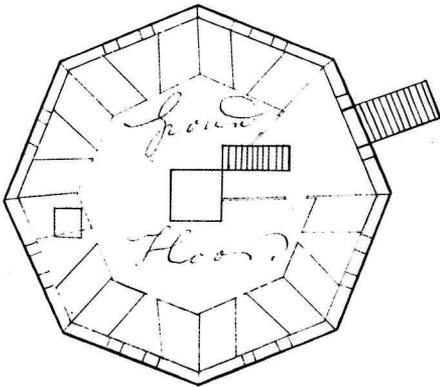
[1823]

Plans & Section of the Octagonal Blockhouse

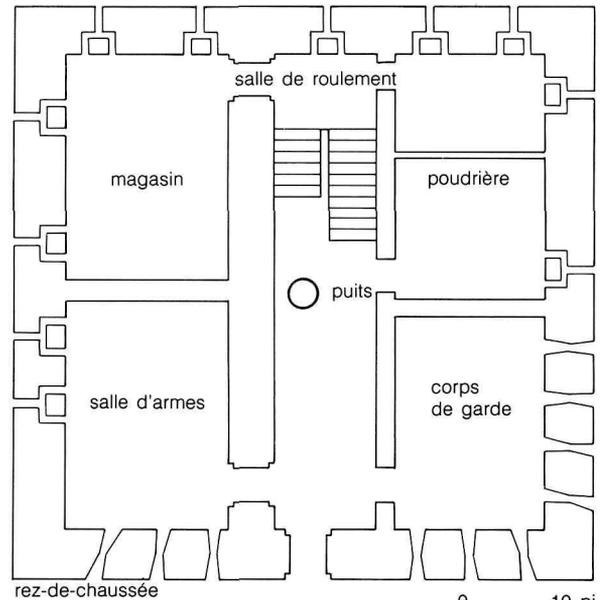
at



*Coteau du Lac
 Lower Canada.*



From a Scrap Book of the Ordnance Office, Tower of London.



Par mesure de protection, l'espace entre le toit et les poinçons avait été comblé par des poteaux de cèdre de 9 po d'épaisseur.

Les planchers

Les planchers de tous les blockhaus étaient composés de planches de bois mou d'une épaisseur de 2 po.

Le chauffage

Au début, le chauffage était assuré par un feu de bois dans les cheminées. A la fin du XVIII^e siècle, l'utilisation des poêles se généralisa et une ou deux de ces merveilleuses inventions suffisaient à chauffer la plupart des blockhaus qui possédaient une cheminée de briques centrale. Toutefois, les bâtiments plus grands comme ceux du fort Saint-Joseph et du fort Wellington nécessitaient des moyens de chauffage plus complexes. Au fort Saint-Joseph, le blockhaus était équipé de deux cheminées intérieures procurant en tout huit foyers, à raison de quatre par étage. Au fort Wellington, le blockhaus était muni de deux cheminées de briques permettant le fonctionnement d'un certain nombre de poêles répartis dans les trois étages.

Utilisation des pièces et répartition intérieure

Idéalement, le blockhaus devait se suffire à lui-même et devait rassembler, dans un même bâtiment, une poudrière, une salle d'armes, un entrepôt et une caserne. Souvent les blockhaus devaient d'ailleurs assumer toutes ces fonctions même si, faute de temps et d'argent, elles n'avaient pas été prévues au cours de la construction. Le blockhaus était généralement considéré comme un ouvrage de défense extrêmement pratique, un des plus versatiles et des plus universels du genre, de construction facile et peu coûteuse.

Au fort Edward, le blockhaus était l'ouvrage de défense principal. Il ne servait probablement pas souvent de caserne, car le fort pouvait loger 200 hommes. L'étage qui servait principalement de tour de guet était équipé de pièces d'artillerie. Le rez-de-chaussée servait de corps de garde, car il se trouvait près de la porte principale et contenait probablement des armes portatives.

Le blockhaus du fort Saint-Joseph était essentiellement une caserne. Le rez-de-chaussée contenait quatre pièces séparées par des cloisons de bois: un magasin d'armes, un entrepôt de vivres, un magasin pour l'Agence amérindienne, et un magasin militaire. L'étage supérieur comprenait deux grandes chambrées pour les hommes de troupe et trois pièces plus petites pour les officiers.

Le blockhaus de St. Andrews fut construit par les habitants de la ville pour lutter contre les corsaires américains. Il servait de dépôt d'armes portatives et de caserne. Parfois, la milice locale l'utilisait aussi. Au deuxième étage se trouvait une caronade de 4.

Le sous-sol du blockhaus octogonal de Coteau-du-Lac était divisé en deux pièces par un mur de pierre: la première salle était une poudrière, la deuxième un cellier. Le rez-de-chaussée, aménagé en chambrée, était équipé de couchettes à trois étages, le long des murs extérieurs. Quant au dernier étage, il n'a probablement jamais abrité le canon de 24 sur plate-forme circulaire pour lequel il était prévu. Par contre, il a servi d'infirmerie pendant quelque temps en 1815 et abrité les hamacs des malades.

Le rez-de-chaussée du blockhaus de Narrows était un entrepôt commun de munitions et de vivres. L'étage était une caserne prévue pour une vingtaine d'hommes qui servait généralement de logement au gardien de l'écluse et aux ouvriers.

Le blockhaus du fort Wellington était le plus grand et le plus complexe des ouvrages de défense canadiens. Le rez-de-chaussée de ce bâtiment de pierre de trois étages était divisé par d'épaisses cloisons en quatre pièces avec un couloir central. La poudrière située à l'angle nord-ouest et la salle d'armes à l'angle sud-ouest étaient deux pièces identiques de 20 pi sur 14, aux plafonds voûtés. Les deux autres pièces du rez-de-chaussée étaient des entrepôts de 22 pi de long, 14 pi 9 po de large et 10 pi de haut. Le deuxième étage divisé en deux pièces servait apparemment de caserne. Le troisième étage était aussi une caserne comportant une infirmerie installée plus tard. C'est dans un but stratégique que l'on avait construit une galerie autour du dernier étage.

A Madawaska, le rez-de-chaussée du blockhaus de trois étages fut construit en pierre. Un mur de 2 pi d'épaisseur divisait le rez-de-chaussée en deux pièces. La première servait d'entrepôt de vivres pour 100 hommes; l'autre était une poudrière et un entrepôt d'artillerie. Le deuxième étage du blockhaus était une caserne équipée de huit couchettes de bois appuyées contre les quatre colonnes de support de l'étage supérieur et de 16 autres couchettes adossées aux murs. En cas d'augmentation des effectifs, on pouvait aussi accrocher des hamacs. Le dernier étage était équipé, à l'arrière de chaque embrasure, d'un système de blocage pour un canon sur plate-forme circulaire.

La conquête de l'Acadie: forts entourés de palissades et blockhaus péninsulaires de la Nouvelle-Ecosse d'autrefois

L'étude des forts et blockhaus entourés de palissades et construits au cours de la conquête de l'Acadie par les Anglais s'impose pour trois raisons. D'abord, ces blockhaus étaient les premiers ouvrages de défense construits par les Britanniques dans ce qui allait devenir le Canada et permettent à ce titre d'établir une comparaison chronologique avec les constructions ultérieures. Deuxièmement, les événements qui ont motivé la construction de ces forts et blockhaus, bien qu'ils soient uniques, peuvent se comparer avec ceux des guerres livrées par les Français et les Amérindiens en Nouvelle-Angleterre où le blockhaus constituait un moyen de défense très sûr. Troisièmement, ces fortifications furent conçues et construites par l'armée britannique, au cours de sa première expérience prolongée de combats sur le sol nord-américain. Les caractéristiques et agencements de ces forts illustrent la parcimonie avec laquelle le Parlement dispensait ses deniers pour une province aussi peu importante, ainsi que les problèmes qui en découlèrent pour le gouverneur Cornwallis et ses successeurs. Pendant une dizaine d'années après la fondation de Halifax, les Anglais de la Nouvelle-Ecosse restèrent pratiquement prisonniers de leurs propres forts, jusqu'à la destruction de Louisbourg et la chute de Québec. Hormis Halifax, les Anglais occupaient seulement deux autres positions: Lunenburg et Lawrencetown. L'histoire de ces deux cantons et de leur système de défense péninsulaire est une page absolument unique de l'histoire canadienne.

Avant la fondation de Halifax en 1749, le seul établissement britannique permanent en Nouvelle-Ecosse était Annapolis Royal. Selon les clauses du traité d'Utrecht, la Nouvelle-Ecosse était territoire britannique gouverné nominalelement depuis le fort d'Annapolis Royal. Le gouvernement était en effet purement nominal, car Annapolis Royal n'était qu'une petite garnison misérable installée dans un ancien fort français délabré, presque totalement négligé par la Grande-Bretagne et ignoré par les Français et les Amérindiens qui n'en avaient pas la moindre crainte. Le gouverneur Phillips résumait ainsi la situation en 1720: «This has been hitherto no more than a mock government, its authority never yet having been extended beyond cannon-shot of the fort.»¹ Avant la seconde moitié du XVIII^e siècle, la Grande-Bretagne n'a jamais cherché à coloniser ou gouverner la Nouvelle-Ecosse, mais s'est contentée d'administrer le fort Anne et Annapolis Royal.

C'est avec la fondation de Halifax en juin 1749 que les Anglais se sont réellement intéressés à l'Acadie. Ce changement d'attitude fut motivé par trois raisons principales. Tout d'abord, le gou-

verneur Shirley du Massachusetts demandait avec de plus en plus d'insistance l'aide des Britanniques pour lutter contre les Français et les Amérindiens qui contestaient l'expansion de sa colonie au nord-est de la Nouvelle-Angleterre. Deuxièmement, les Anglais désiraient établir une base navale sur l'Atlantique-Nord, pour faire pendant à la forteresse française de Louisbourg. Troisièmement, les Anglais décidèrent soudainement d'appliquer les clauses du traité qui leur concédaient la Nouvelle-Ecosse, en faisant coloniser cette province par les soldats nouvellement libérés, leurs familles et tout homme désireux d'accepter les généreuses offres de terres et exonérations d'impôt du gouvernement.

La fondation de Halifax ne garantit pas la réalisation immédiate de ces trois objectifs. Il fallut attendre la chute de Louisbourg et de Québec pour que prennent fin les luttes des Français et des Amérindiens aux frontières de la Nouvelle-Angleterre. Par ailleurs, la colonisation de la Nouvelle-Ecosse fut contestée jusqu'à la capitulation du fort Beauséjour en 1755 et jusqu'à ce que Lawrence ordonne l'expulsion des Acadiens de leurs terres. Cependant, les Amérindiens continuèrent leurs attaques et Lawrencetown dut être abandonnée en 1757. A la fin de l'année suivante, après la chute de Louisbourg, le gouverneur Lawrence se plaignit aux *Lords of Trade* du fait que les Amérindiens continuaient à massacrer certains colons de Lunenburg et à ralentir la colonisation². Quant à la construction d'une base navale pouvant se mesurer à celle de Louisbourg, il fallut attendre le milieu du XIX^e siècle pour que les fortifications de Halifax reflètent en quelque sorte sa puissance. Cependant, les Anglais ne firent pas de Halifax un autre Louisbourg. En effet, les deux puissances que sont alors la Grande-Bretagne et la France n'agissent pas selon les mêmes principes. La Grande-Bretagne s'est contentée de prendre possession d'un des plus beaux ports d'Amérique du Nord, de le fortifier à la mesure de ses moyens ou en fonction des événements, tout en se reposant sur la puissance de sa flotte pour assurer la sécurité du port.

Le gouverneur Edward Cornwallis arriva à Halifax avec 400 hommes de troupes et 2000 colons, vers la fin du mois de juin 1749. Dès le départ, ils étaient, tout au moins en nombre, supérieurs aux Amérindiens. Les travaux de la ville progressèrent rapidement et vers la fin de l'été on avait achevé la construction d'un fort à double palissade et à cinq bastions contenant chacun une caserne de 100 hommes. Une batterie côtière et une batterie installée sur l'île George offraient une maigre défense contre des assaillants venant par la mer.

Cornwallis était déterminé à faire respecter l'autorité britannique dans toute la province. Malgré son armée modeste, il écrivait plein d'optimisme aux *Lords of Trade*, en juillet 1749:

*As soon as the Garrison arrives from Louisbourg, I propose to send two Companys to Minas, with Orders to build a Barrack & stay there the Winter, I shall likewise send an Armed Sloop to ly in the Bason of Minas – This will shew the French that we can master or protect them according to their behaviour, & in case any of them should be decoy'd to Canada or Louisbourg or St. John's, that force will prevent their carrying off their affects.*³

En septembre, un détachement quitta Annapolis en direction de Minas. Arrivés trop tard pour construire une caserne avant l'hiver, les soldats s'installèrent dans les maisons acadiennes vidées de leurs habitants. Ils se protégèrent par une palissade triangulaire qui constituait une bien piètre sécurité, selon la déclaration du gouverneur Lawrence en 1753:

*The Situation which they were obliged to take up with on Account of these Houses is upon a low, flat ground, Commanded by a Hill, and so Exposed to the Weather that in deep Snows it has been often Possible to walk over the Palisades.*⁴

Le détachement militaire de Minas n'a pas pu empêcher l'exode des Acadiens ni la libre circulation des Amérindiens dans la province. Le 27 novembre, un groupe de 300 Amérindiens en embuscade captura une patrouille de 24 hommes.

C'est alors que l'on construisit un second fort, le fort Sackville. Le 11 septembre, le capitaine Goreham fut envoyé au bassin de Bedford pour y établir un poste permettant de protéger les communications avec Minas. Cornwallis dépêcha un navire armé transportant des matériaux de toutes sortes pour la construction d'une caserne⁵, ainsi qu'une compagnie de *Rangers*. Vers la mi-octobre, le gouverneur déclara que le fort Sackville et le fort de Minas étaient sûrs et qu'il avait encouragé les Acadiens à ouvrir une route de Halifax, au poste et à la pointe du bassin⁶. Au mois de décembre, une route de 18 pi de large reliait Halifax à Minas. Il suffisait d'un seul jour à l'armée pour se rendre en plein cœur de la colonie acadienne.

Toutefois, Cornwallis réalisa que sa petite armée et ses forts insignifiants n'offraient qu'une faible protection contre la résistance française et amérindienne. Les Acadiens continuaient de fuir la presqu'île. Alerté par les rumeurs selon lesquelles des Amérindiens se préparaient à attaquer Halifax tandis que les troupes françaises, acadiennes et amérindiennes se rassemblaient à Chignecto, Cornwallis en avisa les *Lords of Trade*: *Settling this Province, preserving our rights & making this Country what it is intended to be a Frontier to the other colonys, depends upon more force [. . .] Chignecto must be secured in my*

*Opinion first of all, & being the general Rendezvous of the Indians & the Entrance from Canada, not less than a Regiment will suffice to carry on the Works necessary there – besides a Sloop or two of War – This will create Expence, but surely, My Lords, the sooner the Province is settled the greater will be the Economy [. . .] As it is impossible to say, how long the Peace may last, add Strength to the Infant Settlement while you may effect it.*⁷

Les projets d'installation et de construction d'un fort à Chignecto furent examinés pendant tout l'hiver à Halifax et à Londres. Le roi accorda au gouverneur le régiment et les deux navires de guerre qu'il avait demandés.

Le commandant Charles Lawrence à la tête d'un détachement de 200 hommes, de quatre navires de guerre et d'une goélette atteignit Chignecto le 20 avril 1750. Il avait pour mission d'établir un petit poste provisoire en attendant l'arrivée du gros des troupes et des colons, prévue pour l'été. Un des navires transportait les matériaux préparés pour la construction d'un petit blockhaus⁸. Lawrence fut surpris de constater la présence d'une force ennemie de 2500 hommes à Chignecto. Cornwallis écrivait frénétiquement aux *Lords of Trade*:

*Major Lawrence with his Detachment was obliged to reembark the same day he landed there. That all the Inhabitants of La Riviere, de Canard, Minas, Piziquid & Cobequid are about retiring from the Province threaten'd with a general Massacre by La Corne & Loure.*⁹

Pendant ce temps, Lawrence et ses troupes se retirèrent à Minas puis à Piziquid. En attendant les renforts, ils construisirent le fort Edward, aux confluent des rivières Sainte-Croix et Avon. En un an, c'était le troisième fort palissadé construit par ses troupes.

Pour Cornwallis, la confiance naïve de l'automne 1749 avait fait place à un certain scepticisme à la fin du printemps de 1750. Devant la résistance française et les risques d'une guerre contre les Amérindiens, le gouverneur avait abandonné tout espoir d'installer des colons à Chignecto, après qu'il y aurait construit un fort. Il ne restait plus qu'à attendre le régiment irlandais qui lui avait été promis et à établir les nouveaux colons à Halifax.

Le 19 août, Cornwallis était enfin en mesure de commencer les opérations. Ce jour-là le commandant Lawrence, à la tête du régiment de Lascelle et de 300 hommes du régiment de Warburton, se rendit de Halifax à Minas pour s'embarquer en direction de Chignecto. Les troupes transportaient le fort avec elles: les charpentes de deux blockhaus et de trois grandes casernes ainsi que toutes sortes de matériaux nécessaires à leur construction¹⁰. Lawrence reçut l'ordre de construire un poste et des casernes assez grandes pour abriter 400 hommes, tout au moins pendant l'hiver à venir¹¹. Après quelque résistance, les

troupes purent s'établir sur la rive sud de la Missaguash. Elles commencèrent immédiatement la construction du fort Lawrence, quatrième et dernier fort palissadé érigé par les Anglais lors de leur conquête. Dans son rapport annuel aux *Lords of Trade*, Cornwallis faisait l'éloge de ses troupes:

*The Difficultys I have had this Year in Establishing at Chignecto, I almost despair'd of surmounting. The Season of the Year was so late, All Materials and Provisions to be sent by Sea, a very ugly Navigation and no coming at it in the Winter, the Enemy constantly annoying them, All cattle drove away, Their Fuel Difficult to get tho' Coal is so near they could not come at it, as it would have taken half the Detachment to have cover'd the people and in that Case They could not have got under Cover, nor their Provisions on Shore On which depended their remaining the Winter. And Yet by the indefatigable Labour of Colonel Lawrence and poor How, this is accomplish'd; their Fort finish'd, Barrack up and I hope furnish'd with Everything for a long winter, for so I must call it, as I can furnish them with nothing, nor hear from them for four months to come.*¹²

Étant donné ses ressources limitées, le travail accompli par Cornwallis en un an et demi faisait preuve d'une remarquable énergie. Il avait réussi à mener à bien son plan de construction de quatre forts constituant la base de la puissance britannique en Nouvelle-Ecosse. Mais au cours des cinq années suivantes, les armées britanniques furent pratiquement réduites à une attitude défensive, derrière les palissades de leurs forts, jusqu'à ce que la déclaration officielle de guerre entre la France et l'Angleterre mette fin à cette impasse.

La tactique employée par les Français après la fondation de Halifax s'avéra extrêmement subtile. Au lieu d'attaquer directement le fort britannique, ils firent construire un fort à l'embouchure de la rivière Saint-Jean, le fort Gaspareaux dans la baie Verte et le fort Beauséjour à Chignecto. Le fort Beauséjour était un ouvrage petit mais puissant, construit en vue du fort Lawrence, mais hors de portée de ses canons, de l'autre côté de la rivière Missaguash. Les trois forts et particulièrement le fort Beauséjour tentaient de prouver qu'effectivement et conformément au désir des Français, le territoire britannique s'arrêtait à la rivière Missaguash. Pendant ce temps, le gouverneur de Québec offrait des armes, des vivres et des cadeaux aux Amérindiens de la rivière Saint-Jean et aux Micmacs tandis que de La Corne et l'abbé Le Loutre dirigeaient des attaques amérindiennes contre des établissements et des forts anglais. Cette stratégie permit aux Français d'immobiliser les Anglais et de détruire tous leurs espoirs d'expansion.

Au cours de ses deux premières années d'administration, Cornwallis avait dépassé de beaucoup les crédits qui lui avaient été alloués. Après les restrictions sévères que lui avait imposées le Parlement, il éprouva beaucoup de difficultés à conserver ce qu'il avait conquis. Les *Lords of Trade* qui étaient l'intermédiaire entre le Parlement et Cornwallis tentèrent d'apaiser l'un et l'autre. Après avoir diminué les crédits de 1751, les lords donnèrent les consignes suivantes au gouverneur:

*as to publick Works you would therefore do right to carry on as many of them as the Appropriation of the Money to other Expences will permit; but always remember that nothing is so essentially requisite to the Welfare and future Success of your undertaking, as to preserve the good Opinion and Affection of Parliament towards it, which cannot be done but by keeping to that Rule and Degree of Expencc, which they prescribe in their Grants from a sense of what the Circumstances of the Nation can bear[. . .] We must advise you rather to postpone even the most necessary Works than to exceed the Estimate.*¹³

La réponse véhémement de Cornwallis donne une idée du dilemme auquel il était confronté.

*I am sensible of the great advantage that would arise by keeping within the grant of Parliament, but fear it can scarce be done even with security to the Province, thus am I distracted between the Saving on the one side, and the loss of the Province on the other side, if you are determin'd that only £18,000 odd hundred pounds should be spent in the Province I think it my duty to acquaint your Lordships that the securing this Province to yourselves will be a task attended with great Expense, and not attain'd in length of time unless what is necessary for the Execution of it is given[. . .] for my own part, I think no Expense can be hardly great to Secure the Province of Nova Scotia to the British Throne.*¹⁴

Cornwallis, épuisé par sa tâche, rentra en Angleterre au printemps de 1752. Les gouverneurs Hopson et Lawrence qui lui succédèrent durent faire face à la même situation. Lorsque la guerre éclata à nouveau entre l'Angleterre et la France, le colonel Monckton, à la tête d'une armée provinciale de 2000 hommes, assiégea et vainquit les forts Beauséjour et Gaspareaux, ainsi que le poste de la rivière Saint-Jean. Cependant, la paix ne fut définitive que lorsque les Anglais déracinèrent la puissance française en Amérique du Nord.

Les quatre forts construits par les Anglais étaient des ouvrages de défense peu efficaces, construits à la hâte, au cours de la première année. Ils étaient surtout le symbole de la présence britannique en territoire ennemi. Les défenses rudimentaires ne protégeaient la garnison que des balles de fusil. La protection des

forts n'était assurée que par le fossé, la haute palissade de pieux pointus et le blockhaus construit à l'intérieur de l'enceinte. Certains d'entre eux étaient munis à l'étage de petits canons de 4 montés sur pivots qui constituaient une considérable force de dissuasion pour les assaillants armés seulement de fusils, d'arcs et de flèches.

Le fort Sackville était un petit fort carré entouré d'un fossé et d'une palissade et muni de bastions aux angles. À l'intérieur de l'enceinte se trouvait une caserne pour 50 hommes et un petit blockhaus. Le fort s'élevait sur une petite butte située à l'embouchure de la rivière Sackville dans le bassin de Bedford. Sa fonction était de garder la voie de communication entre Halifax et Minas.

Le fort Edward, établi en juin 1750 par le commandant Lawrence, était un fort carré entouré d'un fossé et d'une palissade et muni de bastions aux angles. Il était beaucoup plus grand que le fort Sackville et l'un de ses côtés atteignait 85 verges. À l'intérieur de l'enceinte se trouvaient un blockhaus, deux casernes pouvant abriter 200 hommes et un entrepôt. Il semble que l'unique pièce d'artillerie ait été montée dans le dernier étage du blockhaus. C'est pour faire état de sa puissance que Lawrence construisit ce fort, après avoir été repoussé de Chignecto. Une garnison s'établit au fort Edward pour surveiller les Acadiens et les empêcher de quitter la province.

Le fort Lawrence était un ouvrage de défense carré, de dimensions semblables à celles du fort Edward, protégé par une palissade, un fossé et des bastions. Des blockhaus installés dans les bastions nord-ouest et sud-est permettaient de contrôler les deux côtés. Des pièces d'artillerie dont le calibre est inconnu étaient montées sur cinq plates-formes érigées sur le côté nord, faisant face au fort Beauséjour. Le fort contenait aussi une caserne pour 400 hommes, deux entrepôts, des logements pour les officiers et deux corps de garde. Il fut démantelé en 1755, lorsque les Anglais décidèrent de rassembler leurs forces armées dans l'ancien fort Beauséjour devenu fort Cumberland.

Les blockhaus péninsulaires

Parallèlement à leurs postes de garnison fortifiés, les Anglais tentèrent de s'imposer, entre 1749 et 1755, dans trois autres endroits de la Nouvelle-Écosse: Halifax, Lunenburg et Lawrencetown. Ils ne purent comme prévu s'installer à Chignecto, ayant dû s'incliner devant les forces françaises et amérindiennes. Les établissements anglais de Halifax, de Lawrencetown et de Lunenburg étant localisés dans des presqu'îles se trouvaient, grâce à cette caractéristique géographique, à l'abri des attaques des Amérindiens. Il était facile de bloquer le passage étroit

qui les reliait à la terre par des fortifications gardées par un petit détachement logé dans des blockhaus. Derrière cette protection, la vie se déroulait aussi normalement que possible.

Toutefois, Halifax ne fut pas choisi à cause de sa position péninsulaire, mais à cause de son excellent port naturel. Halifax était à l'origine défendu par un fort en forme de pentacle muni d'une double palissade et de bastions pouvant loger 100 hommes, à chaque angle. Une bande de 30 pi de large avait été dégagée autour de la palissade et l'on avait utilisé les arbres abattus pour former une barricade à la limite de la clairière ainsi constituée. Au cours de la première année d'installation, l'objectif principal était de protéger les soldats, les colons et le gouvernement contre les attaques amérindiennes; mais il fallut bientôt céder aux demandes de la population et des colons à qui l'on avait promis des terres et créer des avant-postes permettant l'occupation de la presqu'île.

Au cours de l'hiver 1750, tandis que l'on parlait de l'attaque imminente de Halifax par les Amérindiens, Cornwallis et son ingénieur en chef, John Henry Bastide, décidèrent que trois blockhaus entourés de palissades et reliés entre eux par une route constitueraient un système de défense suffisant. Chaque blockhaus devait abriter un petit détachement. On avait prévu de construire les forts sur des hauteurs dominant l'endroit le plus étroit de la presqu'île, entre le bras nord-ouest et le bassin de Bedford.

Les blockhaus furent construits au cours du printemps et de l'été 1750. Selon Harry Piers, ils étaient protégés par une palissade triangulaire entourée de fossés peu profonds¹⁵. C'étaient des petits blockhaus dont le rez-de-chaussée mesurait environ 12 pi de côté. Piers décrit ces blockhaus de mémoire, prenant comme exemple celui du fort Edward construit la même année. La description de Piers doit être relativement exacte, car tous les blockhaus construits en Nouvelle-Écosse au cours de cette période furent préfabriqués à Halifax. Ces blockhaus n'étaient que des ouvrages provisoires, car les crédits ne permettaient pas la construction de fortifications plus élaborées qui auraient d'ailleurs été probablement inutiles.

C'est au début du mois de juin 1753 que fut fondé Lunenburg pour 650 émigrés allemands. L'endroit choisi se trouvait à 16 lieues environ de Halifax, par la mer, sur une presqu'île étroite et allongée qui avait autrefois été habitée par des Français et où une petite palissade aurait pu mettre 3000 acres à l'abri: «a small Picketing would inclose a Peninsula of three thousand Acres.»¹⁶ Il n'était pas possible, à cette époque, de s'installer en Nouvelle-Écosse ailleurs que dans une presqu'île, car il fallait trouver un moyen simple et peu dispendieux de protéger les colons. Le

gouverneur Hopson envoya 160 hommes sous la direction du commandant Lawrence pour protéger les colons et construire des fortifications. Dans son compte rendu des activités de Lunenburg, au cours de l'été de 1753, Lawrence fournit un récit insolite et intéressant des difficultés rencontrées chez les colons.

L'après-midi du 8 juin 1753, lendemain de l'arrivée du convoi, le commandant Lawrence et le capitaine Morris, dont le rôle était de surveiller les opérations, choisirent l'emplacement de la ville et des blockhaus. Ils décidèrent de placer les palissades et les blockhaus (qui avaient été préfabriqués à Halifax et transportés par les troupes) à la limite des 300 acres de terres défrichées.

Les blockhaus furent déchargés le premier soir et amenés à terre. Le lendemain matin, les lourdes pièces de bois équarries furent transportées à dos d'homme à un demi-mille de là, au sommet de la colline. Vers 10 h, les charpentiers avaient déjà monté le rez-de-chaussée du blockhaus. Au crépuscule, toutes les pièces de bois nécessaires à la construction des deux blockhaus avaient été transportées au sommet de la colline, tandis qu'on avait défriché une route reliant le blockhaus le plus élevé et la rive. Cependant, les charpentiers se montrèrent moins enthousiastes le deuxième jour et l'armée ne put occuper le blockhaus qu'une semaine plus tard. Pendant ce temps, Lawrence avait demandé à une trentaine d'Allemands de couper des pieux sous la protection d'un détachement de soldats. A la fin de la semaine, découragé par les colons qui avaient refusé d'aider à transporter les canons jusqu'aux blockhaus, Lawrence se livrait à quelques réflexions sur leur caractère et décrivait ainsi la situation:

*The Settlers had now slept 7 nights in ye harbour of Maliquash. A long dreary period in ye situatn. In all yt. time they had done little for ymselves & begrudging ye loss of every momt. were not disposed to enter into ye spirit and meang. of the previous tasks to wc. they were summond. Yet these were absolutely indispensible. The Alarm of a single night & ye havoc of a single Indn. wd have defeated ye whole design and drawn ym back to Halifax. What they called ye Kings works and public stores, were works and stores for yr. own security and preservatn. without wc. they cd not have been safe nor ye settlemt have proceeded.*¹⁷

Aux environs du 18 juin, Lawrence écrivait au gouverneur Hopson que les canons avaient trouvé leur place dans les blockhaus et que 300 à 400 colons avaient aidé à l'excavation de la tranchée et à la fabrication de 3000 pieux: «wc. according to our Calculatn, will be sufficient for ye line from water to water.»¹⁸ Apparemment, le groupe de colons et de soldats était supérieur en nombre, car les Amérindiens ne se montrèrent pas de tout l'été. L'excavation de la tranchée et l'installation des pieux s'avèrent plus difficiles que Lawrence ne l'avait imaginé, car la palissade

qui s'étendait du sommet de la colline au port ne fut achevée que le 8 août. Il fallut encore un mois pour installer l'autre côté de la palissade et construire à son extrémité une petite maison du type pièce sur pièce d'où l'on pouvait contrôler le voisinage aux eaux peu profondes.

A la fin du mois de septembre, après avoir confié les blockhaus à la milice, Lawrence était de retour avec ses troupes à Halifax. Cependant, deux mois plus tard, l'ordre fut troublé par une petite insurrection des colons et Lawrence dépêcha le colonel Robert Monckton à la tête de 200 hommes pour réprimer la rébellion. Monckton ramena les instigateurs de la rébellion à Halifax et laissa sur place 40 hommes pour assurer la défense de Lunenburg. Après cet incident, la colonie prospéra mais ne put s'étendre au-delà de la presqu'île, à cause des attaques continues des Amérindiens.

Lawrencetown, situé à 10 milles à l'est de Dartmouth, fut le site de la troisième tentative de colonisation. L'emplacement choisi présentait les mêmes caractéristiques que celui de Lunenburg: c'était une presqu'île facile à défendre, où les terres étaient défrichées. Ravi du fait que les propriétaires de ce canton avaient déjà isolé la presqu'île derrière des palissades, à leurs propres frais, le gouverneur Lawrence fit accompagner les colons de 200 hommes de troupe, le 16 mai 1754. Tout en marchant, les soldats tracèrent une route et transportèrent un blockhaus fourni par le conseil exécutif désireux d'encourager les colons. Lorsque le blockhaus et la palissade furent terminés, l'armée les confia à 40 *Rangers* et rentra à Halifax, car Lawrence ne pouvait pas se passer trop longtemps de 200 soldats¹⁹.

La colonie de Lawrencetown ne dura que trois ans, car les colons, craignant les Amérindiens de la rive est, abandonnèrent leurs terres, pour venir les uns après les autres se réfugier à Halifax. Le 13 octobre 1757, le colonel Monckton écrivait aux *Lords of Trade*:

*His Majesty's Council having taken the Affairs of Lawrence Town into Consideration, have come to a Resolution of withdrawing from thence the few Inhabitants that remained, as they were in continual apprehensions from the Enemy in their Neighbourhood which prevented their being able to Cultivate the Lands or even to venture abroad without the most imminent danger of being killed. This has accordingly been done and the Troops and Blockhouse brought away.*²⁰

Tous les blockhaus que nous venons d'étudier étaient de petits bâtiments de bois assez léger, facilement transportables. L'armée assurait le transport des pièces de bois équarries à Halifax. La préfabrication des blockhaus contribuait sans aucun doute à une certaine normalisation de leur forme et permettait de

réduire les travaux de préparation et de construction, ainsi que le prix de revient. La simplicité des constructions était dictée par la situation militaire en Acadie ainsi que par les restrictions budgétaires imposées par le Parlement. Les forts et les blockhaus étaient des ouvrages provisoires, correspondant à une situation que les militaires jugeaient temporaire. Dans une certaine situation donnée, le blockhaus avait fait ses preuves, mais il restait à juger de sa valeur dans des cas différents.

Blockhaus et batteries côtières pendant la guerre de 1812

Après la déclaration de guerre entre la Grande-Bretagne et les États-Unis, en juin 1812, les collectivités côtières de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick se trouvaient à la merci des corsaires américains. L'accord conclu entre les villes frontalières du Maine et les gouvernements du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse ne résolvait en rien le problème des corsaires venant des états du sud. On construisit donc des batteries renforcées par des blockhaus dans les ports les plus importants des côtes de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick: Lunenburg, Liverpool, Yarmouth, Digby, Parrsboro, Guysborough et St. Andrews. Tandis que la guerre allait bon train le long des frontières du Haut et du Bas-Canada et que de nombreuses batailles navales se livraient sur l'Atlantique, les provinces maritimes furent en grande partie épargnées. Elles étaient constamment sous la menace d'une invasion, mais les fortifications côtières provisoires ne furent jamais utilisées.

La majorité des habitants de la Nouvelle-Angleterre ne voulaient pas la guerre de 1812, car l'on sentait peu de sympathie ou d'intérêt pour les revendications du *Western War Party* au Congrès. A la frontière du Maine, l'annonce de la déclaration de la guerre fut rapidement suivie de manifestations de sympathie envers les villes voisines du Nouveau-Brunswick. Tous les membres d'une réunion tenue dans le Maine, à Eastport, votèrent à l'unanimité la résolution suivante: «preserve as good an understanding as possible with the inhabitants of New Brunswick, and to discountenance all depredations on the property of the people of the provinces.»¹ Les habitants de St. Andrews ville voisine la plus proche, accueillirent cette déclaration avec soulagement et adoptèrent une résolution semblable. Ces déclarations constituaient des bonnes nouvelles pour les gouvernements de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick. Le 3 juillet 1812, le gouverneur Sherbrooke de la Nouvelle-Ecosse informait le conseil exécutif de la déclaration d'Eastport. Les membres du conseil demandèrent au gouverneur de publier en guise de réponse la proclamation suivante:

Whereas every species of predatory Warfare carried on against the defenceless Inhabitants living on the shores of the United States contiguous to this province and New Brunswick can answer no good purpose, and will greatly distress individuals. I have therefore thought it proper by and with the advice of His Majesty's Council to order and direct all His Majesty's Subjects under my government to abstain from molesting the Inhabitants living on the shores of the United States contiguous to this Province and to New Brunswick and on no account to distress or molest the goods or unarmed coasting vessels belonging to the de-

*fenceless inhabitants of the frontiers, so long as they shall abstain from on their Part any Acts of hostility or molestation towards the Inhabitants of this Province and New Brunswick. It is therefore my wish and desire that the subjects of the United States living on the Frontiers may pursue their usual trade and occupations without molestation so long as they shall act in a similar way towards the frontier inhabitants of this Province and New Brunswick.*²

Londres adhéra à cette politique car les Anglais étaient préoccupés par les agissements des armées de Napoléon en Europe. La guerre en Amérique du Nord était aussi mal acceptée à Londres qu'en Nouvelle-Angleterre et le gouvernement britannique qui souhaitait la fin du conflit appréciait tout effort de paix.

Au niveau local, la proclamation était une démarche intelligente. Tout d'abord, ni la Nouvelle-Ecosse ni le Nouveau-Brunswick ne possédaient de ressources militaires suffisantes pour attaquer le Maine. De plus, toute offensive militaire contre la Nouvelle-Angleterre aurait provoqué une réplique plus destructive de la part des états du nord supérieurs en nombre. Deuxièmement, la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick, le Haut et le Bas-Canada et même la Grande-Bretagne avaient besoin d'un approvisionnement continu de vivres que seuls les Américains pouvaient fournir. En favorisant la paix le long de la frontière nord-est, les Anglais espéraient être approvisionnés malgré la guerre, grâce à la contrebande ou même par le commerce normal. Troisièmement, au début de la guerre, les zones côtières ne possédaient pas de forces navales ni de fortifications permettant de résister aux corsaires américains. Sherbrooke et le conseil pensaient que leur proclamation était un expédient qui leur donnerait tout au moins le temps d'ériger des ouvrages défensifs.

L'histoire de St. Andrews au Nouveau-Brunswick est le meilleur exemple illustrant les conséquences de la guerre sur les petites villes côtières. Cette ville frontalière sut cultiver des relations amicales et profitables avec Eastport, le poste américain le plus proche. Ces deux centres commerciaux importants pour le débarquement et la contrebande des marchandises ne constituaient pas des points stratégiques de grande valeur pour leur pays respectif. De part et d'autre de la frontière, on bâtit des fortifications et l'on renforça les patrouilles, mais aucune ville ne voulait abandonner les intéressantes possibilités de commerce créées par la guerre et se lancer dans un pillage insignifiant du territoire voisin. A St. Andrews, on ne craignait pas tant les voisins américains que les corsaires des états du sud, ainsi que le témoigne la nature des fortifications de la ville.

Au début de la guerre, fort Tipperary était le seul ouvrage de défense de St. Andrews. Dominant la ville de l'arrière, ce petit fort entouré d'une palissade n'abritait qu'une petite garnison symbolique stationnée à la frontière. Il fut bâti en 1808, lorsque la guerre avec les Etats-Unis parut imminente. Devant le peu d'empressement du gouvernement provincial et de l'armée britannique à fortifier le port en 1812, les habitants de St. Andrews, considérant que le danger était réel, se mirent eux-mêmes au travail.

Peu après la déclaration de guerre, les civils et l'armée contribuèrent par leur argent et leur travail à la construction des ouvrages de défense. Une batterie fut construite à chaque extrémité de la ville: «thrown up by the Inhabitants to defend the entrances of the Harbour against the attempts of Privateers upon the Shipping.»³ C'étaient des ouvrages grossiers qui n'étaient certes pas conformes aux normes professionnelles. Par ailleurs, les habitants de St. Andrews ne possédaient que quelques pièces d'artillerie: «1 eighteen [pounder], one Nine, and one four pounder Carronade.»⁴ Quant aux réserves de munitions, elles se limitaient à 30 cartouches par fusil. Le colonel Gibbons, officier de l'armée du Nouveau-Brunswick se rendit au fort au début de l'année 1813 et proposa quelques modifications aux batteries afin qu'elles soient «secured from being turned by a predatory force of the above description, by the erection of a substantial Block House immediately in the rear of each»⁵. Gibbons était de retour dans la ville au début du printemps, pour superviser la construction des blockhaus qui dura jusqu'au mois de juin.

Le capitaine James McLaughlan, ingénieur royal en résidence à Saint-Jean, se rendit à St. Andrews en mai 1813. Il critiqua sévèrement les batteries dans un rapport destiné au commandant Gustavus Nicolls, ingénieur royal en chef de Halifax «they [are so] badly constructed that the tide at high water is nearly upon a level with the holes of the embrasures»⁶. McLaughlan séjourna un mois à St. Andrews afin de superviser les modifications qu'il jugeait nécessaires. Il fit aussi équiper les batteries de pièces d'artillerie de plus gros calibre. Au cours de l'été, une troisième batterie et un blockhaus furent construits à Joes Point pour protéger le traversier et les bateaux qui empruntaient la rivière Sainte-Croix.

Ces batteries formées de simples ouvrages de terre en demi-cercle furent équipées à la fin de l'année 1813 de trois canons de 18, montés sur plates-formes circulaires. Deux canons de 9 étaient placés sur le rivage, en deçà du parapet. A l'arrière se trouvait un blockhaus de deux étages de 18 pi de côté. Une carronade de 5 montée sur affût de bois pouvait faire feu à travers n'importe laquelle des quatre embrasures percées dans l'étage supérieur du blockhaus⁷. Ce dernier permettait non seulement

de couvrir la batterie grâce à son artillerie, mais servait aussi de caserne pour les artilleurs et l'armée et de dépôt d'armes portatives et de munitions.

L'argent nécessaire à la construction des deux premiers blockhaus et batteries fut obtenu grâce aux dons des habitants de St. Andrews. Deux marchands de la ville, Christopher Scott et Robert Pagan, se montrèrent particulièrement généreux, puis-que le premier déclara avoir personnellement déboursé £175 pour le blockhaus de la pointe Ouest⁸. Le colonel Gibbons ne pouvait pas faire de promesse mais il affirma que les autorités militaires rembourseraient les civils de leurs dépenses, lorsqu'elles auraient pris conscience de la nécessité et de la qualité des travaux. Malheureusement, elles refusèrent de rembourser Scott, déclarant que le blockhaus de la pointe Ouest avait été construit pour protéger des propriétés privées. Ces premiers ouvrages de défense construits à St. Andrews furent les seules fortifications érigées pendant la guerre grâce à des fonds privés.

Toutes les villes prospères de la côte de la Nouvelle-Ecosse craignaient les attaques des corsaires américains. C'est pourquoi le gouverneur Sherbrooke et le commandant Nicolls acceptèrent les propositions de l'assemblée provinciale demandant de protéger les places habitées les plus exposées, même si elles avaient peu de valeur stratégique. L'assemblée fut réunie en session d'urgence le 21 juillet 1812 pour étudier les mesures rendues nécessaires par la guerre. Le samedi 25 juillet, un comité étudiant l'approvisionnement vota la décision suivante: *a sum not exceeding Eight Thousand Pounds, should be granted for erecting Block Houses, and other temporary Works at the most exposed points; and for providing and arming Boats, and for defraying the incidental Expences incurred by this species of Defence for the security of the Province.*⁹

Cet argent fut confié au gouverneur et au conseil, et des entrepreneurs privés sous la direction de l'ingénieur royal en chef furent engagés pour la construction des blockhaus¹⁰. Les travaux étaient supervisés, soit par le commandant de la milice, soit par les ingénieurs royaux en poste à Halifax. C'est ainsi qu'au cours de l'automne 1812, du printemps et de l'été 1813, des batteries et des blockhaus furent construits à Lunenburg, Liverpool, Yarmouth, Digby, Parrsboro et Guysborough.

A Lunenburg, deux ouvrages de défense érigés à l'automne de 1812 devaient assurer la sécurité de la ville et du port. Le premier blockhaus construit à Windmill Hill dominait l'extrémité ouest de la ville. Ce bâtiment, à l'étage percé de meurtrières et entouré d'une enceinte de piquets, se trouvait immédiatement à l'arrière d'une batterie munie de trois canons de 12 en fer, d'un canon de 9 en fer et de deux canons de 6 en bronze¹¹.

Le deuxième blockhaus et sa batterie en barbette se trouvaient à un mille et demi de la ville, sur le promontoire de Jesser qui s'avance dans le port. Le blockhaus, bâti sur des fondations de pierre, était muni à l'étage d'un canon de 4 en bronze¹². La batterie placée à la pointe comportait un canon de 9 en fer et trois canons de 4 en bronze¹³.

A Liverpool, un blockhaus et une batterie en barbette furent construits à la fin de l'année 1812, sur un promontoire à l'entrée est du port. Le blockhaus de deux étages qui s'élevait dans la gorge de la batterie était muni de trois caronades de 3 en bronze. Avec ses trois canons de 12 en fer, la batterie contrôlait l'entrée du port de Liverpool¹⁴. Un peu plus en amont, deux batteries avancées se faisaient face, de chaque côté du chenal, l'une à la pointe Black sur la rive ouest et l'autre à la pointe Wreck sur la rive est¹⁵.

Au port de Yarmouth, on construisit une batterie équipée de cinq canons, doublée à l'arrière d'un blockhaus, sur la presqu'île de Bunker. La batterie se trouvait à la pointe sud-ouest de la presqu'île et contrôlait l'entrée du port. En 1814, elle fut équipée de deux canons de 12 en fer, montés sur affûts en fer et de deux canons de 3 en cuivre¹⁶. A l'arrière se trouvaient une petite redoute et un rempart carré de terre entourant un blockhaus de deux étages, un magasin en bois et un petit corps de garde. A l'étage du blockhaus, se trouvait un canon de 4 en fer¹⁷.

Le goulet de Digby, étroit chenal menant de la baie de Fundy au bassin d'Annapolis, fut fortifié en 1812 pour assurer la défense de Digby et d'Annapolis. On construisit deux batteries de quatre canons, doublées chacune d'un blockhaus, sur chaque rive du goulet, à 50 pi environ au-dessus du niveau de l'eau. Les quatre canons de 18 qui équipaient chaque batterie suffisaient à dissuader les Américains de pénétrer dans le bassin¹⁸.

Un blockhaus isolé fut construit en 1812 sur une hauteur, légèrement au-delà du centre de la ville de Digby, pour parer à tout débarquement ennemi. Il servait aussi de point de rassemblement pour la milice et de dépôt d'armes et de munitions. En 1813, un sous-officier s'y établit, chargé de veiller sur le matériel¹⁹.

Le grand blockhaus de deux étages de Parrsboro fut construit sur une hauteur derrière la ville en 1813. Sa fonction était de défendre la ville et de protéger le port à l'aide de ses canons. Des canonnières basées au port de Parrsboro protégeaient le traversier du bassin de Minas et patrouillaient l'entrée de cette voie d'eau fréquentée. Ces bateaux étaient munis de canons de cuivre du calibre de 6 livres²⁰.

Il semble qu'un blockhaus ait été construit dans la ville portuaire de Guysborough²¹. C'est le seul ouvrage de défense construit pendant la guerre de 1812 pour protéger la rive orientale moins peuplée de la province. Aucun document ne fournit de précision sur son emplacement.

Un blockhaus et une batterie de quatre canons protégeaient la mine de houille de Sydney Mines, sur la rive nord de la rivière Spanish, à 3 milles en aval de la barre et à 9 milles de Sydney. Cette batterie et ce blockhaus qui dataient de la Révolution américaine furent réparés lors des événements de 1812. Dès 1759, un blockhaus et une petite batterie s'élevaient à cet endroit pour assurer la protection des soldats qui exploitaient la mine de houille. Pendant la guerre de 1812, la batterie fut équipée de quatre canons de 12 sur plates-formes circulaires. Le blockhaus était occupé par un sous-officier de l'Artillerie royale et six canonnières²².

Le blockhaus Ouest de St. Andrews est le seul blockhaus de la guerre de 1812 qui ait survécu. Selon les représentations graphiques et les rares documents techniques, la plupart des blockhaus étaient assez semblables à celui de St. Andrews. Ils avaient tous les mêmes fonctions: seconder les batteries, loger les artilleurs et les canonnières volontaires et servir de dépôts d'armes et de points de rassemblement pour la milice. Toutes ces fortifications étaient provisoires et avaient pour rôle principal de repousser les corsaires. Cependant, il ne semble pas que ces ouvrages aient été attaqués. En effet, dès novembre 1812, le gouvernement américain avait formellement interdit aux corsaires de débarquer sur les rives²³. Grâce à cette décision et grâce aux ouvrages de défense financés par l'assemblée provinciale, les collectivités côtières purent continuer leur vie paisible pendant toute la durée de la guerre.

Les blockhaus et la défense des voies de communication fluviales

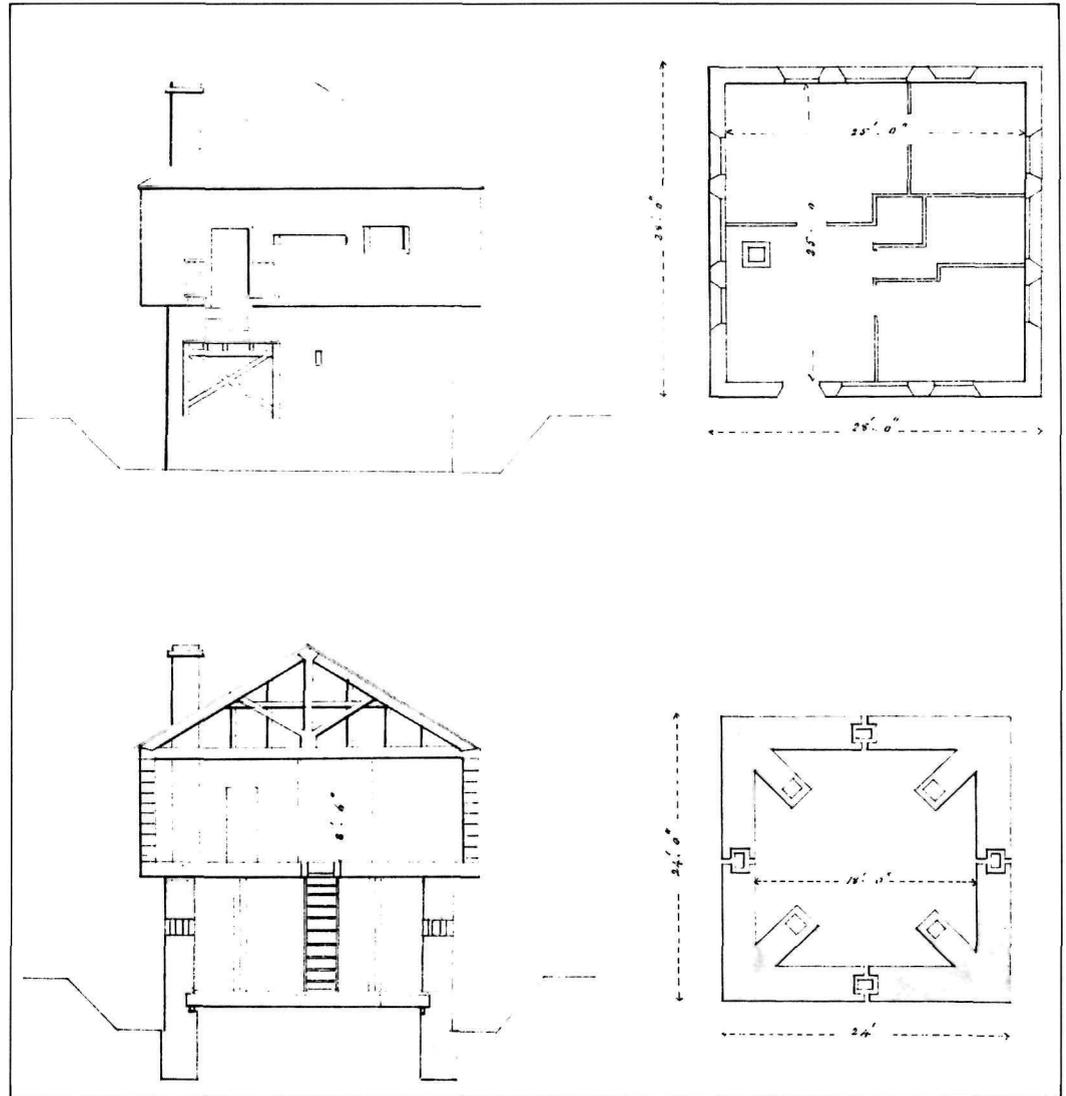
Pendant toute la période de construction de blockhaus au Canada, les rivières étaient pratiquement les seules voies de communication permettant les voyages, le commerce, les déplacements militaires et les campagnes. Les explorateurs, les commerçants de fourrures et les colons pénétrèrent à l'intérieur des terres par ces voies naturelles. La plupart du temps, le contrôle militaire des voies fluviales assurait la souveraineté de la région environnante. C'est la raison pour laquelle la majorité des ouvrages de défense construits par les Anglais au Canada avaient pour but de protéger les voies fluviales.

En 1763, le traité de Paris octroyait à l'Angleterre tous les territoires français d'Amérique du Nord situés au-dessus de la Louisiane. Les militaires anglais occupèrent et contrôlèrent cet empire par le réarmement des vieux forts français et grâce à une politique d'alliance avec les Amérindiens. Québec constituait le point stratégique de l'administration de ces territoires. Jusqu'au XIX^e siècle, les stratèges militaires britanniques étaient persuadés que le contrôle de Québec était la garantie essentielle de la sécurité de l'Amérique du Nord britannique. La sécurité de Québec était assurée tout d'abord par la suprématie navale britannique, puis par un réseau de forts érigés au sud et à l'ouest du Saint-Laurent.

Des blockhaus isolés ou voisins de batteries jalonnaient les voies qu'auraient pu emprunter d'éventuels envahisseurs du Québec. Ils servaient d'avant-postes à des fortifications plus importantes ou d'intermédiaires entre des ouvrages de défense plus grands. Ces postes contrôlaient des rivières étroites, des portages, des petits ports et des canaux. Ils pouvaient abriter de petits détachements militaires dont le rôle était de ralentir l'ennemi et de déjouer ses plans. En cas de nécessité, ces petits détachements pouvaient évacuer rapidement leurs positions. D'autre part, les blockhaus permettaient de maintenir les longues voies de communication et servaient de dépôts d'armes et de points de rassemblement pour la milice locale.

Quatre exemples illustreront les diverses utilisations des blockhaus: premièrement, les blockhaus construits pendant la Révolution américaine au bord des rivières situées au sud de Québec et de Montréal; deuxièmement, les fortifications construites entre Montréal et Kingston pendant la guerre de 1812; troisièmement, les blockhaus construits le long de la rivière Saint-Jean, entre 1812 et 1814 et quatrièmement, les fortifications construites le long du canal Rideau en 1831–1832.

8 Fort Wellington, blockhaus de 1839.
(Reproduction par D. Ford d'un dessin
original conservé aux Archives publi-
ques du Canada.)





Le Bas-Canada, 1778–1783

En 1775, la montée rapide des Américains vers Montréal et Québec, le long de l'Hudson, du lac George et du lac Champlain, montra pour la première fois aux Britanniques la faiblesse de leurs frontières. Grâce aux renforts venus d'Angleterre en 1776, Carleton repoussa les armées américaines affaiblies, mais les campagnes de 1776 et de 1777 lui permirent seulement de recouvrer les territoires de l'extrémité nord du lac Champlain. Ces deux années marquèrent la fin du mythe de la supériorité des armées britanniques. A son arrivée à la tête des armées en 1778, Sir Frederick Haldimand, successeur de Carleton, se fixa pour objectif de renforcer les fortifications. Les Anglais du Bas-Canada adoptèrent surtout pendant le restant de la guerre une attitude défensive consacrée à la consolidation des voies d'approvisionnement et de communication, à l'amélioration des postes frontaliers et à la construction d'une citadelle provisoire à Québec.

Dès qu'il fut à la tête des armées, Haldimand entreprit avec la collaboration énergique de son ingénieur en chef, le major William Twiss, la réalisation des mesures de défense qu'il jugeait nécessaires pour la sécurité de la province. L'été de 1778 vit le commencement d'un fort sur l'île Carleton, à l'entrée du lac Ontario. Twiss s'occupa aussi de la reconstruction et de la modification des forts de l'île aux Noix, de Saint-Jean et de Chambly. Il commença la construction d'importants entrepôts et de casernes à Sorel. Haldimand adressa la réponse suivante à lord Germain qui avait demandé la construction d'une citadelle à Québec:

I shall not fail to take the proper steps for erecting a Citadel at Quebec in such situation as Assisted by the Engineers I shall be able to judge is most Advantageous [. . .] but I think it, in the mean time, necessary to inform your Lordship, that the indispensable works carrying on for the Security of the Frontiers, which I conceive to be the most immediately requisite – furnish much more Employment than, with the Troops under my Command, can possibly be executed this year.¹

Cette tactique de défense se poursuivit pendant toute la guerre, les quatre forts du Richelieu continuant d'être améliorés régulièrement jusqu'en 1783.

Haldimand ordonna la construction de deux blockhaus le long du Richelieu. Le premier se trouvait sur la rive est, en face du fort Saint-Jean, à l'endroit où les rapides arrêtaient les bateaux en provenance du lac Champlain. Commencé à l'été de 1778, le blockhaus fut protégé en octobre de la même année par un parapet de terre entouré d'un fossé profond. On abattit les arbres sur une bande de 200 verges de large autour du poste et on les

utilisa à la construction d'un abattis sur le bord extérieur du fossé². Le blockhaus protégeait le côté est de la rivière et servait de base à des patrouilles contrôlant les sentiers et routes avoisinantes.

Au cours de l'hiver 1778–1779, on construisit une scierie sur les bords de la rivière Lacolle, à un mille environ du Richelieu, pour fournir des planches et des madriers nécessaires aux améliorations exécutées à l'île aux Noix, à Saint-Jean et à Chambly³. D'autres affaires urgentes retardèrent jusqu'à l'automne de 1781 la construction d'un blockhaus destiné à protéger la scierie et à loger les employés⁴. On construisit en même temps un phare destiné à transmettre des messages entre la pointe au Fer et l'île aux Noix que l'on pouvait voir de la hauteur où se trouvaient le blockhaus et le phare.

Mais Haldimand avait d'autres objectifs que celui de renforcer les postes du Richelieu. Il fit construire en 1778 un blockhaus sur la Yamaska, dans le but d'empêcher les agents américains d'entrer dans les villages de la rive sud du Saint-Laurent et d'y semer la dissension⁵. Il se trouvait à 6 milles environ en aval des premiers bras de la Yamaska, près de la grande voie charretière menant à Saint-Charles⁶. Quatorze hommes stationnés au poste devaient protéger les communications et observer les habitants français et amérindiens au sujet desquels Twiss formula à Haldimand certaines inquiétudes, «there are from 59 to 70 Inhabitants who are exceedingly well armed, and certainly were by no means Friends to Government, as well as very disobedient to the Capt. of Militia»⁷.

En septembre 1779, Haldimand fut informé que les Américains bloquaient une route menant à la baie de Missisquoi, à l'extrémité nord du lac Champlain. Le gouverneur écrivit à Germain pour lui signaler ces événements et déclara que les rebelles «will probably invade the Province from above by Lake Champlain, by the Rivers Yamaska and St. Francis, all these avenues and there are others into it, are well known to them, and whichever Route they take, they are sure in finding a number of Friends ready to assist them»⁸. L'année suivante, pensant qu'un seul blockhaus ne suffisait pas à protéger la zone de la Yamaska, Haldimand ordonna au capitaine Twiss d'en construire un autre un peu plus en amont, plus près de la baie de Missisquoi⁹. Quelque temps plus tôt, le gouverneur déclara au sujet du nouveau blockhaus qu'il désirait «preserve it a frontier Post, therefore Permanent, which you will consider in the construction of it»¹⁰.

L'emplacement choisi par Twiss se trouvait sur la rive ouest, près des rapides de la Yamaska, à 21 milles environ du premier blockhaus. La nouvelle construction s'élevait sur une colline de 30 pi de haut faisant face à l'île à l'Ail. On abattit des arbres sur

une bande de 250 verges de large autour du blockhaus et l'on défricha la petite île pour en faire un jardin¹¹. Après une visite au poste en décembre 1781, Twiss déclara que «the Work is exceedingly well finished, and by having a bomb-proof cellar, and being surrounded with a picketting and glacis, may be considered a Post of considerable defense»¹².

Quelque temps plus tôt, Haldimand s'était inquiété du manque de fortifications le long de la route Kennebec-Chaudière menant à Québec. Il désirait empêcher la répétition d'une attaque semblable à celle d'Arnold qui avait réussi, en 1775, à mener ses troupes par cette route jusqu'aux faubourgs de Québec. Le gouverneur ordonna la construction d'un blockhaus entouré de palissades, à l'extrémité nord des zones habitées. En octobre 1778, un détachement de loyalistes et une compagnie du 34^e régiment reçurent l'ordre de se rendre à cet endroit afin d'y construire le blockhaus et d'y séjourner¹³. Aucun autre document ne signale l'emplacement ou la structure de ce blockhaus.

Haldimand souhaitait aussi renforcer rapidement les postes de l'Ouest en y envoyant des troupes et du matériel pour parer à toute attaque provenant du lac Ontario. En 1778, le gouverneur demanda à Twiss de bâtir un poste dans l'île Carleton, pour protéger les communications et activer le transport de matériel à destination des forts de l'Ouest. Un an plus tard, Twiss se trouvait sur le Saint-Laurent, à l'ouest de Montréal, pour superviser cette fois la construction d'un canal contournant les rapides du Coteau¹⁴. Twiss apporta quelques modifications au canal et construisit deux blockhaus pour en assurer la défense. Ces deux bâtiments de deux étages, munis de meurtrières et de mâchicoulis et bâtis en forme de trapèze se trouvaient sur le bord du canal. En décembre 1779, Twiss déclara que le poste du canal pouvait résister à n'importe quelle fusillade¹⁵.

La route de Kingston à Montréal, 1812–1814

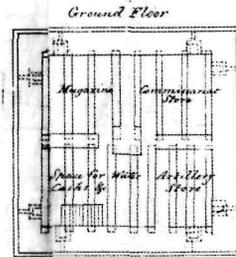
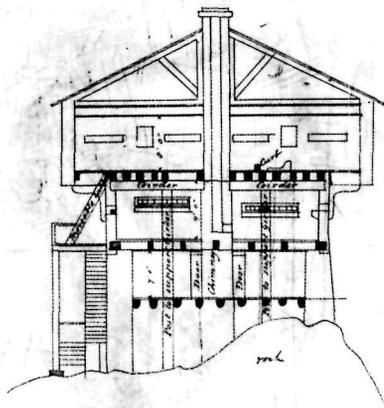
Lors de la déclaration de guerre en 1812, les Américains s'étaient avancés si loin à l'ouest des monts Alleghany que l'on avait tout lieu de craindre une invasion du Canada par le lac Ontario. Par ailleurs, les Britanniques devaient défendre les établissements loyalistes du Haut-Canada, en plus des postes de traite de fourrure à l'ouest de Montréal. La négligence des postes frontaliers exposait la longue route de communication et d'approvisionnement aux attaques des Américains. L'important réseau routier construit par les Américains dans le nord de l'état de New York permettait d'approvisionner une importante armée stationnée dans la région de Niagara, d'Oswego et de Sackets Harbor. Les Anglais dont les troupes étaient déjà occupées en Europe voulaient mettre fin rapidement à la guerre et avaient opté dès le

départ pour une attitude défensive, dans le Haut et le Bas-Canada. Cependant, il était difficile d'appliquer cette stratégie dans la zone ouest, où les forts frontaliers avaient été négligés.

Sir George Prevost, commandant en chef des armées britanniques, prit deux mesures pour éliminer cette nouvelle menace pesant sur le lac Ontario. Tout d'abord, il renforça la garnison de Kingston, où il fit construire un fort important et créa des chantiers navals très actifs qui devaient accorder aux Britanniques la supériorité navale sur les Grands Lacs. Deuxièmement, il construisit des blockhaus et des batteries, à des points stratégiques, le long du Saint-Laurent, entre Montréal et Kingston. La construction de cette série d'ouvrages de défense le long du Saint-Laurent avait un triple objectif: la protection des convois de bateaux qui assuraient le transport de marchandises aux postes du Haut-Canada; la protection des villes et des villages contre les attaques américaines et la résistance à une importante invasion américaine, si les Britanniques perdaient le contrôle du lac Ontario. Dans ce cas, ils espéraient déjouer une invasion américaine en ralentissant les troupes qui devraient ensuite se retirer, faute de vivres. Cette théorie fut vérifiée en 1813, lors de l'échec de l'invasion de Wilkinson.

Les blockhaus des rapides du Coteau constituaient la première et la plus importante position de défense avant Montréal. L'augmentation du trafic fluvial et l'importance stratégique de la position pendant la guerre de 1812 avaient rendu nécessaire la modification du canal et des deux blockhaus construits par Twiss en 1779. Le lieutenant-colonel Bruyeres, ingénieur royal en chef du Canada, fit la recommandation suivante, après une visite au poste en décembre 1812: «A Block House on the Point to contain 200 Men, also to enclose, and entrench the position; to be armed with two 12 pounders.»¹⁶ La construction d'un grand blockhaus octogone s'acheva le 1^{er} juin 1814. Une batterie fut établie sur une avancée de terre, et les deux blockhaus ainsi que les autres bâtiments qui se trouvaient de l'autre côté du canal furent entourés d'un fossé, de palissades et d'abattis¹⁷.

Dans une lettre à Prevost, Bruyeres avait aussi demandé la construction d'un blockhaus de 40 hommes et d'une batterie sur l'île Prison qui se trouvait près de l'autre rive des rapides du Coteau. Le blockhaus et les bâtiments construits pendant la Révolution américaine pour abriter les prisonniers de guerre étaient complètement délabrés¹⁸. Les travaux recommandés par Bruyeres furent entrepris au printemps 1813¹⁹. Les ouvrages de défense construits au bord du canal et sur l'île Prison constituaient un obstacle de taille pour tout ennemi remontant ou descendant les dangereux rapides.

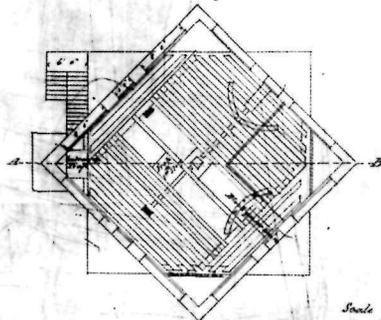


Thickness of Masonry

| | |
|-------------------------|-------|
| Outside walls at bottom | 3' 0" |
| at top | 3' 6" |
| Interior walls | 2' 0" |
| Chimney square | 4' 0" |

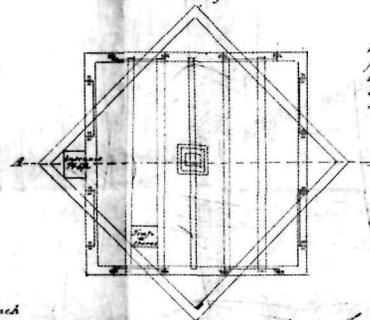
Doors 3' 0" wide & 6' 6" high
Beams 12" thick oak

2nd Story



Walls 1 1/2" thick joined to 1st story
at the points of junction with
iron pins 1" long. Horizontal
pins at each projecting angle.
Beams 7' 8" x 7' 8" supported in centre
by wooden truss 1 1/2" x 8"
Two projecting angles supported
each by 2 pine knees standing
below entrance 8' square
Entrance trap 4' 0" x 3' 0". All
timbers inside are mortise

1st Story



Walls 1 1/2" thick made of squared
pine timbers dovetailed and pinned
together with 8 iron nails 3" long
every 2' 0" spaced joined to basement
floor with 18 iron pins and straps

37 8 wooden bolts are headed against
the posts supporting the upper floor
and 16 against the walls.
Total 24 bolts in lower floor.

Scale 10 Feet to an Inch



(Signed) J. Simmons
Lieut. Royal Eng.
(Copy) J. H. M. Wright
Draftsman



C'est aussi Bruyeres qui fut à l'origine de la construction d'un blockhaus à l'embouchure de la rivière Raisin, en 1813. C'était le premier poste en amont après les rapides du Coteau, à l'endroit où le Saint-Laurent s'élargit. Le blockhaus devait protéger les bateaux au mouillage, ainsi que le chemin côtier et le pont de la rivière Raisin. En 1814, le lieutenant-colonel Nicolls demanda l'installation de caronades de 12 dans le blockhaus qui jusqu'alors ne possédait pas d'artillerie²⁰.

Au cours d'un voyage d'inspection en décembre 1814, Nicolls découvrit à 2 milles de Cornwall, légèrement au-dessous de la pointe French, un endroit où le Saint-Laurent se rétrécit considérablement (au lieu-dit de Widow Branhart), qu'il considérait comme l'emplacement idéal pour arrêter la progression d'un ennemi en aval. Il signala sa découverte dans un rapport à Prevost *that ground rises gradually to about 250 from the River* [. . .] *A work might be constructed for land defence, and I think to commence here by a River Battery of 4 18 prs. and building Block-house Barracks for the Troops, would be the best protection for Cornwall on this side.*²¹

Nicolls trouva un peu plus en amont, à la pointe Iroquois, une autre hauteur qui dominait la rivière. Cette butte étant trop grande pour un seul ouvrage de défense, l'ingénieur royal en chef recommanda la construction d'une batterie fluviale et de deux redoutes entourant chacune un grand blockhaus²². Selon Nicolls, il était essentiel de construire immédiatement des ouvrages permanents à Widow Barnhart et à la pointe Iroquois, afin de protéger la ligne Montréal-Kingston. Le lieutenant-général Drummond à Kingston partagea son opinion et une demande de matériaux pour la construction de trois blockhaus fut adressée immédiatement au service d'approvisionnement²³. Les travaux commencèrent probablement au début du printemps de 1815, mais la guerre s'acheva avant la fin du voyage d'inspection de Nicolls et les constructions qu'il avait préconisées furent abandonnées. Ces propositions illustrent néanmoins le rôle qu'auraient pu jouer les blockhaus et les batteries dans la protection des communications fluviales.

À la fin de l'année 1814, un blockhaus fut érigé sur l'île Chimney, en face de la ville de Johnston. Un peu plus tôt, on avait formé un parapet à l'extrémité la plus basse de l'île. Nicolls jugea que l'endroit était idéal pour un blockhaus et une batterie, car le courant était très rapide entre l'île et la ville. Lors de son voyage de décembre 1814, il ordonna au capitaine Gaugreben de construire immédiatement un blockhaus, d'achever le parapet et d'assembler dix plates-formes pour l'artillerie²⁴.

La ville de Prescott se trouve au commencement de la longue série de rapides de l'extrémité du lac Saint-François. C'est à cet endroit que l'on transbordait les marchandises des petits bateaux dans des navires plus grands qui effectuaient le restant du voyage jusqu'à Kingston. En face de Prescott se trouvait la grande ville américaine d'Ogdensburg qui pendant la guerre servait de point de départ aux expéditions américaines vers les rives canadiennes. Dans un rapport adressé à Prevost en janvier 1813, le lieutenant-colonel Bruyeres déclarait que Prescott était un point essentiel devant être renforcé en priorité²⁵. Ainsi qu'il le signalait à Prevost, Bruyeres demanda au capitaine Gaugreben de construire un blockhaus près de la batterie déjà existante sur la plage voisine de la ville: «to erect without delay a Block House on a small commanding spot in the rear of the present Battery which it will completely protect.»²⁶ Le blockhaus était un grand bâtiment carré d'un étage dont le toit à l'épreuve des projectiles pouvait être équipé de pièces d'artillerie. Il se trouvait au centre d'une redoute carrée et servait de caserne à une grande garnison²⁷. Lors d'une visite, quelque temps après l'achèvement des travaux, le lieutenant-colonel Nicolls décrivit ainsi le fort à Prevost

*a great mass of earth badly put together: a work here may be an object as near the head of the Rapids and commencement of using small Vessels; in other respects, the site is not judicious as concerns the land and the breadth of the River is too great to prevent the passing of boats.*²⁸

Le blockhaus et la redoute se trouvaient à l'endroit où s'élève actuellement le fort Wellington.

Le lieutenant-colonel Drummond ordonna la construction d'un blockhaus en mai 1814 sur l'île Bridge à l'extrémité orientale des Mille Îles²⁹. La construction qui était assez grande pour abriter une compagnie de soldats était munie à l'étage d'une caronade de 12 et de six canons de fer du calibre de 6 livres. Un canon de 18 monté sur une plate-forme circulaire se trouvait devant le blockhaus. Il fut occupé en 1814 par 30 soldats du 57^e régiment, accompagnés de six artilleurs³⁰. Lorsque Nicolls visita le poste en décembre 1814, le fort ne possédait pas de palissade. Il proposa au commandant du détachement de dresser un abattis tout autour de l'île, pour déjouer les attaques surprises. L'île Bridge servait de point de halte pour les bateaux qui montaient ou descendaient le fleuve.

L'expédition audacieuse et destructive menée par le capitaine Forsyth sur Gananoque, en septembre 1812, révéla aux Britanniques la faiblesse de leurs villes frontalières et la vulnérabilité des communications terrestres ou fluviales. Au cours de son expédition, Forsyth détruisit le pont de la Gananoque et s'empara des

munitions entreposées dans la ville. C'est en janvier 1813 que commença la construction d'un blockhaus destiné à protéger le port et le nouveau pont³¹. On peut voir sur un plan de Gananoque, dessiné en 1815, un grand blockhaus entouré d'un parapet octogonal en bois et d'une palissade carrée. Dans son rapport à Prevost, Nicolls décrivait ainsi les pièces d'artillerie qui équipaient le blockhaus, «two 12-pr. Carronades, 2-4 and 1-3 pr»³². Le blockhaus de Gananoque était le dernier ouvrage fortifié du Saint-Laurent, avant Kingston.

La rivière Saint-Jean, 1812–1814

En 1812, il n'y avait que deux villes importantes au Nouveau-Brunswick : à l'intérieur, Fredericton, la capitale, et le port de Saint-Jean à l'embouchure de la rivière Saint-Jean. Au début de la guerre de 1812, les seules fortifications de la province se trouvaient à Saint-Jean. Elles se limitaient à quelques petites batteries côtières et à la construction délabrée du fort Howe qui dominait la ville. On estimait que Fredericton était impossible à défendre. Pendant la guerre, on renforça les ouvrages de défense de Saint-Jean et l'on construisit de nouvelles fortifications provisoires. Ces dernières n'étaient ni puissantes ni élaborées, car on tablait sur la supériorité de la marine britannique et sur le peu d'importance stratégique de Saint-Jean. Elles se contentaient de protéger le port et la ville des petites expéditions de pillards.

Selon la stratégie établie pour le cas d'une attaque de Saint-Jean, les troupes qui devraient battre en retraite devraient embarquer dans une flottille de bateaux qui remonterait la rivière Saint-Jean, jusqu'à une retraite où elles pourraient retarder ou arrêter l'ennemi³³. Deux blockhaus et une batterie installés sur la rive en 1813 avaient pour rôle de faciliter la défense de la rivière et de protéger les communications entre Saint-Jean et Fredericton. Mais la construction de ces ouvrages de défense fut surtout influencée par des motifs politiques, ainsi que l'expliquait le lieutenant-colonel Nicolls au gouverneur Sherbrooke :

*These Works, I recommend as much in a Political, as Military Point of view – they would become Rendezvous for the Militia, as well as afford Lodgement for the small Detachments of the Regulars, at present at those Places, and would have the Beneficial Effect of giving confidence to the Natives, at a cheap rate, and show them that it is intended to defend every Avenue to the Province as long as possible.*³⁴

Le blockhaus d'Oromocto fut construit en 1813, ainsi que Nicolls l'avait recommandé, à 22 milles en aval de Fredericton, sur la rive droite du cours d'eau. Il avait pour fonction de protéger la

rivière Oromocto qui se jetait dans la rivière Saint-Jean, ainsi que la route qui conduisait à St. Andrews et Magaguadavic³⁵.

La traverse de Worden était l'autre endroit choisi par Nicolls pour la construction d'un deuxième poste sur la rivière Saint-Jean. A cet endroit situé à 30 milles environ en amont de Saint-Jean, la rivière formait un goulet étroit de 400 verges de large³⁶. Le blockhaus et la batterie construits en 1813 contrôlaient la rivière et la route de la rive opposée qui constituait la principale voie de communication terrestre entre Saint-Jean et Fredericton. Une batterie protégée par un ouvrage de terre en forme de demi-cercle fut établie à 150 verges environ, derrière la batterie placée sur la butte. Deux canons de 4 furent installés à l'étage supérieur du blockhaus³⁷.

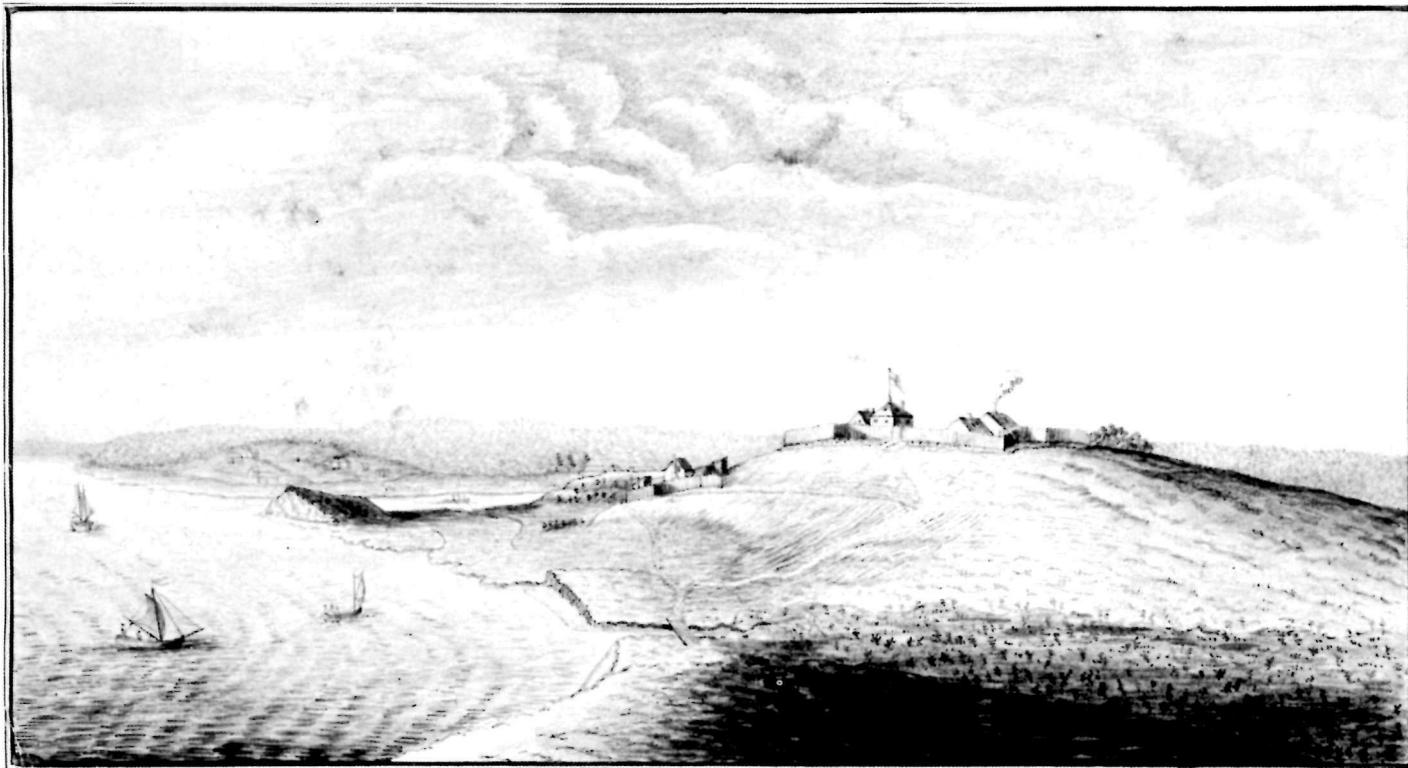
Les blockhaus du canal Rideau, 1831–1832

Le canal Rideau était destiné à remplacer la voie fluviale du Saint-Laurent pour le transport du matériel militaire entre Montréal et Kingston. La guerre de 1812 avait démontré aux Britanniques qu'ils devaient conserver leur supériorité navale sur le lac Ontario pour pouvoir préserver la ligne de communication et d'approvisionnement en direction de leurs postes et petites colonies de l'Ouest. Pendant la guerre, les effectifs militaires avaient considérablement augmenté à Kingston qui était le port d'attache et le centre de construction navale de la marine provinciale.

Kingston était le point névralgique de la longue ligne de communication reliant Québec et le lac Supérieur. La voie maritime du Saint-Laurent était si proche de la frontière américaine qu'une attaque à n'importe quel point du fleuve suffisait à bloquer les communications, l'approvisionnement et le transport des troupes. L'état-major britannique décida donc de trouver une voie de remplacement et jugea que la rivière Rideau et celle des Outaouais constitueraient, après construction des canaux nécessaires, la voie fluviale idéale. C'est ainsi que le canal Rideau fut creusé entre 1826 et 1832, sous la surveillance générale du lieutenant-colonel John By, ingénieur du roi.

Une fois achevé, le canal constituait une voie fluviale de 123.5 milles de long comprenant 47 écluses. Sa principale caractéristique stratégique était de s'éloigner perpendiculairement de la frontière américaine. Mais la fortification de cette voie navigable s'avéra aussi difficile que celle de la voie maritime du Saint-Laurent, car les écluses, indispensables à ce cours d'eau artificiel, étaient très vulnérables. Le colonel Nicolls qui était devenu, après sa promotion de 1825, ingénieur royal en chef du Canada souligna ce problème à Roger Byham, secrétaire du *Board of Ordnance* :

12 Vue du fort Edward, sur les rives de la Piziquid, Nouvelle-Ecosse, 1753, par le capitaine John Hamilton. (*Archives publiques Canada.*)



To protect in all its parts, from an enterprising Enemy, about 30 miles distant, a Line of Water Communication 148[sic] miles long in which there are 47 Locks, and various long Dams, from 10 to 63 feet high, and to which a small number of men, in a few hours, may do more damage than could be made good again, during the summer season (little can be done in this way in Winter) is a matter of no trifling consideration, especially when endeavouring to prevent the expense of protection exceeding what the object would justify.³⁸

En 1828, un comité dont la mission était d'étudier les divers problèmes relatifs aux installations du canal recommanda pour la défense de celui-ci la construction de maisons de gardiens d'écluses:

Lock Houses (which will serve as a rendezvous for Militia) as well secure protection against small numbers, until the general settlement of the Country will identify the preservation of the Navigation with the property and interests of the neighbouring Inhabitants; will assist in the general defense, and will point out clearly the expediency, nature, and situation of more important Works.³⁹

Le comité demanda au colonel By d'acheter les terrains nécessaires pour la construction de ces maisons, selon les directives émises quelque temps auparavant, en 1827: «Lock Masters Houses in such a manner, and in such a situation, that they may become defensible Guard Houses, and a protection to the Locks and Dams at the several Stations.»⁴⁰

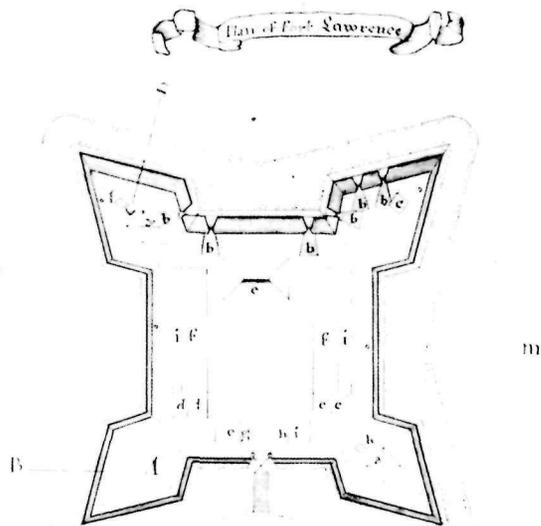
Cependant, le colonel By pensait que les petites maisons des gardiens d'écluses ne suffiraient pas à la défense du canal. En 1840, il écrivit à Gother Mann, inspecteur général des fortifications, qu'il retarderait la construction de ces maisons jusqu'à ce que l'on ait examiné son projet de construction de blockhaus près des écluses. By proposait d'ériger 22 grands blockhaus pour la protection des points stratégiques. Il décrivait ainsi ces blockhaus qui devaient aussi servir de logements pour les gardiens d'écluses et pour les travailleurs:

The lower part of these blockhouses I propose building of stone, there being a sufficient quantity remaining at each station from the rock excavation to enable that part to be built of masonry, with walls four feet thick, at the same price as timber. These walls would support strong flooring beams, with a layer of masonry, to render the lower stories fire-proof and nearly bomb-proof, as shown by the Section. The roofs and timber-work I propose covering with tin, which will render these buildings very durable and difficult to destroy by fire, as tin remains free from rust in this climate upwards of sixty years. I am therefore most respectfully of opinion, that these blockhouses would lend much to the general strength of that part of the country, and recommend the forming a

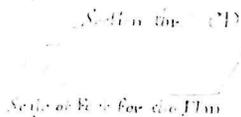
square redoubt round each, which would add much to their formidable appearance, and serve as mustering for the militia of the surrounding country[. . .] These block-houses are proposed on a large scale, that they may serve as secure depots in time of war for provisions, ammunition and small arms, for the militia, as large villages are forming at every station where there are locks building.⁴¹

Le *Board of Ordnance* rejeta la proposition de By, car les frais de construction étaient beaucoup trop élevés. Cependant, le colonel By entreprit, de son propre chef, la construction de cinq blockhaus, en 1831⁴². Celui de Merrickville, qui était le plus grand, mesurait 50 pi de côté au rez-de-chaussée et pouvait loger 36 soldats. Les murs de pierre du rez-de-chaussée atteignaient 3 pi d'épaisseur. Construit selon les principes, les proportions et les plans proposés à Mann en 1830, ce blockhaus était, selon By, un ouvrage de défense adéquat pour la protection des points stratégiques du canal. L'année 1832 vit la construction de quatre autres blockhaus semblables les uns aux autres, à Kingston Mills, Narrows, Burritts Rapids et Isthmus; celui de Burritts Rapids ne fut cependant complété qu'à la hauteur du premier étage. Plus petits que celui de Merrickville, ils mesuraient seulement 28 pi de côté; ils furent toutefois construits selon les mêmes principes. C'étaient des ouvrages permanents et de construction soignée. Les murs de pierre de 3 pi d'épaisseur du rez-de-chaussée abritaient un entrepôt d'armes et de munitions. Les étages bâtis en grosses pièces de bois équarries étaient percés de meurtrières et de mâchicoulis. Ils servaient ordinairement de logements aux gardiens d'écluses et, parfois, aux travailleurs.

De nombreux autres points stratégiques du canal furent ensuite fortifiés conformément aux plans initiaux. On y construisit des maisons de gardien sans étage, dont les murs de bois ou de pierre étaient percés de meurtrières.



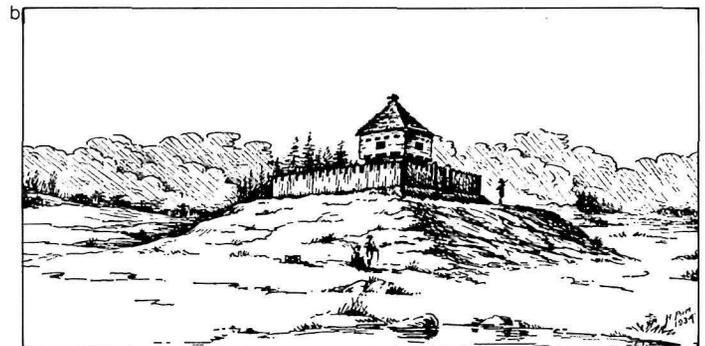
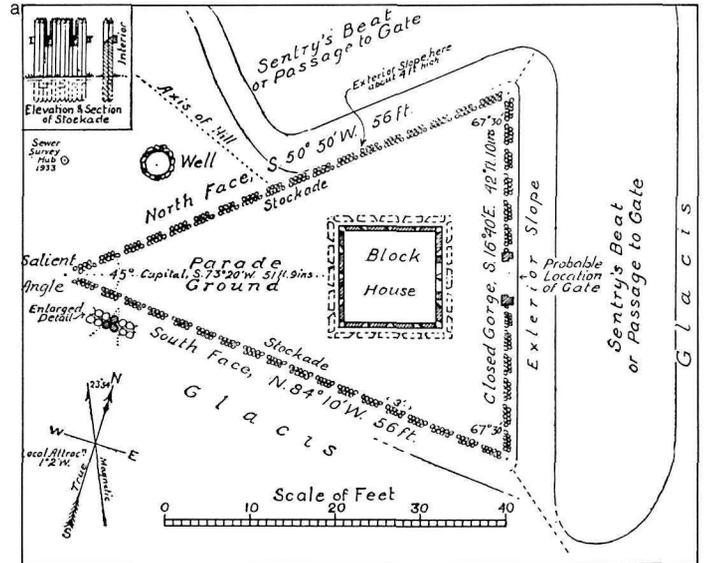
Section line a-b

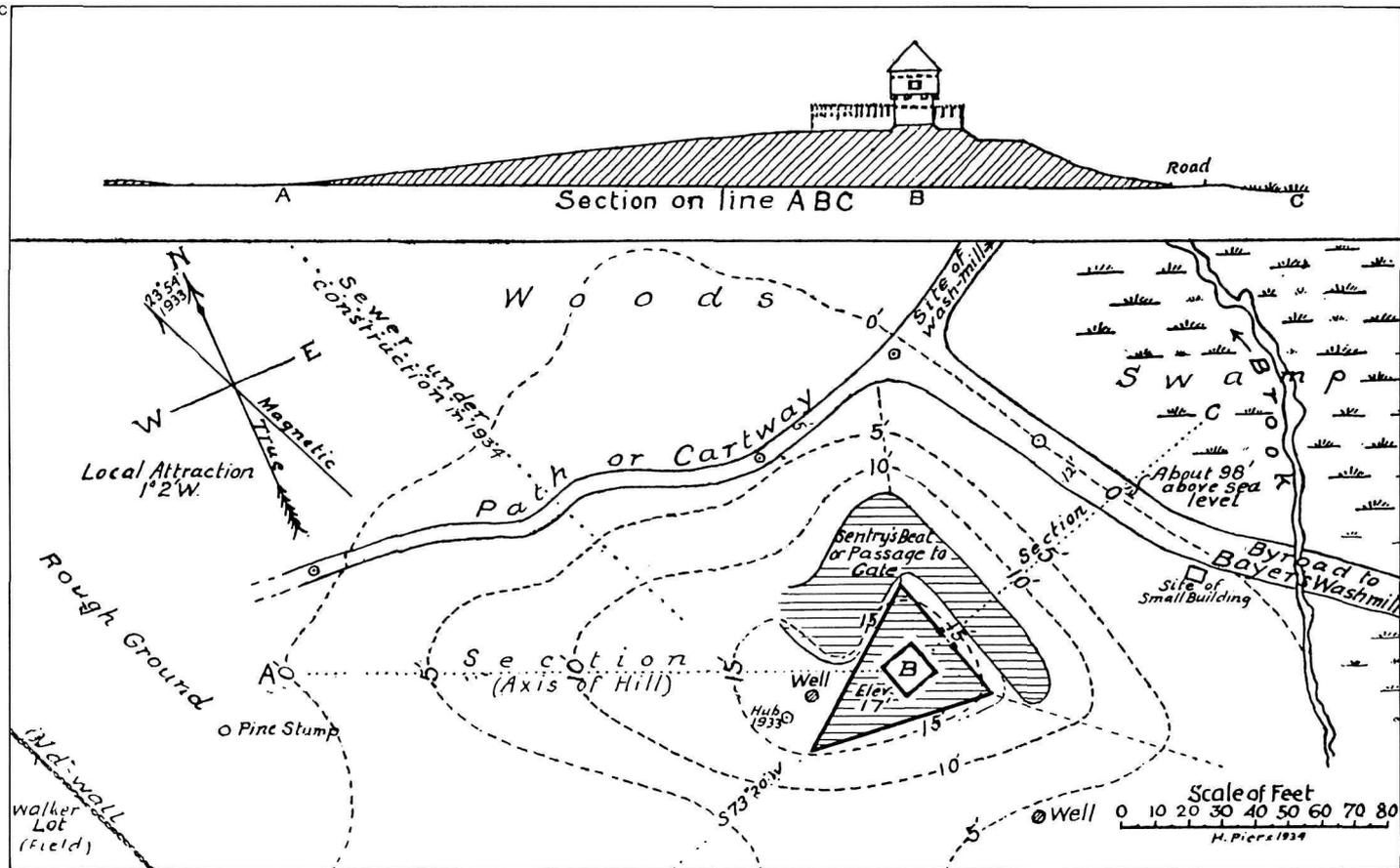


Explanation.

- A Block Houses
- B Palisades for Cannon
- C Magazine
- D Commandant's Quarters
- E Officers' Barracks
- F Soldiers' Barracks
- G Sentries Guard Room
- H Sentries Ditch
- I Sentries Ditch
- K Well
- L Wood Yard
- M Wood Yard
- O.R. represents a line of Bickets

19





Les blockhaus et la protection des ports

Les blockhaus ne constituaient qu'un petit élément des imposantes fortifications parfois très complexes qui assuraient la protection des ports de Saint-Jean (Terre-Neuve), Halifax, Saint-Jean (Nouveau-Brunswick) et Kingston. Les blockhaus étaient en général des expédients construits à la hâte en temps de guerre, tandis que les plans des fortifications définitives faisaient l'objet d'examen sans fin par les ingénieurs, le *Board of Ordnance* et le Parlement.

Les règlements du *Board of Ordnance* interdisaient aux commandants de région de construire de leur propre chef des fortifications autres que des ouvrages provisoires. C'est pourquoi les seuls ouvrages de défense des ports étaient souvent des petites batteries, des blockhaus et des redoutes, soit des constructions peu dispendieuses qui pouvaient être installées rapidement en cas de danger. Ces ouvrages de défense étaient construits par différents ingénieurs aux idées opposées, souvent d'après des fragments de plans anciens ou sur les ruines de constructions précédentes. L'Angleterre pensait qu'en maintenant la supériorité de sa flotte elle pouvait garantir la sécurité des ports de l'Amérique du Nord britannique, de façon plus économique et plus efficace que par des fortifications. Les commandants et ingénieurs dissidents devaient en général s'incliner devant la sagesse supérieure de Londres.

La nature et l'histoire des fortifications construites dans les quatre ports mentionnés plus haut variaient considérablement, selon la topographie, les utilisations différentes et l'importance stratégique de chacun des ports et des îles. Les blockhaus étaient généralement des avant-postes bâtis à l'endroit le plus important, abritant parfois des casernes pouvant être situées dans une redoute, protégeant une batterie ou une route ou défendant avec d'autres blockhaus une étendue de terre trop grande pour des fortifications normales.

Saint-Jean, Terre-Neuve

Lorsqu'en 1583 Sir Humphrey Gilbert annexa enfin officiellement Saint-Jean à la couronne britannique, le port devint le principal refuge des bateaux de pêche anglais dans l'Atlantique-Nord. En temps de guerre, les bateaux de pêche se rendaient à Saint-Jean sous escorte militaire au début du printemps, se dirigeaient vers leurs zones de pêche favorites pendant l'été puis se rassemblaient à nouveau dans le port, au mois d'octobre, pour le voyage de retour. De plus, Saint-Jean devint le siège de l'administrateur de la flotte de pêche. Même si l'industrie de la pêche n'était pas assez florissante pour encourager des établissements à long terme, les demeures saisonnières devinrent peu à peu

des habitations permanentes. C'est sous le règne d'Elisabeth I^{re} que l'Angleterre et la France se disputèrent pendant de longues années le contrôle des zones de pêche de Terre-Neuve et que furent commencées les fortifications du port.

Le petit fort William entouré de palissades fut construit en 1790 pour loger l'armée, mais la défense de Saint-Jean fut assurée depuis le début par divers ouvrages situés à l'entrée du port. Les imposantes falaises qui formaient un étroit goulet à l'entrée du port de Saint-Jean constituaient une barrière naturelle. Jusqu'au début du XIX^e siècle, des batteries, des chaînes ou des tours placées à cet endroit suffirent alternativement à assurer la sécurité du port. Quelques canons à l'entrée du goulet rendaient Saint-Jean pratiquement inexpugnable.

Malheureusement, à l'arrière de la ville le terrain était plus plat et difficilement défendable. Saint-Jean dut se rendre quatre fois: sous l'attaque de Le Moyne d'Iberville en 1696, de Brouillan dit Saint-Ovide en 1708, d'Haussonville en 1762 et enfin d'Amherst qui reprit le fort la même année. A chaque fois, l'ennemi avait attaqué à l'arrière de la ville. Le petit fort William fut détruit et rebâti pour le moins trois fois. Au nord et au sud de Saint-Jean, de nombreuses petites baies permettaient à l'ennemi de débarquer facilement. S'il y parvenait sans être repéré, la victoire lui était assurée.

Le gouvernement britannique montrait assez de réticence à dépenser d'énormes sommes d'argent pour permettre à Saint-Jean de soutenir un siège. Tant que la flotte n'était pas en danger et que la petite garnison parvenait à se loger, une ville saisonnière comme Saint-Jean ne justifiait pas de dépenses supplémentaires. Cependant, la victoire aisée des Français en 1762 infligea une humiliation à la couronne britannique. C'est alors que le capitaine William Debbeig reçut pour mission d'étudier les ouvrages de défense du port de Saint-Jean et d'envisager éventuellement certaines modifications. Debbeig reçut des instructions qui soulignaient clairement l'opinion du gouvernement britannique au sujet des fortifications de Terre-Neuve.

The Protecting the Vessels, Seamen, and Fishing Utensils from a sudden Attack, as has been said above, is the main point. The protection of the Inhabitants settled on the Island, is neither practicable nor desirable. The Choice of a secure port where ships can retire to, seems to be the only means of affording them protection; and Batteries and Forts, at the same time that they defend the Entrance may afford security to the Stores. A large Fortress which would require a numerous Garrison, would afford no protection to the Shipping against a Force capable of laying Siege to it, and against a lesser force, the Batteries which are proposed for the Defence of the Entrance of the Harbour alone

*would be sufficient [. . .] As to the Garrison that can be allowed, their number must entirely depend on the size of the Works, and that must again depend on the Situation of the Ground. The less number requisite to defend the Works, the better; but Two Hundred men, or three Hundred at the most, if necessary, may be granted.*¹

Le capitaine Debbeig émit certaines recommandations qui furent ignorées pendant presque dix ans. Lors de la Révolution américaine, le problème de la sécurité du port se posa à nouveau à l'Angleterre qui ordonna la consolidation des ouvrages existants et la construction de nouvelles fortifications. Le capitaine Robert Pringle assura la surveillance des travaux qui furent exécutés conformément aux recommandations du capitaine Debbeig. L'entrée du port fut équipée de nouvelles batteries, une chaîne fut tendue à travers le goulet et l'on construisit le fort Townshend qui dominait la ville, derrière le fort William².

La guerre entre l'Angleterre et le gouvernement révolutionnaire français éclata en 1793 et posa une fois de plus le problème de la fortification de Saint-Jean. Le colonel Thomas Skinner, ingénieur royal en chef à Saint-Jean décida finalement le gouvernement à construire une citadelle. Cependant, ni le fort William ni le fort Townshend ne pouvaient défendre convenablement la ville ou le port. C'est à peine s'ils pouvaient assurer la sécurité de leur propre garnison; en effet, tous les ingénieurs en poste à Saint-Jean s'accordaient à dire que ces deux forts pouvaient être maîtrisés depuis les collines avoisinantes. Signal Hill, la hauteur située au nord, à The Narrows, pourrait constituer une retraite sûre en cas de siège, si l'on y construisait des fortifications adéquates. De cet endroit, on pouvait protéger le port et une partie de la ville. Skinner et tous ses successeurs déclarèrent que Signal Hill devait être fortifié si l'on souhaitait que Terre-Neuve restât britannique.

C'est au dos de la plus haute crête de Signal Hill que les Britanniques construisirent le seul blockhaus qui n'ait jamais été bâti à Saint-Jean. Commencé en 1795, ce blockhaus devait être l'élément principal des ouvrages de défense de Signal Hill. Le rez-de-chaussée aux murs de pierre mesurait 30 pi de côté. Il était, paraît-il, à l'épreuve des bombes et pouvait abriter 150 barils de poudre ainsi que des pièces d'artillerie. L'étage construit en bois et posé diagonalement sur le rez-de-chaussée servait de logement aux officiers et aux artilleurs. Le toit plat pouvait être équipé de pièces d'artillerie. Deux batteries situées à l'est et à l'ouest du blockhaus furent établies à la même époque³.

Pendant une vingtaine d'années, on poursuivit, sans plan rigoureux, la construction d'un important réseau de fortifications à Signal Hill. En 1814, le capitaine Elias Walker Durnford, ingénieur

du roi, proposa un plan de citadelle permanente, et le blockhaus fut démoli pour faire place à une tour martello. Cette dernière ainsi que la plupart des ouvrages que proposa Durnford ne virent jamais le jour. Plus tard, on construisit sur la colline deux blockhaus qui furent utilisés surtout pour la transmission de signaux et qui n'étaient pas, à proprement parler, des ouvrages de défense.

L'absence de blockhaus à Saint-Jean, hormis celui de Signal Hill, est due à la réticence du gouvernement anglais à fortifier la ville. Les deux seuls ouvrages de défense érigés à l'arrière du port furent le fort William et le fort Townshend dont la fonction première était de garantir la sécurité du gouvernement et de l'armée. Des blockhaus de bois résistant seulement aux balles de mousquets se seraient avérés très peu efficaces pour la défense des batteries placées à The Narrows. A diverses époques, des batteries furent installées dans les avant-ports et les petites baies voisines de Saint-Jean, mais contrairement au reste du Canada, on n'y construisit jamais de blockhaus pour loger les troupes ou protéger les batteries.

Halifax, Nouvelle-Ecosse

A l'instar de Saint-Jean, la base navale de Halifax ne cessa de prospérer depuis le jour de sa fondation, mais à la différence du port de Terre-Neuve, la topographie de Halifax ne permettait pas de se protéger facilement contre des attaques venant de la mer. Le port était certes assez vulnérable, mais en revanche, toute expédition militaire sur Halifax venait obligatoirement par la mer, car des troupes cherchant à débarquer ailleurs auraient dû se rendre plus à l'ouest, jusqu'à la baie St. Margaret, séparée de Halifax par 25 milles de chemins tortueux. Par conséquent, on se soucia peu de protéger le côté intérieur de Halifax, sauf au tout début. Lors des travaux de fortification, on s'est surtout attaché à protéger l'entrée du port et à construire des citadelles dominant la ville. Mais la sécurité du port était avant tout garantie par la puissance de la flotte britannique. C'est pourquoi les fortifications commencées à la hâte en temps de guerre furent par la suite abandonnées lorsque revint la paix. Les 14 blockhaus construits à Halifax entre 1749 et 1808 étaient des bâtiments provisoires construits en raison du danger.

Les trois blockhaus péninsulaires décrits plus haut furent les premiers ouvrages de défense construits à Halifax. Ils furent érigés par les colons au cours du premier hiver, pour protéger la péninsule des attaques amérindiennes. Cependant, les trois petits blockhaus devinrent bientôt inutiles, car la croissance rapide de la ville et la grande garnison stationnée à Halifax suffisaient à dissuader les Amérindiens d'attaquer la péninsule.

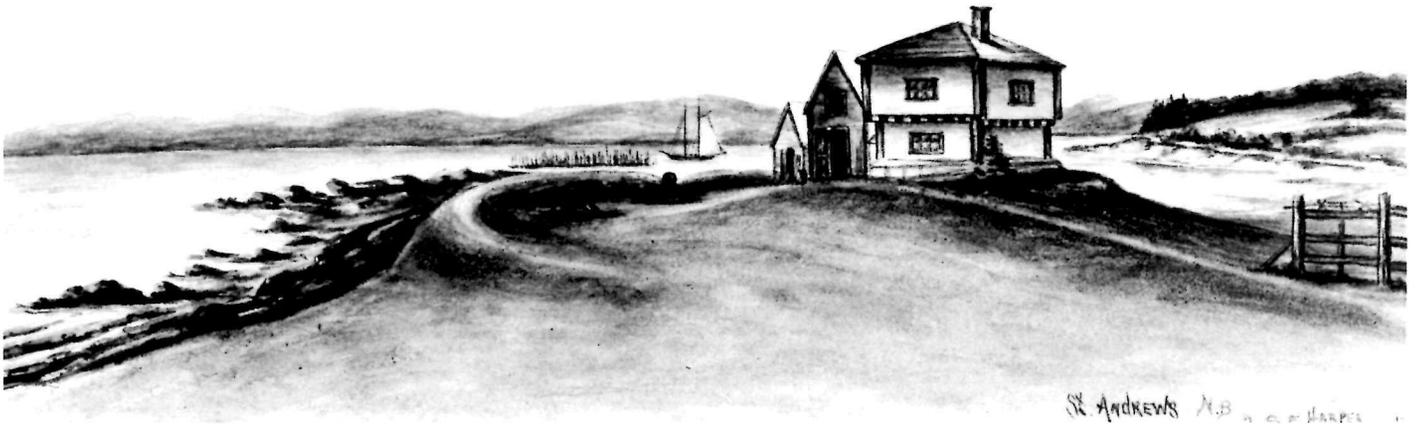
15 Aquarelle de Harry Piers représentant le blockhaus péninsulaire central de Halifax, 1751. (*Public Archives of Nova Scotia.*)

16 Aquarelle de Mlle S.E. Harper représentant le blockhaus ouest de St. Andrews, Nouveau-Brunswick. (*New Brunswick Museum.*)

15



16



L'arsenal maritime

En 1762 se répandit le bruit qu'un grand escadron français croissait dans l'Atlantique-Nord. En juillet de la même année, la prise de Saint-Jean (Terre-Neuve) engendra une brusque activité à Halifax. Les ouvriers durent abandonner leur travail à la citadelle pour venir renforcer les batteries de l'extrémité sud de la péninsule. Pour la première fois, on s'inquiéta de la protection de l'arsenal. Lors de sa construction en 1759 au nord de la ville, le problème de la défense de l'arsenal maritime n'avait pas été pris en considération. Le commandant John Henry Bastide, ingénieur royal en chef à Halifax, en avait informé le général Amherst l'année précédente, «the Naval Yard [could] not possibly be brought within the line of Defense proposed for the Town»⁴. L'unique protection de l'arsenal résidait dans le fait que l'ennemi devait, pour l'attaquer, forcer les fortifications du port. Au moment des événements de 1762, le blockhaus Maugher était le seul ouvrage de défense de l'arsenal et des entrepôts⁵. Ce blockhaus placé sur une petite colline dominant l'arsenal avait été construit quelques années auparavant.

Le retour de la paix en 1763 mit un terme aux travaux de fortification de Halifax. C'est à l'époque de la Révolution américaine que le problème de la protection de l'arsenal se posa à nouveau. En effet, l'arsenal de Halifax abritait un matériel considérable et varié, destiné à la flotte de l'Atlantique-Nord. Soucieux de protéger ces entrepôts, le gouvernement entreprit d'autres dispositions provisoires pour la défense de l'arsenal en 1775. C'est à ce sujet que Lord Suffolk écrivit les lignes suivantes au gouverneur James Legge:

The ruinous State of the Fortifications at Halifax had been the Subject of frequent consideration, but as the ablest Engineers who have been consulted upon it have concurred in opinion that the Harbour is too extensive and the advantages of Attack too many to admit of any regular effectual plan; all Ideas of that kind have been laid aside.

*It is judged proper however upon the present occasion to direct that some Works upon a temporary plan of defence should be constructed for the Security of the King's Naval Yard, and the Board of Ordnance will by this conveyance send out orders to that Effect to the principal Engineer at Halifax.*⁶

Un mois plus tard, en novembre, Legge signala à Dartmouth que le capitaine William Spry, ingénieur du roi, s'occupait de la construction d'ouvrages provisoires destinés à protéger l'arsenal⁷. En septembre 1776, Spry avisa le général Eyre Massey que l'arsenal était maintenant doté de trois bastions en arrière et entouré d'une double palissade percée de meurtrières. Deux blockhaus avaient été érigés au nord et au sud de l'enceinte. Spry signala

aussi la construction prochaine de blockhaus devant servir de corps de garde pour les bastions et d'ouvrages de défense secondaires⁸.

La construction du fort Needham, au nord de l'arsenal, débuta aussi en 1776. Cette redoute de terre sur la colline Pedley, qui devait protéger à la fois *The Narrows* et l'arsenal, pouvait loger 50 soldats. Un blockhaus baptisé fort Coote fut érigé sur un promontoire de l'extrémité nord-ouest de l'arsenal. Avec ses trois canons de 18, il protégeait l'arsenal et le fort Needham⁹.

Ces ouvrages de défense ne furent jamais mis à l'épreuve, mais le capitaine James Straton, ingénieur du roi, aux prises avec les mêmes problèmes que ses prédécesseurs, critiqua en 1796 ces constructions provisoires.

*As for putting the Dock Yard, hors d'Insult – from an Enemy besieging Citadel Hill Work – it is impossible – not even the strongest Fortress that could be erected on Needham Hill, would prevent it – much less the two little Redoubts that were there, and the three detached Bastions open in the Gorges, and connected only by a common Picketing, the whole lying on the side of a Hill Just above the Dock Yard, whose summit effectually commands those Works – and everything near it. They never could have resisted a spirited Attack.*¹⁰

Deux autres blockhaus furent construits à Halifax pendant la révolution. Le premier, une grande construction octogonale de trois étages et de 50 pi de diamètre, fut bâti en 1776, dans une grande redoute carrée, au sommet de la colline de la citadelle, pour loger 200 soldats¹¹. A cette époque, la colline était défendue par un labyrinthe de batteries et de tranchées irrégulières commencé par Bastide en 1761 et perfectionné par Spry pendant la révolution. Quatorze canons de 24 pointaient par les embrasures de la redoute de terre du sommet de la colline. Au centre du carré fut construit un blockhaus octogonal muni de huit canons de 6 placés dans les embrasures du deuxième étage; ces canons couvraient efficacement ceux de la redoute.

Le fort Massey, bâti lui aussi en 1776, était une redoute de terre carrée établie sur la petite colline au sud de la citadelle, au croisement des actuelles rues South et Queen. Le 4 septembre 1776, Spry déclarait à Massey que «two 24 pounders [are] mounted, the post defencible, and will be finished in ten days»¹². Cette redoute couvrait le côté sud de la citadelle et protégeait les batteries rasantes et en barbette, situées en contrebas. Un blockhaus pouvant loger 39 soldats fut construit à l'angle sud-est de la redoute qui groupait aussi deux casernes et une petite poudrière¹³.

Après la Révolution américaine, les fortifications de Halifax furent à nouveau négligées. Mais la guerre entre l'Angleterre et la France éclata en 1793. Son Altesse Royale Edward, duc de Kent, prit la tête des armées de la Nouvelle-Ecosse en 1792. La guerre avec la France lui fournit un prétexte pour réaliser son projet de reconstruction des fortifications de Halifax. Malgré plusieurs interventions du *Board of Ordnance*, le duc de Kent réussit à apporter de nombreuses modifications et réparations aux fortifications de Halifax. Il construisit, entre autres, deux blockhaus.

En 1795, le duc Edward ordonna l'édification d'un blockhaus à l'arrière de la redoute York, batterie de huit canons établie l'année précédente sur la rive ouest de l'entrée du port. Le rôle du blockhaus était de protéger la batterie et la petite poudrière voisine, et de loger les artilleurs de la batterie. Le deuxième étage du blockhaus était équipé de deux petites caronades¹⁴.

Le duc Edward fit construire un autre blockhaus de 40 pi de côté, dans le fort en étoile de l'île George, pour loger les troupes régulières stationnées dans l'île. Le bâtiment pouvait abriter 40 soldats et possédait un toit plat pour l'installation de pièces d'artillerie supplémentaires¹⁵.

En 1807–1808, une nouvelle guerre contre la France engendra la création d'autres ouvrages de défense à Halifax. Les bâtiments construits par le duc de Kent dix ans auparavant furent réparés et deux nouveaux ouvrages furent commencés à l'extrémité nord de la presqu'île. Tombé en ruines après la Révolution américaine, le fort Needham fut complètement reconstruit en 1808, en même temps qu'une batterie destinée à protéger The Narrows. La même année, un blockhaus fut érigé à mi-chemin entre le fort et la batterie. Muni de deux canons de 12 au deuxième étage, il comprenait aussi une petite poudrière et avait pour rôle de couvrir la batterie et de protéger le côté nord du fort Needham¹⁶. Afin de remplacer la caserne qui était irréparable, un blockhaus fut édifié à l'intérieur de la redoute du fort Needham. Le général Hunter fut autorisé à construire une tour de pierre, mais le manque de temps et de main-d'œuvre l'obligèrent à construire un blockhaus provisoire.

Depuis 1760, on avait demandé à plusieurs reprises la création d'une ligne de défense à l'endroit le plus étroit de la presqu'île. On proposa généralement la construction d'une série de redoutes munies de blockhaus et de batteries en barbette, sur les points les plus élevés, entre le bras nord-ouest et le bassin de Bedford. Le seul ouvrage de défense construit dans cette zone fut le fort McAlpine, érigé en 1808 sur l'ordre du général Hunter. Cette grande redoute pentagonale, équipée d'un blockhaus de deux étages, de même forme, fut commencée à l'été de 1808. Son rôle était de couvrir l'entrée de Halifax par la route de

Bedford et d'empêcher un débarquement ennemi sur la rive nord de la presqu'île¹⁷. Les trois blockhaus achevés en 1808 furent les derniers ouvrages de défense construits à Halifax.

Saint-Jean, Nouveau-Brunswick

Jusqu'à la Révolution américaine, la ville et le port de Saint-Jean n'avaient pas une grande importance pour les Britanniques. Mais à cette époque, le bois de la région de la rivière Saint-Jean était absolument indispensable pour la fabrication de mâts pour la flotte britannique. Par ailleurs, la rivière était, en temps de guerre, la seule voie de communication entre Québec et Halifax. Les expéditions d'Ethan Allen et de sa compagnie de *Rangers* au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Ecosse incitèrent, en 1777, le général Massey à demander au général Howe des renforts pour établir un poste à l'embouchure de la rivière Saint-Jean. Le général Howe accepta et, en novembre de la même année, Massey ordonna au capitaine Shudholme, à la tête de 50 hommes et de deux frégates, d'établir ce poste. Ils transportèrent avec eux un petit blockhaus préfabriqué à Halifax et quatre canons du calibre de 6 livres¹⁸. Avant l'arrivée de l'hiver, le blockhaus fut construit et entouré d'une palissade et d'un abattis. Plus tard, on ajouta une caserne pouvant loger 100 soldats et l'on baptisa le poste fort Howe. Grâce à sa position, sur une hauteur à l'extrémité nord du port, en face des ruines du fort Frederick, il contrôlait le voisinage. L'année suivante, un autre blockhaus fut construit à l'autre bout du monticule dominant la rivière Saint-Jean¹⁹.

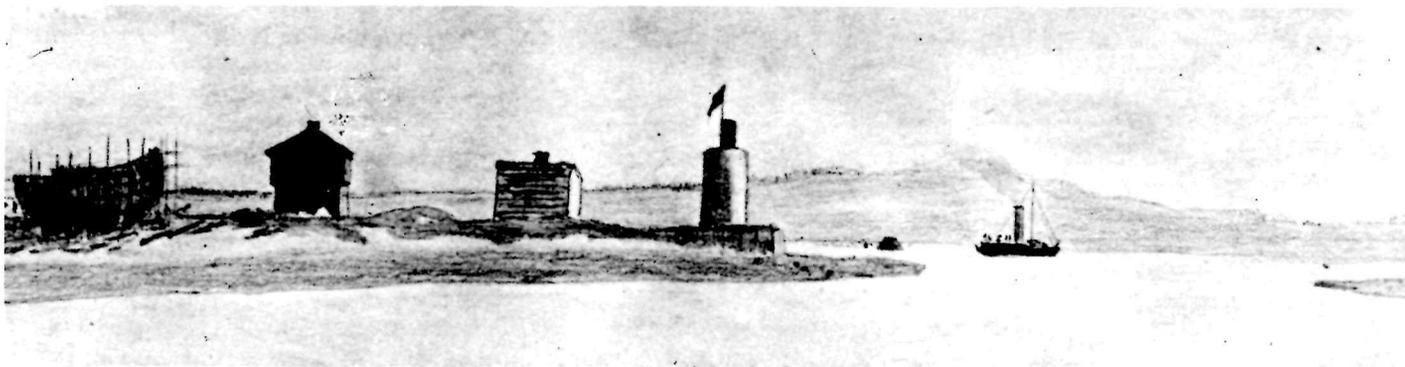
Lors des événements de 1793, le gouverneur Thomas Carleton jugea nécessaire de construire certains ouvrages de défense temporaires, pour se protéger contre toute attaque soudaine. La batterie Dorchester fut érigée à l'extrémité sud de la presqu'île de Saint-Jean et protégée par un blockhaus de 20 pi de côté, construit un peu en retrait et équipé de quatre canons de 4, au deuxième étage. Les batteries Mortar, Graveyard et Prince Edward furent établies la même année. Carleton déclara à Dundas qu'il avait entrepris ces ouvrages de défense de son propre chef, mais que «by the voluntary assistance of the Inhabitants, I was Enabled to execute [the works] without incurring any expence to Government»²⁰.

Aucun autre ouvrage de défense ne fut construit à Saint-Jean avant la guerre de 1812. A cette époque, on décida de doter la ville et le port d'un système de défense assez puissant pour repousser les petites attaques américaines. En cas de siège, les troupes de Saint-Jean devaient se réfugier en amont dans une retraite plus facile à défendre contre une armée ennemie.

17 Aquarelle du capitaine Reid représentant le blockhaus est de St. Andrews, Nouveau-Brunswick. (*New Brunswick Museum.*)

18 Dessin du blockhaus de Liverpool. (*Public Archives of Nova Scotia.*)

17



18



Pendant la guerre de 1812, c'est surtout sur la presqu'île où se trouvait la ville et sur la rive ouest du port que furent construites les fortifications, car la rive est était jugée indéfendable. Les Anglais pensaient que l'ennemi ne pourrait pas débarquer sur la rive est, si le port était bien couvert par les canons de la presqu'île, de la rive ouest et de l'île Partridge. Si l'ennemi ne pouvait pénétrer dans le port, il était obligé de débarquer à 50 milles plus loin, vers l'est²¹.

La batterie et le blockhaus Dorchester situés à l'extrémité sud-ouest de la presqu'île composaient le premier maillon de la ligne de défense. Datant tous deux de 1793, ils furent consolidés pendant la guerre de 1812. En 1815, la batterie fut équipée de deux canons de 24 montés sur plates-formes circulaires. Le blockhaus de 20 pi de côté au rez-de-chaussée s'élevait immédiatement à l'arrière de la batterie. Équipé à l'étage de deux canons de 4, le blockhaus servait de couverture à la batterie et prévenait toute attaque par l'arrière²².

Située à 200 verges à l'ouest de la batterie Dorchester, la batterie Mortar fut équipée en 1812 de trois canons de 24 sur plates-formes circulaires, de deux mortiers de 8 pouces et d'un obusier de 8 pouces²³. Cette batterie consistait en un épaulement semi-circulaire destiné à couvrir l'entrée de l'avant-port.

À 150 verges au nord de la batterie Mortar se trouvait la batterie Graveyard, ouvrage de défense en demi-cercle équipé de trois canons de 24 sur plates-formes circulaires²⁴, qui contrôlait l'avant-port. Il n'y avait pas de blockhaus. À un quart de mille environ de la batterie Graveyard se trouvait un petit ouvrage circulaire en barquette appelé batterie Prince Edward. Située au bord de l'eau, cette batterie, équipée de cinq canons de 18, contrôlait l'avant-port²⁵.

La batterie et le blockhaus de Johnston furent construits à l'arrière de la ville, sur une colline dominant la voie d'entrée principale depuis l'intérieur des terres. Commencé en 1811, cet ouvrage fut achevé pendant la guerre. La batterie possédait deux canons de 9 montés sur plates-formes de bois, tandis que le deuxième étage du blockhaus était équipé de deux canons du calibre de 4 livres²⁶.

À l'extrémité nord du port, au pied de la colline du fort Howe, s'élevait une poudrière en pierre d'une capacité de 750 barils. Le fort Howe, petit ouvrage abrité derrière une palissade et construit en 1777, tombait en ruines. Les palissades pourries et les quatre canons de 6 du blockhaus constituaient le centre du système de défense de la ville et de la poudrière²⁷. Un peu plus à l'ouest, à l'arrière du fort Howe, s'érigait le blockhaus construit en 1778 qui protégeait le fort et l'embouchure de la rivière Saint-Jean²⁸.

Les fortifications de la rive ouest du port commençaient avec le fort Frederick. Établi par le colonel Robert Monckton en 1758, ce fort était presque complètement tombé en ruines. Il se trouvait au niveau de l'eau, sur un petit promontoire à l'embouchure de la rivière, en face de la ville et du fort Howe. En juillet 1812, le capitaine McLaughlan, ingénieur royal en poste à Saint-Jean, jugea que le fort devait être reconstruit. Il pensait que les canons du fort Frederick permettraient d'améliorer la protection du port et de la ville et appuieraient l'action des batteries de la rive opposée. En cas de prise par l'ennemi, le fort Frederick pouvait être facilement maîtrisé depuis les hauteurs du fort Howe²⁹. Nicolls, ingénieur royal en chef à Halifax, ne voyait pas l'utilité de restaurer un fort que l'on pouvait maîtriser de toutes parts³⁰. Cependant, le général George Smith, commandant des forces du Nouveau-Brunswick, donna à McLaughlan l'ordre d'exécuter ses plans de reconstruction du fort Frederick et de commencer l'édification du blockhaus qu'il avait proposé de bâtir à cet endroit³¹.

Un blockhaus baptisé fort Drummond, semblable au blockhaus de la batterie Dorchester, fut commencé en juillet 1812, à 1400 verges du fort Frederick, sur la rive ouest. Il était pourvu à l'étage d'un canon de 4 et d'un canon de 6 montés sur des affûts de bois³². Les munitions de ces canons étaient entreposées au fort Frederick. Le blockhaus Drummond était bâti sur une colline qui dominait la route de Musquash. Son rôle était de résister à l'attaque d'un ennemi marchant vers Saint-Jean, après avoir débarqué dans la baie de Magaguadavic.

La tour Carleton fut la première tour martello édifée à Saint-Jean. Sa construction commença en juillet 1814, sur une colline sise à 200 verges derrière le blockhaus Drummond. Elle protégeait à la fois le blockhaus, la route de Musquash et la rive ouest du port. Trois canons de 4 furent installés au deuxième étage de la tour et deux longs canons de 24 au dernier étage³³.

Le dernier et plus important ouvrage de défense de la rive ouest se tenait sur l'île Partridge, à l'extrémité sud-ouest du port de Saint-Jean. À la fin de 1812, le phare qui s'élevait sur cette île fut transformé en caserne à l'épreuve des balles, pour 60 soldats. Le petit plateau où se tenait le phare fut entouré d'un épaulement de terre de 5 pi 6 po de haut. Les six canons de 24 qui se trouvaient derrière ce parapet contrôlaient à la fois le chenal est et le chenal ouest du port³⁴. En novembre 1812, McLaughlan commença la construction d'un blockhaus dans le quart de cercle opposé à celui du phare³⁵. Cette bâtisse devait servir à loger les officiers en poste dans l'île et abritait la cuisine de la caserne.

Les sept blockhaus que nous venons de décrire furent les seuls ouvrages de ce genre construits à Saint-Jean.

Kingston, Ontario

Lorsque la Grande-Bretagne accepta en 1794 de retirer ses troupes des postes de l'Ouest, lesquels venaient d'être déclarés territoires américains, le besoin se fit sentir de construire un poste de remplacement à l'entrée du Saint-Laurent. On dut abandonner le poste de l'île Carleton, commencé par Twiss en 1778 et qui servait d'entrepôt naval pour le lac Ontario et de point de débarquement des marchandises à destination des postes de l'Ouest. Le choix des Anglais s'arrêta sur Haldimand's Cove près de Kingston, malgré les eaux peu profondes de l'anse et les problèmes de fortification. En 1794, l'Angleterre approuva cet emplacement et donna l'autorisation de construire des fortifications. Le duc de Portland écrivit à Dorchester, *should Haldimand's Cove, near Kingston, be found to be better adapted than any other place, for the immediate purpose of a Military Post, and for connecting the necessary Communication and Carriage of Stores etc. between Lower and Upper Canada, your Lordship will of course fortify it with that view.*³⁶

La défense de l'anse pour la protection de l'entrepôt naval posa un sérieux problème. On ne pouvait construire de citadelle sur les hauteurs de la pointe Henry, sans un réseau de fortifications complexe et dispendieux. À l'arrière de la ville, les hauteurs de la rive ouest dominaient le port, la pointe Frederick, la baie Navy et l'arsenal maritime. Un seul réseau de défense ne suffisait pas à protéger toute cette zone. N'ayant pas trouvé de solution simple et peu dispendieuse permettant d'assurer la défense de Kingston, les Anglais ne se préoccupèrent pas de cette question tant que les relations avec les États-Unis restaient pacifiques. Dans un rapport sur l'état des postes militaires fortifiés du Haut-Canada, présenté à Prevost en août 1811, le lieutenant-colonel Bruyeres ne faisait aucune mention de Kingston³⁷.

George Prevost connaissait la faiblesse de Kingston et savait que l'attaque de ce poste par les forces américaines entraînerait la rupture des communications entre le Haut et le Bas-Canada et priverait les Britanniques de la voie maritime du lac Ontario³⁸. Au cours de la première année de la guerre de 1812, Prevost songea plusieurs fois à établir les entrepôts maritimes à York, afin de les éloigner de la frontière américaine. Il retarda toutefois sa décision à cause du besoin d'une place forte à la tête de la voie maritime du Saint-Laurent et à cause des mouvements précipités de la guerre.

Pendant ce temps, on avait effectué à Kingston des installations qu'il aurait été difficile de transporter. L'entrepôt maritime, l'arsenal et les chantiers navals demeurèrent à Kingston dont l'importance ne cessa de croître tout au long de la guerre. Au cours de l'été et de l'automne 1812, on augmenta considérable-

ment la garnison et l'on entreprit la construction d'ouvrages de défense provisoires. Au cours de la guerre, d'importants travaux destinés à protéger l'arsenal maritime furent exécutés à la pointe Henry. Des batteries et des blockhaus destinés à protéger la ville et le port furent réalisés à divers autres endroits. Tous ces ouvrages furent construits rapidement, car il fallait tirer le meilleur parti des emplacements, pendant qu'il était encore temps.

Pendant les premiers mois de la guerre, on établit sur la pointe Frederick une batterie destinée à protéger l'entrée du port de Kingston et de la baie Navy. Cette batterie était couverte par un petit blockhaus placé en retrait qui servait aussi de logement aux artilleurs. Lors d'une visite à Kingston en décembre 1812, le lieutenant-colonel Bruyeres recommanda la construction d'un autre blockhaus sur la pointe Frederick. Celui-ci, beaucoup plus grand que le précédent, devait loger 160 hommes dans des hamacs et atteignait 48 pi de côté au rez-de-chaussée. Bruyeres espérait que ce blockhaus permettrait de mieux protéger l'arsenal³⁹. Les travaux commencèrent au printemps 1813, à l'emplacement actuel de la tour martello, sur la pointe Frederick.

En 1813, un petit blockhaus et une batterie équipée d'un seul canon, destinés à protéger les chenaux extérieurs du port de Kingston, furent établis sur l'île Snake qui se trouve à 4 milles en viron au sud-ouest de l'entrée du port⁴⁰. C'est à la même époque que commença la construction des ouvrages de défense de la rive ouest du port et de la hauteur qui domine la ville. Leur fonction était d'empêcher tout débarquement ennemi sur la rive ouest proche de la ville. Ils devaient aussi empêcher les Américains d'occuper la colline qui se trouve à l'arrière de la ville, d'où l'on pouvait maîtriser tout le voisinage, à l'exception du fort Henry. Cependant, le terrain à défendre était trop grand et le temps manquait pour préparer autre chose qu'une série de petits ouvrages reliés par des palissades⁴¹.

C'est à la pointe de Murney que commençait la ligne de défense de la rive ouest du port, par une redoute établie en 1813 et composée d'une batterie derrière un épaulement et d'un blockhaus en barbette⁴². À mi-chemin entre la redoute de Murney et la batterie de la pointe de Mississauga on construisit au bord de l'eau un petit blockhaus destiné à protéger l'extrémité de la palissade de l'arrière de la ville⁴³. À la pointe Mississauga, une batterie de quatre canons assurait, avec la batterie de la pointe Frederick, la protection de l'entrée du port. Le blockhaus n° 1 fut construit en retrait de la pointe Mississauga, sur une hauteur qui dominait la batterie. Le blockhaus n° 2 fut bâti sur un emplacement triangulaire, à l'angle des rues Grass et School. C'était le deuxième ouvrage des palissades élevées à l'arrière de la ville. Plus loin, la palissade formait un bastion et le blockhaus n° 3 fut





construit dans la gorge⁴⁴. Entre ce dernier et le blockhaus n° 4, la palissade formait un redan où s'élevait une caserne. Le quatrième blockhaus se trouvait sur une colline dominant la principale route conduisant de York à Kingston. Il s'élevait à l'intérieur d'un bastion constitué à cet endroit par la palissade. Le cinquième et dernier blockhaus surplombait la route menant de Kingston à Gananoque. La palissade constituait un bastion autour du blockhaus, puis descendait la pente raide de la colline jusqu'au niveau de l'eau⁴⁵.

Tous les blockhaus de cette ligne de défense ayant été construits en même temps et pour les mêmes raisons, il est permis de penser qu'ils étaient très semblables sinon identiques. C'étaient avant tout des casernes pouvant assurer leur propre défense. Le blockhaus n° 5 mesurait 30 pi de côté au rez-du-chaussée et possédait, semble-t-il, 45 lits de fer⁴⁶. Selon les descriptions, le deuxième blockhaus était semblable au blockhaus n° 5⁴⁷. La seule représentation graphique de ces blockhaus est une peinture illustrant un vieux blockhaus à Kingston; ce dernier n'a pas été identifié, mais semble être le blockhaus n° 5 (voir fig. 39).

Les dix blockhaus construits pendant la guerre de 1812 furent les seuls ouvrages de ce genre bâtis à Kingston.

Les casernes fortifiées des forts George, Amherstburg et Saint-Joseph

La plupart des blockhaus du Canada servaient, dans une certaine mesure, de casernes pour l'armée. Cependant, les grands blockhaus construits en 1796 au fort George et au fort Amherstburg et, en 1797, au fort Saint-Joseph présentent un caractère unique; en effet, ils logèrent chacun une garnison entière, à l'abri d'un fort palissadé. Ces blockhaus à l'épreuve des balles derrière leurs palissades de cèdre sont d'excellents exemples des expédients et des mesures provisoires adoptés par les Britanniques en temps de paix, qui s'avérèrent particulièrement inadéquats pendant la guerre. Ces trois forts marquent le déclin de l'ère des ouvrages de défense entourés de palissades, bâtis dans la région des Grands Lacs. Chacun d'entre eux fut détruit pendant la guerre de 1812. L'artillerie américaine détruisit complètement le fort George; les Britanniques mirent le feu au fort Amherstburg avant de s'enfuir; et le fort Saint-Joseph fut abandonné par les Anglais et brûlé par les Américains.

Par les clauses du traité de Jay (1794) qui régla la question des frontières en Amérique du Nord, la Grande-Bretagne acceptait de retirer, en moins de deux ans, ses armées régulières des postes de l'Ouest. Le retrait de ces troupes en territoire britannique entraîna la création de trois nouveaux postes frontaliers: le fort George sur la frontière du Niagara; le fort Amherstburg à l'embouchure de la rivière Détroit et le fort Saint-Joseph sur l'île Saint-Joseph du lac Huron. Le traité ayant résolu les points de désaccord entre la Grande-Bretagne et les États-Unis, on s'attendait à une longue période de paix. C'est pourquoi le Parlement hésitait à dépenser de grosses sommes d'argent pour la création d'un puissant réseau de défense frontalier. Les trois postes érigés étaient avant tout des entrepôts et des casernes provisoires et peu onéreux, pouvant assurer eux-mêmes leur défense. Les impératifs politiques et commerciaux l'emportèrent sur les considérations militaires. Il fallait entretenir et occuper les forts qui constituaient un lieu de rassemblement pour les Amérindiens. C'est là que s'effectuaient les distributions de cadeaux et de marchandises qui devaient permettre à la Grande-Bretagne de s'attacher l'amitié des Amérindiens, en prévision d'une autre guerre contre les États-Unis. Ces postes permettaient aussi de protéger et de contrôler le commerce de la fourrure.

Les postes de Niagara, de Détroit et de Michillimakinac ayant été ramenés sur les rives canadiennes, les nouveaux blockhaus construits à ces endroits étaient de grands bâtiments regroupant les entrepôts et les casernes. Le blockhaus construit sur l'île Saint-Joseph illustre parfaitement ce type de construction. En 1806, la répartition intérieure de ce blockhaus était la suivante:

l'étage supérieur comprenait six pièces dont deux grandes chambrées pour les soldats et quatre petites chambres pour les officiers; au rez-de-chaussée s'entassaient quatre pièces dont l'entrepôt d'armes, la réserve de vivres, l'Agence amérindienne et les magasins militaires¹.

C'est d'après le plan conçu par Gother Mann, ingénieur royal en chef du Canada, que furent construits les trois grands blockhaus². Mesurant 96 pi sur 26 au rez-de-chaussée et 100 pi sur 30 à l'étage, ces blockhaus étaient assez grands pour recevoir les marchandises qui devaient être mises à l'abri. L'étage qui servait de caserne était muni de meurtrières. Dans les trois cas, les forts furent installés de la même manière. Les blockhaus furent bâtis en 1796 pour abriter les troupes et les marchandises nécessaires et quelque temps plus tard ce fut le tour des poudrières et des palissades pour définir les limites et faire obstacle aux voleurs. Enfin, chaque fort fut amélioré au fil des ans et doté des bâtiments jugés nécessaires au fonctionnement adéquat de chaque section.

Le fort George

La construction du fort George³ débuta en 1796 sur un promontoire fixé à un mille de l'embouchure du Niagara, un peu avant la ville de Newark qui était alors la capitale administrative du Haut-Canada. Le fort comportait six bastions reliés par une palissade de pieux de cèdre de 12 pi de haut, entourée d'un fossé. Les six bastions de terre furent équipés de canons. À l'intérieur de l'enceinte s'élevait un grand blockhaus, flanqué au nord et au sud de deux autres blockhaus plus petits. Le grand blockhaus appelé *Centre Blockhouse* était le premier bâtiment du fort. Il mesurait 96 pi sur 26 au rez-de-chaussée. En 1803, l'étage fut divisé en quatre petites pièces pour les officiers et deux grandes chambrées pour les soldats⁴. Le rez-de-chaussée comprenait une grande pièce servant de magasin d'armes et deux petites pièces pour les entrepôts militaires. Étant donné l'augmentation de la garnison, on dut construire en 1797 les *North and South Blockhouses*. C'étaient deux constructions identiques mesurant 41 pi sur 21 au rez-de-chaussée, qui servaient de casernes pour 100 soldats chacune⁵. Un blockhaus octogonal fut construit dans le redan sud-est du fort en 1800. Cet ouvrage était destiné à couvrir la poudrière qui se trouvait dans l'enceinte du fort, près du bastion sud-est. Le fort contenait aussi un entrepôt, le quartier des officiers, un corps de garde et une cuisine⁶.

La guerre de 1812 révéla que le fort George occupait une mauvaise position (il ne pouvait protéger l'embouchure de la rivière ni la ville) et mit l'accent sur la vulnérabilité de ses palissades de bois. Un an plus tôt, le lieutenant-colonel Bruyeres avait

signalé à Prevost la mauvaise position et l'extrême vulnérabilité des postes frontaliers:

*There is not one situation that can be considered as a safe depot. The works are faced and lined with wood, the bastions connected by palisades. The buildings are of wood, liable at all times to accident by fire, and within the power of an enemy to be burnt whenever he chooses to undertake it.*⁷

Les Américains lancèrent leurs attaques le 25 mai 1813. Le bombardement de leurs batteries réduisit au silence les canons du fort George dont tous les bâtiments de bois furent brûlés avant midi. Le lendemain, les Américains livrèrent l'assaut principal et, devant leur supériorité écrasante, le général de brigade Vincent donna l'ordre de battre en retraite aux armées britanniques. Avant de partir, ces dernières enclouèrent les canons et incendièrent les poudrières⁸.

En décembre 1813, les Britanniques s'emparaient à nouveau de la position et reconstruisirent certaines parties du fort. Après la prise du fort américain de Niagara, la reconstruction partielle du fort George et la création d'un autre fort à la pointe Mississauga, les Anglais gardèrent le contrôle de l'embouchure du Niagara jusqu'à la fin de la guerre. Après la signature du traité de paix, le fort George abandonné tomba peu à peu en ruines et les Britanniques s'intéressèrent surtout à la pointe Mississauga qui bénéficiait d'une meilleure position.

Le fort Amherstburg

La construction du fort Amherstburg⁹ (appelé parfois Malden) débuta en 1796, à l'emplacement choisi pour remplacer le poste de Détroit, à l'embouchure de la rivière Détroit sur le lac Érié. Le fort s'élevait en face de l'île Bois-Blanc, contrôlant ainsi le chenal est de la rivière qui était la voie de navigation principale, fréquentée par tous les bateaux, sauf les plus petits.

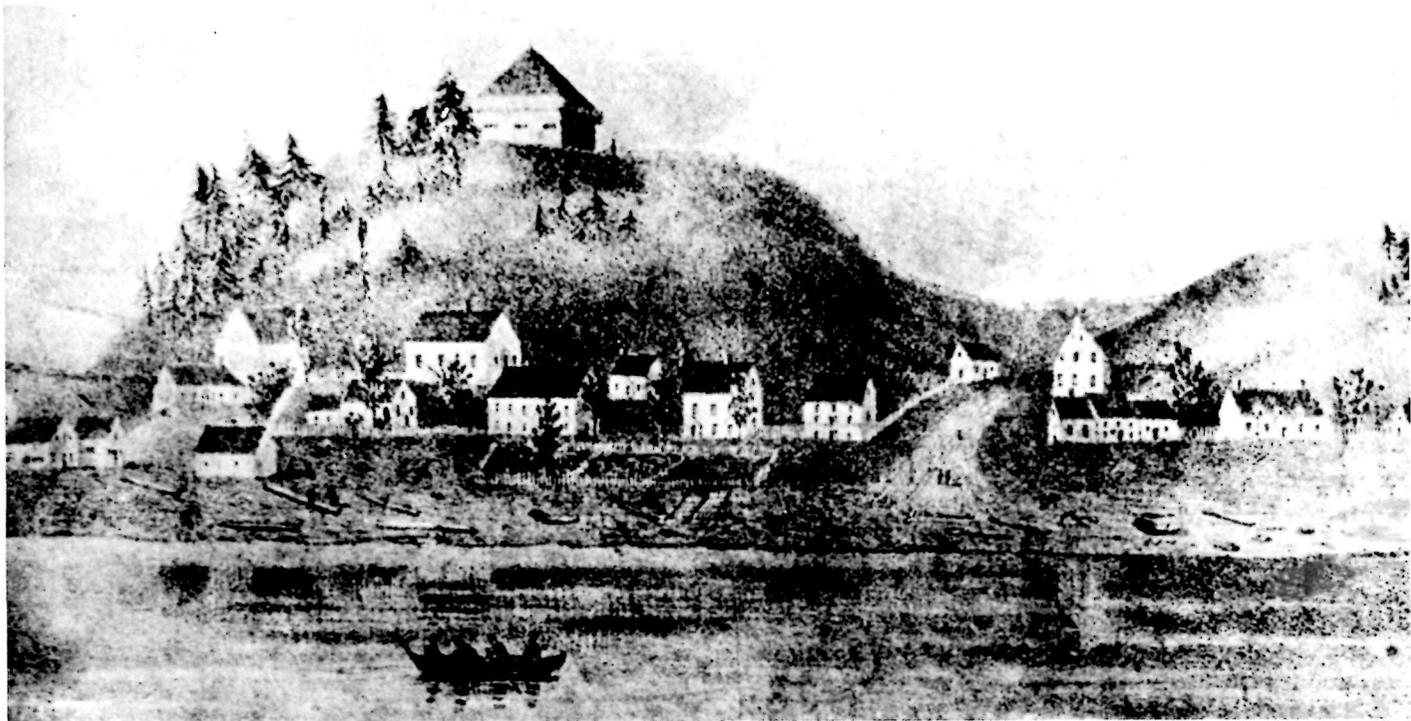
Le fort Amherstburg était semblable au fort George, mais présentait une enceinte plus petite, formée de quatre petits bastions aux façades de bois, reliés par une palissade construite principalement de cèdre. L'enceinte carrée mesurait 80 verges de côté et se trouvait à 30 verges environ de la rivière. Au centre du fort se trouvait un grand blockhaus semblable à celui du fort George. L'étage comprenait quatre petites pièces pour les officiers et deux chambrées pour les soldats. En 1803, le rez-de-chaussée fut divisé en cinq pièces, dont deux pour le major, deux pour le mess et la cuisine et une grande salle pour le magasin d'armes¹⁰.

Après la prise de York par les Américains en 1813 et la destruction du fort George quelques semaines plus tard, le fort Amherstburg ne pouvait recevoir ni renfort ni ravitaillement. La flotte

21 Blockhaus de Parrsboro, 1839. (*Public Archives of Nova Scotia.*)

22 Blockhaus faisant face au fort Saint-Jean, 1778. (*Archives publiques Canada.*)

21



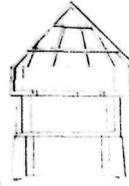
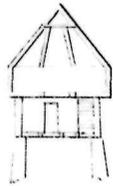
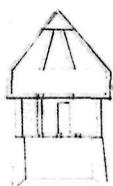
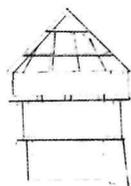
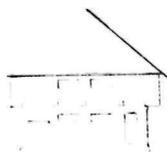
22



Coteau du Lac

*N° 2 Block house
Is a bad sketch*

*N° 3 Block house
Not worth repair*



américaine sous les ordres du commodore Perry possédant le contrôle total du lac Érié, l'abandon du fort Amherstburg n'était plus qu'une question de temps. Le commandant Henry Proctor s'inclina devant le blocus maritime de Perry et les menaces d'attaque du général William Henry Harrison et ordonna la retraite le 26 septembre 1813. Avant de partir, les soldats détruisirent les casernes, le chantier naval et le reste des fortifications¹¹. L'armée de Proctor fut battue à la mission de Moraviantown, le 5 octobre 1813.

Le fort fut rebâti au cours de l'occupation américaine et les Anglais continuèrent sa restauration après la signature de la paix, mais il ne semble pas qu'un autre blockhaus y ait été construit.

Le fort Saint-Joseph

Le fort construit sur l'île Saint-Joseph¹² en 1797, en remplacement de celui de Michillimakinac, était la place forte britannique la plus avancée à l'Ouest. Il se trouvait à 1500 milles de Québec par la voie maritime du Saint-Laurent et des Grands Lacs. Le nouveau fort s'élevait sur un petit promontoire de l'île Saint-Joseph, à l'embouchure de la rivière Sainte-Marie. Il devait être le point de rassemblement général des Amérindiens et des trappeurs de la région.

Au printemps 1797, le lieutenant Lacy, ingénieur royal, reçut pour mission de surveiller la construction d'un grand blockhaus, semblable à ceux des forts George et Amherstburg, d'après un plan de Gother Mann. Le capitaine Peter Drummond, commandant de l'île, reçut l'ordre de commencer les préparatifs en attendant l'arrivée de Lacy¹³. Le blockhaus fut commencé pendant l'été, mais ne put être achevé cette année-là, faute de matériaux¹⁴. Au printemps suivant, le lieutenant George Landman, ingénieur royal, reçut l'ordre de se rendre à Saint-Joseph pour poursuivre les travaux et construire d'autres bâtiments¹⁵. Landman surveilla la construction du fort jusqu'à son achèvement en 1800.

Avec son enceinte carrée de 100 verges de côté et ses bastions d'angle, le poste ressemblait à celui d'Amherstburg. Les deux bastions faisant face à la rivière furent équipés de canons. À l'instar des forts George et Amherstburg, le grand blockhaus se trouvait au centre de l'enceinte carrée qui regroupait par ailleurs une poudrière de pierre, voûtée, une cuisine, deux entrepôts, le corps de garde des officiers et le corps de garde des soldats. L'étage supérieur du blockhaus comprenait quatre petites chambres pour les officiers et deux grandes chambrées pour les soldats. Le rez-de-chaussée était divisé en quatre entrepôts¹⁶.

Le capitaine Bruyeres déclarait à Prescott, en août 1811, que le fort était en mauvais état et incapable de soutenir un siège¹⁷. Le capitaine Charles Roberts, commandant de Saint-Joseph, était du même avis et décida, en 1812, de lancer une offensive plutôt que de se faire battre sur l'île. C'est ainsi que le 16 juillet 1812, à la tête d'un petit détachement et d'un groupe d'Amérindiens, il s'empara de Michillimakinac. Étant donné la position et la supériorité de ce poste, les Anglais purent le conserver pendant toute la guerre. Le fort de l'île Saint-Joseph resta inoccupé, puis fut rasé par l'armée américaine lors d'une attaque de Michillimakinac.

Le fort Saint-Joseph ne fut jamais reconstruit¹⁸, car après la guerre les Britanniques commencèrent la fortification de l'île Drummond, dans le lac Huron. Lorsque cette île fut attribuée aux Américains, les Anglais s'installèrent à Penetanguishene.

Conclusions

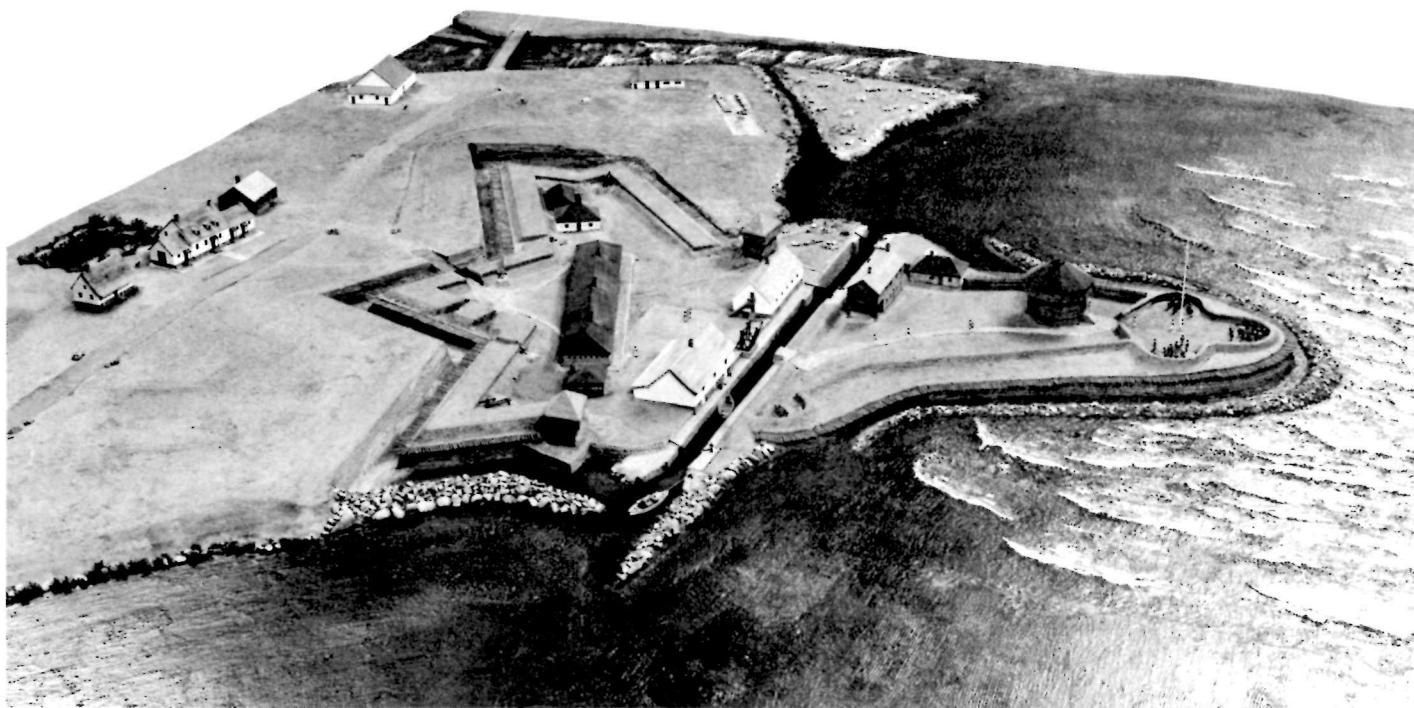
La plupart des blockhaus canadiens étaient des fortifications temporaires, de construction peu coûteuse et facile, répondant le plus souvent à un besoin immédiat. Le blockhaus était un ouvrage de défense dont la construction rapide, à base de matériaux ordinaires, n'exigeait pas de main-d'oeuvre ou de capitaux considérables. Le blockhaus convenait donc à un grand éventail de cas différents et servait de poste isolé ou de réduit pour une batterie; il était érigé derrière des palissades, ou faisait partie d'un réseau plus complexe d'ouvrages permanents. Les blockhaus étaient avant tout des casernes pouvant résister aux balles de mousquets. Leurs dimensions, leurs formes et leurs détails de construction variaient en fonction des compétences et des particularités des constructeurs.

Bien que le blockhaus de deux étages du type pièce sur pièce ait été le plus courant, tous les blockhaus n'étaient pas construits selon le même plan. En dépit des variantes de forme et de fonction, le blockhaus était dans l'ensemble un ouvrage de défense isolé, de deux étages, habituellement construit de grosses pièces de bois équarries, disposées horizontalement; percé de mâchicoulis, de meurtrières pour les mousquets et d'embrasures pour les canons, il servait ordinairement de caserne pour un petit détachement de soldats. Mais un bon exemple est toujours plus clair qu'une définition; à ce sujet, le blockhaus de Madawaska qui possédait toutes les caractéristiques, peut servir de point de référence, bien qu'il soit préférable d'étudier chaque blockhaus individuellement.

Les blockhaus ont été largement utilisés en Amérique du Nord britannique, pour deux raisons étroitement liées. D'abord, étant donné l'immensité des territoires à défendre, le long des côtes atlantiques et le long de la frontière délimitée à l'intérieur par les voies d'eau, de nombreux petits postes étaient nécessaires pour protéger les collectivités locales et souvent pour conserver les voies de communication. Deuxièmement, le Parlement ne voulait pas dépenser de grosses sommes d'argent pour construire des fortifications permanentes dans les grands ports de l'Atlantique ou aux points stratégiques de la frontière. La plupart des blockhaus étaient donc des constructions temporaires, une sorte de compromis permettant de résoudre à la fois le problème de la sécurité et le manque d'argent.

La conquête de l'Acadie fut la première guerre livrée par les Anglais contre les Amérindiens du Canada. Pendant cette époque, les Anglais construisirent des blockhaus semblables aux premiers ouvrages de défense américains qui avaient rarement à résister à des charges d'artillerie. Les blockhaus construits pendant la guerre de 1812 dans les petites collectivités côtières

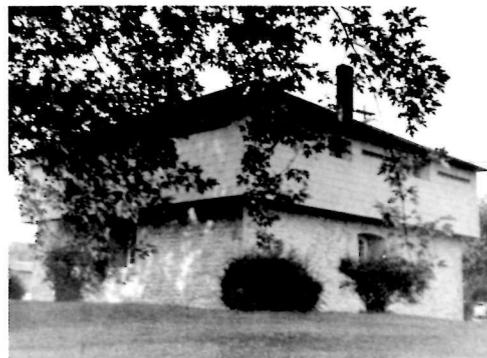
de l'Atlantique étaient des ouvrages de défense temporaires contre les corsaires américains. Dans ce cas, ils jouaient un rôle secondaire, se contentant de couvrir les batteries du port et de servir d'entrepôts et de casernes pour l'artillerie. À l'intérieur du Canada, les postes frontaliers, isolés ou doublés de batteries, servaient d'avant-postes ou d'intermédiaires entre des places fortes mieux défendues. Ces blockhaus défendaient le voisinage, abritaient des petits détachements de soldats et protégeaient les diverses voies de communication et de ravitaillement. Ils étaient aussi les points de rassemblement de la milice locale. Dans les grands ouvrages de fortification des ports et des places fortes de l'intérieur, les blockhaus étaient généralement des solutions provisoires permettant de renforcer ces positions en période de crise, tandis que la construction des ouvrages définitifs dépendait de la suite des événements et de la décision de Londres.



25 Premier blockhaus du fort Wellington,
1813. (Archives publiques Canada.)



26 Blockhaus de Merrickville, août 1969.
(Photo de l'auteur.)



Deuxième partie: un catalogue

Introduction

La deuxième partie est un catalogue des blockhaus du Canada, inscrits par ordre alphabétique, généralement d'après le nom du blockhaus; lorsque plusieurs blockhaus ont été construits au même endroit, ils sont répertoriés d'après le nom de l'endroit, suivi du nom du blockhaus. Par ailleurs, le catalogue fournit la date de construction, ainsi qu'une liste chronologique de documents relatifs à chaque blockhaus.

La présente section du rapport a pour objectif de fournir des données historiques sur chaque blockhaus. La liste n'est pas exhaustive mais constitue une tentative d'organisation des données. Cette documentation sera un outil de référence pratique et rapide et une bonne base de départ pour les recherches à venir.

[Note de l'éditeur: à quelques exceptions près, la documentation du catalogue est constituée de citations originales. Par souci d'exactitude, ces citations sont reproduites ici sous leur forme originale, c'est-à-dire en anglais.]

Amherst (île), 1839?

[Avis d'une demande de l'*Ordnance*] for a steady non Commissioned Officer, or Private, to be permanently stationed at Amherst Island (18 miles distant), in charge of a Block House lately erected there, and which has hitherto been in charge of a man attached to the Militia.¹

Amherstburg (blockhaus de l'île Bois-Blanc), 1796

The Block House and Battery on the Island of Bois Blanc is ridiculous in the extreme: a landing may be effected on different parts of that Island without molestation; an intelligent Enemy may without loss or danger turn the Battery against ourselves.¹

Amherstburg (les blockhaus de l'arsenal maritime), 1797

The Estimates for [. . .] covering the second floor of the right flanking Blockhouse [. . .] are approved.¹

The following Estimates have been approved, namely, [. . .] to construct a picketing round the Blockhouse at the Naval yard.²

The sick at present occupy the lower part of the Blockhouse No. 2 which is improperly situated. A barrack room for 24 Men, and a building not in any manner calculated for the purpose [. . .]

I should recommend to fit up the two blockhouses No. 2 and 3 situated near the naval yard with double berths on the new construction to accommodate the troops. The lower part of No. 2 is at present made use of for a hospital, the upper part as Quarters for

24 men. No. 3 is at present made use of for two officers quarters. If fitted up each blockhouse would contain 48 men.³

There are two small Detached Block Houses constructed as a protection to the Marine Arsenal they are occupied as officers Quarters and are contiguous to the Navy Yard.⁴

Amherstburg (blockhaus n^o 1), 1796

The Expences for weatherboarding the Blockhouses and for inclosing the Timber and wood yards, being directly contrary to the General Orders of the 21st January 1795. His Excellency the Commander in Chief does not approve, nor will he authorize any Payment to be made for materials purchased or workmanship performed on account thereof.¹

3rd [Devis estimatif]. for plastering the partitions between the officer's and men's quarters in the Blockhouse opposite the Isle aux bois blanc and for adding a second partition to be also Plastered, amounting to Five pound, eighteen shillings, His Excellency is pleased to approve of.²

His Excellency has been pleased to approve the Estimate for weatherboarding the Blockhouse, amounting in workmanship to Forty three Pounds three shillings.³

The Estimates for [. . .] Lathing and Plastering officers quarters in the Ordnance Blockhouse – Building a Porch and making Partitions, shelves etc [. . .] are approved.⁴

The Estimates received in your letter of 15th May 1st for taking down the South Chimney of the Ordnance Blockhouse, and rebuild it with two fireplaces on the Lower floor [. . .] are approved –

The Removing of the fixed ammunition, from the Ordnance Blockhouse to the Temporary Magazine is approved.⁵

It is intended to throw a Picketing all round the Blockhouses, a sufficient quantity of Pickets may be cut by the Troops during the winter, as you propose – They must not be less than from Five to Eight Inches Diameter, and twelve feet long.⁶

The estimate for clearing round the Powder Magazine, and for fitting up Officers Quarters in Blockhouse No. 1 – and repairing others is also approved.⁷

The Estimate for fitting up additional quarters for Officers in the lower part of the North end of the Ordnance Blockhouse, amounting to £30:4-5/2 Currency is approved.⁸

The roof of the large blockhouse No. 1 within the Fort will require to be shingled, it is at present only covered with Boards very defective and admits to rain. It will also be necessary to paint the weather-boarding to preserve it.

There are not sufficient quarters to lodge troops at this post. I should recommend to convert the whole or greatest part of this Blockhouse into new quarters to be filled with double berths on the new construction. The upper part is 100 ft. long, 30 ft. wide contains at present 4 rooms, occupied by the commanding officer, two rooms soldiers quarters for 60 men. One room Serg.^t Major, and 2 M. Serjeant. The lower part is 96 feet long, 26 feet wide contains at present two rooms occupied by the Commanding Officer – two rooms by the Adjutant, two rooms and a kitchen made use of by the Mess, and one room for Ordnance Stores. The two rooms made use of by the Mess are converted to Soldiers Quarters and the men are removed from the lower part of No. 2 Blockhouse into the fort. If converted into soldiers barracks, the upper part would contain 4 rooms for 100 men. The lower part the same. In all eight rooms for 200 men with great ease.⁹

The White-washing the rooms occupied by the soldiers in Blockhouse No. 1 within the fort must be delayed until the new double-berths are put up and repairs in plastering completed.¹⁰

The roof of the blockhouse also requires either being newly covered or at least undergoing a thorough repair as there is not a room either in the officers or Mens Quarters that does not admit the rain as fast as it falls.¹¹

Fort Amherstburg: Situated on the East Bank of the River Detroit at the Head of Lake Erie. Is a Square Field Work consisting of four small Bastions faced with framed Timber, [. . .] and out of repair.

The Bastions are connected with a line of Picketing similar to Fort George in bad repair, and cannot be considered as capable of any Defence. The Troops are lodged within the Fort in a large Block House that contains Quarters for about three officers and 80 Men.¹²

Ash (île), 1814

I have made arrangements for the better defence of our frontier on Ash Island by increasing the strenght of the Battery, and the building of a Blockhouse in its rear, and inclosing the whole with strong palisades.¹

The present Battery on Ash Island, may be considered as efficient for the defences of the Western channel, when enclosed by the log Blockhouse, and palisade averting also the additional substance of parapet now forming.²

Baie Verte, 1756

[Devis estimatif pour des réparations au] Blockhouse at Bay Verte. 9 Square Shingling to be ripped & new laid by Agreement, £9.¹

Bridge (île), 1814

Bridge Island is a good rendezvous for boats passing up or down; there is a Blockhouse for a Company here in which are mounted a 12 pdr. carronade & 6 pdr. iron and in a circular Battery an 18 pdr. on a traversing platform, There is also on the island a light 6 pdr. I found the officer endeavouring to put up a miserable picketting in hard frozen ground with a banquette to fire from, I directed him to secure himself from surprize, as the river freezes across here, by an abbatis around the island and informed him the battery and blockhouse are the proper places for defence with his small detachment; 30 of the 57th and 5 artillery.¹

I have found that the Boats and Batteaux have been frequently under the necessity of stopping between Brockville and Gananoque on coming up from the Lower Province; a part of the Country infested by swarms of disaffected people who are constantly in the habit of communicating with the enemy in spite of all vigilance, and as Bridge Island which is situated about 15 miles from the former and 16 miles from the latter place, affords good shelter for Boats, and an approved site for a work of defence, I have directed Captain Morton to procure some person willing to undertake the erection of a Block House upon it by contract.²

The Post very cold & uncomfortable & if the Block House is not put into better condition it will be next to impossible for the Party to stay there during the winter –

The Sergeant says that they could do tolerably well if they had two Stores allowed them & the windows Doors, & Partitions repaired and fixed. The Chimnies are the worst I think that I ever witnessed – I staid one night in the place & between the Smoke

and the Cold it was intolerable [. . .] I could not determine the exact number of Panes of Glass as it is cut to fit the musket sashes.³

Report on the Situation and Post at Bridge Island, made [. . .] October 6th – 1815:

- 1st: Block House 43 feet by 24 feet, outside, of Hewn pine timber, white washed on the outside, covered with shingles. Entrance in, by strong double doors, of thick double oak plank – well spiked together, hung with strong Iron Hinges & fastened with an Iron Bar – The said entrance in the upper Story – by a Step Ladder & good Railings [. . .] No Door or Window, in the lower Story, except Musket Portholes.
- 2nd: Stack of Chimnies, in the Block House with two funnels, in good condition, in regard to repair, but extremely Smoky. –
- 3rd: Musket port Holes, on each side and ends of the Block House – above and below –
- 4th: Ports made for 5 pieces of Ordnance in the Upper part. Present State –
 - 1st: Doors, Ports, Step Ladders etc as above described.
 - 2nd: 18 Musket port, window sashes [. . .] the Glass yet remains, in about half the number.
 - 3rd: Hinges to the above sashes [. . .] taken away or broke.
 - 4th: 2 Sashes of 12 lights each without glass [. . .]
 - 5th: 3 Window Shutters to Ports [. . .]
 - 6th: 1 Large Table in good condition [. . .]
 - 7th: 3-Arm Racks – one of which out of repair.
 - 8th: 28, traps or port Doors, to the ports even with the upper floor [. . .]
 - 9th: Partitions, forming two Rooms of 14 feet by 11 each and a small Store Room – part of this partition is taken away, the remainder wants repair, & also two inside doors are wanted which appear never to have been fixed –
 - 10th: Lock to the Store Room Door, taken away.⁴

Burlington, 1814

Burlington Outlet: a two gun battery completed, a Blockhouse constructing under the direction of Lieut. Ingaerville.¹

Burlington: This Post in my humble opinion is of the greatest importance to the operation in Upper Canada; [. . .] I consider it to be capable of being made defensible by a very insignificant force, or of containing in Security a considerable one; with the necessary Depot of Stores in general; here is a Magazine, two Blockhouses & extensive Commissariat Storehouses in good preservation when I visited the Post.²

Burlington Heights: A blockhouse was constructed, and some earth works were thrown up on the heights, during the war: abandoned and in ruins.³

Châteauguay, 1814

Timber for two Blockhouses squared – and three Cubic Toises of Stone and Ten Bouviques of Lime on the Spot for 1st Blockhouse [. . .] If no Delay in forwarding the Required Materials, one Blockhouse will be erected by the Month of Sept!¹

I also enclose an Estimate for Chateauguay for the Expence of Cutting down and Squaring the Timber required for the Blockhouses, which has been charged to the Workmanship for raising them – with one for clearing the ground in front of the Blockhouse which is to be erected on Right Bank of the River; as contracted for, which is in my opinion a reasonable price the Wood being exceedingly thick and good sized Timbers.²

Foundation to Blockhouse dry. 13 Toises of Stone on the spot. waiting Lime to commence upon it. The timber required all squared.³

W. Hilton has returned from the Block House on the Chateau Gai River – and has brought over Sundry Barrack Stores (no Bedding) from that place – nothing now remains in it but some Rough Tables & Forms made on the Spot.⁴

Report and Estimate of the probable expense of repairing and whitewashing the Blockhouse at Chateauguay.⁵

Chaudière (rivière), 1778

I have a Detachment of Loyalists, and a Company of the 34th Regiment upon the Chaudière, at the upper part of the Settlements on which we have Picketted Fort, and are building a Blockhouse.¹

Chimney (île), 1814

I visited this island of which I enclose a Plan and Section, it is a spot of which the Americans would probably take possession to obstruct the Communication; as your Excellency may observe that with timber sufficient to secure themselves from shells, a little dressing and thickening the parapet and a few platforms they have already a work constructed for them. The current runs very strong here, above the Island is a ripple almost a rapid, at the lower end of it an eddy – & landing on both sides – with a view to occupy this Island at the shortest notice, Capt Gaugreben has

been desired to prepare a Blockhouse and 10 Platforms, and as Johnstown is an open town and without any particular defensive advantages, the troops there seem very convenient for this purpose.¹

Chippawa, 1794

The Blockhouse might be weather Boarded and the crevices of the Log Work pointed, this would preserve the building, and I should imagine make it sufficiently warm. I cannot recommend Lath and Plaister, Plaister, being very expensive, and liable to damage in rooms inhabited by Troops.¹

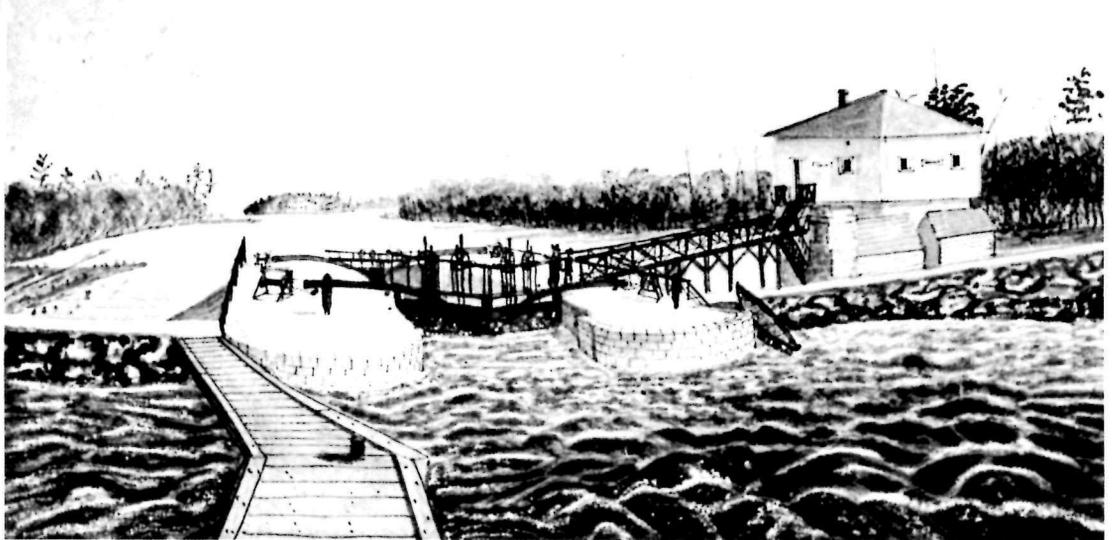
The Village of Chippawa or Fort Welland, is situated on each side of a river of the same name, which here joins the Saint Lawrence. A wooden bridge is thrown across this stream, over which is the road leading to Fort Erie. The former fort consists only of a large blockhouse near the bridge, on the northern bank, surrounded by lofty pickets; it is usually the station of a subaltern officer and twenty-five men, who are principally engaged in conducting to Fort Erie the transport of stores for the service of the troops in the upper part of the province, and for the engineer and Indian departments.²

The Blockhouse will require to be weatherboarded and painted to secure the building. The upper Floor is 76 feet in length 28 feet wide 10 feet high, contains 2 Officers Rooms and One Soldiers Room for 36 men. The ground floor is 72 feet in length 28 feet wide, 10 feet high, made use of a Provision & Transport Store. The Soldiers Room will require to be plastered and White washed – The fireplaces repaired, nine new double moving Births to be made.³

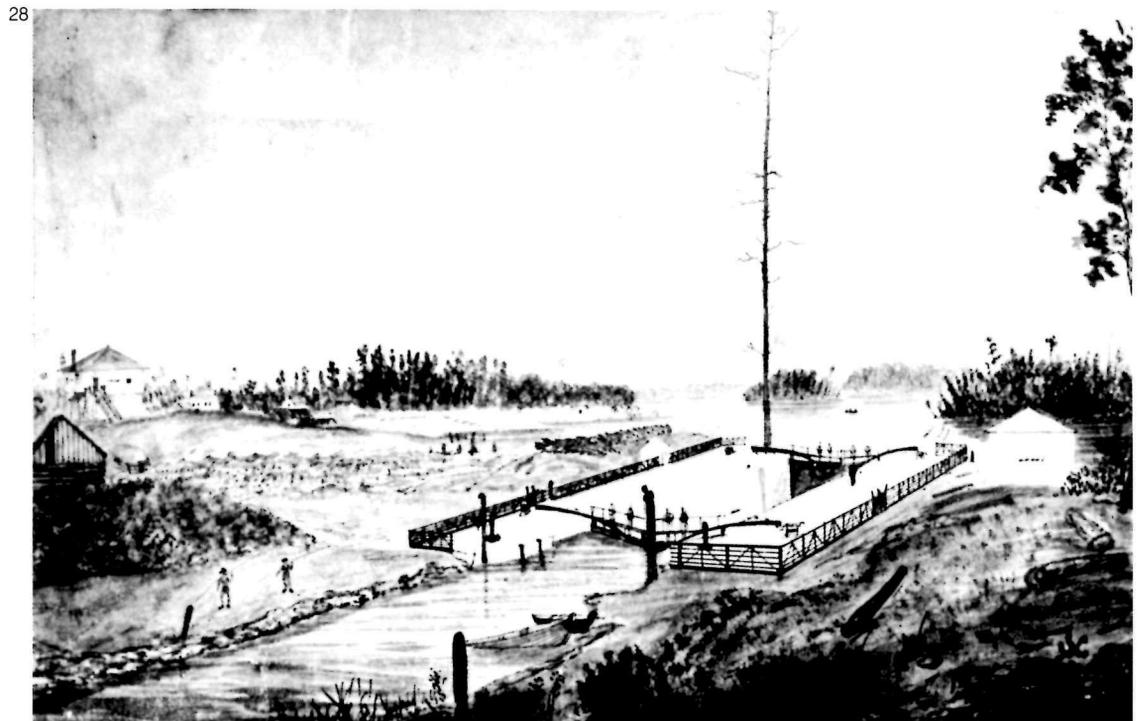
Fort Chippawa: Situated on the North Bank of the River Chippawa about 16 Miles from Fort George. It is the termination of the carrying Place, 9 miles from the West Landing at Queenstown and 1 1/2 Miles above the Falls of Niagara. This Post can only be considered as a Transport Post for depositing, and forwarding public Stores to the Upper Lakes; it consists merely of a large Block House containing quarters for one officer, and 36 Men, and storeroom sufficient for the Stores deposited there. It is enclosed with a Line of Picketting very much decayed, and cannot be considered capable of any Defence.⁴

Chippawa: There is a Creek of considerable importance a Tete du Pont covers the Bridge & an Extensive line of Fieldwork is constructed (which requires improvement) to aid in Defending the

27 Blockhaus et écluses de Narrows, sur le canal Rideau, 1841, par le capitaine Thomas Burrowes. (*Archives publiques Canada.*)



28 «Lock &c. at the Isthmus», 1841, par le capitaine Thomas Burrowes. (*Archives publiques Canada.*)





passage of this Creek, one flank of the position lodges on the Niagara River, the other although somewhat strengthened by a Square Redoubt and inclosed Blockhouse in an advanced position where the creek forks, yet I consider it would require infinite precaution not to be turned on this flank & assailed in the rear, as there are roads of interior communication from Fort Erie, & the passage of the Creek might be effected at other places.⁵

Coteau-du-Lac (divers blockhaus), 1779

There are two small Blockhouses, compleat, and a most excellent Storehouse capable to contain 3000 Barrels of Provisions, one side of this Post is well Picketed, and the other is so covered with Abbatis, as to be secure against any Attack of Musquetry.¹

Two Blockhouses. Occupied as Barracks and Barrack Masters Quarters.²

Coteau-du-Lac (blockhaus octogonal), 1813

Coteau du Lac nine Miles above the Village of the Cedars is a most essential, and important position. which effectively commands the passage of the Rapids at this point. This Post should be strengthened, and occupied as soon as possible. I recommend to construct a Block House on the Point to contain 200 men, also to enclose and entrench the position; to be armed with two 12 Pdrs. and 2 brass 6 Pdrs to serve as moveable guns to take post on some very commanding, and projecting points between the Post, and the Cascades.¹

Block-House – for 200 Men – Complete in every respect, except the Chimney, part of the stones to Back & Jambs[?] having fallen out, owing to the Quality, not being fire proof, which breach has caused a small rent to Masonry – its [sic] other respects it is substantial. The Jail[?] can be remedied by repairing Masonry & facing the Interior with Bricks.²

W. Cleghorne the assist^o Barrack Master at the Post of Coteau du Lac has been ordered by Captain Park of the Royal Marine Artillery to deliver over the Upper Story of the New Block for a Garrison Hospital and is now Converted to that purpose, which being contrary to the original plan of appropriation Building having been fitted up as a Barrack for the accommodation of 148 Men.³

Octagon Block House [. . .] log building with a Stone Basement for Powder Magazine and Cellars for provisions, the Second Story is fitted up with Births as a Barrack and to mount a 24

pounder on traversing Platform on top 25 feet to Wall Plate and 35 feet in diameter.⁴

There is an old fort, containing three wooden blockhouses, barracks of stone, with roof composed of logs of wood, for 288 men, and a magazine at Coteau du Lac. Everything is in decay and ruin, and not worth the expense of putting in repair.⁵

The blockhouse being in a dilapidated state and not fit for any defence was ordered to be taken down or fired by Captain Phillpotts, R.E., and finding it not safe for men to take it down was set fire to and burned to the foundation to prevent the enemy making a lodgement behind it in their intended attack on the fort.⁶

Dartmouth, 1750

That the Alderneys People consisting of about 300 were settled on the other side the Harbour at the Saw Mill where there was a Blockhouse.¹

Dartmouth: This Post is a line of Palisades about 3/4 of a mile round with Redans, Block Houses, and a Bastion to flank the Line, the Palisades are almost rotten and many of them dropt down. This Line was made for the Safety of some of the first Settlers who established there in a Township, but they have now all abandoned it.²

Digby, 1812

A Blockhouse has been built. There is a non-commissioned officer of Artillery in charge of stores at this place.¹

Digby Blockhouse: The Blockhouse is on a hill behind and overlooking the town. Object of the work – to oppose any landing at this point and to annoy an Enemy passing the gut into the Basin of Annapolis. The wooden Blockhouse is in tolerable repair, the spare arms of the militia are deposited here.²

Plan 35: Above the town of Digby and nearly about the middle of it from East to West is a lot of One Acre on which a Block House stands. It was purchased from Mrs. Mary Hughes for £17-10. The deed dates 22 August 1837. It is perfectly useless to Government and should be sold, it will bring about £20.³

Digby (goulet) (les blockhaus est et ouest), 1812

Plan No. 38 On the Digby [*sic*] on Western side of the Gut of Annapolis, and within five Miles of the town of Digby are the remains of a four Gun battery and a Block House in a state of ruin. Four eighteen Pounders without Carriages are laying on the ground.

This property which consists of One Acre with a right of road to it was purchased of Dennis McGrath in 1813 – it is of no value being an entire bed of rock. It is a fine commanding situation about 50 feet above the level of the Water.¹

[Blockhaus du côté est]: It is a place of much importance commanding the whole entrance from the Bay of Fundy into the Annapolis River. There has been a similar battery, and there is yet a similar Blockhouse to those on the west side of the Gut. Four Iron 18 Pounders are still on the Ground. This Block House like the other is in ruins. It might be sold.²

Fort Anne, Annapolis Royal (blockhaus du bastion), [1812]

[Un] Blockhouse Stands in the North East Bastion the foundation was laid by French the lower Story is applied as a Guard Room, the Middle and upper Stories have been built within these few years. The first is pierced for 8 guns but has only 6-4 pounders mounted which with their carriages ammunition & stores are in a serviceable State the upper Story is pierced for four Guns Two 4 pounders only are mounted. A Corporal and ten Men of the Royal Artillery are Stationed here in charge of the Stores.¹

There is likewise a Blockhouse in one of the Bastions near the entrance in tolerable repair.²

The Blockhouse at Annapolis Royal was pulled down, some fifteen years ago, to make firewood for its caretaker, one Mr. Hall, with the sanction of a barbarian, I mean a minister of the crown.³

Fort Edward, Windsor, Nouvelle-Ecosse, 1750

I sent Gorham with his Company to Piziquid Monday last, with Orders to post himself in the most convenient place & build a Blockhouse.¹

Capt. Rous will sail for Halifax in eight days. He brings no news from the Bay, but that Major Lawrence was erecting a Blockhouse upon a Point that commands the Entrance of the Rivers Gasparo & Canard.²

I omitted to acquaint you that Major Lawrence is raising a Blockhouse and a Small Fort in a most advantageous situation upon Piziquid River.³

The next work I shall mention is Fort Edward, on the Windsor River, running into the bason of Mines: – This is a small square fort of 85 yards exterior front, with bastions, a ditch, and a raised counterscarp, and is composed of sods. Here are eight pieces of cannon mounted. This fort [. . .] was built early in the settlement of the Province, first intended as a place of security against the Indians, and repaired and improved in the beginning of the late war to protect the inhabitants of Windsor from the ravages of the American privateers. The situation of this fort, for present purposes, is ineligible; it does not answer for the defence of the river, and is commanded by different heights surrounding, some of which are very near. Here are wooden barracks for 200 men, but much out of repair, a block house, a temporary magazine, and a good provision store.⁴

There is a wooden Blockhouse and wooden barracks, within what has formerly been a square Redoubt. The whole is in a very unserviceable state.⁵

Fort Erié, 1796

The upper part of the Blockhouse made use of as a Provision and Transport Store will require to be Weatherboarded and painted to preserve the Building. It is 54 feet long 30 feet wide 8 feet high in the upper floor projects two feet from the lower part which is built of Stone. – The Door and Window Shutters require some repair, and sliding Shutters for the Loopholes wanted.¹

The old fort [Erié] on the west side of the entrance into the lake, consists of no more than a few houses, a blockhouse of logs, with some habitations for commercial people, and one or two storehouses. A new stone fort, in the form of a quadrangle, is now constructing on rising ground behind the block-house. A company of soldiers is usually stationed here, and the men are chiefly employed in assisting to conduct the transport of stores.²

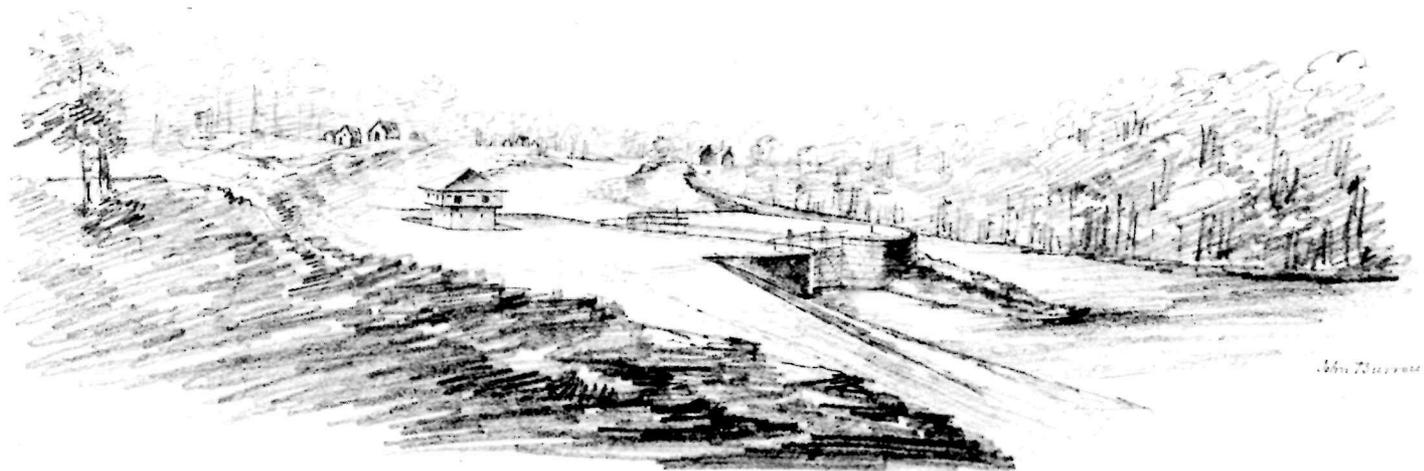
Fort George (blockhaus central), 1796

The Estimate of the Expence of Materials for fitting the Partitions between the officers and men quarters in the Blockhouse at Navy Hall, with bricks, and supplying the quantity of Bricks exceeded in building the Powder Magazine, amounting to Twenty-Seven Pounds, one shilling and six pence Currency, [. . .] His Excellency has been pleased to approve of.¹

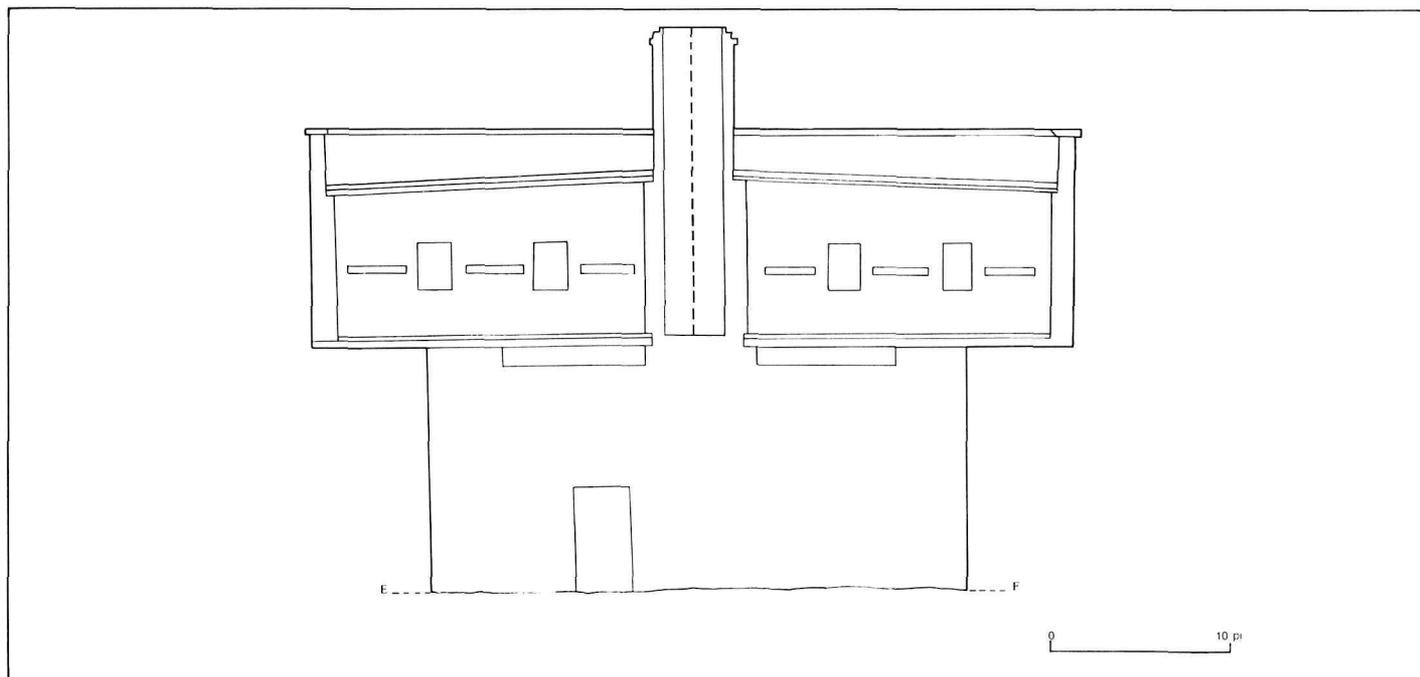
30 Ecluses et blockhaus des rapides Burritts en 1832, par John Burrows.
(Archives publiques Canada.)

31 Coupe du blockhaus de Signal Hill,
Terre-Neuve. (Dessin de S. Epps, d'après un document original conservé
aux Archives publiques du Canada.)

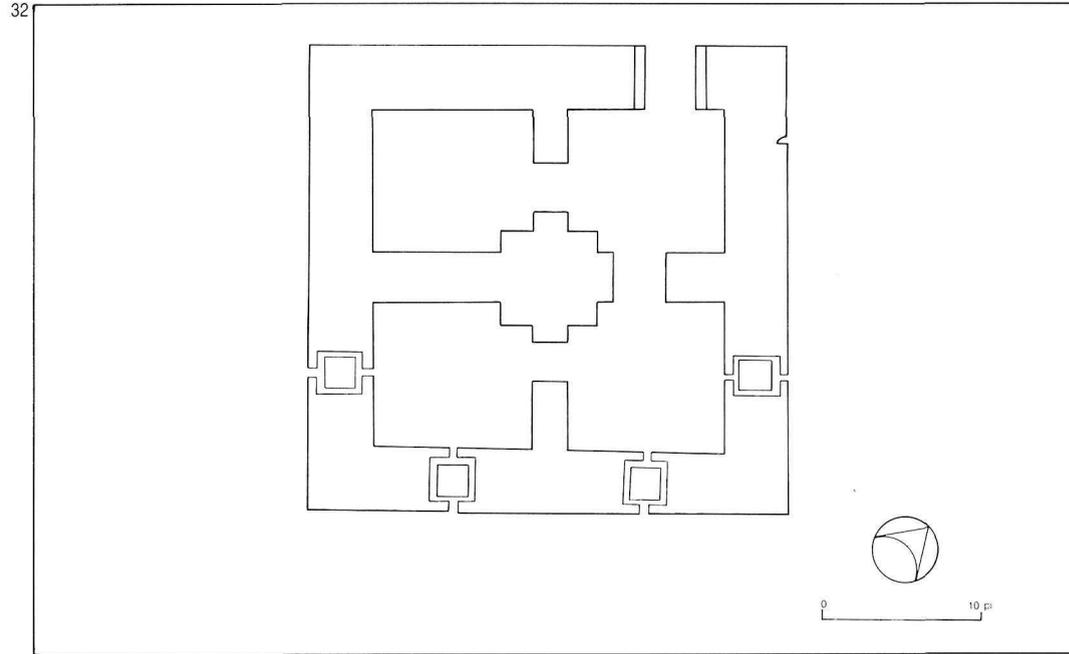
30



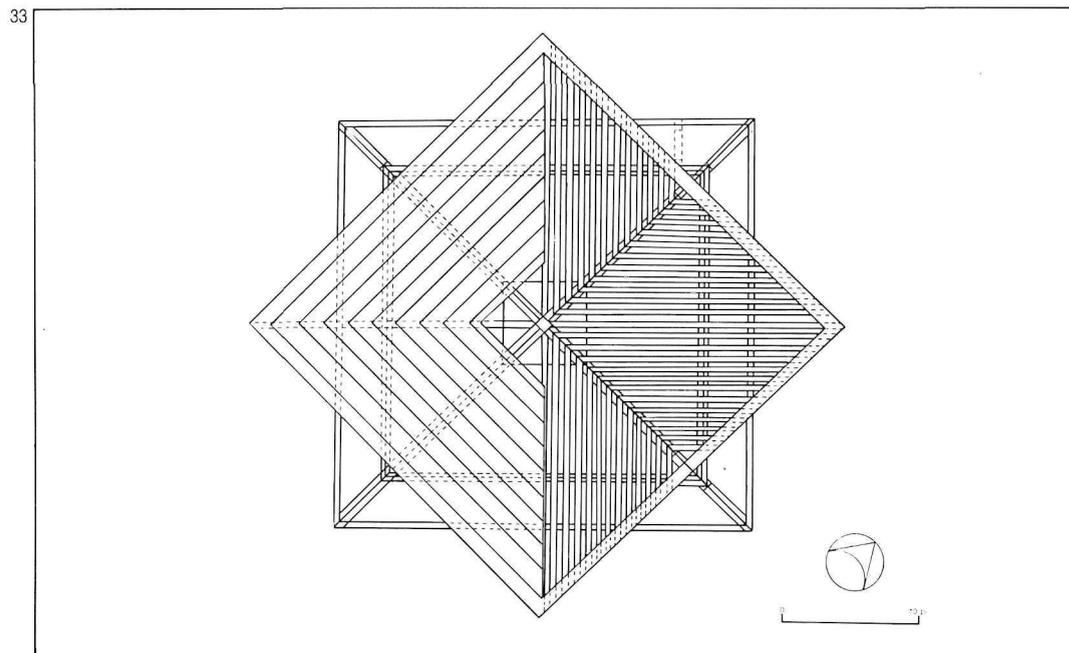
31



32 Plan du blockhaus de Signal Hill,
Terre-Neuve. (*Dessin de S. Epps, d'a-
près un document original conservé
aux Archives publiques du Canada.*)



33 Plan du blockhaus de Signal Hill,
Terre-Neuve. (*Dessin de S. Epps, d'a-
près un document original aux Archi-
ves publiques du Canada.*)



As soon as the Powder Magazine at Fort George is reported to you fit to receive the Gunpowder, and the Store in the Blockhouse appropriated to the Ordnance Department is finished, the Commander in Chief desires you will give the necessary directions to move them from the Temporary Shed and other places where they are now lodged.²

I have the honor [. . .] to inform you that an Estimate for building two additional kitchens for the use of the Troops in the large Blockhouse at Fort George, [. . .] has been approved.³

The Four Blockhouses in the Fort all require to be Weatherboarded, to preserve the Buildings and to make them more secure against the weather they should also be painted. The Centre Blockhouse is 100 feet long 30 feet wide 9 feet high in the Upper Floor, contains four rooms for Officers Quarters at present occupied by One Captain and One Subaltern and two rooms for Soldiers Quarters will contain 80 men in a crowded state – 60 with convenience – The ground floor is 96 feet long, 26 feet wide, 12 feet high contains One large room filled with Ordnance Stores [. . .] It would be adviseable to convert the whole of the Building into Quarters for Soldiers, and to erect a separate Building for Ordnance Stores – It would then contain 200 men with ease.⁴

Fort George (les blockhaus nord et sud), 1797

I am directed by the Commander in Chief to inform you, that it is intended to erect next spring, Two Blockhouses at Fort George, for the accommodation of about one hundred men – The Deputy Commissary is directed to provide the necessary materials, and the Engineer will receive by this opportunity the usual communications from Colonel Mann on the subject.¹

The rooms in the Blockhouses will greatly relieve the present want of quarters and the General hopes they will be finished soon.²

His Excellency heard with much satisfaction that the Blockhouses are nearly finished; the present scarcity of Quarters for the Officers will be supplied in a certain degree when they are ready.³

The North Blockhouse is 44 feet long 24 feet wide 9 feet high in the upper part contains One Room for 36 men – The Ground floor is 41 feet long 21 feet wide 12 feet high One room for 32 men. The South Blockhouse is a similar building in every respect. New Double Births are required for these Blockhouses. The Chymnies

to be repaired, all the Rooms to be painted and white washed and the Ceilings to be Battened.⁴

Fort George (blockhaus octogonal), 1798

A Plan for the constructing some other buildings at Fort George, has been approved by the Commander in Chief, Colonel Mann will furnish the Engineer with Instructions respecting them - An Hospital, Guardhouse and small Blockhouse to be placed near the Magazine, it is intended should be built first.¹

The Octagon Blockhouse is 28 feet diam: in the Upper Floor & 9 feet high. The ground floor is 25 feet diam: and 12 feet high made use of for lodging part of the Ordnance Stores.²

£8. . 17. . 9 (in No. 1) for connecting the Picketting round the Octagon Blockhouse at Fort George, and which as Capt^o Nicolls reports, and as it appears to me, is essentially necessary for the security of that Building and the Ammunition etc. therein.³

Fort Lawrence (deux blockhaus), 1750

This morning Lt. Col. Lawrence marched from hence with Col. Lascelles Regiment & three hundred men of Col. Warburtons for Minas. There they will embark for Chinecto, They carry with them two blockhouses & three large barrack frames & materials of all sorts necessary for erecting them.¹

Fort Sackville, 1749

This day Capt. Gorham with his Company is gone to establish himself at the Head of the Bay [bassin Bedford] in order to keep open in all Events the Communication with Minas & command the Bay.¹

This is a Small square Palisade Fort with four Bastions, it stands upon a rising ground but is commanded by a Hill, towards the Town, the palisades are very small and almost Rotten. There is a Barrack for an Officer and 30 or 40 men under the same Roof, much out of repair.

There is a small Blockhouse for the party to retire into, in case of the palisades being forced.²

Fort Saint-Jean (Qué.), 1778

A small Work for the better security of the Block House on the East side of the River will I hope be completed in about a Week or ten Days, and effectually secure it against a surprise [. . .] I would therefore humbly propose that as much Timber as possible be felled round the Block House, to the distance at least of five hun-

dred Yards, and at the same Time think it highly requisite that the several small Roads and Paths be rendered impassable as much as possible by felling Trees across the same where necessary, which will render the approach of any enemy with Cannon exceeding difficult to lodge themselves either to annoy the Block House, or any of the Works of the Garrison on the West side of the River.¹

Block House [. . .] totally in ruins.²

Fort Saint-Joseph, 1797

As it is intended to send Mr. Russell, the master Carpenter to St. Josephs Island early in the spring to superintend the construction of a Blockhouse which will be erected thereon this summer.¹

I am directed by the Commander in Chief to inform you, that it is intended to build next spring a Blockhouse for the use of the Troops stationed on the Island of St. Josephs which is design'd to be constructed in such a manner as to afford the necessary rooms for Military stores and Provisions also.

The Storekeeper General is directed to furnish you with a list of such materials as it is necessary to be provided for this purpose, [. . .] The object at present is merely to prepare the materials.²

Lieutenant Lacy of the Royal Engineers goes up to Island of St. Joseph, for the purpose of constructing a Blockhouse on the South extremity of that Island for the use of the Troops stationed there, and takes up with him a few Civil Artificers.³

I am now by Command of His Excellency General Prescott to inclose for your information, a Copy of the Approved Estimate of the said work [le blockhaus], and to desire you will give every aid in your power towards the completion thereof, by furnishing all the Artificers you have at the Post, capable of being employed, and as many Labourers as can be spared, on the requisition of Lieut. Lacy of the Royal Engineers who is sent up on purpose to construct this work, [. . .] Mr. Lacy is furnished by L Colonel Mann with every Instruction necessary, and the Commander in Chief trusts the materials as enumerated in the List furnished by M: Craigie, will be ready on his arrival.⁴

I am very sorry to observe, that I am very apprehensive we will not be able to get into the new Blockhouse building near this post, This Season, as their [sic] are a Quantity of the Materials for Building & other Different Stores for this post, are yet to be sent from Amherstburg.⁵

The following buildings are to be constructed next summer at St. Joseph's, Viz! – A Wharf – Guard house – Temporary Powder Magazine, and strong Picketing round the buildings, as a security against any Insult from Indians – and the Wood round the Blockhouse to be cleared away.⁶

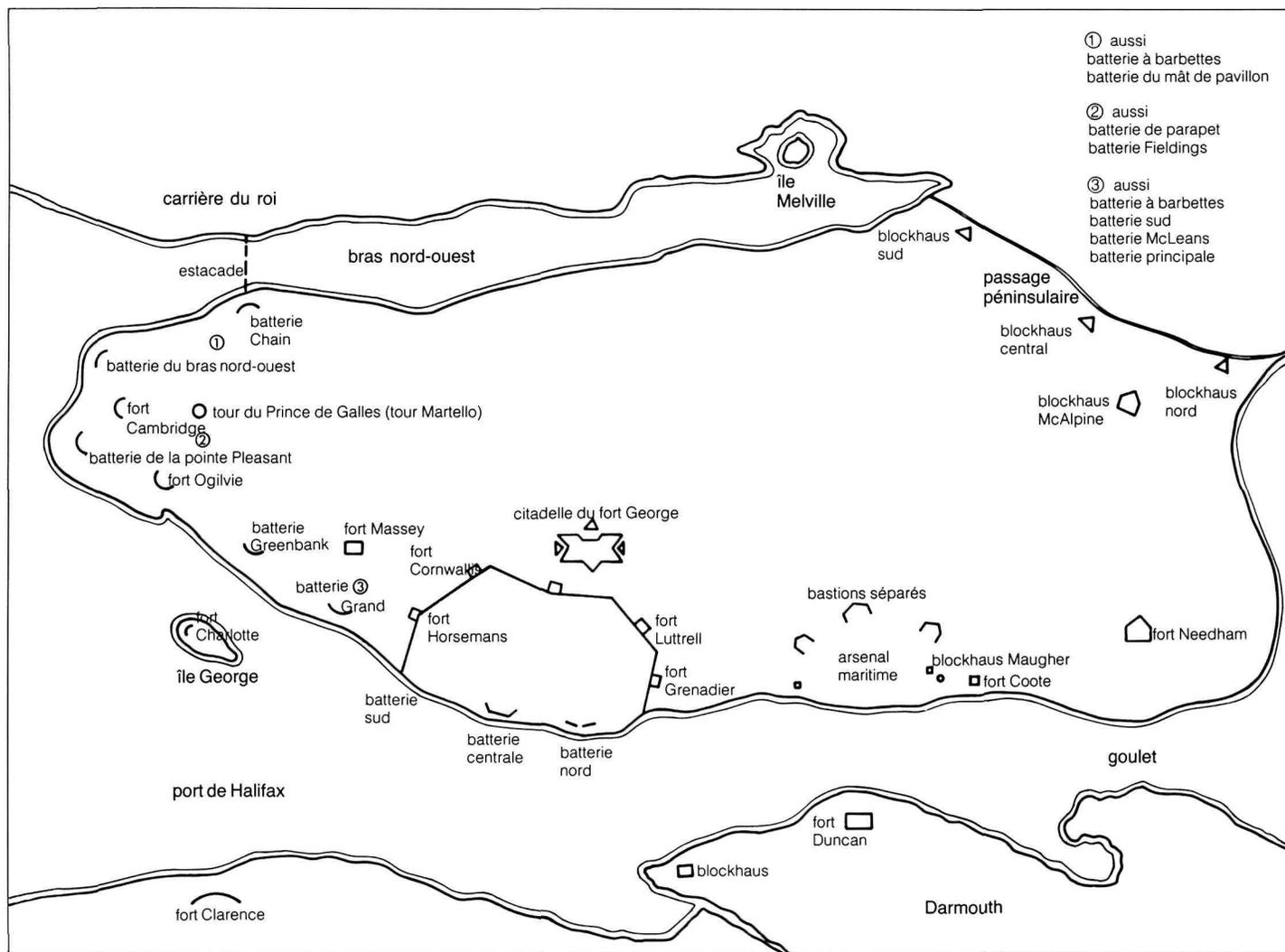
[. . .] Lieut. Landmann will be sent up in the course of a few days for the purpose of compleating the works ordered last year, to enclose the Post with a substantial picketing about Four hundred yards in circumference, to be doubled below the ribband, with Loopholes etc., and to erect four raised platforms for Guns to fire over the picketing.⁷

The Blockhouse and other Buildings, at the Post very much want Weatherboarding, outside, and Plastering within, as they admit the Wind rain and snow, through all parts of them, which will very much injure the Building's if not shortly done, besides, rendering it very cold and uncomfortable for the Troops, and there is not sufficient Quarters for the Officers in it, there being only three Rooms, and one of them, very small, to accommodate the whole, they are obliged to hire small Houses out of the Fort [. . .] the chimnies want repairing, the Blockhouse is Picketed in but not finished.⁸

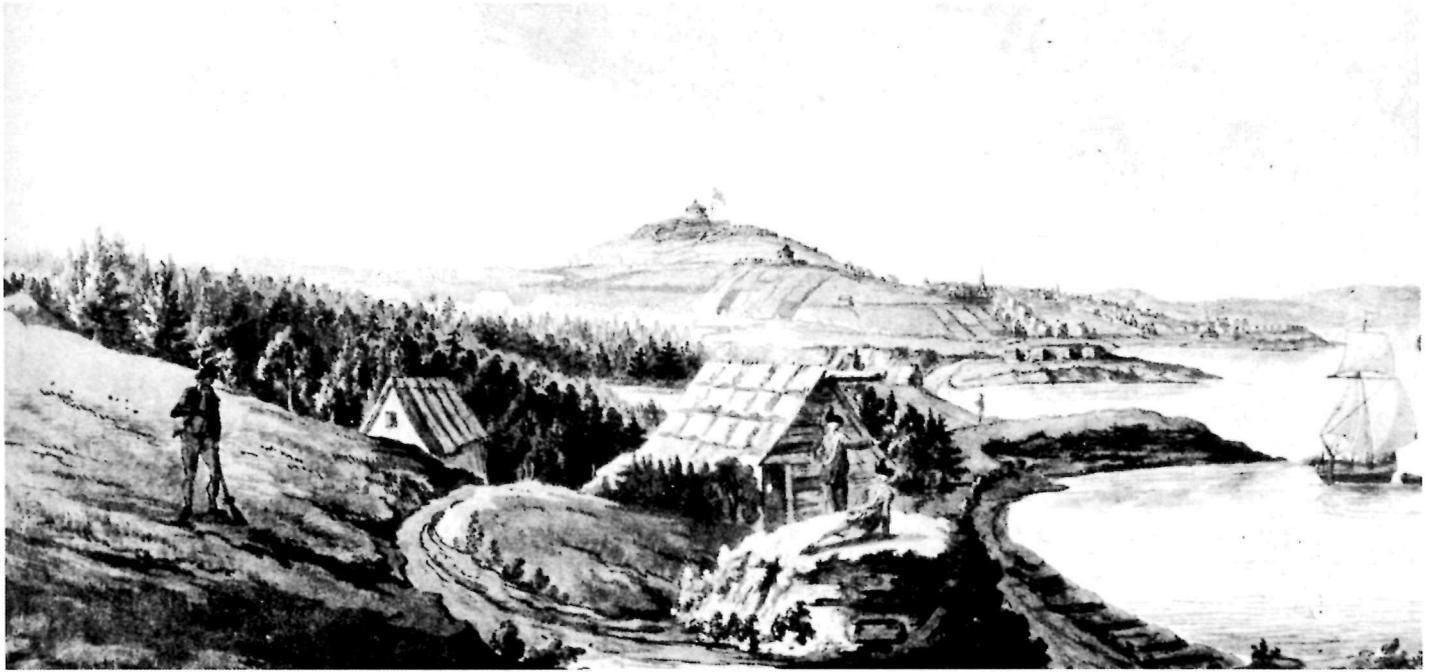
The Blockhouse in the centre of the Fort is an excellent framed Building, but will soon be destroyed unless it is Weatherboarded to preserve it besides the Logs are so open, the Weather penetrates in every part of it, that the Troops suffer very much from the Cold. The side Walls of the upper Floor require to be Lathed and Plastered in the inside, and the Rooms of the Officers Quarters to be Cielled. Above the upper plate of the Roof should be Beam filled to prevent the Rain and Snow beating in. The Shingles of the Roof are made of dry Cedar very dangerous in case of Fire, should be painted or covered with any cheap Composition [. . .] The upper part of this Building is 100 feet long 30 ft. wide 10 feet high contains 2 Rooms Soldiers Quarters for 60 men and 4 Rooms for Officer's Quarters occupied at present by the Commanding Officer. The lower part is 96 feet long 26 feet wide 11 feet high contains 1 Storeroom for Ordnance Stores 1 ditto Provision & Commissary Stores 1 ditto Stores Indian Department 1 ditto Regimental Stores, all in a very crowded state there not being sufficient room.⁹

I am of opinion that as the great Blockhouse is really a good and valuable building, no precautions ought to be ommitted [sic] for its preservation and as from the smallness the Fort the buildings

34 Carte de Halifax indiquant l'emplacement des batteries et des blockhaus.
 (Dessin de D. Ford d'après un document original conservé aux Public Archives of Nova Scotia.)



35 Blockhaus octogonal, citadelle de Halifax, vu du sud, 1780; au milieu du premier plan, on peut voir aussi le blockhaus du fort Massey. (*Public Archives of Nova Scotia.*)



are necessarily nearer each other than could be wished, the Blockhouse can never be in security from external fire, until it is roofed with sheet Iron.¹⁰

The Blockhouse covered with Sheet Iron and painted. The masons are now employed in the Magazine and the Carpenters in Weatherboarding the upper part of the Blockhouse.¹¹

The fort, which is one of the handsomest of the kind in North America, is situated at the southern extremity [de l'île], upon a peninsula about fifty feet above the level of the water, and connected to the island by a low isthmus of sand, about three hundred yards in breadth.¹²

Gananoque, 1813

This is a good Post with a Company of Militia stationed under the Command of Col. Horne they are Building a Block House on a strong point of ground near the River; the lower Story is nearly raised, and the whole will be completed in about six Weeks.¹

Gananoqui; The Blockhouse is placed in a strong situation about the River & the Road, and surrounded by a parapet of logs, and picketting, at this place are mounted, 2-12 pdr. carronades, 2-4 and 1-3 pounders. The site is too high and distant from the water to have a good command to the opposite Island.²

A wooden block-house was constructed for the protection of the mouth of this River during the war, but having been constructed on private property has been given up to the owner of the ground, Sir William Johnson.³

Grassy (île), Canso, Nouvelle-Ecosse

Canso – the last where your Company's are quarter'd, and is near Cape Breton, has no other Defence [sic] than a Blockhouse built of timber by the contribution of the Fishermen who resort there and a few Inhabitants settled in the Place – to the repairs of which the officers have often been oblig'd to Contribute.¹

Halifax (blockhaus de la citadelle), 1776

Citadel Hill Redoubt. All the guns mounted, the – 2d. floor of the – Block House framed, the – Post Defensible and will Be finished in one month.¹

The Redout enclosing the Blockhouse has a Parapet in Glacis, mounts Fourteen 24 Pounders in Embrasure; viz! three towards the entrance of the Harbour, three directly across the harbour,

five play in front of the Naval Yard lines distant about 1200 Yards and three towards the Country, so that this Work has full Command every way, and is itself perfectly protected by the Blockhouse within it which is an Octagon of three Stories for 200 men & mounts Eight 6 Pounders on the 2^d floor.²

At the back of the town about 880 yards distance from the shore there is a very commanding height which is called the Citadel Hill, offering a very advantageous situation for a fortress. This height is at present occupied by an irregular field work composed principally of fascines, built and enlarged at different times, but mostly during the late war, and is at present in ruins, having nothing substantial in it excepting a large octagonal blockhouse, which will contain about 100 men.³

The following advertisement appeared in the 'Royal Gazette': Information for Masters of Vessels. The Blockhouse on Citadel Hill, which was a conspicuous object, is removed, having been in a ruinous condition. The flag and signal staff remain [1789].⁴

Halifax (blockhaus du fort Coote), 1776

Advanced Blockhouse or Pedley's Hill. ready to raise.¹

At the North West extremity of the Naval Yard, on a projecting Point, there is another Blockhouse with a Bank thrown up round it, called Fort Coote, on which there are three 18 Pounders, a situation where a good Battery would contribute somewhat to defend the Yard from an Enemy afloat.²

Halifax (blockhaus [avancé] du fort Needham), 1808

An Irregular pentagonal Redoubt of four Guns (with a Barrack proposed for sixty Men in its center has been raised over the ruins of a former one at Needham, lying little more than a Mile North of the Citadel, and about eight feet below it [. . .] [il propose une tour en pierre pour le fort Needham] The General was pleased to express his approbation and regretted that the season of the Year prevented our commencing upon it [la tour en pierre], but in lieu thereof he has sanctioned my substituting a musquet-proof Blockhouse which is nearly finished situated 400 feet North of the Redoubt, which commands a great part of that irregular ground encompassing the Height.¹

A Block House has been constructed in advance to Fort Needham to secure the Battery below and oppose an Enemy in his progress towards the edge of the Bason. On the Blockhouse the

following Ordnance are mounted Carronades – 12 pounders 2 English.²

The Blockhouse [. . .] which has long been rotten and totally un-serviceable, has recently been blown down, and that the materials of which it was composed were found as perfectly decayed as to be of no use whatsoever [. . .] this has, for many years, only been a nominal Blockhouse, the greater part of it having fallen in.³

Halifax (blockhaus de l'île George), 1795

Estimate for Erecting a Star Fort on George Island for 300 Men, with a Blockhouse in the Center, for an Officer and 40 men, and a Cellar under for Stores [. . .]

[Le blockhaus:]

95 logs for Blockhouse, 12 by 9 Inches each 40 feet long [. . .]

4000 Feet 2 Inch plank [. . .]

Lime and Labour for 2 Stacks of Chimnies [. . .]

3 Outside Doors 4 inch thick [. . .]

4 inside d^o [. . .]

10 Ports Sashes and Glass [. . .]

Tar and Paper for Roof [. . .]

Labour Lime and Sand for Cellar Walls [. . .]

120 Nails for Roof and Floor.¹

The work there [sur l'île George] is also of a temporary nature. It is placed on the top of the highest ground, where there is not enough Table Ground for it, and has many of the faults which the Work at Citadel Hill has, namely the want of a counterscarp, and its situation and construction leaving great extent of dead ground. –

In the centre of the work which is adapted for 300 men, there is a Blockhouse only 40 feet square, which it is hardly necessary to remark is by no means sufficient for the several accommodations required for the number. It is Proposed to erect a Tower in place.²

Halifax (blockhaus de McAlpine), 1808

[There] is one of a pentagonal form (shewn in the Sketch), nearly completed situated upon a Hill known as MacAlpans, disposed, so as to augment the difficulty of an enemy in their attempt to bring cannon along that part of the Windsor road.¹

The situations most eligible to form a concentrated fire on the low marshy ground between the Basin and North West Arm, appear to be the Hill above McAlpine's on which there at present stands a Blockhouse.²

McAlpine's – On this hill at the further extremity of the Isthmus near Bedford Basin is a Blockhouse was erected by Order of Major General Hunter Commanding in the Spring 1808. There is intended for this Blockhouse the under-mentioned Ordnance Carronades 12 pounders 2 English.³

Halifax (les blockhaus de l'arsenal maritime), 1775

List of Cannon & Stores wanted for the Defence & Protection of His Majesty's Naval Yard at Halifax.

Cannon with carriages complete:

For the proposed Lines [douze canons de 9].

For the Blockhouse [quarante canons de 4].¹

Naval Yards Lines. The three Bastions entirely finished the curtains and Branches to Enclose – the Naval Yard, finish'd, also a Double Stockade, musquet-proof, with – loopholes from the - angle of the – curtains constructed to scour the – Ditch of the flanks: The Blockhouses which are for guard Rooms to the – Bastions and as Secondary Defences of the Lines ready to raise.

The two Blockhouses at the Naval Yard Wall finished.²

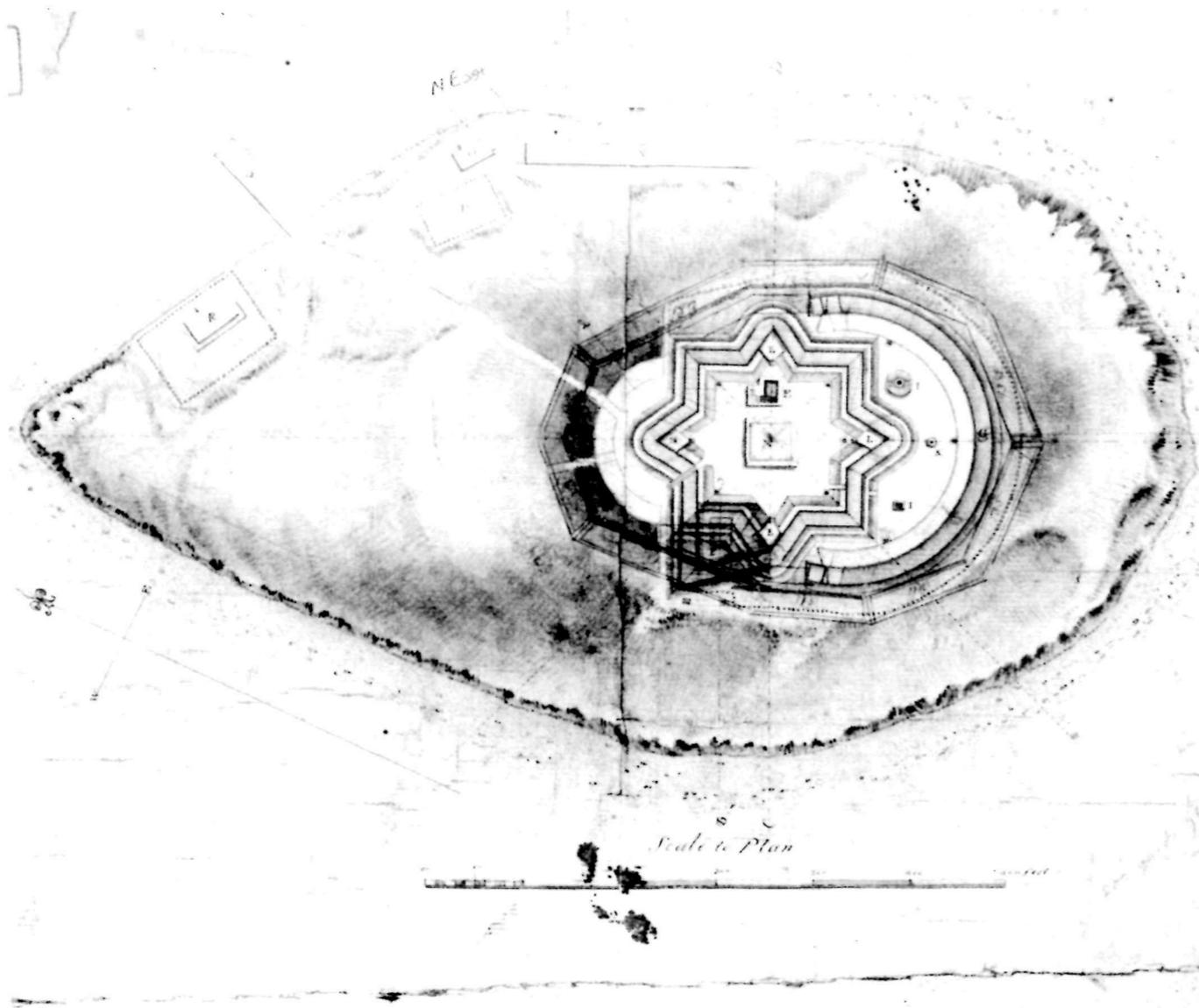
The Lines for the Protection of the Naval Yard Consist of three Bastions, forming nearly a Crown Work, the Branches of which are broken to give a flank to the Faces of the right & left Bastions respectively, and terminate on the Extremities of the Naval Yard Wall, from whence they are flanked by a Blockhouse at each Angle, these Blockhouses mount Four 4 Pounders and contain Sixty Men each, the Lines have a Parapet of Six feet thick with a Ditch & Berm well fraised and a Gun in Each flank to Scour the Lines of Defence. In the Center Bastion is a Blockhouse of the same sort as those in the Naval Yard Wall.³

In one of these Bastions there is a Blockhouse equally useless [. . .] and in the Rear of the Naval Yard, against a Stone Wall that encloses it, are two other small Blockhouses.⁴

Halifax (arsenal maritime; blockhaus de Maugher), 1762

This morning I have sent an Engineer to mark out and begin a Small Intrenchment on ye Top of rising ground whereon there is a little Blockhouse which is contiguous to the Dockyard for some security that way.¹

Resolved that Mr. Mauger's Blockhouse be occupied by a Searjeant Corporal and twelve of the Newfoundland volunteers and that a small entrenchment be thrown up by them upon a rising ground behind the Blockhouse.²



- EE. Subterraneous Magazine built in 1801 of which the Timbers are decaying fast
- FF. Alteration proposed to be made in the Star Work and Magazine proposed to be erected
- GG. Approved Alteration in the South Battery
- HH. Proposed Alteration in the North Battery
- II. Furnaces for treating Shot
- KK. Well
- LL. Stores
- M. Block House in which the Artillery are Quartered
- N. Officers and Mens Barrack
- O. Cook House
- P. Fuel yard
- Q. Wharf
- R. Magazine for the Navy
- S. Guard House.

Halifax (les blockhaus péninsulaires), 1750

That your memorialist has delivered to the Government by Orders of Richard Bulkely Esqr. Eight Hund^d and Sixteen Bushels of Charr Coals in Different Times from Sept: 1751 to July 1752, at the Peninsular Block House to Capt. Strasburger [. . .] for the use of the Smiths at said Block House & for Fireing for the Garrison of Rangers, and the Inhabitants then there, in which Time they had no chimneys neither in the Blockhouse nor Dwelling Houses.¹

South Peninsular Blockhouse: This Blockhouse lodges an Officer and 25 men, it stands quite naked, without Ditch or palisades and wants some further Improvements.²

Halifax (blockhaus de la redoute York), 1794

Major General Ogilvie caused a Battery to be formed of two twenty four pounders mounted on platforms, secured by a Stockade pierced for Musquetry. The situation appearing to me the very best possible for a Battery to annoy Shipping on their first entrance into the Harbour; on the late alarm I caused the Battery to be augmented to Six twenty four pounders and two Sixes, adding at the same time a double Block House in the salient angle of the Stockaded Work, looking towards the Country, in the upper Story of which there are two twelve pound Carrinades [*sic*] mounted on Carriages, particularly calculated for the Service.¹

The Redoubt at Point Sandwich, the first on the Western shore at the entrance of the harbour, is in the completest order possible for every purpose of defence. The Battery mounts eight twenty four pounders towards the harbour, exclusive of Carronades and small guns in the Blockhouse, to prevent an assault from the Land side, The Magazine is entirely finished also.²

Kingston (blockhaus de la pointe de Murney), 1813

Murney's Redoubt. A Roof put on the small Blockhouse but cannot be covered in or shingled for want of board.¹

I request you will acquaint his Excellency the Commander of the Forces that my endeavours to effect an equitable arrangement with the persons holding the property on which Murney's Point Battery and Blockhouse, as likewise Blockhouse No. 3 and the Line Barracks are constructed, have hitherto proved unsuccessful.²

Kingston (blockhaus n° 1), 1813

No. 1 nor No. 2 Block Houses not being yet ready – [pour recevoir les compagnies tel que proposé].¹

The Births in the lower part finished; the upper part fitted up with Posts and [illisible] for Hammocks.²

Kingston (blockhaus n° 2), 1813

Blockhouse No. 2. Laying the 2nd Floor to mount Guns immediately; going on with the frame work.¹

The rubbish occasioned by Building the Block House No. 2, has never been removed from the School Lot, and that the Ground in consequence of quarrying stone for the foundation of that work, is left so rough as scarcely to be passable.²

This Blockhouse has been for some years occupied by the Female Benevolent Society as a Hospital permission for which it is understood was obtained from the Governor, but being built by government during the war and standing on a Small triangular spot at the junction of two streets it is supposed to be Government Property – the other Blockhouses built on Private property during the War were given up to the Proprietor with the exception of No. 5 Blockhouse erected on the Clergy Reserve.³

No. 2 Blockhouse: a small triangular space bounded by Grass and School streets and by Murney's lot, on which is a Blockhouse similar to No. 5. The space contains about 1/10 of an acre.⁴

Kingston (blockhaus n° 3), 1813

The Masonry of the Blockhouse [n° 3] raised three feet above the level of the Terre plein; the first row of Beams laid.¹

With regard to Blockhouse No – 3 – Mr. Murney and Mr. Earl both Claim a portion of the ground on which it stands, tho' neither admits the other's validity; – this circumstance therefore precludes the possibility of coming to any agreement on the part of the Public.²

Kingston (blockhaus n° 5), 1813

Blockhouse No. 5 – A Log Building on a Stone base 30 x 30 2 stories high and shingled roof capable of containing 45 men in Iron bedsteads. In good repair [. . .] This Blockhouse is not on ordnance Land being situated near the S. W. end of the Clergy Reserve.¹

Kingston (les blockhaus de la pointe Frederick), 1813

Also to erect another Block House on Point Frederick which will effectually protect the Dock Yard.¹

The Blockhouse is roofed and shingled, all the Births and Officers Quarters done, the frames for windows and loopholes are now making, so that the Carpenters work is nearly finished; the weather proving unfavorable for Mason's work the foundation wall and the Chimney are not began [*sic*], however I shall now commence on them as the Bay from whence the Sand is procured is now open. This Blockhouse will hold three or four officers and one hundred and forty men. Ninety six Privates and 1 or 2 Officers in the upper and forty four Men and 1 or 2 Officers in the lower.²

Blockhouse Barrack – A squared Log Building 48 x 48 with a shingled roof and Standing on a Stone base work – It is two stories high and capable of accommodating 80 men in Iron Bedsteads.³

Kingston (blockhaus de la pointe Henry), 1813

I have directed the Block House on Point Henry to be raised and improved.¹

Kingston Mills, 1831

I herewith have the honor to forward to you the accounts sent into me by Mr. Burrows the Clerk of the works at Kingston Mills – Lieut. Coll. [*sic*] Bonnycastle, the Command. Engineer in Upper Canada, approved of the alterations & the fitting up the Block House for some Militia in the Winter at the time Kingston was threatened by the Brigands & Rebels in this neighbourhood.¹

Kingston (blockhaus de l'île Snake), 1813

I beg leave to inform you the Block House at Snake Island is so much out of repair as to be uninhabitable during the Winter Season – To put it in a State of thorough Repair it will require Carpenter for Two Days, Two Bushels of lime – Twenty Panes of Glass, and Putty –¹

The Repairs to the Block House on Snake Island to be performed immediately.²

I also think a Tower and heavier battery ought to be substituted as soon as possible for the present Blockhouse & Single Gun battery on Snake Island which overlooks the channels for large Ships.³

Snake Island a low rocky Islet containing 1 6/10ths Acres on which there is a Blockhouse in ruins. It is about Seven miles from Kingston to the S. W., and in the middle of the opening of Lake Ontario.⁴

Labrador (blockhaus du fort York), 1767

Captain Shuldham Governor of Newfoundland, having in his letter to me of the 17th Instant represented that the Blockhouse called York-Fort in Chateaux bay on the Coast of Labrador, which is garrisoned by 20 Seamen & Marines belonging to His Majesty's Ships employed on the Newfoundland Station, has hitherto been supplied by the Storekeeper of the Ordnance at Newfoundland.¹

The King having signified His Majesty's Pleasure that the Garrison of Seamen and Marines now doing duty at the Blockhouse called York Fort established on the Coast of Labrador should be withdrawn [. . .] in case you shall be of opinion that the Continuance of an Establishment of this kind at York Harbour may be of public Advantage, you do upon the present Garrison being withdrawn place in the said Fort a Non-Commission Officer and a few private Men of the Detachment now doing duty on the Island of Newfoundland.²

I have thought proper, My Lord, to cause the people who composed the Garrison of the afore mentioned Blockhouse to be withdrawn, the small species of Ordnance stores which remained in it to be brought to St. John's, and [. . .] the cannon with their carriages, together with the Building, to be secured in the best Manner possible during the ensuing Winter.³

Lacolle Bridge, 1814

Building a New Chimney & repairing Foundation of the Blockhouse.¹

The present defences at LaColle Mill might be considerably strengthened by the adoption of the following measures. By removing the two small carronades in the Fort, looking to the front, and placing two long 18 pdrs. on traversing platforms. One to prevent an approach by the road from Brisbane's and scanning the ground to the right of the mill; the other to see the whole of the ground on its left, and also to aid in the defence of the ground communicating with the Battery at the mouth of the River.²

The roofing of the Blockhouse barrack at LaColle Bridge, waits for planks from LaCadie.³

Lacolle Mill, 1781

At La Cole we have built a new Blockhouse to protect the Saw Mill, and to lodge the several Workmen employed there.¹

Lawrencetown, 1754

The spot where the Town is to be is so situated as to be defended with a very inconsiderable Force it being on a Peninsula the neck of which the Proprietors have already Picketed in at their own Expence, [. . .] As the place had been formerly a great Rendezvous for Indians I sent two Hundred Troops with some Rangers for their protection under the Command of Captain Stone of Lascelle's Regiment [. . .] The Troops marched there by Land from Dartmouth and on their March cut a Road [. . .] the Blockhouse they have erected within the Picketing, which Blockhouse Your Lordships will perceive by the minutes of Council we did agree to give them for their Encouragement.¹

His Majesty's Council having taken the affairs of Lawrence Town into Consideration, have come to the Resolution of withdrawing from thence the few Inhabitants that remained [. . .] This has accordingly been done, and the troops and Blockhouse brought away.²

Liverpool, 1813

There is a Blockhouse and a Battery barbette at this place on which are mounted 3 iron twelve pounders, and 2 brass 3 pounders. There is no magazine of any description here.¹

On a point at the Eastern entrance to the town is the Battery, with a two-storey blockhouse in its gorge. Blockhouse and barbette Battery not kept up.²

On the Royal Engineers Returns the following places are stated to belong to the Government vizt. Block House and Battery Point; Black Point; and Wreck Point, one at each place; but on searching the several records of the County etc. I find that to only the first named «Block House on Battery Point» have they any title [. . .] The Block House is on private property and I would recommend its being Sold – The foundation is falling and the logs of which it is built are fast decaying, if allowed to remain much longer it will be totally worthless.³

Louisbourg (blockhaus de la Citadelle), 1761

Mn. Geo. Bastide writes of the 3d. of February that the weather has been remarkably moderate and fair and hoped if it continued, to set up [le blockhaus] by the end of the month but mentions nothing of setting up pallisades.¹

I find by the letters I have received from Mn. Bastide at Louisbourg dated the 2d. Inst. the Blockhouse was finished and a small guard kept in it, but that the Intention of a palisade Fence was Lay'd aside.²

Lunenburg (divers blockhaus), 1756

Pay of 30 German settlers employ'd as Soldiers at the new Blockhouses on the back of the Township of Lunenburg and to clear a Road of Communication from La Have River to the head of Mahone Bay on a Line with said Blockhouses – at 6¢ per day £273-15-0.¹

Lunenburg (blockhaus de la pointe de Jesser), 1813

There are two Blockhouses here [Lunenburg] [. . .] one upon a point of land running out into the water some distance lower down the harbour. There is a Battery in front of each blockhouse.¹

Two Blockhouses of two stories each with batteries in front, not kept up.²

Battery on Jesser's Point is situated about 1-1/8 Mile from the town of Lunenburg. One acre of land was reserved at this Point in a Grant of land to Dutlief Christopher Jesser dated 12 June 1773 and is the only land which actually belong to Government at Lunenburg. Upon it, built on a Stone foundation, is a Block House in a dilapidated state, which might be sold before becoming entirely worthless.³

Lunenburg (les blockhaus péninsulaires), 1753

[Vendredi, 8 juin 1753] Then fixed w^c Capt. Morris, ye Surveyor, the Situation of the Town, and also of ye. blockhouse for the defence of it; [. . .] Then fixed wt. ye. Captains to have 120 men on shore at 3 o'clock the next morn^g. in order to carry up ye. blockhouses, [. . .] [p. 9–10].

[Samedi, 9 juin 1753] The Settlers carried up on ye. shoulders the timbers of one blockhouse, (the distance being near half a mile) by 10 in ye. morning, during w^c time ye Carpenters set up nearly ye. first story [. . .] after w^c ye. settlers were employed till

night in opening a large avenue from ye. Blockhouse to ye. Waterside at ye. back of ye. hill, [. . .] [p. 11–12].

[Lundi, 11 juin 1753] The carpenters continue to work on ye. blockhouses but have done very indifferent days work since ye first. [p. 23].

[Vendredi, 15 juin 1753] About 8 o'clock sent on shore ye. guns wt. Ordnance stores. Was obliged to draw ye. Guns up to ye. blockhouses wt. soldiers, not being able to get more yⁿ 8 or 10 settlers. [p. 32]¹

We y^s day got out guns into ye Blockhouses, but are much at a loss for ye. new bolts & hooks wc. shd. have been sent wt. ye. gun tackles to work ye. guns [. . .] We are in want of 4 pr. of iron hinges for ye trap doors of ye blockhouses, w^c were forgotten as were ye doors ymselves.²

I have prevailed on between three & 400 tago [*sic*] to work. They are employed in digging the trench and cutting ye. pickets [. . .] and upwards y^s evening, wc. according to our calculatn. will be sufficient for ye line from water to water.³

As I suspected fm. ye. situatn. of one of ye. blockhouses & one a storehouse, yt. yre. was a necessity for underpentg. ym. I consulted wt. ye. Carpenters & oysr. thereon who all agree yt. wth. it they wd. be in great danger of fallg. I should yrefr. be glad to know in wt. manr. you wd. have yt. done, whether wt. brick wt. stone or wt. both as may be cheapest & speediest as to a cellar under ye. Blockhouse, unless we go to a great expe., it cannot be worth makg.⁴

Yesterday came in ye. Biddeford Donnell, and ye. Meddford Nichols wt. provisions, part of ye. blockhouse for ye East end of ye. Town, and some other articles.⁵

Colonel Monckton has sent back most of the Troops [de Lunenburg], [. . .] In his Instructions I found it absolutely necessary to give him a Power of leaving as many Troops there (not exceeding Forty) as he should think sufficient to possess the Blockhouse the Militia had heretofore mounted Guard in.⁶

Lunenburg (blockhaus de Windmill Hill), 1812

Near the town, a Blockhouse and Battery mounting 3 Iron 12 pounders, 1 iron 9 pounder, and 2 brass 6 pounders.¹

There are two Blockhouses here [. . .] one placed upon a small eminence near the town [. . .] there is a battery in front of each.²

Two Blockhouses of two stories each, not kept up.³

Above the Western part of the Town of Lunenburg stands a Block House upon Windmill Hill – The boundaries of One Acre of land, in the center of which the Block House stands, [. . .] The Block House is used for the storage of two brass Field pieces and their stores which were supplied to the Militia some years since by the Board of Ordnance and the expence of keeping it in order is defrayed from the town or Provincial funds.⁴

Madawaska, 1841

A stout wooden bridge of one arch spanned the Madawasca over the Falls, and conducted to a square blockhouse on a rocky ridge, which overlooked the surrounding country.¹

The building, which has the advantage of attaining a good fire in any direction, is 30 ft. Square, inside dimensions [. . .] Three stories [. . .] basement story of rubble masonry, 3 feet thick, which contains a Magazine & Artillery Stores and provisions for 100 men, the whole of which are [*sic*] perfectly ventilated by Air holes through the Masonry. The two upper Stories are composed of pine logs, 15 Ins. Square dovetailed together at the angles, and secured with Strong hardwood dowels. The first Story is Secured to the Masonry by 16 Strong Iron Scrub bolts, the end formed into a «t» & built into the wall, the Upper Story is secured to the lower by Strong jagged bolts drawn through the logs at their intersections.

The roof of projecting Angles are composed of the same timber as the walls, and are boarded and covered with [illisible] tin.

The basement Story will be laid with 16 Cedar beams Squared to 12 ins. and the two upper Stories with 13 x 10 inch pine at 18 ins. from center to centre & securely framed to the sides of the building and the 3 floors laid with three inch pine plank grooved and tongued and secured with dowels. Four portholes are framed in the Upper Story and 8 horizontal loopholes and the lower Story with horizontal loopholes, the openings filled with 2 inch Pine glazed sashes and pine Stoppers hinged under the loopholes to reduce the opening where required.

The floors are also supported by 5 Strong posts secured in the rock, the centre one of which carries a brick chimney 2 ft. 6 ins. Square. The Middle Story will be fitted up with two tiers of standing berths for 40 Men in Single beds and an apartment for an Officer.

Shelves and pin racks will be fitted round the interior of the walls of both Stories and also the Magazine and Artillery Store. The whole of the pine Walls to be calked with hacklings of flax,

the interior lined with 1 inch boards grooved and tongued and the exterior and interior limewashed throughout. The communication from one Story to another will be by 2 inch pine Step ladders through the floors as shewn on the plans, and the entrance to be by Means of a Moveable Stepladder with the upper Story and a Rope ladder to use when necessary –

The Masonry is made 3 ft 11 ins. at the bottom and 3 feet at top which is perhaps better. The loopholes are continuous with a blank in the centre of the sides where I have caused the berths to be placed in lower floor instead of round the chimney which would have been too close to Stovepipe and soothole. The upper Story of berths only. There will be room for berths also in lower floor in Case of need. 8 wooden berths are headed against the posts supporting floor; Making in all 24 berths.

The exterior communication has been made by a Stair which may be cut away if necessary about 2/3 of the height and a Short Moveable ladder at top. The rope ladder is on hand.²

4th Oct^r 1841 [Devis présenté] for the construction of a block-house at the Little falls of the Madawaska at its junction with the St. John's River, in the disputed territory: which has been built by order of the Comdr. of the Forces; [2 plans, 2 esquisses et devis détaillés].³

The Blockhouse is calculated to contain 50 men by putting 24 of them in berths and slinging hammocks for the remainder. Also there is Accommodation for one officer.⁴

Relative to the destruction by Fire, of the Blockhouse, Madawaska [par l'éclair, en août 1855].⁵

Oromocto, 1814

Oromocto Blockhouse: 22 miles below Fredericton right bank of the St. John River. Built to command the [illisible] and other roads branching out to St. Andrews, Grant Mills, and Magaquadic. The Blockhouse is out of repair.¹

Parrsboro, 1812

There is a Blockhouse here [Parrsboro] and the following Ordnance for the gun boat service: Guns, 3 brass 6 pounders, which with their carriages, slides, and ammunition are in good order and complete. This post has been supplied since the war with the United States of America.¹

Parsborough Blockhouse: on a Height of land to the town of Parsborough and near the Basin of Minas, which it overlooks, for the security of the Basin of Minas and the protection of the Town and Harbour of Parsborough. Present State, two strong Blockhouses of wood, not kept up.²

This property at Parsborough on the Basin of Minas, and near Partridge Island is no doubt private property. It appeared to have been surveyed by Oliver Igman on 26 September 1786, and sold by James S. Morse to James Ratchford on 9th October 1829 and described as the Lot No. 2 on which the Blockhouse stands.³

Penetanguishene (baie), 1814

Major Cockburn will be accompanied by fifty Expert Axe Men from the Canadian Fencibles & a Detach.¹ of Sappers & Miners in moving forward for the purpose of being employed by Captain Payne of the Engineers in the construction of a Block House at Penetanguishene Bay.¹

Placentia (blockhaus de Castle Hill), 1762

We are in great want of [. . .] Timber, & Plank to erect a Block house on an advantageous spot which perfectly secures the new Fort.¹

Whoever possesses this eminence commands both New and Old Forts. Here it is we are making our greatest Efforts for Defence, on its Summit [sic] in the Ruins of a little Square Fort with half Bastions stands a Block House lately Erected. This little Fort we are busy upon in Picqueting the Ramparts and Mounting Cannon on Wooden Platforms.²

[Demande de matériaux pour compléter les travaux à Placentia] [. . .] 30th July 1762 [incluant des gros madriers pour achever le blockhaus].

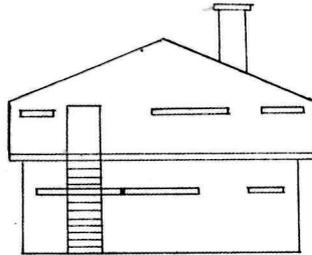
Pine Timber 20 feet long 1 foot square pieces – 50 Ditto of the same scantling 24 feet long each piece – 4.³

On The top of a High Hill, stands Castle Graves, a small work Consisting of four Demy Bastions, on which are mounted Twelve Guns Vizt: Four Twelve Pounders, Four Nine Pounders, and Four Six Pounders. – The Ramparts of this Castle are faced round with a Stone Wall, on which there is placed an Earthen Parapet, and a Row of Palisades; the whole is surrounded with a narrow dry Ditch Bordered with Pickets [. . .] The Blockhouse, the Guard Room and Magazines within This Fort are in good order and may be serviceable for many years.⁴

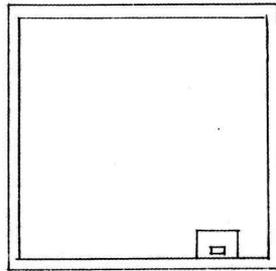
Block House

Kingston Oct^r 1823

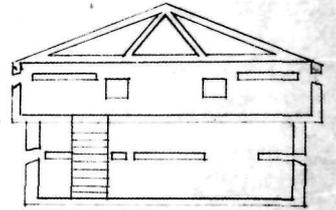
N^o 6.



Elevation



Ground Plan



Section.



Scale of 15 Feet to an Inch.

*No 6
Book No 1/22-23*

*Command^r Roy. Engineers Office
Quebec - May 18 1824 -*

*W. Dunsford Major
Command^r of the
Canada*

*Tray 576
Box 30W*

39 Le vieux blockhaus de Kingston, d'après une aquarelle de J.R. Drummond, 1907 (probablement le blockhaus n° 5). (Archives publiques Canada.)

40 Blockhaus de la pointe Frederick, d'après une aquarelle. (Collection J. Robertson, Metropolitan Toronto Central Library.)



40



Prescott (1^{er} blockhaus du fort Wellington), 1813

Lieut. de Gaugreben [. . .] to erect [. . .] a Block House [à Prescott].¹

Fort Wellington, A great mass of earth badly put together; a work here may be an object as near the head of the Rapids and commencement of using small vessels, in other aspects, the site is not judicious as concerns the land and the breadth of the river is too great to prevent the passing of boats; [. . .] It will be necessary that the Parapet should be regulated to cover as much as possible the guns from the surrounding high ground, also a Parapet on the top of the Bombproof Blockhouse to bring a fire on the Parapet of the work; [. . .] The Blockhouse should not be crowded as at present unless in time of necessity.²

If an Entry was gained by assault, The interior Defences of this Work would probably disconcert a very Superior force if well maintained as the Blockhouse is on a very large Scale, Extremely well constructed & forms a most capacious & commodious Barrack both for officers & men.³

Fort Wellington is a Square earthen redoubt having a blockhouse of wood within it, capable of containing 196 men with their officers. There is a magazine built also of wood, but damp and unserviceable. Everything is in decay at this Post.⁴

Prescott (2^e blockhaus du fort Wellington), 1838

Specifications for Building a Stone Blockhouse within Fort Wellington [. . .] 13th August 1838.

Excavations

The earth, Rubbish, gravel and old foundation to be dug and removed as may be required.

Masonry

The foundation of the Blockhouse is to be built of good solid rubble Masonry, each stone to be laid on its natural bed, bedded and jointed with mortar made of lime and sand in such proportions as shall be approved by the Commanding Engineer of the District.

The Walls all round above the foundation to be built of the best grey stone to be found in the neighbourhood, to be hammered and dressed, or rather picked in the front and laid in courses of from 8 to 12 inches as the stones can be procured the largest courses at the bottom, but not to be less than 12 inches or more & half the height in the bed: End joints to be squared back at

least 9 inches, headers not to be less than 3 feet in the bed & not more than 8 to 10 feet apart, the remaining thickness of the walls to be good substantial rubble masonry well bound in with the courses and sufficiently straight to receive plaster on the inside, the inside walls to be good solid rubble masonry and straight on each side for the reception of plastering.

The whole of the stones to be laid on their natural bed, and the mortar mixed up to the satisfaction of the Commanding Engineer both as regards the proportions of the sand and lime and care in mixing, and to be grouted every second course.

The Corbels to be solid lime Stone or Granite 9 inches thick projecting as shewn in the plan, and their tails extending through the Walls as shewn by dotted lines, the covers of Corbels to be of solid stone not less than 10 inches thick and 2 feet broad.

The Loopholes to be formed agreeably to plan with cut stone and good Arises, Moulds and working plans of which will be given in the progress of the works.

The Corners of the building to be rounded as shewn in the plan to correspond with the Courses of the other parts.

Brick Work

The Arch of Magazine to be turned with two thickness of Brick; of good quality and unexceptional [*sic*] workmanship, the Contractor to find Centering.

If it should be found necessary to line any part, or the whole of the interior of the building with Bricks, they must be carefully bedded and jointed and laid Flemish bonds.

The interior of the air flues will be formed of Bricks according to the plan.

Plastering

The interior side walls when required, will be plastered with two coats, Hard finished, the mortar to be well mixed up and a sufficient quantity of hair introduced, ceilings where required to be plastered, will be two coat work on split laths, mortar carefully mixed and haired with not less than one pound of clean washed hair to a Bushel of Lime.

Carpentry

Cellar floor – the whole of the flooring beams to be of white cedar flattened on one side, the small end not less than 8 inches, when flattened and well supported by dwarf wall when required. The flooring to be 2 inch pine plank tongued and grooved and well nailed.

1st Floor – The whole of the flooring beams in the first floor to be 3-1/2 inches thick x 12 inches deep of pine. The flooring to be 2 inch pine plank, tongue and grooved and blind-nailed, in Magazine Room: planks not more than 9 inches broad, and laid broken joint, sufficiently nailed with wrought nails.

Stairs to be Oak tread 1-1/2 inch thick and constructed as shewn in the plan, with oak hand rail, ballasters and Newel posts.

The doors of Store rooms &c to be 2 inches thick, and flush and bead, hung on oak frames, with strong strap or T hinges, and ten inch Iron rimmed dead Locks The magazine door will be made and mounted by the Royal Engineer Department.

The outside doors to be four inches thick of Oak plank and loop holed, hung with strong hinges and double Locks.

2nd Floor – Flooring beams to be 3-1/2 inches thick by twelve inches deep of pine, and laid one foot apart, the flooring plank, pine 2 inches thick, tongued and grooved not more than 8 inches wide, and cedar seasoned stuff free of sap and laid broken joint, small frames and sashes to be put into each of the loopholes, and well fastened with iron hold fasts – stairs similar to those one the first floor.

Upper Floor – Flooring beams to be 3-1/2 inches thick and 13 inches deep and laid one foot apart, Flooring the same as in the 2nd floor.

The Windows to be in the English or French style as the Commanding R. Engineer sees proper and 2 inches thick glazed, with English Glass and well primed previous to glazing, and finished complete with strong fastenings. Doors flushed and bead 2 inches thick, frames Oak, hung with Strong Strap or T hinges, 10 inch iron rimmed dead Locks and strong latches and catches. –

Roof. Framed Roof. One principle Rafter in the Centre, with tie beam, King post &c well strapped with Iron – in the usual manner, principal Rafter, – 8 x 9 –, King post 12 x 12 – Struts on braces 6 x 6 – small Rafter 6 at one end 4 at the other and 4 inches thick, covered with 1 inch pine boards reduced to an equal width, with straight edges and good 18 inch shingles laid 4-1/2 inches to the weather, or with 1-1/2 pine grooved [illegible] & covered with tin if reqd. Wall plates 6 x 12 inches.

The whole of the Space between the Tie beams and roof to be filled in Solid with Cedar poles of at least 9 inches diameter, and crossing each other alternately, for the purpose of making the Building splinter roof.

Painting

The whole of the Sashes, Sash Frames, Doors, door frames, both in the interior and exterior of the building to be painted 3 coats with the best white lead and linseed oil.

The passage over Corbels to be enclosed all round the building, with 3 inch Oak framework loopholed and well bound in the angles by being let into 6 inch Oak uprights.

All work to be executed in the most substantial and Workman-like manner, with the best materials, and which be subject to the approval, alteration or rejection of the Senior Royal Engineer or any person deputed by him at any time during its progress or after completion and in any case of any workmen or materials being objected to by the same for any reason whatever, the Contractor hereby binds himself to discharge immediately such Workmen, and remove and replace such material for what will be considered good and unobjectable.

The Contractors shall conform minutely to all instructions in Writing and shall not execute any work without authority in writing. Any extra expense incurred beyond the prices specified in the Contract, owing to the neglect or omission of the Contractor is to be deducted from any sum that is or may be due, or he may be called upon to pay such extra expences to such person as may be appointed to receive the same.

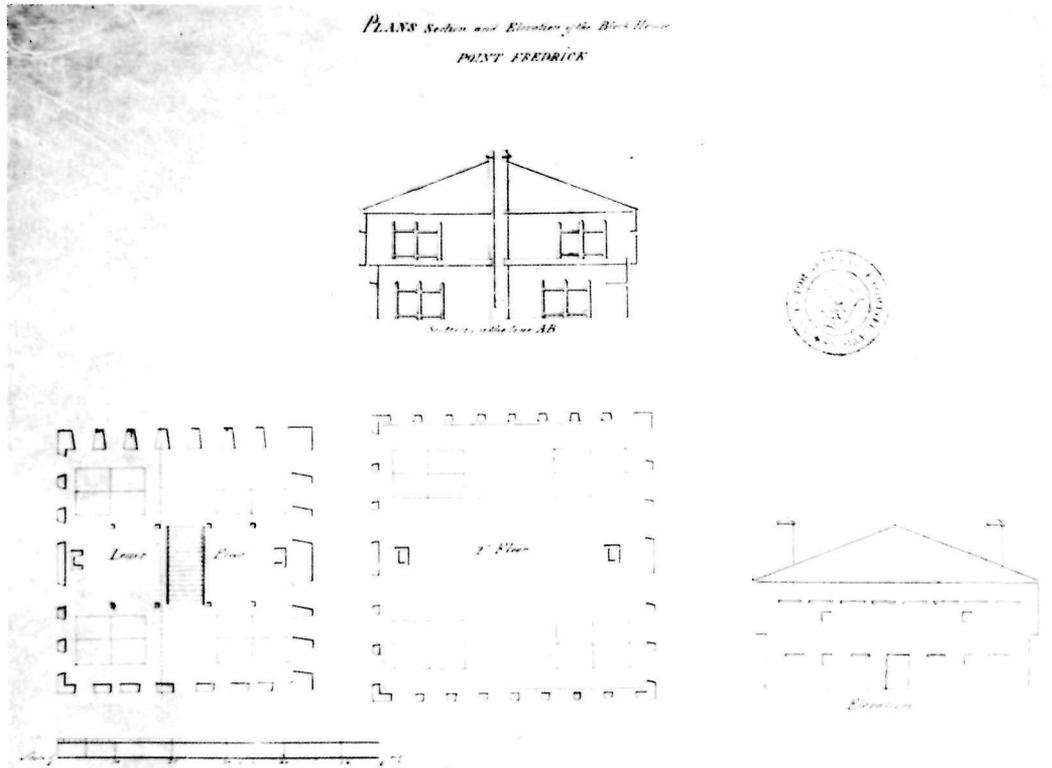
The Contractor shall perform such measured work as may be required within such time as shall be allotted, by Senior Royal Engineers, and if the Contractor fails to complete the first or any subsequent proportion within the time stipulated, that officer shall be at liberty to desire the Contractor to discontinue the work and employ other persons to complete the remaining proportions – any extra expence to be defrayed by the Contractor or if the progress is not deemed sufficient he may hire as many Workmen in addition as he may think necessary at the Contractor's Cost, also the same of materials if not provided in sufficient quantity or of the required quality All materials to be packed and laid down in convenient places, so as not to interfere with any other work that may be required to be performed. No work to be underlet or let by Task work without permission in writing. No work or foundations shall be covered or laid without permission in default thereof it shall be uncovered and examined and made good at the Contractor's expense – who shall be responsible for all Settlements, defects, etc. in the Superstructure. If the Walls or other parts are discovered not to be upright or level any extra work required in consequence shall be at the cost of the Contractor.

No allowance will be made for hammering Walls, Bed and joints.

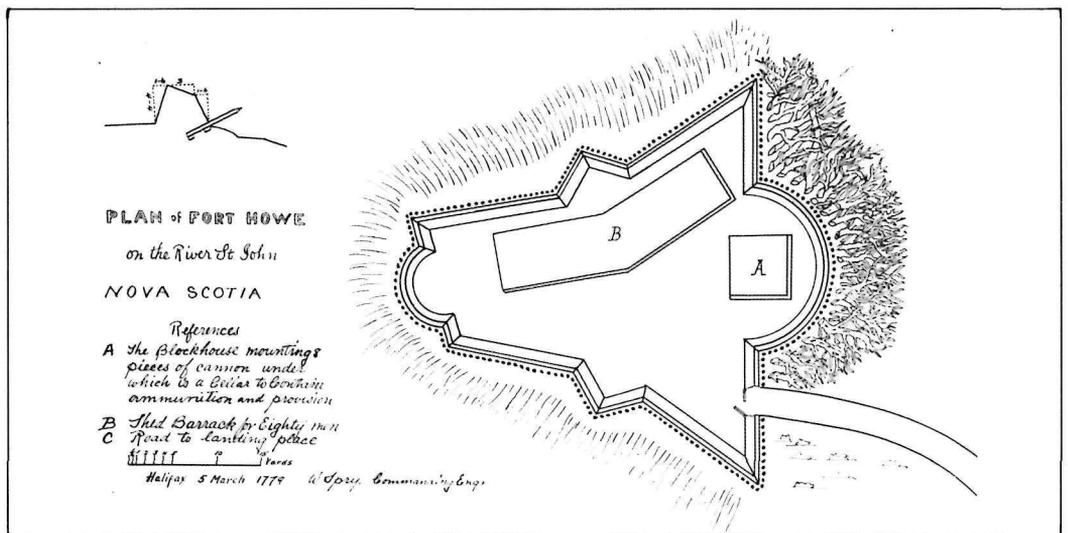
Such quantities of Lime and grating shall be used in the masonry as may be required by the Superintending Officer.

The backs of all Arches shall be smooth and the flues of Chimnies parquetted, fair and smooth and bored and left clean. The Engineers Department, to be at Liberty without vitiating the Con-

41

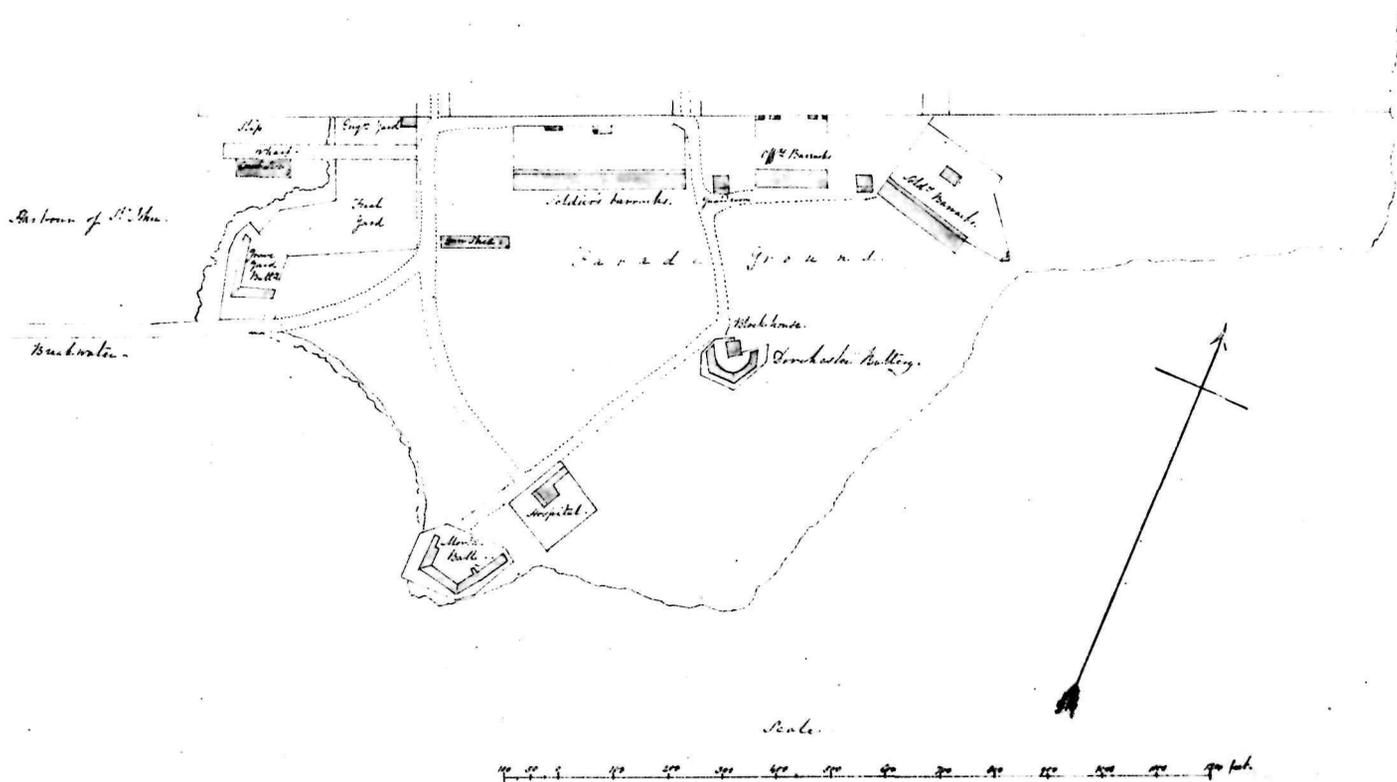


42



(Plan No 1)
New Brunswick

Sketch of the Military Position at Lower Cove St. John N.B.
showing the Barracks, Batteries, &c. on it.



tract to employ Men or supply Materials where thought expedient.

The Contractor to send in his bill when required and to supply without extra charge, the requisite number of persons to assist in the measurements of his Work, also to remove any material or rubbish without delay, that may result from the execution of works performed by him. Prescott, 13th August 1838.¹

Prison (île en face de Coteau-du-Lac), 1780

We found the Coteau Island extremely well arranged for the accommodation, and security of Prisoners of War, and I think your Excellency will not hear of any making their Escape from thence: the buildings as they now stand have Births for 216 Men, with a separate Room for an Hospital, and another for the Surgeon's Mate, each room has a Fire Place, and contains only 12 Men, [. . .] these Buildings are commanded by a Blockhouse, and Guard House, [. . .] I judge the distance from the Coteau to the Island to be about 500 yards.¹

Prison (île en face de Coteau-du-Lac) (2^e blockhaus), 1814

It will be further necessary to occupy the upper end of Prison Island immediately opposite the Coteau with a Block House to contain 40 Men, and a small battery in front for two [illisible] Pdrs. to command the Channel. The Present Blockhouses, and buildings on this point, are totally decayed and unserviceable.¹

Québec (divers blockhaus), 1778

From hence [la batterie Hôtel-Dieu] to Montcalms Wall a Line of Palissades covered with Boards with loop Holes for musquetry, and a small square Redout [sic] in the middle, in which there is a Block House. In this Redout are one 8 & one 7 pounder mounted to scour the Brow to the Right and left [. . .] From the North Point of the St. Lawrence Polygon a Line of Palissades goes in a Zig-Zag manner to the Brow of the Cliff, within which stands a Blockhouse situated too high to fire upon people passing below [. . .] There is a Blockhouse before La Glacerie Bastion, another below St. Louis's Gate to keep an Enemy at a Distance. They answer well enough to prevent a surprize.¹

Québec (les blockhaus du cap Diamant), 1797

Estimate of the expence [. . .] To Mining & sinking two Pits with Drains for Necessaries to the Blockhouses on Cape Diamond – Repairs to the Roof, Floor and Windows of No. 3 Blockhouse – and to repair, fit up and secure No. 1 Blockhouse for the reception of the Ordnance Stores.¹

[Devis] To repair the Roof & stairs of No. 1 Blockhouse at [Québec, approuvé].²

[Devis approuvé:] To repair & fit up the lower Rooms of No. 3 Blockhouse on Cape Diamond as Quarters for Troops; making & fixing stove pipes for it.³

We have examined the state of the old Wood Block Houses contiguous to the Powder Magazine on Cape Diamond. We beg leave to report to you they are in so ruinous and dangerous a state that it is indispensably necessary to take immediate steps that they may be removed as soon as possible as any accident by Fire would most probably cause the destruction of the Magazine and Store House adjoining them.⁴

Québec (les blockhaus péninsulaires), 1759–1760

As intelligence had been brought in, that the Enemy had some thoughts of Stirring about Christmas, in order this winter to regain the honor & advantages they had lost last Summer, to disappoint their designs, as there were no Outworks, I resolv'd to Cover the Fortification of the Town with a Chain of Blockhouses which were according begun upon this day [. . .] this measure has put us a L'abre d'un Coup de Main.¹

The disorder spread from the left to the Right & the whole Retreat'd, under the Musquetry of our Blockhouses, abandoning their Cannon to the Enemy.²

The damage done to the Blockhouses by the Enemys Cannon, Quite repaired.³

Montresor tells me you seemed surpris'd at the Precautions I had taken in building Blockhouses in the Winter, but you will not be so, when you hear the designs which were formed, and partly attempted against me in the winter, and when you see the place.⁴

This Intelligence was brought by Lieut. Montresor [. . .] that Brig: Murray had taken post at St. Foix & Lorrette, Whereby his Wood Cutters were perfectly secure as were also his Garrison from a Line of Blockhouses he had Caused to be erected on the outside of his Works [. . .] with the Chain of Blockhouses, Quebec is now much more respectable than ever it was.⁵

Québec (les blockhaus de la pointe de Lévy), 1760

Resolv'd to erect two blockhouses, in Order to Command the High road [à la pointe de Lévy] & landing Places, one of them to be a Large one, & two Pieces of Cannon to be put in it.¹

Begun also to send over the Timber, for the Two Blockhouses at Point Levi.²

Begun to put up the Blockhouse at Point Levi.³

The large Blockhouse at Point Levi being finish'd, a guard was this day put into it, and Two Guns Mounted therein.⁴

Began a Blockhouse at Point Levi, to cover the Landing of any Troops I should find necessary to throw over, to Support that Post, or secure their Retreat.⁵

Finish'd the Blockhouse begun the 13th.⁶

Begun another small Blockhouse at Point Levi.⁷

The two small Blockhouses at Point Levi being now finish'd put guards into them.⁸

I could not think of keeping Post at Point Levi any longer, and order'd [sic] the Officer Commanding there, to burn the Blockhouses, Spike the guns destroy the Provision's, and come off with the first tide, w^{ch} was effect'd.⁹

Québec (blockhaus de Sainte-Foy), 1760

As I received information the Enemy had reforc'd some of their advanced Posts, sent a Subaltern & 30 Men to St. Foix, Blew up a Mill in the front of the Town in Order to Erect a Blockhouse on the Spot.¹

Queenston, 1814

Queenston: On the mountain above it a Redoubt has been built with a Blockhouse therein for 100 men, another on the opposite side of the Road could much strengthen the Position and has been recommended to Lt. Gen'l Drummond.¹

Estimate of the expence required for repairing the Blockhouse and Picketing Queenstown Mountain (E1) £64^{''}7^{''}3
Materials:

Six Hundred feet of Scantling 6 x 4 for Rafter [. . .] Two Thousand five Hundred feet of Inch Boards for Roofing Twenty Thousand Shingles – Two Hundred feet of Ribbon for Picketing [. . .] Two Hundred and fifty Pickets not less than 6^{''} diameter Three Hundred four Inch Spikes. Two Hundred Pounds of Shingle Nails.²

The Blockhouse Redoubt is unfinished.³

Queenstown: This Post is about Six Miles from Fort George consists of a Square Redoubt & Blockhouse in the Centre with an advanced Battery – here are likewise very temporary Barracks for the Officers & Men of the Royal Artillery ill adapted to the Nature of their duties, especially as the Field Ordnance are lodged at Fort George – the ground is high & partially commands the Anchorage & Landing place also the roads of communication on either Side as well as into the interior.⁴

At Queenstown there is a wooden blockhouse and some earth works, thrown up during the war. A range of temporary wooden barracks was also constructed here, but which are now perfectly useless.⁵

Raisin (rivière), 1813

River Raisin: At the mouth of this River there is a small Blockhouse at present without Artillery, there should be 2 – 12 Pdr. Carronades in it. It commands the road and bridge, to make a defensive Post of it works in addition would be necessary, but with a view to strengthen the communication it seems of minor importance to other Posts higher up the River.¹

There was a blockhouse, and a wooden building consisting of three rooms occupied by a detachment during the war, at the mouth of the River Raisin. The blockhouse has been burnt lately by accident.²

Rideau (canal) (divers blockhaus), 1831

[Merrickville, Kingston Mills, Narrows, Isthmus et Burritts Rapids. Pour l'histoire et les détails techniques de ces blockhaus voir R. Laverty, «Report on the Narrows Blockhouse», manuscrit classé, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada, Ottawa, 1967; ainsi que le ministère des Affaires indiennes et du Nord, Direction des lieux et parcs historiques nationaux: «Historical Assets of the Rideau Waterway», manuscrit classé, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada, Ottawa, 1967.]

St. Andrews (batterie est et blockhaus), 1813

East Block House and Battery. Is situated on a point of land at the Eastern extremity of the Town, in the Block House is mounted one 4 poundr. Iron gun on a Standing Wooden Carriage, it will contain 30 men, in front of it is a Breast work to which it is connected by a line of Palisades, inside of the work is a platform on which are mounted 3 eighteen pounder Iron guns mounted on traversing platforms to fire en Barbette. Outside the work are two nine pounders on standing Wooden Carriages, [. . .] The Block House and Breast Work are in want of repairs.¹

East Battery; occupied by a Battery & Blockhouse [2 acres].²

St. Andrews (blockhaus du fort Tipperary), 1808

I have to acknowledge the receipt of your letter informing me of your arrival in this province and I have now to desire you to prepare to set out for Saint Andrews as it is proposed to erect a small work in that neighbourhood for the defence of the frontier.¹

Fort Tipperary. Is a Star Work situated upon a hill about 700 Yards from the Town, which it commands as well as the Harbour and part of the adjacent Country. It contains three 18 pounds. and Six 12-poundrs. Iron Guns on Standing wooden garrison Carriages, to fire through Embrasures: it is yet unfinished, but when complete will admit several more guns; here is also a block House which will contain 70 Men, a Bomb-Proof Magazine is constructing, its completion is much to be desired, as the ammunition etc. is far from being in a [illisible] of perfect Security, being deposited in the [illisible] of the guard room within the Fort.²

There is a good wooden blockhouse, calculated for 200 men at St. Andrews. This work was meant as a keep to a large Redoubt, but which was never finished. A stone bomb proof magazine was constructed for the proposed work. It is in good order.³

Fort Tipperary: on a hill in rear of the town of St. Andrew's and close to the Barracks. This Blockhouse was to have been enclosed by an earthen redoubt, but was discontinued at the peace with the United States.⁴

Tomkin's Hill occupied by a Blockhouse Barrack, Artillery & Comm't Storehouses, Magazine, Fuel Yard etc. [9 acres en franc-alleu].⁵

St. Andrews (blockhaus de Joes Point), 1813

Joe's Point Block House. This work is about one mile from St. Andrews, at the mouth of the River [illisible] opposite the American Post at Robbinstown it will contain about 30 men, and has one 4 pounder in the second story, mounted upon a standing wooden carriage, in front of it was planted a 24 pounder gun upon a standing wood carriage capable of Firing upon the American shore, it has lately been dismantled.¹

About a mile from St. Andrews at the mouth of the River Schoodiac and opposite Robbins Town in the United States 1-24 pounder dismantled. For the defence of the passage and ferry across the river St. Croix. The Blockhouse is in tolerable repair.²

Joe's Point; occupied by a Blockhouse & Battery [1 acre en franc-alleu].³

St. Andrews (blockhaus ouest), 1813

West Block House and Battery. Is situated at the opposite extremity of the Town, for the protection of the western entrance of the Harbor it is constructed on the same principals as the former [batterie et blockhaus Est] contains the same number and nature of Ordnance and wants similar repair. The two Blockhouses are about a mile apart.¹

There are three batteries, one for four 24 pounders, and two others for 3 each, supported severally by wooden blockhouses. The blockhouses are out of order, and the guns withdrawn from the batteries.²

West Battery: occupied by a Blockhouse, Battery, & Storehouse [2 acres en franc-alleu].³

Saint-Jean (N.-B.) (blockhaus près du fort Howe), 1778

I have enclosed an Estimate of the expence of rebuilding the Chimney of the Block-House near Fort Howe which was destroyed by the effect of a heavy Gale of Wind on the 18th Ult. and on account of its being occupied as Barracks. The General judged it indispensably necessary to be immediately replaced which has accordingly been done by our Department.¹

In consequence of being obliged to raise the East & West Parapet of the Work enclosing the Blockhouse adjoining Fort Howe ten feet, I have calculated the Brestplate [sic] to be made with fascines owing to the impossibility of giving sufficient firmness to the epaulement of that height formed by the Barrels.²

Saint-Jean (N.-B.) (blockhaus Dorchester), 1793

I will thank you to send me the Lieut. Generals commands respecting the enclosed Estimate for the repair of the roof of Dorchester Block House.¹

We have not yet attempted The Roofing of the Block-house at the Lower Cove and I think it most expedient to defer it till the Spring.²

Dorchester Battery. Is a small Earthwork and Blockhouse situated upon the South Extremity of the Peninsula of Saint John containing two 18 pounders and one 8 Inch howitzer.³

Dorchester Blockhouse and Battery: Southermost point of the peninsula; to defend the entrance to the harbour, and act in concert with the Mortar Battery in defending the beach; Parapet of sodwork enclosed with pickets.⁴

Saint-Jean (N.-B.) (blockhaus du fort Drummond), 1812

The new Block House on Carleton side, is well situated to command the Road leading to Musquash, by which an Enemy must March, in the event of a landing either at Musquash or Maquagonish Bay.¹

The men who engaged to build Drummond Blockhouse have most positively asserted that they are not to bound to make a porch to that building as they conceive the one at Dorchester Blockhouse (by which they have been governed) is by no means part of it – for myself I am of opinion they have an undoubted right to complete the porch, as they are invariable attached to all Blockhouses occupied as Barracks, nor can they be said to be properly habitable without.²

To James Seely and Joseph Clark builders for erecting a Blockhouse 20 ft. Square upon the height above Carlton, for the defence of the Western side of the Harbour of St. John New Brunswick as per accompanying contract approved by Mjr. G. Smith.

In building & completing a Blockhouse 20 feet square – £300-0-0.³

We beg leave to make a tender of our services to your honor to build and complete [. . .] a Blockhouse in every respect similar to the one built in Dorchester Battery at St. John for the sum of Three hundred pounds.⁴

Drummond Block House and the adjoining well are finished. May I be authorized to purchase a stove and fix it up.⁵

Fort Drummond Block House Is about 1400 yards in front of Fort Frederic – situated upon very commanding heights which if enclosed (as proposed) with few works would present a very formidable obstacle to the enemy, upon this work are mounted 1-Six Pounder and 1-four Pounder which are Serviceable the Carriages are of wood and Serviceable – their [*sic*] is 100 Rounds of Ammn. prepared for each of these Guns which is deposited at Fort Frederic, there being no place for them at the Block House.⁶

Saint-Jean (N.-B.) (blockhaus du fort Frederick), 1812

I should wish to be furnished with the under written Plans and report from you, with as little delay as possible.

1st. – A Plan of Fort Frederick, as it now stands, specifying what buildings there may be on any part of the Parapet; which ought to be immediately taken down. A plan and Estimate of a Blockhouse of one Story, for the centre of Fort Frederick for the additional strength of the work and to contain a detachment of thirty men.¹

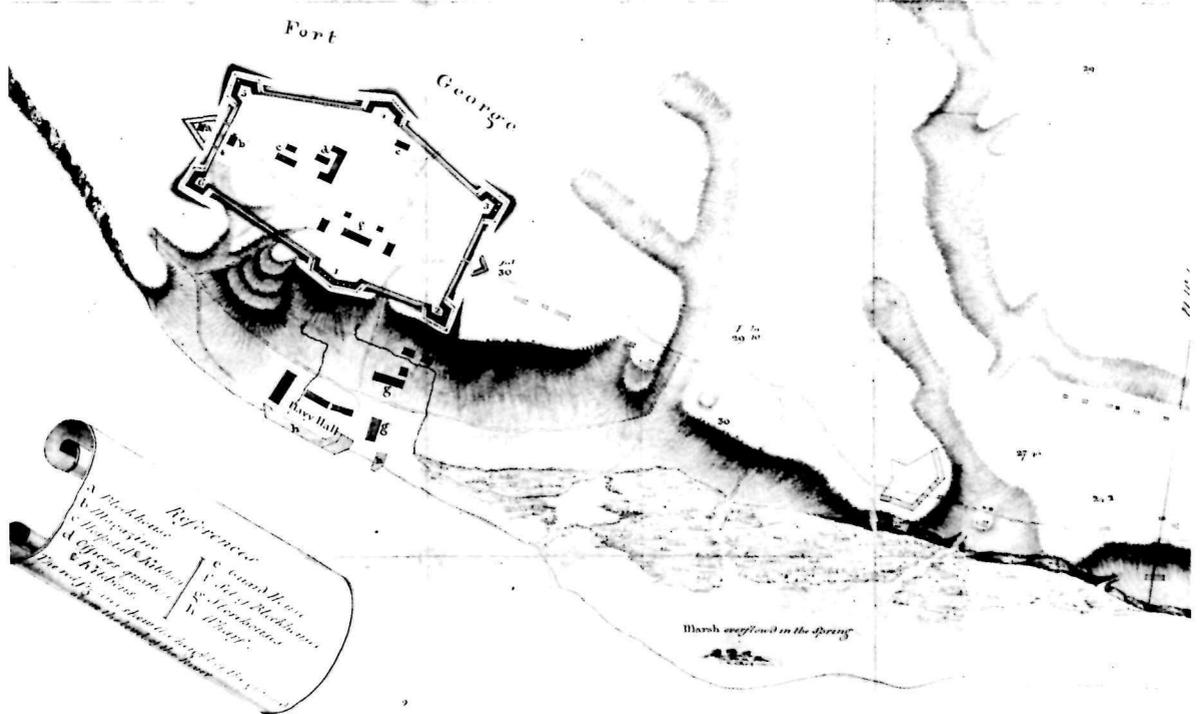
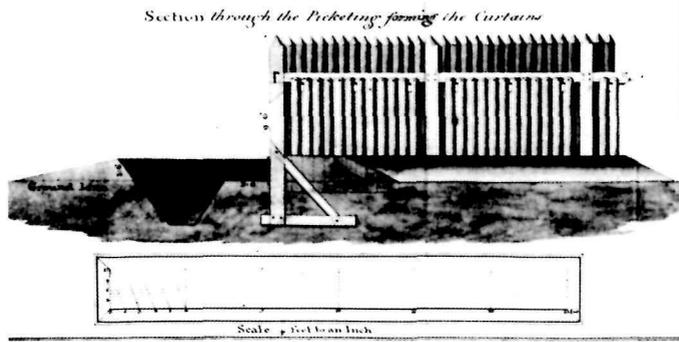
Estimate of the Expenses of a proposed Blockhouse with a room for an officer adjoining to be built in Fort Frederick one story high and to contain 30 men.

| | |
|--------------------------|----------------|
| Military Carpenters Work | £25-0-0 |
| Labourers d ^o | £ 8-0-0 |
| | <u>£33-0-0</u> |

Materials

Twenty six Tons of timber [. . .]
One Thousand feet of 2 Inch Plank [. . .]
Thirty Pounds of Spikes [. . .]
Two Pairs of Hooks & Hinges [. . .]
One lock and Key [. . .]
One Barrel of Tar [. . .]
Five Thousand Shingles [. . .]
One Hundred and eighty Pounds of Shingle nails [. . .]
One Ream of Paper [. . .]
One Thousand feet of Boards [. . .]
Twenty five Pounds of large nails [. . .]
[Total: £103-1-9]²

Commence on the Blockhouse at Fort Frederick.³

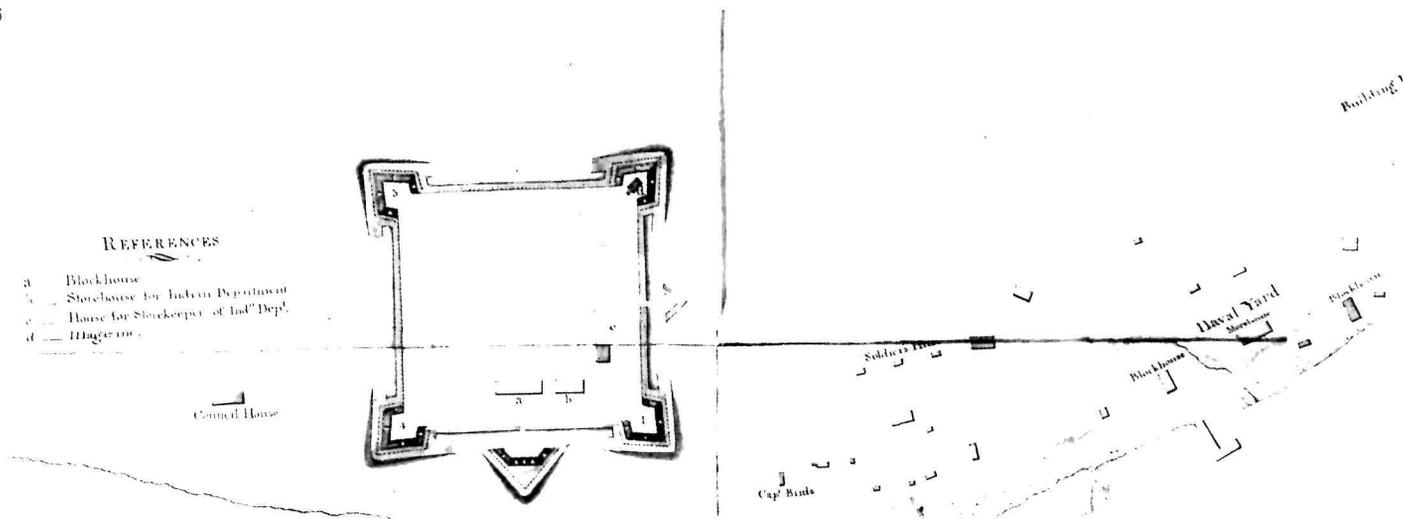


45 Les trois blockhaus reconstruits du fort George. (Photo de l'auteur.)

46 Dessin du poste d'Amherstburg en 1800, par Gother Mann, montrant le grand blockhaus situé à l'intérieur du fort («a») et les deux blockhaus de l'arsenal maritime. (Archives publiques Canada.)



46



I have sent you a plan and Estimate of a Block House of one story high proposed to be erected in Fort Frederick for your consideration, and which with regular Assistance may be completed in a Fortnight.⁴

Fort Frederick. Is situated on Carleton Point on the Western side of the Harbor opposite of City it mounts 2 twelve pounders on Standing Wooden Carriages to fire through Embrazures this work is of a Square figure, within it are quarters for a Subaltern and twenty men, and a small magazine built under the parapet to contain all the ammunition for the guns mounted on this side of the Harbor.⁵

Saint-Jean (N.-B.) (blockhaus du fort Howe), 1777

Lieutenant Governor Arbutnot & I, formed a plan for taking Post at the entrance of Saint-John's River. I ordered from this place a framed Blockhouse ready to erect, and sent four Six Pounders, with a proportion of Stores.¹

There is only one small irregular field work at St. John's Harbour, not far from the mouth of the river, [. . .] This little work was erected in the course of the late war, in preference to repairing a small square fort [Fort Frederick] thrown up during the former war, [. . .] the ridge upon which the new fort stands was offered by them, and a work in which there are eight pieces of cannon, barracks for 100 men, and a small blockhouse, were accordingly erected, together with a larger blockhouse at the other end of the ridge. The blockhouses remain but the work which was composed of fascines and sods, is falling down, and the ridge upon which it stands is too narrow to admit of any useful works being constructed upon it.²

I send you the Estimate for [. . .] repairs to the Palisades which surround the Fort, and a new Porch to the Block House, as the Men of the 29th Reg't. suffer very much for want of a necessary. Brig^d General Hunter has given orders for one to be erected immediately.³

Saint-Jean (N.-B.) (blockhaus de Johnston), 1811

Johnston's Battery is a work constructed at the back of the Town, on a height, in Continuation of a Chain of Batteries for the Protection of the Harbour – an unfinished Block House Stands thereon – the expence of which has been defrayed from the extraordinaries of the Army – four platforms have been ordered by the Honble. Board of Ordnance, Two of which have been laid here capable of

Mounting Two Pieces of Ordnance each – without any breast works or picketting surrounding them.¹

I have to desire you will with as little delay as possible transmit to me an Estimate for putting Johnson's Block House in sufficient repair to be occupied as a Barrack and specifying therein the number of men it will contain, as also a plan shewing the mode you intend for introducing the Chimneys, you must not omit the expense of a Picket fence inclosing the whole Building at about 40 feet distance from the Blockhouse.²

Your own Estimates of the Block House must be made over again in order that you may include the necessary out houses and well, which will be indispensable upon that building being occupied as a Barrack.³

I am not so satisfied that the four guns, 4 pdr. only which are mounted upon Dorchester and Johnson Blockhouse and which afford the only protection to the Cove and the Back of the Town are of themselves a sufficient defence, the intermediate space upwards of a mile & intersected with such broken ground as to promise a favorable approach to the enemy. Johnson Block House I conceive to be a most important situation having immediately under its command the principal roads and heights in the neighbourhood, lying either the range of cannon shot, and from this importance I am led to recommend its being inclosed with a strong breastwork [*sic*] not only to secure its safety from fire but to make it a rallying point for the troops in the event of their being pressed by superior numbers.⁴

To Messrs. Hutcheson and Hemagar, for the undermentioned work performed to Johnson Block House, situated on the heights in the rear of the City St. John New Brunswick [. . .]

For Laying new floors, making and hanging the door, port shutters, raising a new Chimney and shingling the outside of the whole building. – £100-0-0.⁵

The erection of the Chimney in Johnston's Blockhouse has been unavoidably delayed for the want of bricks.⁶

Johnson's Battery and Block House, is a Small work constructed in rear of the City it consists of 2-9 Pounders, with 2-4 Prs. in the Block House, all of which have 100 rounds of ammn. each with side arms, and Small Stores, complete this Work covers the main road leading into the Town, and also connects the chain of Batteries for the Defence of the Harbor.⁷

Johnston's Battery and Blockhouse: On the Eastern side of the town, on a height in continuation of a chain of batteries; for the protection of the Eastern side of the city, and to command the In-let [*sic*] of the sea on that side named Courtney Lake.⁸

Johnston's Blockhouse: Freehold occupied by the Blockhouse only and including half of King's Street.⁹

Ground vested in the Crown by Act of General Assembly of the Province of New Brunswick 3rd March 1813 whereon Johnson's Blockhouse stands [une acre en franc-alleu].¹⁰

Saint-Jean (N.-B.) (blockhaus de l'île Partridge), 1812

Your are to proceed immediately upon making the two lower floors of the Lighthouse on Partridge Island musquetry proof and placing births therein for 60 men also building an officers quarters for a Captain & 2 Subalterns with a Cook House for the men. Also to inclose the level ground on which the Light House stands, (about 200 feet by 100) with a parapet 5 feet 6 In. high complying with the shape pointed out, as nearly as the ground will admit, it is proposed to place Six 24 pounders on Traversing Platforms in this work as shewn in the sketch.¹

The Block House comprising the Officers Quarters and Cooking house for the men, I have placed in the center of the other half of the Curve which will tend to support the Light House in any attack that might be made upon it within the Work.²

On Partridge Island at the mouth of the harbour there is a battery for seven 24 pounders, supported by a wooden blockhouse capable of holding 60 men, but out of order. This Island we think ought to be occupied in a more permanent manner by a strong tower surrounded by heavier battery.³

A circular work with a Blockhouse in the interior.⁴

Partridge Island at the Mouth of the Harbour: Battery, Magazine, and Blockhouse Barrack thereon [. . .] The Island granted by Charter to the City Corporation within right of entry to the Crown.⁵

Signal Hill, 1795

[Pour l'histoire de cette région et l'étude technique complète du blockhaus, voir A.J.H. Richardson, «History of the Signal Hill Area St. John's, Nfld.», manuscrit classé, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada, Ottawa, 1962; ainsi que George Ingram, «A Structural History of the Fortifica-

tions and Military Buildings at Signal Hill, Nfld.», manuscrit classé, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada, Ottawa, 1964.]

Sorel (deux blockhaus), 1781

Two Blockhouses, each may Contain 30 Men.¹

Directions being given to Captain Humfrey, to fix up the Blockhouse and house adjoining, as Quarters for a Company in addition to the present Barrack at this Post, [. . .] you will furnish upon Captain Humfries requisition, with all practicable expedition, the necessary Materials for the same, which will consist chiefly of 1/2 and 2 Inch Pine Plank, and some small Pine Scantling.²

Sydney Mines, 1759

I have had a Number of Miners Employed thro' the winter at the Colliery, which is about ten Leagues Distance from Hence: In the Autumn I had a Blockhouse Built and have keep'd [*sic*] an Officer and party of Fifty Men there to Serve not only as a Safe Guard against the Indians [. . .] but also as Labourers.¹

Sydney Mines (1^{er} blockhaus)

I have made the most diligent enquiry of persons who have been on the Spot and employed in working them [les mines de houille], and find that there is a Blockhouse, Barracks, and Storehouses for lodging the Workmen, Tools, and Provisions.¹

The only place on the Island [Cap-Breton] in any respect defensible, is a small Blockhouse at the mines, capable of containing fifty men, and on which there are four four pounders (but ought to be nines). There are the ruins of two or three batteries, which have been ill-constructed or ill-placed.²

I arrived [à la rivière Espagnole] on the 14th Day of May [1778] and continued there doing everything in my power for the good of His Majesty's Service by digging and preparing Coals to load Transports which were continually sent to take them away, also fortifying a Post which was absolutely necessary for the protection of the people employed in the Mines and to save the Coals prepared for Exportation from being burned by the Rebels in case of an attack.³

Sydney Mines (2^e blockhaus), 1795

I have given orders to the Commanding Engineer, Captain Straton, to carry into execution the immediate erection of Blockhouses in the two Islands [Cap-Breton et Ile-du-Prince-Edouard]

as pointed out to him by Major General Sir William Green, in his letter of the 28th March.¹

The Blockhouse; the Roof to be repaired, and the whole Building to be painted also the Platform on the lower Floor to be taken up and relaid. The Picketing Round the building to be repaired. – There are four, Iron 4 Pounders mounted on Garrison carriages with Wooden Trucks within the Blockhouse all serviceable, but wants painting. The Battery to be repaired – There are mounted on this battery, Four 12 pounders, on Traversing and Garrison carriages.²

In the rear of the battery is a Blockhouse with the following Ordnance mounted thereon: Ordnance Guns, Iron – 4 English 12 pounders. The carriages and traversing platforms are serviceable. A sufficient proportion of ammunition in readiness for each piece, the station being out of the probable line of attack (except for a Privateer) it is not necessary to keep a large proportion of ammunition there.

An N.C.O. of the Royal Artillery and six Gunners are stationed there in charge of the Ordnance and Stores.³

Coal Mine Battery at Sydney Is situated on the Spanish River three Miles below the Bar and about nine from the Town of Sydney. It is a Barbette Work and mounts the following Artillery viz Guns Iron 12 Pounders 4 English [. . .] In the rear of the Battery is a Block House with the following Ordnance mounted thereon Guns Iron 4 Pounders 4 English Which with their Carriages are in a good State and a sufficient proportion of ammunition ready for each piece.⁴

On the north side of the Spanish river, 3 miles below the bar, and 9 miles from the town of Sydney. For the defence of the Harbour and the protection of the mining establishment. State: The Blockhouse out of repair, the Battery in Ruins.⁵

Turkey (pointe), 1814

Lieutenant Wilson with a few of those men, to Turkey Point, for the purpose of erecting cover for the Wing of the 37th Reg't. at present there. Capt. Payne has recommended this cover to consist of Four Block Houses, connected by a strong stockade; as being easiest erected, both as cover and defence, at this season of the year.¹

When Lieut. Gaugreben of the Engineers was here he commenced a Log Redoubt, which Capt. Payne intends finishing immediately as it will answer as a Defence in case of attack and at the same time make an exceeding good Barrack for Three or Four hundred men he hopes to have it finished in three weeks when I trust more troops will be sent to assist him in his works.²

Winter Cantonment [des troupes] at Turkey point and Long Point for the purpose of being employed [. . .] in the construction of Blockhouses on the Site intended for a Dock Yard.³

I left 5 sappers & miners with Lt. Willson at Turkey Point, by Lt. Gen'l Drummond's advice [. . .] The high ground at Turkey Point presents a fine feature for a work; and I had laid down on paper a Fort, with the intention of commencing it in the spring; and for the present had commenced a Block House, lined with earth, having a ditch palisaded, and a covered way; and which could contain about 400 Men.⁴

Turkey Point: A Blockhouse is in forwardness here which it was proposed to cover by a glacis etc, but as the Plan seemed to look only to defense, without combining convenient accomodation for the Troops, and the necessary appendages to such a Post, I have with the approbation of Lt. General Drummond directed it to be altered to answer these purposes.⁵

Turkey Point: There is a fine Blockhouse for about 300 men in considerable progress, which I beg much to recommend should at least be covered with a slight roof to preserve it as much as possible: it would be a great barrier against the incursion of an Enemy who attempted to land near it, & inspire confidence amongst the inhabitants in that neighbourhood, but I do not apprehend it would immediately protect the naval Establishment that I understand was once proposed near this place.⁶

A blockhouse and some wooden buildings were constructed here many years ago, now perfectly in ruins.⁷

Weishuns (pointe), 1814

A Redoubt has been thrown up and a Blockhouse built within it for 100 men – they are neither as yet complete.¹

Worden (blockhaus et batterie), 1813

Worden's Battery and Block House. This is a small work erected on the bank of the River Saint John, at a narrow passage about 30 miles above the City, the Battery mounts three 10 pounders on

standing wooden Carriages to fire over the parapet. The Blockhouse is upon a height 150 yards in the rear of the Battery, and is constructed so as to contain two four pounders in the second story, the guns of the Battery have lately been dismantled and the carriages put into the Block House.¹

Worden's Battery and Blockhouse is erected on a narrow passage of the River St. John's, about 30 miles above the city, the guns in this battery have been dismantled. The carriages have been put into the Blockhouse which is situated about 150 yards in the rear of the battery on a commanding height.²

Built to defend the passage from the right to the left bank of the St. John River, and to command the roads along the left bank from Fredericton to St. John. Blockhouse out of repair. Battery not kept up.³

Yamaska (blockhaus du bas de la rivière), 1778

I likewise visited the new Post on the River Yamaska, and found the Guard very attentive, this Post is at the highest Settlement, and very near the great road leading from St. Charles; they have an advanced Guard of four men at the first Fork, which is about Six Leagues above the Post.¹

A party of 14 Men will be quite sufficient for the Summer, but that such a Party is very necessary, because the Indians have been accustomed to go from this River into Mississque Bay at most Seasons, and the Post is very near the Cart road leading from St. Charles: besides there are from 50 to 70 Inhabitants, who are all exceedingly well armed, and certainly were by no means Friends to Government, as well as very disobedient to the Captain of Militia.²

On the 15th we proceeded to the lower Blockhouse, which is nearly in the same state of defence as last year, tho' the Officers Apartments were newly fitted up last Fall.³

Yamaska (blockhaus du haut de la rivière), 1781

No Endeavours of mine shall be wanting to fulfill your Intentions in cutting Timber, for a New Blockhouse on the [Yamaska] river.¹

From the Situation of the New Blockhouse at Yamaska, I wish to preserve it a frontier Post, therefore permanent, which you will consider in the construction of it.²

I have visited the situation proposed for the Block House just below the Rapids of the River Yamaska; its distance from the present One, is about 7 Leagues on the Ice [. . .] The Situation proposed is very advantageous, being on the West Shore, at the foot of the Rapids, on a rising Ground, which is about 30 Feet above the level of the Ice, and higher than any part of the adjacent Country: just under it, lies a small Island, called Isle a L'Aille [. . .] they are squaring some excellent Timber for the Blockhouse, and will continue to do so, and to clear the Wood for the distance of 250 yards from the Post, until the Season permits them to dig the Cellar, (which I propose shall be Proof against small Shells,) and to proceed with the other Works, necessary for forming the whole into a permanent advanced Post.³

We walked to the upper Blockhouse, which is at least 21 miles, – [. . .] the Work is exceedingly well finished, and by having a Bomb Proof Cellar, and being surrounded with a Picketing and glacis, may be considered as a Post of considerable Defence [. . .] The Woods round the new Blockhouse are cut down for about 200 yards, and the Island before it, is almost cleared.⁴

Yarmouth, 1812

There is a Battery and Blockhouse at this place [Yarmouth]. There are mounted the following ordnance Guns

- 12 pounders – 2 iron
- 4 pounders – 1 iron
- 3 pounders – 2 Brass¹

On the southwest point of Bunkers peninsula, in the rear of the battery stands a Blockhouse. Purpose: for the defence of the town and harbour, and to protect the coasting trade. There is a two storey Blockhouse surrounded by a parapet with a 4-gun battery in front, also a wooden magazine and guardhouse, not kept up.²

On Bunker's Peninsula there can be traced the site of a Block House and a four Gun Battery. 3 Iron Guns, and 2 Iron carriages quite unserviceable are still on the ground.³

York (batterie côtière et blockhaus), 1814

In advance of this Work [2^e fort York] there is an old Blockhouse on the main road leading to Burlington bordering on the Lake about half a mile distant, also a Battery about the same distance on the coast, inclosed & defended at the Gorge by a small blockhouse.¹

The blockhouse in the rear of the battery in advance of the fort [400 verges], as also the battery itself, are very much out of repair.²

York (1^{er} blockhaus de la ville), 1798

A Block or Defencible Guard House in the Town of York. This House was built as a Guard House for the Militia of York, should the Indian War with which we were threatened in the Winter of 1798, have required their being embodied.¹

The Kitchens at the Block House in Town have been long finished, but [. . .] I have not yet been able to obey the Generals directions, to send a Party to occupy them.²

I beg leave to suggest, for the information of His Honor the General, – that one of the Companies now going into the Garrison of York, should be sent to the Blockhouse on the East end of the Town, in order to cover the same; and to prevent surprize from a landing on the peninsula, should it be attempted, for before a detachment could March from the Garrison to defend either of the passes of the River Don, the Town might burnt, [*sic*] as the Company therein, have few or no Arms of defence, & therefore could not make resistance, and I must beg leave to observe it would be then too late [to] Arm, or rather before the Company could receive Arms and Ammunition, the attempt might be effected.³

York (blockhaus du 1^{er} fort York), 1797

I shall in consequence move the Council for their concurrence to my erecting a Blockhouse for the Accommodation of part of the Queen's Rangers, and to be an occassional shelter to the Inhabitants, should any sudden Irruption of Indians break in upon them, and I shall be obliged to your Excellency if you permit the Engineer Lieut. Pilkington to give directions for laying out the ground here to the best advantage for answering that end, and to draw out an Estimate of the probable Expence.¹

Before my receipt of your Excellency's Letter of the 21st: I had requested the favor of Lieut. Pilkington of the Royal Engineers to go over to York; and after viewing the ground occupied by the Queen's Rangers, to recommend such a disposition of it as may supply the Regiment with comfortable winter Quarters at the least possible expence to the public. I gave him leave at the same time to make use of the frame of a Blockhouse, which had been prepared there under General Simcoes Orders, but never raised. Upon Mr. Pilkington's return the day before yesterday he showed me the Plan he had formed with the assistance of the Blockhouse

for providing a Barrack for Seventy Men, which with a little repair to the Huts within the Stockade of last Winter will amply accommodate the whole Regiment.²

Garrison of York, A large Block House Barrack occupied by the Kings Troops.³

A spot called the garrison, stands on a bank of the main land opposite to the point [Gibraltar], and consists only of a wooden block-house, and some small cottages of the same materials, little superior to temporary huts.⁴

Abstract of Expense incurred for Materials furnished for the building of a Blockhouse [. . .] at York, between the 10th of September and 24th of December, 1797 [. . .]

1. For Four Tois of Stone furnished for building a foundation to the Blockhouse – £16.
2. For nineteen thousand bricks delivered for building a Chimney the new Blockhouse and for repair of Barrack chimneys at York – £24-7-6.
3. For Boards and Plank furnished for erecting a Blockhouse and Repair of Barracks – £62-15-9.
4. For squared timber furnished for a Blockhouse erected as a Barrack for the accommodation of the Troops at York. To four hundred feet running of Pine Timber 12 by 14 inches [. . .] £3-10-0.
5. For Fatigue men employed in the Transport of Materials for erecting a Blockhouse – £9-14-3.
6. For Materials furnished for a blockhouse [. . .] 7000 shingles [. . .] £13-2-6; 60 Barrels of Lime [. . .] £29-0-0.⁵

York (les blockhaus de la pointe Gibraltar), 1798

To the Corps of Queen's Rangers [illisible] for Fatigue men and Artificers employed in [. . .] filling up with Earth and Banking round the Blockhouse – Storehouses on Gibraltar Point, at York, between 1st January and 30 June 1800 [. . .] £3-1-7-1/2.¹

Gibraltar Point. Two Block House, [*sic*] Store Houses, – and a Guard-House. These two Houses are built of square Logs and Weather-boarded, and have Loop-holes in the second Story; they were erected for the purpose of containing the Government Stores shipped at London in 1792 on the Scipio, and are now employed for that Service. The Guard House was built for the accommodation of the Guard necessarily required for the protection of the Guard Stores.²

A long and narrow peninsula, distinguished by the appellation of Gibraltar Point, forms, and embraces this harbour, securing it from the storms of the lake, and rendering it the safest of any, around the coasts of that sea of fresh waters. Stores and blockhouses are constructed near the extremity of this point.³

York (2^e blockhaus de la pointe Gibraltar), 1814

Blockhouse & Glacis at Gibraltar point completed.¹

York (les blockhaus du 2^e fort York), 1813

The Commanding Engineer has received my Orders to Erect two Capacious substantial Blockhouses at York in part of a Plan for the better occupation of that post.¹

I have directed Lt. Col. Battersby to detach 100 men to reoccupy York. I am glad to find your Excellency has decided to erect Block Houses there in order to render the place tenable.²

The Blockhouses on account of the badness of weather and the want of materials have been delayed however they are raised to the second floor and should the weather prove favorable I have every reason to believe that one of 60 feet by 40 feet and one of 40 feet square will be roofed and shingled by the 30th Instant.³

I am concerned to say that the defences of this place are still incomplete; neither of the two Block Houses already began being as yet roofed in, and as the site upon which they have been erected is much exposed to be battered from shipping. I have given directions, that the third be placed in a more retired position, and built of much more substantial materials, the timber of the other two being too slight to admit of guns except of small calibre being placed in them.⁴

In consequence of a Draft of 50 men to join the Head Quarters of the 79th Regt from Europe and it being ascertained that a reduction in the accomodation of the other Buildings which were found too crowded must eventually be made, *a sum was therefore inserted in the annual estimates for 1833* to repair and put Block House No. 1 into thorough order so as to render it fit to contain the overplus [. . .] Major General Sir John Colborne was pleased to order that this Block House should be immediately fitted up as a Barrack which has been done with the exception of Shingling the Roof.⁵

Workmanship and Materials – In lowering the floor of the 1st Storey, & raising Ceiling Joists in Upper Story to give Sufft. head

room, taking up and relaying the floors in the Lower & Upper Rooms, repairing the Chimneys, Loopholes And Windows in Upper Story, altering the Communications to Upper and lower rooms by Cutting out and Completing a Door in the lower Story, forming an interior Porch and Stair Case to communicate with the Upper Story, taking down old Step Ladders & closing up the former entrances, also Whitewashing the Interior, and performing temporary repairs to the Roof.⁶

Block House No. 1 is the next complained of, and altho' not being wanted as a Barrack, was for some time used by the Barrack master as a Store, it was never condemned, and when the cholera broke out in 1832, the medical officer having recommended that the number of men in each Barrack should be reduced, it was repaired and fitted up at an expense of £ 140 to afford the additional accommodation then required, in doing which, the floor of the lower Room having a useless cellar under it, was lowered to render the room more lofty and comfortable, and the Joists and Boards which were perfectly sound were relaid and although not grooved and tongued the Boards were fresh joined and battened under the joints and is [*sic*] as close as any floor of the kind [. . .] Both this Block House and also No. 2 appear to me to be very good Barracks and in a very good State; but the rooms being very large those in No. 1 being 38 feet square affording accommodation for 35 men in each, and one Room in No. 2 being 58 Feet by 38 Feet allotted for 60 men, they require a proportionate quantity of Fuel to warm them.⁷

There are also two wooden blockhouses within the fort, very much in decay.⁸

The work on the site of the late Government House is in an unfinished state; the ditch in front excavated and parapet about 8 feet high, there are Quarters within it for 11 officers, and 2 Blockhouses and splinter proof Barracks which will contain together 668 men – also 1-24 pr., 3-18, 1-9, & 2-6 Mounted and 2-24 pr. for carronades.⁹

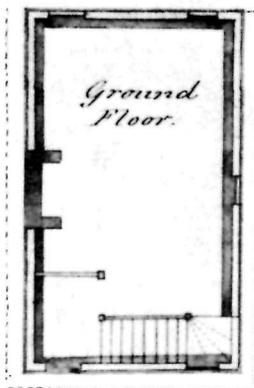
York (blockhaus du Ravin), 1814

I approve, however, of your having directed the third Block House to be constructed upon a more retired position – & of more substantial materials.¹

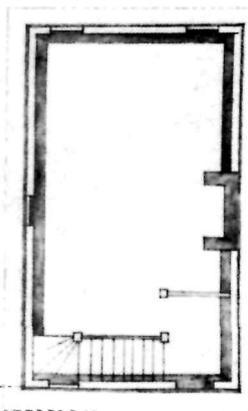
Surrounding Ravine Blockhouse with a Palisade [. . .] also a glacis.²



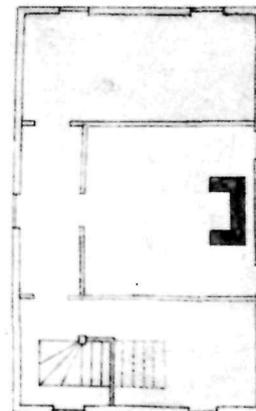
*Both floors for Men only
the upper floor not to be divided*



*Ground Floor for Kitchen
lodging for Servants &c*

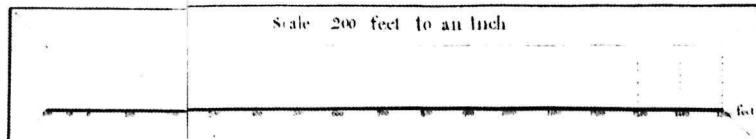
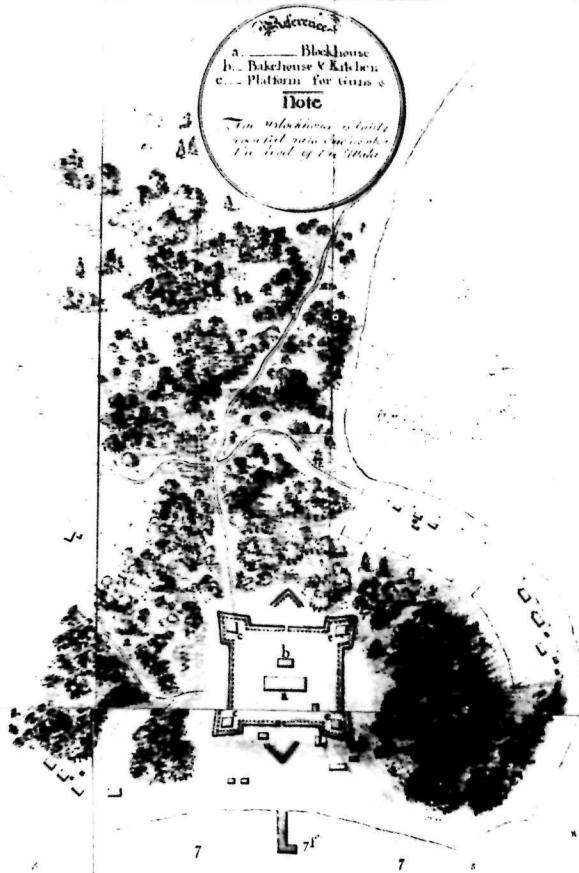


*Upper Floor
Rooms for Officers*



Plan
of the POST on the ISLAND of S^t JOSEPH in
LAKE HURON
Copied in the Engineers Drawing Room Quebec by J.B. Dubouche in 1860

Göthe Mann
Capt. Command. R. Eng^t



Notes

Première partie: une étude comparative

Les origines

- 1 Harold R. Shurtleff, *The Log Cabin Myth; A Study of the Early Dwellings of the English Colonists in North America*, réimp. (Gloucester, Peter Smith, 1967), p. 96.
- 2 Ibid., p. 105.
- 3 Ibid., p. 107.
- 4 Ibid., p. 108.
- 5 Ibid., p. 10.
- 6 Ibid., p. 12.

Sept blockhaus: comparaison des détails techniques

- 1 Canada. Archives publiques (ci-après APC), MG12, WO55, vol. 1820, p. 15–16.
- 2 La deuxième partie du présent rapport fait état des détails techniques de ces sept blockhaus. Voir aussi les manuscrits suivants, versés aux dossiers de la Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada, Ottawa: George Ingram, «The West Blockhouse, St. Andrews: A Structural Report» (1965), et «A Structural History of Coteau-du-Lac» (1965); J.N. Emerson, H.E. Devereux et M.F. Ashworth, «A Study of Fort St. Joseph» (1966); David Lee, «Fort Wellington: A Structural Report» (1966), et R. Lavery, «Report on the Narrows Blockhouse» (1967).

La conquête de l'Acadie: forts entourés de palissades et blockhaus péninsulaires de la Nouvelle-Ecosse d'autrefois

- 1 Francis Parkman, *A Half-Century of Conflict* (Toronto, George N. Morang, 1899), vol. 1, p. 198.
- 2 APC, MG11, Nova Scotia A, vol. 62, p. 209, Lawrence aux Lords of Trade, 26 déc. 1758.
- 3 Ibid., vol. 34, p. 210, Cornwallis aux Lords of Trade, 24 juil. 1749.
- 4 Ibid., vol. 54, p. 225, Lawrence aux Lords of Trade, 5 déc. 1753.
- 5 Ibid., vol. 35, p. 50, Cornwallis aux Lords of Trade, 11 sept. 1749.
- 6 Ibid., p. 106, Cornwallis à Bedford, 14 oct. 1749.
- 7 Ibid., p. 165, Cornwallis aux Lords of Trade, 7 déc. 1749.
- 8 Ibid., vol. 37, p. 11, Cornwallis, 1^{er} mai 1750.
- 9 Ibid., vol. 36, p. 281, Cornwallis aux Lords of Trade, 30 avril 1750.
- 10 Ibid., vol. 38, p. 159, Cornwallis à Bedford, 19 août 1750.
- 11 Ibid.
- 12 Ibid., vol. 39, p. 171–172, Cornwallis aux Lords of Trade, 27 nov. 1750.
- 13 Ibid., vol. 41, p. 34, les Lords of Trade à Cornwallis, 22 mars 1751.
- 14 Ibid., vol. 42, p. 191–195, Cornwallis aux Lords of Trade, 24 juil. 1751.
- 15 Harry Piers, «The Old Peninsular Blockhouses and Road at Halifax, 1751; Their History, Description, and Location», *Collections of the Nova Scotia Historical Society*, vol. 22 (1933), p. 135 ss.
- 16 APC, MG11, Nova Scotia A, vol. 53, p. 110, Hopson aux Lords of Trade, 26 mai 1753.
- 17 APC, MG21, E5, BM Add. MSS 19072, fol. 52–89, p. 33–34.
- 18 Ibid., p. 47, Lawrence à Hopson, 18 juin 1753.

- 19 APC, MG11, Nova Scotia A, vol. 55, p. 155, Lawrence aux Lords of Trade, 14 juin 1754.
- 20 Ibid., vol. 61, p. 183–184, Monckton aux Lords of Trade, 13 oct. 1757.

Blockhaus et batteries côtières pendant la guerre de 1812

- 1 James Hannay, *History of New Brunswick* (Saint-Jean, J.A. Bowes, 1909), p. 319.
- 2 Nouvelle-Ecosse. Public Archives (ci-après APNE), Documents of Nova Scotia, vol. 214, p. 293, Minutes of Council, 3 juil. 1812.
- 3 APC, RG8, sér. C, vol. 1456, p. 36, le Lt-col. Gibbons au Cap. McLaughlan, 23 mars 1813.
- 4 Ibid., McLaughlan à Nicolls, 12 mai 1813.
- 5 Ibid., Gibbons à McLaughlan, 23 mars 1813.
- 6 Ibid., Report on the defences of St. Andrews, le Cap. McLaughlan à Gustavus Nicolls, 12 mai 1813.
- 7 APC, MG12, WO44, vol. 146, p. 176, «Report of the Forts, Batteries, and also the Field ordnance composing the Ordnance Establishment in New Brunswick» (ci-après «Report of Forts, Batteries [. . .] in New Brunswick»), 1^{er} nov. 1815.
- 8 Pour plus de détails, voir George Ingram, «The West Blockhouse, St. Andrews; A Structural Report», ms. classé, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada, Ottawa, 1965.
- 9 Nouvelle-Ecosse. Assemblée législative, *Journal and Proceedings of the House of Assembly of the Province of Nova Scotia* (Halifax, Imprimeur du roi, 1812), p. 7.
- 10 APNE, RG1, vol. 226, n^o 123, Abstract of warrants paid by treasurer for erecting blockhouses and batteries, 1813.
- 11 APNE, RE52, Report on forts in Nova Scotia, janv. 1813.
- 12 APC, MG12, WO44, vol. 1558, pt. 6, p. 44, Ince's report on military lands, 1856. Voir aussi, pt. 2 du présent rapport.
- 13 APNE, RE53, Report on forts, 1816.
- 14 Ibid., Report on forts, 1834.
- 15 D'après la carte du port de Liverpool par le Lt Pooley, 1820; voir fig. 20. Cette carte est aux APNE.
- 16 APNE, RE52, Report on forts, janv. 1814.
- 17 APNE, RE53, Report on forts, janv. 1834.
- 18 APC, MG12, WO55, vol. 1558, pt. 6, p. 81, Ince's report on military lands, 1856.
- 19 APNE, RE52, Report on forts, janv. 1813.
- 20 Ibid., janv. 1814.
- 21 APNE, RG1, vol. 226, n^o 123.
- 22 APNE, RE52, Report on forts, janv. 1810.
- 23 APNE, RG1, vol. 59, n^o 60, Sherbrooke à Bathurst, 6 nov. 1812.

Les blockhaus et la défense des voies de communication fluviales

- 1 APC, MG21, G1, B, Haldimand Papers, vol. 54, p. 24, Haldimand à Germain, 12 oct. 1778.
- 2 Ibid., vol. 154, p. 84, Twiss à Haldimand, 1^{er} oct. 1778.
- 3 Ibid., p. 177, Twiss à Haldimand, 9 déc. 1778.
- 4 Ibid., p. 371, Twiss à Haldimand, 12 janv. 1782.
- 5 Ibid.
- 6 Ibid., p. 139, Twiss à Haldimand, 8 mars 1779.
- 7 Ibid., p. 146, Twiss à Haldimand, 19 mars 1779.
- 8 Ibid., vol. 54, p. 178–179, Haldimand à Germain, 14 sept. 1779.
- 9 Ibid., vol. 154, p. 279, Twiss à Haldimand, 11 janv. 1781.

- 10 Ibid., p. 325, Haldimand à Twiss, 1^{er} mars 1781.
 11 Ibid., p. 328, Twiss à Haldimand, 5 mars 1781.
 12 Ibid., p. 365, Twiss à Haldimand, 22 déc. 1781.
 13 Ibid., vol. 54, p. 36, Haldimand à Germain, 15 oct. 1778.
 14 Ibid., p. 221, Haldimand à Germain, 24 oct. 1779.
 15 Ibid., vol. 154, p. 220, Twiss à Haldimand, 2 déc. 1779.
 16 APC, RG8, sér. C, vol. 387, p. 5, Bruyeres à Prevost, 14 janv. 1813.
 17 Ibid., vol. 38, p. 141–142, le Lt-col. Hughes à Bruyeres.
 18 Ibid., vol. 377, p. 5, Bruyeres à Prevost, 16 janv. 1813.
 19 Ibid., vol. 1203 1/2, p. 5, 24 oct. 1813.
 20 Ibid., vol. 388, p. 250, Nicolls à Prevost, 31 déc. 1814.
 21 Ibid., p. 253.
 22 Ibid., p. 256.
 23 Ibid., p. 264.
 24 Ibid., p. 258.
 25 Ibid., vol. 387, p. 7, Bruyeres à Prevost, 14 janv. 1813.
 26 Ibid., p. 10 ss, Bruyeres à Prevost, 19 janv. 1813.
 27 APC, RG8, sér. II, vol. 13, p. 17–18.
 28 APC, RG8, sér. C, vol. 388, p. 258, Nicolls à Prevost, 31 déc. 1814.
 29 Ibid., vol. 683, p. 121, Drummond à Prevost, 15 mai 1814.
 30 Ibid., vol. 388, p. 262, Nicolls à Prevost, 31 déc. 1814.
 31 Ibid., vol. 387, p. 10, Bruyeres à Prevost, 19 janv. 1813.
 32 Ibid., vol. 388, p. 263, Nicolls à Prevost, 31 déc. 1814.
 33 Ibid., vol. 1454, p. 282, Nicolls à McLaughlan, 13 sept. 1812.
 34 APC, MG12, WO44, vol. 145, p. 23, Ordnance In-Letters, Nicolls's report on the defences of New Brunswick, 14 nov. 1812.
 35 APNE, RE53, Report on forts, 1835.
 36 APC, MG12, WO44, vol. 145, p. 24, Nicolls's report on the defences of New Brunswick, 14 nov. 1812.
 37 APNE, RE52, Report on forts, janv. 1817.
 38 APC, MG12, WO44, vol. 20, p. 123, Nicolls à Byham, 30 juil. 1832.
 39 Ibid., vol. 19, p. 368–369, Fanshawe et Lewis, Report of the Committee Assembled to consider various matters relating to the Rideau Canal, 28 juin 1828.
 40 Ibid., p. 372, Kempt, Fanshawe et Lewis, 1^{er} déc. 1827.
 41 Grande-Bretagne. Parlement. Chambre des communes, «Canada Water Communications», *Accounts and Papers Relating to Colonies; Canada; East Indies; New South Wales; Van Dieman's Land*, rapport n° 135 (Londres, Her Majesty's Stationery Office, 1830–1831), vol. 9, p. 122–123, By à Mann.
 42 APC, MG12, WO44, vol. 20, p. 428, By à Durnford, 14 janv. 1832.
- Les blockhaus et la protection des ports**
- 1 APC, MG12, WO55, vol. 1557, pt. 1, p. 8–10, Richmond à Debbeig, 28 juin 1766.
 2 APC, MG11, CO194, vol. 35, p. 40, Report on the state of the fortifications at St. John's, Newfoundland, Robert Pringle (copiste), 1^{er} août 1780.
 3 D'après A.J.H. Richardson, «History of the Signal Hill Area St. John's, Nfld.», ms. classé, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada, Ottawa, 1962; et d'après George Ingram, «A Structural History of the Fortifications and Military Buildings at Signal Hill, Nfld.», ms. classé, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada, Ottawa, 1964.
 4 APC, MG12, WO34, B67, vol. 15, p. 383, Bastide à Amherst, 19 juin 1761.
 5 Ibid., p. 87, Bastide à Amherst, 24 juil. 1762.
 6 APC, MG11, CO217, Nova Scotia A, vol. 94, p. 207, Suffolk à Legge, 16 oct. 1775.
 7 Ibid., p. 237, Legge à Dartmouth, 4 nov. 1775.
 8 Ibid., vol. 96, p. 146, pièce incluse dans une lettre de Massey à Germain, 5 sept. 1776.
 9 Robert Morse, «Report on Nova Scotia by Col. Robert Morse, R.E., 1784», dans Canada, Archives publiques, Report on Canadian Archives, 1884 (Ottawa, Imprimeur du roi, 1885), p. xiv.
 10 APC, RG8, sér. C, vol. 1427, p. 67, Straton à Green, 14 juin 1796.
 11 APC, MG18, L4, Amherst Family Papers, liasse 36, p. 25, Spry's report on the defences of Halifax, 1^{er} sept. 1778.
 12 APC, MG11, CO217, Nova Scotia A, vol. 96, p. 146, W. Spry à Massey, 4 sept. 1776.
 13 Robert Morse, op. cit.
 14 APC, MG23, GII, 17, sér. 2, vol. 2, le prince Edward à Portland, 29 oct. 1796.
 15 APC, MG12, WO55, vol. 1558, pt. 4, p. 16, Fenwick au Board of Ordnance, 20 janv. 1800.
 16 APNE, RE52, Report on forts, janv. 1810.
 17 Ibid.
 18 APC, MG11, CO217, Nova Scotia A, vol. 97, p. 347, Massey à Germain, 10 déc. 1777.
 19 APC, MG12, WO55, vol. 1558, pt. 3, p. 61, Morse's report on Nova Scotia, 1783.
 20 APC, MG11, CO188, New Brunswick A, vol. 6, p. 168, T. Carleton à Dundas, 6 mars 1794.
 21 APC, MG12, WO44, vol. 145, p. 25, Ordnance In-Letters, Nicolls à Sherbrooke, 14 nov. 1812.
 22 Ibid., vol. 146, p. 177, «Report of Forts, Batteries [. . .] in New Brunswick», 1783.
 23 Ibid., vol. 144, p. 7, Report on batteries in New Brunswick, 25 sept. 1811.
 24 Ibid.
 25 Ibid.
 26 Ibid., vol. 146, p. 177, «Report of Forts, Batteries [. . .] in New Brunswick», 1^{er} nov. 1815.
 27 Ibid., vol. 144, p. 7, Report on batteries in New Brunswick, 25 sept. 1811.
 28 Robert Morse, op. cit.
 29 APC, RG8, sér. C, vol. 1454, p. 226, McLaughlan à Nicolls, 16 juil. 1812.
 30 Ibid., p. 231, Nicolls à McLaughlan, 25 juil. 1812.
 31 Ibid., p. 264, Smith à McLaughlan, 30 août 1812; ibid., p. 226, McLaughlan à Nicolls, 16 juil. 1812.
 32 APC, MG12, WO44, vol. 145, p. 104, Report on batteries and ordnance in New Brunswick, 30 avril 1813.
 33 Ibid., vol. 146, p. 177, «Report on Forts, Batteries [. . .] in New Brunswick», 1^{er} nov. 1814.
 34 APC, RG8, sér. C, vol. 1454, p. 298, Nicolls à McLaughlan, 6 nov. 1812.
 35 Ibid., p. 309–310, McLaughlan à Smith, 19 nov. 1812.
 36 APC, MG23, GII, 17, sér. 1, vol. 7, p. 65–66, Portland à Dorchester, 13 août 1794.
 37 APC, RG8, sér. C, vol. 1706, Report of the fortified military posts in both the Canadas, le Cap. Bruyeres à Noah Freer, 24 août 1811.

- 38 APC, MG11, CO42, sér. Q, vol. 146, Prevost à Liverpool, Report on the military situation in Canada, 18 mai 1812.
 39 APC, RG8, sér. C, vol. 387, p. 13, Bruyeres à Prevost, 19 janv. 1813.
 40 Ibid., vol. 556, p. 69, Clark à Grant, 31 oct. 1815.
 41 «Map of Kingston and Vicinity», Lt H.L. Renny, RE, 14 juin 1816.
 42 APC, RG8, sér. C, vol. 680, p. 166, le Cap. Marlow au major Darrock, 11 oct. 1813.
 43 «Map of Kingston and Vicinity», Lt Renny, 14 juin 1816.
 44 Ibid.
 45 Ibid.
 46 APC, RG8, sér. II, vol. 31, p. 22, Bonnycastle, «A Statement of the Barracks at Kingston».
 47 Ibid., p. 33, Bonnycastle, «A Statement of the whole extent of the Ordnance Lands in the Kingston District».

Les casernes fortifiées des forts George, Amherstburg et Saint-Joseph

- 1 APC, RG8, sér. C, vol. 383, p. 18, Capt. Bruyeres' report, 1806.
 2 Voir fig. 45.
 3 Pour plus de renseignements sur l'histoire du fort George, voir Robert A. Allen, «A History of Fort George», ms. classé, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada, Ottawa, 1966.
 4 APC, RG8, sér. C, vol. 383, p. 6b, Bruyeres' report on forts, 1803.
 5 Ibid.
 6 APC, Collection nationale de cartes et plans, H4/450, Niagara-Fort George, 1799.
 7 APC, RG8, sér. C, vol. 1706, Freer Papers, Bruyeres' report on forts in the Canadas, 24 août 1811.
 8 Ibid., vol. 678, Vincent à Prevost, 28 mai 1813.
 9 Pour une brève introduction générale à l'histoire du fort Malden, voir David Lee, «Fort Malden, Preliminary Report», ms. classé, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada, Ottawa, 1964.
 10 APC, RG8, sér. C, vol. 383, p. 13, 15, 16, Bruyeres' report, 1803.
 11 David Lee, «Fort Malden, Preliminary Report», ms. classé, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada, Ottawa, 1964.
 12 Pour une bonne histoire générale du poste, voir David Lee, «The Fort at St. Joseph Island», ms. classé, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada, Ottawa, 1966.
 13 APC, MG23, Gil, 17, vol. 17, p. 242, Green à Drummond, 8 avril 1797.
 14 APC, RG8, sér. C, vol. 673, p. 77, Drummond à Green, 9 sept. 1797.
 15 APC, MG23, Gil, 17, vol. 18, p. 142, Green à Drummond, 25 janv. 1798.
 16 APC, RG8, sér. C, vol. 383, p. 18–21, Bruyeres' report, 1803.
 17 Ibid., vol. 1706, p. 138, Bruyeres' report on forts in Upper Canada, 24 août 1811.
 18 Voir David Lee, «The Fort at St. Joseph Island», ms. classé, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada, Ottawa, 1966.

Deuxième partie: un catalogue

Amherst (île), 1839?

- 1 APC, RG8, sér. C, vol. 878, p. 72, le Lt-col. Hughes au Col. Halkett, 27 juil. 1840.

Amherstburg (blockhaus de l'île Bois-Blanc), 1796

- 1 APC, RG8, sér. C, vol. 1705, p. 34, Freer Papers, rapport anonyme sur l'état du Haut-Canada en 1800.

Amherstburg (les blockhaus de l'arsenal maritime), 1797

- 1 APC, MG23, Gil, 17, sér. 1, vol. 18, p. 137, Green à McLean, 19 janv. 1798.
 2 Ibid., vol. 20, p. 73, Green à McLean, 22 avril 1799.
 3 APC, RG8, sér. C, vol. 383, p. 15–16, Bruyeres' Report on Forts, 1803.
 4 Ibid., vol. 1706, p. 138, Bruyeres' Report on Forts, 1811.

Amherstburg (blockhaus n° 1), 1796

- 1 APC, MG23, Gil, 17, sér. 1, vol. 17, p. 142, James Green, secrétaire militaire au Cap. Mayne, 25 nov. 1796.
 2 Ibid., p. 164, Green à Mayne, 25 déc. 1796.
 3 Ibid., vol. 18, p. 59, Green au Cap. Hector McLean, 2d R.C. Vrs., commandant à Amherstburg, 19 oct. 1797.
 4 Ibid., vol. 19, p. 137, Green à McLean, 19 janv. 1798.
 5 Ibid., p. 37, Green à McLean, 28 juin 1798.
 6 Ibid., p. 142, Green à McLean, 10 sept. 1798.
 7 Ibid., p. 155, Green à McLean, 20 sept. 1798.
 8 Ibid., vol. 20, p. 146, Green à McLean, 22 juil. 1799.
 9 APC, RG8, sér. C, vol. 383, p. 13, Cap. Bruyeres' Report on Forts, 1803.
 10 Ibid., p. 219, Cap. Highes, 29 sept. 1804.
 11 Ibid., vol. 384, p. 133, le Cap. Muir à Gother Mann, 7 juin 1806.
 12 Ibid., vol. 1706, p. 137, Lt. Col. Bruyeres' Report on Forts, 24 août 1811. Pour l'histoire du poste, voir David Lee, «Fort Malden, Preliminary Report», ms. classé, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada, Ottawa, 1964.

Ash (île), 1814

- 1 APC, RG8, sér. C, vol. 388, p. 175, Payne à Noah Freer, 20 sept. 1814.
 2 Ibid., p. 181, Payne, 22 sept. 1814.

Baie Verte, 1756

- 1 APC, MG12, WO55, vol. 1820, p. 59, William Nesbitt, Halifax, 18 oct. 1766.

Bridge (île), 1814

- 1 APC, RG8, sér. C, vol. 388, p. 261, Nicolls à Prevost, 31 déc. 1814.
 2 Ibid., vol. 683, p. 121, le Lt-gén. Drummond à Prevost, 8 mai 1814.
 3 Ibid., vol. 556, p. 29, report on Bridge Island, 6 oct. 1815.
 4 Ibid., vol. 556, p. 31.

Burlington, 1814

- 1 APC, RG8, sér. C, vol. 388, p. 140, le Lt-col. Hughes au Engineers' Office, Montréal, 1814.
 2 Ibid., sér. II, vol. 13, p. 9, Lt-Col. Durnford's report on fortifications, 20 nov. 1816.
 3 Ibid., vol. 6, pt. 2, Carmichael Smyth, Report on Forts, 1825.

Châteauguay, 1814

- 1 APC, RG8, sér. C, vol. 388, p. 122, Hughes au Engineers' Office, 13 mai 1814.

- 2 Ibid., p. 120, Hughes à Freer, 23 mai 1814.
- 3 Ibid., p. 145, Hughes au Engineers' Office, Montréal, 1^{er} juin 1814.
- 4 Ibid., vol. 555, p. 45, W. Bordevices au major Courtland, 1^{er} août 1815.
- 5 APC, MG12, WO55, vol. 878, p. 51, 20 mars 1843.

Chaudière (rivière), 1778

- 1 APC, MG12, G1, B54, Add. MSS. 21714, p. 14, F. Haldimand à Germain, 15 oct. 1778.

Chimney (île), 1814

- 1 APC, RG8, sér. C, vol. 388, p. 256–257, Nicolls à Prevost, 21 déc. 1814.

Chippawa, 1794

- 1 APC, RG8, sér. C, vol. 511, p. 168, Gothe Mann, CRE, 15 sept. 1794.
- 2 George Heriot, *Travels through the Canadas, Containing a Description of the Picturesque Scenery on Some of the Rivers and Lakes, with an Account of the Productions, Commerce, and Inhabitants of those Provinces*, réimp. de l'éd. de 1807 (Rutland, C.E. Tuttle, 1971), p. 166.
- 3 APC, RG8, sér. C, vol. 383, p. 10, Bruyeres' Report on Forts, 1803.
- 4 Ibid., vol. 1706, p. 136, Bruyeres' Report on Forts, 24 août 1811.
- 5 Ibid., sér. II, vol. 13, p. 12, Durnford Report, 20 nov. 1816.

Coteau-du-Lac (divers blockhaus), 1779

- 1 APC, MG21, G1, B, vol. 154, p. 174, le Cap. Twiss, CRE, à Haldimand, 2 déc. 1776.
- 2 APC, RG8, sér. C, vol. 388, p. 142, Hughes' Report on Coteau-du-Lac, 1^{er} juin 1814.

Coteau-du-Lac (blockhaus octogonal), 1813

- 1 APC, RG8, sér. C, vol. 387, p. 5, Bruyeres à Prevost, 14 janv. 1813.
- 2 Ibid., vol. 388, p. 141, Hughes, Report on Coteau-du-Lac, 1^{er} juin 1814.
- 3 Ibid., vol. 556, p. 149, le major Van Cortland au Lt-col. Forster, 28 nov. 1815.
- 4 Ibid., sér. II, vol. 81, p. 41, Durnford Report, 24 sept. 1823.
- 5 Ibid., vol. 6, pt. 1, Carmichael Smyth, Report on Forts, 1825.
- 6 APC, MG12, WO55, vol. 1897, Quarterly Return of Barracks, 31 déc. 1837. Pour une histoire détaillée et un rapport technique de ce poste, voir George Ingram, «A History of Coteau-du-Lac», ms. classé, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada, Ottawa, 1965, et «Structural History of Coteau-du-Lac», ms. classé, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada, Ottawa, s. d.

Dartmouth, 1750

- 1 APC, MG11, Nova Scotia A, vol. 39, p. 77, W. Davidson, secrétaire de la province de la Nouvelle-Ecosse, aux Lords of Trade, 8 nov. 1750.
- 2 APC, MG12, WO55, vol. 1820, p. 7, Report on Halifax Forts, 1758.

Digby, 1812

- 1 APNE, RE52, July 1813 Report on Forts.
- 2 APNE, RE53, 1834 Report on Forts.
- 3 APC, MG12, WO55, vol. 1558, pt. 6, p. 77, Ince's Report on Military Lands, 1856.

Digby Gut (goulet) (les blockhaus est et ouest), 1812

- 1 APC, MG12, WO55, vol. 1558, pt. 6, p. 81, Ince's Report on Military Lands, 1856.
- 2 Ibid., p. 84.

Fort Anne, Annapolis Royal (blockhaus du bastion), 1812

- 1 APC, MG12, WO55, vol. 144, p. 93, Nicolls's Report on Forts and Batteries in Nova Scotia, 1^{er} janv. 1812.
- 2 APNE, RE53, Report on Forts, 1834.
- 3 Pascal Poirier, «Historic Sites of Acadia», *Acadiensis*, vol. 2, n° 4 (oct. 1902), p. 229.

Fort Edward, Windsor, Nouvelle-Ecosse, 1750

- 1 APC, MG11, CO217, Nova Scotia A, vol. 36, p. 159, Cornwallis au duc de Bedford, 24 mars 1749.
- 2 Ibid., vol. 37, p. 215, Hugh Davidson à Lord Duplin, 16 juin 1750.
- 3 Ibid., vol. 38, p. 42, Cornwallis aux Lords of Trade, 10 juil. 1750.
- 4 Robert Morse, op. cit., p. x1viii.
- 5 APC, RG8, sér. II, vol. 6, pt. 1, p. 29, Carmichael Smyth, Report on Forts, 1825, append. A.

Fort Erié, 1796

- 1 APC, RG8, sér. C, vol. 383, p. 11, Bruyeres' Report on Forts, 1803.
- 2 George Heriot, op. cit., p. 174.

Fort George (blockhaus central), 1796

- 1 APC, MG23, Gil, 17, vol. 17, p. 121–122, Green au major Shank, 7 nov. 1796.
- 2 Ibid., p. 333–334, Green au Lt-col. McDonnell, 19 juin 1797.
- 3 Ibid., vol. 19, p. 158, Green à McDonnell, 20 sept. 1798.
- 4 APC, RG8, sér. C, vol. 383, p. 6(b), Bruyeres' Report, 1803. Pour l'histoire de ce poste, voir Robert Allen, «A History of Fort George», ms. classé, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada, Ottawa, 1966.

Fort George (les blockhaus nord et sud), 1797

- 1 APC, MG23, Gil, 17, vol. 17, p. 191, Green à Shank, 30 janv. 1797.
- 2 Ibid., p. 366, Green à McDonnell, 17 juil. 1797.
- 3 Ibid., vol. 18, p. 8–9, Green à McDonnell, 13 sept. 1795.
- 4 APC, RG8, sér. C, vol. 383, p. 6(b–c), Bruyeres' Report, 1803.

Fort George (blockhaus octogonal), 1798

- 1 APC, MG23, Gil, 17, vol. 18, p. 114–115, Green à McDonnell, 23 déc. 1797.
- 2 APC, RG8, sér. C, vol. 383, p. 60, Bruyeres' Report, 1803.
- 3 Ibid., p. 106, janv. 1804.

Fort Lawrence (deux blockhaus), 1750

- 1 APC, MG11, CO217, Nova Scotia A, vol. 38, p. 158, Cornwallis aux Lords of Trade, 19 août 1750.

Fort Sackville, 1749

- 1 APC, MG11, CO217, Nova Scotia A, vol. 35, p. 50, Cornwallis aux Lords of Trade, 11 sept. 1749.
- 2 APC, MG12, WO55, vol. 1820, p. 9, rapport sur les fortifications de Halifax: «Fort near ye Bason», 1758.

Fort Saint-Jean (Qué.), 1778

- 1 APC, MG21, GI, vol. 154, p. 67–68, Hockings à Haldimand, 1^{er} oct. 1778.
- 2 APC, RG8, sér. C, vol. 1706, p. 135, Freer Papers, Bruyeres' report on state of forts, 24 août 1811.

Fort Saint-Joseph, 1797

- 1 APC, MG23, GII, 17, vol. 17, p. 189, Green à McLean, 30 janv. 1797.
- 2 Ibid., p. 192, Green au Cap. Drummond, 30 janv. 1797.
- 3 Ibid., p. 240–241, Green à Shank, 7 avril 1797.
- 4 Ibid., p. 241–242, Green à Drummond, 8 avril 1797.
- 5 APC, RG8, sér. C, vol. 673, p. 77, Peter Drummond à Green, 9 sept. 1797.
- 6 APC, MG23, GII, 17, vol. 18, p. 142, Green à Drummond, 25 janv. 1798.
- 7 Ibid., vol. 20, p. 65, Green à Drummond, 22 avril 1799.
- 8 APC, RG8, sér. C, vol. 512, p. 142, Robert Coswell à Nicolls, 1^{er} août 1801.
- 9 Ibid., vol. 383, p. 18–19, Bruyeres' Report, 1813.
- 10 Ibid., p. 50, Mann à Green, 11 avril 1803.
- 11 Ibid., p. 192, 18 août 1804.
- 12 George Heriot, op. cit., p. 191. Pour l'histoire du poste et pour un compte rendu archéologique, voir respectivement David Lee, «The Fort at St. Joseph Island», ms. classé, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada, Ottawa, 1966, et J.N. Emerson, H.E. Devereux et M.F. Ashworth, «A Study of Fort St. Joseph», ms. classé, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada, Ottawa, 1966.

Gananoque, 1813

- 1 APC, RG8, sér. C, vol. 387, p. 10, Bruyeres à Prevost, 19 janv. 1813.
- 2 Ibid., vol. 388, p. 263, Nicolls à Prevost, 31 déc. 1814.
- 3 APC, RG8, sér. II, vol. 6, pt. 1, p. 13, Carmichael Smyth Report, 1825.

Grassy (île), Canso, Nouvelle-Ecosse

- 1 APC, MG18, F8, p. 16, Private Letter-book of Paul Mascarene, Mascarene au secrétaire d'Etat et aux Lords of Trade, 1^{er} déc. 1743. Pour l'histoire de ce fort, voir «The Fort on Grassy Island», ms. classé, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Ottawa, 1962.

Halifax (blockhaus de la citadelle), 1776

- 1 APC, MG11, CO217, Nova Scotia A, vol. 96, p. 145, Massey à Germain, 4 sept. 1776.
- 2 APC, MG18, L4, liasse 36, F-25, p. 25, Report on the Defences of Halifax, 1^{er} sept. 1778.
- 3 Robert Morse, op. cit., p. x1iv.
- 4 Thomas Beamish Akins, «History of Halifax City», *Collections of the Nova Scotia Historical Society*, vol. 8 (1892–1894), réimp. (Toronto, The Canadian House, 1967), p. 97.

Halifax (blockhaus du fort Coote), 1776

- 1 APC, MG11, CO217, Nova Scotia A, vol. 96, p. 144, Massey à Germain, 4 sept. 1776.
- 2 APC, MG12, WO55, vol. 1558, pt. 3, p. 49, Col. Robert Morse's Report on Nova Scotia, 1784.

Halifax (blockhaus [avancé] du fort Needham), 1808

- 1 APC, MG12, WO55, vol. 1558, pt. 4, p. 33–39, le Lt-col. McLaughlan au Gén. Morse, 2 mars 1808.
- 2 APC, MG12, WO44, vol. 144, p. 91, Nicolls, Report on the state and strength of forts and batteries in Nova Scotia, New Brunswick and Prince Edward Island, 1^{er} janv. 1812.
- 3 APC, MG12, WO55, vol. 862, p. 580, Arnold au Gén. Mason, 18 juil. 1825.

Halifax (blockhaus de l'île George), 1795

- 1 APC, MG11, CO217, Nova Scotia A, vol. 121, p. 159, Cap. Straton's estimate enclosed in Prince Edward's letter to Dundas, 19 mai 1795.
- 2 APC, MG12, WO55, vol. 1558, pt. 4, p. 15, le Cap. Fenwick au *Board of Ordnance*, 20 janv. 1800.

Halifax (blockhaus de McAlpine), 1808

- 1 APC, MG12, WO55, vol. 1558, pt. 4, p. 39, McLaughlan à Morse, 2 mars 1808.
- 2 APC, RG8, sér. C, vol. 385, p. 20, Nicolls à Prevost, 25 mai 1808.
- 3 APC, MG12, WO44, vol. 144, p. 91, Report on forts and batteries, Nicolls, 1^{er} janv. 1812.

Halifax (les blockhaus de l'arsenal maritime), 1775

- 1 APC, MG11, CO5, vol. 162, p. 175, W. Spry, CRE, 26 déc. 1775.
- 2 Ibid., CO217, Nova Scotia A, vol. 96, p. 144, Massey à Germain, 5 sept. 1776.
- 3 APC, MG18, L4, liasse 36, F-25, p. 28, Spry's report on Halifax defences, 13 juin 1778.
- 4 APC, MG12, WO55, vol. 1558, pt. 4, p. 49, Morse's report on Nova Scotia, 1784.

Halifax (arsenal maritime; blockhaus de Maugher), 1762

- 1 APC, MG12, WO34, B67, vol. 15, p. 87, J.H. Bastide à Amherst, 24 juil. 1762.
- 2 APC, MG12, WO34, vol. 12, p. 495, Resolutions of a Council of War at Halifax, 21 juil. 1762, pièce incluse dans une lettre du Col. Forester à Amherst, 24 juil. 1762.

Halifax (les blockhaus péninsulaires), 1750

- 1 APC, MG11, CO217, Nova Scotia A, vol. 50, p. 54, mémoire de John Lewes aux Lords of Trade, 1752.
- 2 APC, MG12, WO55, vol. 1820, p. 10, report on forts at Halifax, 1758.

Halifax (blockhaus de la redoute York), 1794

- 1 APC, MG11, CO217, Nova Scotia A, vol. 120, p. 298–299, Edward à Dundas, 11 nov. 1794.
- 2 Ibid., vol. 124, p. 139, Edward au duc de Portland, 29 oct. 1796.

Kingston (blockhaus de la pointe de Murney), 1813

- 1 APC, RG8, sér. C, vol. 680, p. 166, Marlow à Darrock, 11 oct. 1813.
- 2 Ibid., vol. 273, p. 58, 1818.

Kingston (blockhaus n° 1), 1813

- 1 APC, RG8, sér. C, vol. 680, p. 134–135, le Maj.-gén. Darrock à Prevost, 3 oct. 1813.
- 2 Ibid., p. 166, le Cap. Marlow à Darrock, 11 oct. 1813.

Kingston (blockhaus n° 2), 1813

- 1 APC, RG8, sér. C, vol. 680, p. 166, Marlow à Darrock, 11 oct. 1813.
- 2 Ibid., vol. 395, p. 141, 17 juil. 1816.
- 3 Ibid., sér. II, vol. 31, p. 22, «Nine Returns», 1830.
- 4 Ibid., p. 31.

Kingston (blockhaus n° 3), 1813

- 1 APC, RG8, sér. C, vol. 680, p. 166, Marlow à Darrock, 11 oct. 1813.
- 2 Ibid., vol. 273, p. 58–9, Kingston Headquarters, 2 avril 1817.

Kingston (blockhaus n° 5), 1813

- 1 APC, RG8, sér. II, vol. 31, p. 22, «Nine Returns», 1830.

Kingston (les blockhaus de la pointe Frederick), 1813

- 1 APC, RG8, sér. C, vol. 387, p. 13, Bruyeres à Prevost, 19 janv. 1813.
- 2 Ibid., p. 60–61, Lt S. Kitson, 25 mars 1813.
- 3 Ibid., sér. II, vol. 31, p. 26, «Nine Returns», 1830.

Kingston (blockhaus de la pointe Henry), 1813

- 1 APC, RG8, sér. C, vol. 387, p. 13, Bruyeres à Prevost, 19 janv. 1813.

Kingston Mills, 1831

- 1 APC, RG8, sér. C, vol. 749, p. 155, le Lt-col. T. Cubitt au Cap. Goldie, 7 août 1838.

Kingston (blockhaus de l'île Snake), 1813

- 1 APC, RG8, sér. C, vol. 556, p. 690, George Clark à D. Grant, 31 oct. 1815.
- 2 Ibid., p. 68, William Gibson au Lt-col. Fraser, 31 oct. 1815.
- 3 Ibid., sér. II, vol. 13, p. 17, Col. Durnford's Report on Forts, 1816.
- 4 Ibid., vol. 31, «Nine Returns», ordnance 1830.

Labrador (blockhaus du fort York), 1767

- 1 APC, MG11, CO5, vol. 161, p. 60, Dartmouth à Townshend, 26 fév. 1773.
- 2 Ibid., CO194, vol. 32, p. 64, Dartmouth au contre-amiral Duff, 2 juin 1775.
- 3 Ibid., p. 102, Duff à Dartmouth, 14 nov. 1775.

Lacolle Bridge, 1814

- 1 APC, RG8, sér. C, vol. 388, p. 122, le Lt-col. Hughes au Engineers' Office, 23 mai 1814.
- 2 Ibid., p. 180 ss, le Cap. Payne au Engineers' Office, 22 sept. 1814.
- 3 Ibid., p. 176, le Cap. Payne à Noah Freer, 20 sept. 1814.

Lacolle Mill, 1781

- 1 APC, MG21, B, vol. 154, p. 324, Twiss à Haldimand, 12 janv. 1782.

Lawrencetown, 1754

- 1 APC, MG11, CO217, Nova Scotia A, vol. 13, p. 36–37, Lawrence aux Lords of Trade and Plantations, 1^{er} juin 1754.
- 2 Ibid., vol. 55, p. 108, Lawrence aux Lords of Trade, 1^{er} juin 1754.

Liverpool, 1813

- 1 APNE, RE53, Report on Forts, janv. 1816.
- 2 Ibid., Report on Forts, 1834.

- 3 APC, MG12, WO55, vol. 1558, pt. 6, p. 51–52, Ince's report on military lands, 1856.

Louisbourg (blockhaus de la Citadelle), 1761

- 1 APC, MG12, WO34, B66, vol. 14, p. 63, J.H. Bastide à Amherst, 23 fév. 1761.
- 2 Ibid., p. 76, Bastide à Amherst, 25 avril 1761.

Lunenburg (divers blockhaus), 1756

- 1 APC, MG11, CO217, Nova Scotia A, vol. 16, p. 113, Lawrence aux Lords of Trade, 3 nov. 1756.

Lunenburg (blockhaus de la pointe de Jesser), 1813

- 1 APNE, RE53, Report on Forts, janv. 1816.
- 2 Ibid., 1834.
- 3 APC, MG12, WO55, vol. 1558, pt. 6, p. 44, Ince's report on military lands, 1856.

Lunenburg (les blockhaus péninsulaires), 1753

- 1 APC, MG21, E5, BM Add. MSS 19072, fol. 52–89, Col. Lawrence's journal and letters at Lunenburg, 1753–1754.
- 2 Ibid., p. 36–40, 16 juin 1753.
- 3 Ibid., p. 47, Lawrence au gouverneur Hopson, 18 juin 1753.
- 4 Ibid., p. 59, 18 août 1753.
- 5 Ibid., p. 82, 18 août 1753.
- 6 APC, MG11, CO217, Nova Scotia A, vol. 55, p. 9, Lawrence aux Lords of Trade, 15 janv. 1754.

Lunenburg (blockhaus de Windmill Hill), 1812

- 1 APNE, RE52, Report on Forts, janv. 1813.
- 2 APNE, RE53, Report on Forts, janv. 1816.
- 3 Ibid., Report on Forts, 1834.
- 4 APC, MG12, WO55, vol. 1558, pt. 6, p. 43, Ince's report on military lands, 1856.

Madawaska, 1841

- 1 Sir James E. Alexander, *L'Acadie; Or, Seven Years' Explorations in British America* (Londres, Henry Colburn, 1849), vol. 2, p. 65.
- 2 APC, MG12, WO44, vol. 43, p. 327 ss, Memo relating to Estimate for Blockhouse, 9 sept. 1841.
- 3 Ibid., p. 326 ss.
- 4 APC, RG8, sér. II, vol. 79, «Nine Returns», 1851.
- 5 APC, MG12, WO55, vol. 887, p. 299.

Oromocto, 1814

- 1 APNE, RE53, Report on Forts, 1834.

Parrsboro, 1812

- 1 APNE, RE52, Report on Forts, janv. 1814.
- 2 APNE, RE53, Report on Forts, 1834.
- 3 APC, MG12, WO55, vol. 1558, pt. 6, p. 93, Ince's report on military lands, 1856.

Penetanguishene (baie), 1814

- 1 APC, RG8, sér. C, vol. 1222, p. 221, Prevost à Drummond, 29 oct. 1814.

Placentia (blockhaus de Castle Hill), 1762

- 1 APC, MG12, WO34, B68, vol. 18, Graves à Amherst, 30 juil. 1762.
- 2 Ibid., vol. 12, p. 527, Graves au Lord amiral Colville, 30 juil. 1762, incluse dans une lettre de Forster à Amherst, 15 août 1762.
- 3 Ibid., p. 551, Graves to Officers of Ordnance, 30 juil. 1762, incluse dans une lettre de Forster à Amherst, 15 août 1762.
- 4 APC, MG11, CO194, vol. 30, p. 118–119, le gouverneur Shuldham à Hillsborough, 30 sept. 1772.

Prescott (1^{er} blockhaus du fort Wellington), 1813

- 1 APC, RG8, sér. C, vol. 387, p. 10, Bruyeres à Prevost, 17 janv. 1813.
- 2 Ibid., vol. 388, p. 258–259, Nicolls à Prevost, 31 déc. 1814.
- 3 Ibid., sér. II, vol. 13, p. 18, Col. Durnford's Report on Forts, 1816.
- 4 Ibid., vol. 6–1, p. 13, append. A, Smyth Report on Forts, 1825.

Prescott (2^e blockhaus du fort Wellington), 1838

- 1 Montréal. Château de Ramezay, «Specifications for Building a Stone Blockhouse within Fort Wellington [...] 13th August 1838». Pour plus de renseignements, voir Dale Miquelon, «Report on Fort Wellington», ms. classé, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada, Ottawa, 1966.

Prison (île en face de Coteau-du-Lac), 1780

- 1 APC, MG21, G1, B, vol. 154, p. 302–303, Twiss à Haldimand, 3 déc. 1781.

Prison (île en face de Coteau-du-Lac) (2^e blockhaus), 1814

- 1 APC, RG8, sér. C, vol. 387, p. 5, Bruyeres à Prevost, 14 janv. 1813.

Québec (divers blockhaus), 1778

- 1 APC, MG21, G1, B, vol. 154, p. 11–13, Report on Quebec fortifications, le Cap. John Marr, 1^{er} juil. 1778.

Québec (les blockhaus du cap Diamant), 1797

- 1 APC, MG23, GII, 17, sér. 1, vol. 22, p. 48, Québec, 26 oct. 1797.
- 2 Ibid., vol. 23, p. 3, Gother Mann, Green, Prescott, 27 août 1798.
- 3 Ibid., p. 105, 22 oct. 1798.
- 4 APC, RG8, sér. C, vol. 384, p. 204, 27 mai 1807.

Québec (les blockhaus péninsulaires), 1759–1760

- 1 APC, MG23, GII–1, sér. 4, Murray's Journal, 28 nov. 1759.
- 2 Ibid., 28 avril 1760.
- 3 Ibid., 15 mai 1760.
- 4 Ibid., sér. 1, vol. 1, p. 30, J. Murray à Amherst, 19 mai 1760.
- 5 APC, MG12, WO34, B64, vol. 11, p. 255, Amherst à Lawrence, 4 mars 1760.

Québec (les blockhaus de la pointe de Lévy), 1760

- 1 APC, MG23, GII–1, sér. 4, Murray's Journal, p. 80, 26 fév. 1760.
- 2 Ibid., p. 82, 3 mars 1760.
- 3 Ibid., p. 83, 7 mars 1760.
- 4 Ibid., 10 mars 1760.
- 5 Ibid., p. 83–84, 13 mars 1760.
- 6 Ibid., p. 84, 16 mars 1760.
- 7 Ibid., 18 mars 1760.
- 8 Ibid., p. 85, 21 mars 1760.

- 9 Ibid., p. 94–95, 17 avril 1760.

Québec (blockhaus de Sainte-Foy), 1760

- 1 APC, MG23, GII–1, sér. 4, Murray's Journal, p. 72, 22 janv. 1760.

Queenston, 1814

- 1 APC, RG8, sér. C, vol. 389, p. 28, Nicolls à Prevost, 21 janv. 1812.
- 2 Ibid., vol. 556, p. 55, Phillipotts, 10 oct. 1815.
- 3 Ibid., vol. 393, p. 63, G. MacDonnell à Sir Gordon Drummond, 4 janv. 1816.
- 4 Ibid., sér. II, vol. 13, p. 11, Durnford's Report, 20 nov. 1816.
- 5 Ibid., vol. 6-1, Carmichael Smyth, Report on Forts, 1825.

Raisin (rivière), 1813

- 1 APC, RG8, sér. C, vol. 388, p. 250, Nicolls à Prevost, 31 déc. 1814.
- 2 Ibid., sér. II, vol. 6-1, append. A, p. 12, Carmichael Smyth, Report on Forts, 1825.

St. Andrews (batterie est et blockhaus), 1813

- 1 APC, MG12, WO44, vol. 146, p. 178, Report on forts, batteries, buildings and field ordnance in New Brunswick, 1^{er} nov. 1815.
- 2 APC, RG8, sér. II, vol. 79, p. 7, Ordnance report, 1851.

St. Andrews (blockhaus du fort Tipperary), 1808

- 1 APC, RG8, sér. C, vol. 1453, p. 117, le Lt-col. George Johnstone (commandant le New Brunswick Regiment) au Lt Oldfield, RE, 7 oct. 1807.
- 2 APC, MG12, WO44, vol. 146, p. 178, Report on forts, batteries, buildings and field ordnance in New Brunswick, 1^{er} nov. 1815.
- 3 APC, RG8, sér. II, vol. 6-1, append. A, p. 22, Smyth Report, 1825.
- 4 APNE, RE53, Report on Forts, 1834.
- 5 APC, RG8, sér. II, vol. 79, p. 7, Ordnance Report, 1851.

St. Andrews (blockhaus de Joes Point), 1813

- 1 APC, MG12, WO44, vol. 146, p. 179, Report on forts, batteries, buildings and field ordnance in New Brunswick, 1^{er} nov. 1815.
- 2 APNE, RE53, Report on Forts, 1834.
- 3 APC, RG8, sér. II, vol. 79, p. 7, Ordnance Report, 1851.

St. Andrews (blockhaus ouest), 1813

- 1 APC, MG12, WO44, vol. 146, p. 178, Report on forts, batteries, buildings and field ordnance in New Brunswick, 1^{er} nov. 1815.
- 2 APC, RG8, sér. II, vol. 6-1, Smyth Report, 1825.
- 3 Ibid., vol. 79, p. 7, Ordnance Report, 1851. Pour plus de détails sur l'histoire de ce blockhaus, voir George Ingram, «The West Blockhouse, St. Andrews. A Structural Report», ms. classé, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada, Ottawa, 1965.

Saint-Jean (N.-B.) (blockhaus près du fort Howe), 1778

- 1 APC, RG8, sér. C, vol. 1453, p. 22, Figg à Rudyerd, 5 déc. 1803.
- 2 Ibid., vol. 1454, p. 237, McLaughlan à Smith, 3 nov. 1812.

Saint-Jean (N.-B.) (blockhaus Dorchester), 1793

- 1 APC, RG8, sér. C, vol. 145, p. 16, le Cap. Rudyerd au Cap. Fenwick, 12 sept. 1808.

- 2 Ibid., p. 22, le Lt Figg, RE, à Rudyerd, 5 déc. 1803.
- 3 APC, MG12, WO44, vol. 144, p. 6, Report on the state of batteries and buildings in New Brunswick, le Cap. J. McLaughlan, 1^{er} oct. 1811.
- 4 APNE, RE53, Report on Forts, 1834.

Saint-Jean (N.-B.) (blockhaus du fort Drummond), 1812

- 1 APC, RG8, sér. C, vol. 1454, p. 227, McLaughlan à Nicolls, 16 juil. 1812.
- 2 Ibid., p. 255, McLaughlan to Smith, 25 août 1812.
- 3 Ibid., p. 268, McLaughlan, 3 sept. 1812.
- 4 Ibid., p. 268, James Seely et Joseph Clark à McLaughlan.
- 5 Ibid., p. 236, McLaughlan à Smith, 3 nov. 1812.
- 6 APC, MG12, WO44, vol. 145, p. 104, McLaughlan, Report on forts and batteries in New Brunswick, 30 avril 1813.

Saint-Jean (N.-B.) (blockhaus du fort Frederick), 1812

- 1 APC, RG8, sér. C, vol. 1454, p. 234, Smith à McLaughlan, 20 juil. 1812.
- 2 Ibid., p. 247, McLaughlan, 12 août 1812.
- 3 Ibid., p. 264, Smith à McLaughlan, 30 août 1812.
- 4 Ibid., p. 236, McLaughlan à Smith, 3 nov. 1812.
- 5 APC, MG12, WO44, vol. 146, p. 177, Report on forts, batteries, buildings and field ordnance in New Brunswick, 1^{er} nov. 1815.

Saint-Jean (N.-B.) (blockhaus du fort Howe), 1777

- 1 APC, MG11, CO217, Nova Scotia A, vol. 97, p. 347, Massey à Germain, 10 déc. 1777.
- 2 Robert Morse, op. cit., p. x1viii.
- 3 APC, RG8, sér. C, vol. 1453, p. 26, Rudyerd au Cap. Fenwick, 17 fév. 1804.

Saint-Jean (N.-B.) (blockhaus de Johnston), 1811

- 1 APC, MG12, WO44, vol. 144, p. 19, les CAPITAINES B.G. Coffin et J. McLaughlan, Report on state of batteries and forts in New Brunswick, 31 août 1811.
- 2 APC, RG8, sér. C, vol. 1454, p. 217–218, McLaughlan à W. Thomas (surveillant), 15 juin 1812.
- 3 Ibid., p. 223–224, McLaughlan à W. Thomas, 22 juin 1812.
- 4 Ibid., p. 261, McLaughlan à Nicolls, 28 août 1812.
- 5 Ibid., p. 285, McLaughlan, 8 sept. 1812.
- 6 Ibid., p. 236, McLaughlan au Maj.-gén. George Smith, 3 nov. 1812.
- 7 APC, MG12, WO44, vol. 145, p. 143–144, McLaughlan, Report on forts and batteries in New Brunswick, 11 fév. 1814.
- 8 APNE, RE53, Report on Forts, 1834.
- 9 APC, RG8, sér. II, vol. 51, p. 2, Ordnance Report, 1841.
- 10 Ibid., vol. 79, p. 6, Ince's Ordnance Lands Report, 1851.

Saint-Jean (N.-B.), (blockhaus de l'île Partridge), 1812

- 1 APC, RG8, sér. C, vol. 1454, p. 298, Nicolls à McLaughlan, 7 nov. 1812.
- 2 Ibid., p. 310, McLaughlan à Smith, nov. 1812.
- 3 Ibid., sér. II, vol. 6-1, Carmichael Smyth's Report, 1825.
- 4 APNE, RE53, Report on Forts, 1834.
- 5 APC, RG8, sér. II, vol. 79, p. 6, Ince's report on Ordnance lands, 1851.

Sorel (deux blockhaus), 1781

- 1 APC, MG21, G1, B, vol. 154, p. 253, 1^{er} fév. 1781.
- 2 APC, MG23, G2, 17, sér. I, vol. 19, p. 54–55, Green à Isaac Clarke, RE, 21 juil. 1798.

Sydney Mines, 1759

- 1 APC, MG12, WO34, B69, vol. 17, le gouverneur Whitmore aux Lords of Treasury, 25 avril 1759.

Sydney Mines (1^{er} blockhaus)

- 1 APNE, S.C. Harvey, «Holland's Description of Cape Breton», p. 22; Michael Franklin au Board of Trade de Halifax, 30 sept. 1766.
- 2 APC, MG23, G2, 13, sér. 2, vol. 2, le Lt-gén. Ogilvie à Edward, 1^{er} sept. 1778.
- 3 APC, MG23, B1, vol. 2, p. 191, le Maj. Hierlighy au Gén. Clinton, 6 déc. 1778.

Sydney Mines (2^e blockhaus), 1795

- 1 APC, MG11, CO217, Nova Scotia A, vol. 121, p. 236, le Maj.-gén. Edward au duc de Portland, 26 juin 1795.
- 2 APC, RG8, sér. C, vol. 1432, p. 174, William Cox, ingénieur adjoint à Fenwick, 4 juil. 1804.
- 3 APNE, RE52, Report on Forts, juin 1810.
- 4 APC, MG12, WO44, vol. 144, p. 98, Nicolls, Report on the state of forts and batteries on Cape Breton Island, janv. 1812.
- 5 APNE, RE53, Report on Forts, 1834.

Turkey (pointe), 1814

- 1 APC, RG8, sér. C, vol. 733, p. 125, le Lt-col. Drummond à Prevost, 22 nov. 1814.
- 2 Ibid., le Maj. Cockburn à Prevost, 27 nov. 1814.
- 3 Ibid., vol. 1219, p. 333, Prevost à Bathurst, 2 déc. 1813.
- 4 Ibid., vol. 388, p. 242, Payne à Freer, 21 déc. 1814.
- 5 Ibid., vol. 389, p. 45, Nicolls à Prevost, 10 fév. 1815.
- 6 Ibid., sér. II, vol. 13, p. 8, Durnford Report, 20 nov. 1816.
- 7 Ibid., vol. 6-1, Carmichael Smyth's report, 1825.

Weishuns (pointe), 1814

- 1 APC, RG8, sér. C, vol. 389, p. 29, Nicolls à Prevost, 21 janv. 1815.

Worden (blockhaus et batterie), 1813

- 1 APC, MG12, WO44, vol. 146, p. 177, Report on forts, batteries, buildings and field ordnance in New Brunswick, 1^{er} nov. 1815.
- 2 APNE, RE52, Report on Forts, janv. 1817.
- 3 APNE, RE53, Report on Forts, 1834.

Yamaska (blockhaus du bas de la rivière), 1778

- 1 APC, MG21, G1, B, vol. 154, p. 115, Twiss à Haldimand, 8 mars 1779.
- 2 Ibid., p. 118, Twiss à Haldimand, 19 mars 1779.
- 3 Ibid., p. 314, Twiss à Haldimand, 22 déc. 1781.

Yamaska (blockhaus du haut de la rivière), 1781

- 1 APC, MG21, G1, B, vol. 154, p. 233, Twiss à Haldimand, 11 janv. 1781.
- 2 Ibid., p. 277, Haldimand à Twiss, 1^{er} mars 1781.
- 3 Ibid., p. 281–282, Twiss à Haldimand, 5 mars 1781.
- 4 Ibid., p. 314–315, Twiss à Haldimand, 22 déc. 1781.

Yarmouth, 1812

- 1 APNE, RE52, Report on Forts, janv. 1814.
- 2 APNE, RE53, Report on Forts, 1834.
- 3 APC, MG12, WO55, vol. 1558, pt. 6, p. 76, Ince's report on military lands, 1856.

York (batterie côtière et blockhaus), 1814

- 1 APC, RG8, sér. II, vol. 13, p. 2, Durnford report, 20 nov. 1816.
- 2 Ibid., vol. 6-2, Carmichael Smyth's report on forts, 1825.

York (1^{er} blockhaus de la ville), 1798

- 1 APC, RG8, sér. C, vol. 1332, p. 102, Peter Russell's report, 2 juil. 1800.
- 2 Ibid., vol. 547, p. 26, le Lt-col. Shaw à Green, 19 nov. 1801.
- 3 Ibid., vol. 688-B, p. 63–64, le Lt-col. Chewitt à MacDonnell, 9 sept. 1812.

York (blockhaus du 1^{er} fort York), 1797

- 1 APC, RG8, sér. C, vol. 1206, p. 49, Peter Russell à Prescott, 30 juin 1797.
- 2 Ibid., p. 96, Russell à Prescott, 19 août 1797.
- 3 Ibid., vol. 1332, p. 104, Russell's report, 2 juil. 1800.
- 4 George Heriot, op. cit., p. 138.
- 5 APC, RG8, sér. C, vol. 115-B, p. 356 ss, 25 déc. 1797.

York (les blockhaus de la pointe Gibraltar), 1798

- 1 APC, RG8, sér. C, vol. 115-D, p. 82, Commissariat, 30 juin 1800.
- 2 Ibid., vol. 1332, p. 101, Storekeeper General's Office, «A General Statement of Public Property Commencing in the year 1792 and ending in 1799», rapport de Peter Russell, York, 2 juil. 1800.
- 3 George Heriot, op. cit., p. 138.

York (2^e blockhaus de la pointe Gibraltar), 1814

- 1 APC, RG8, sér. C, vol. 388, p. 121, le Lt-col. Hughes au Engineers' Office, 23 mai 1814.

York (les blockhaus du 2^e fort York), 1813

- 1 APC, RG8, sér. C, vol. 1221, p. 155, Prevost au Gén. De Rottenberg, 31 juil. 1813.
- 2 Ibid., vol. 679, pt. 2, p. 334, De Rottenberg à Prevost, 5 août 1813.
- 3 Ibid., vol. 388, p. 137, Kitson, 22 nov. 1813.
- 4 Ibid., vol. 681, p. 220, Drummond à Prevost, 13 déc. 1813.
- 5 Ibid., vol. 301, p. 130 ss, 13 nov. 1832.
- 6 Ibid., p. 131, 13 nov. 1832.
- 7 Ibid., vol. 956, p. 73–75, le Lt-col. Wright à Nicolls, 1^{er} oct. 1834.
- 8 Ibid., sér. II, vol. 6–2, Carmichael Smyth's report, 1825.
- 9 Ibid., sér. C, vol. 389, p. 23, Nicolls à Prevost, 21 janv. 1815.

York (blockhaus du Ravin), 1814

- 1 APC, RG8, sér. C, vol. 681, p. 285, Prevost à Drummond, 22 déc. 1813.
- 2 Ibid., vol. 388, p. 121, Hughes au Engineers' Office, 23 mai 1814.

Sources des illustrations

- 3 APC, Division de l'iconographie, nég. C 16418.
- 4 APC, Collection nationale de cartes et plans, H4/450, nég. C 63121.

- 5 APC, Collection nationale de cartes et plans, H4/350, Coteau-du-Lac 1823, nég. C 63120.
- 6 APC, Collection nationale de cartes et plans, H4/350, Coteau-du-Lac 1823, nég. C 63122.
- 8 APC, Division de l'iconographie, nég. C 21587.
- 9 APC, Collection nationale de cartes et plans, H4/450, Fort Wellington, s. d.
- 10 APC, MG12, WO44, vol. 43.
- 11 APC, Division de l'iconographie, nég. C 918.
- 12 APC, Division de l'iconographie, nég. C 2708.
- 13 APC, Collection nationale de cartes et plans, H4/205, nég. C 61625.
- 14 D'après Harry Piers, «The Old Peninsular Blockhouses and Road at Halifax, 1751», *Collections of the Nova Scotia Historical Society*, vol. 22 (1933), p. 96–153.
- 15 APNE, Reproduction photographique d'une aquarelle de Harry Piers.
- 16 New Brunswick Museum, Collection Webster Canadiana, n° 4879.
- 17 New Brunswick Museum, Collection Webster Canadiana, n° 4878.
- 20 APNE, Lt H. Pooley, RE, Liverpool Harbour, 1820.
- 21 APNE, blockhaus de Parrsboro, 1839.
- 22 APC, Division de l'iconographie, nég. C 2003.
- 23 APC, Collection nationale de cartes et plans, H4/450, Coteau-du-Lac 1823, casier 40-39, C 399.
- 24 Office national du film, 66-14257.
- 25 APC, Collection nationale de cartes et plans, H12/440, Prescott, 1816, nég. C 24808.
- 27 APC, Division de l'iconographie, nég. C 6050.
- 28 APC, Division de l'iconographie, nég. C 6051.
- 29 APC, Division de l'iconographie, nég. PA 8884.
- 30 APC, Division de l'iconographie, nég. C 9989.
- 31 APC, MG12, WO78, vol. 309.
- 32 APC, MG12, WO78, vol. 309.
- 33 APC, MG12, WO78, vol. 309.
- 34 APNE, 790, N. 28, AR2, F.
- 36 APC, Collection nationale de cartes et plans, Ile George, 1809.
- 37 D'après Richard A. Preston, *Kingston Before the War of 1812; A Collection of Documents* (Toronto, Champlain Society, 1959).
- 38 APC, Collection nationale de cartes et plans, casier 57b, nég. C 63118.
- 39 APC, Division de l'iconographie, nég. C 30518.
- 40 Toronto. Metropolitan Toronto Central Library, Collection J. Ross Robertson, n° 1364.
- 41 APC, RG8, nég. C 1798.
- 42 APC, Division de l'iconographie, W. Spry, plan du fort Howe, 1779.
- 43 APC, RG8, sér. II, vol. 51.
- 44 APC, Collection nationale de cartes et plans, H1/440, Niagara, 1799, nég. C 29167.
- 46 APC, Collection nationale de cartes et plans, H1/440, Amherstburg, 1800, nég. C 63124.
- 47 APC, Collection nationale de cartes et plans, H4/450, Amherstburg, 1796, nég. C 63119 (gauche) et C 63123 (droit).
- 48 APC, Collection nationale de cartes et plans, H4/450, Ile Saint-Joseph, 1800, nég. C 57132.

Bibliographie

Akins, Thomas Beamish

«History of Halifax City», *Collections of the Nova Scotia Historical Society*, vol. 8 (1892–1894), Halifax, réimp., Toronto, The Canadian House, 1967.

Alexander, Sir James E.

L'Acadie; Or, Seven Years' Explorations in British America, Londres, Henry Colburn, 1849, 2 vol.

Allen, Robert A.

«A History of Fort George», manuscrit classé, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada, Ottawa (1966). (Maintenant publié dans *Canadian Historic Sites: Occasional Papers in Archaeology and History*, n° 11 [1974], Ottawa.)

Baker, Raymond

«The Early Citadel at Halifax: 1749–1815», manuscrit classé, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada, Ottawa, 1966.

Canada. Archives publiques. Division des manuscrits.

MG11, CO188, New Brunswick A, 1784–1815.
MG11, CO217, Nova Scotia A, 1749–1763, 1774–1783, 1792–1815.
MG12, WO34, B67, Amherst Papers, vol. 11 à 20.
MG12, WO44, Ordnance In-letters.
MG12, WO55, Ordnance Miscellany.
MG18, F8, Private letterbook of Paul Mascarene, 1742–1753.
MG18, F19, Nova Scotia, 1749–1756.
MG18, F27, Christian Lilly, Report on Newfoundland, 1711.
MG18, L4, Amherst Family Papers, liasses 5, 11, 20, 36 et 38.
MG21, Add. MSS, n°s 21661–21892, Haldimand Papers, spécialement les n°s 21814–21816, correspondance with Ordnance and Royal Engineers officers.
MG21, King's Maps, CXIX, fol. 101–106, J.H. Bastide, Report on the fortifications in Newfoundland, 1750.
MG23, A6, Germain Papers, 1775–1779.
MG23, B1, Carleton Papers, 12 vol.
MG23, GII, 1, Murray Papers.
MG23, GII, 17, Prescott Papers, 27 vol.
MG23, HI, 1, Simcoe Papers.
RG8, sér. C, volumes cités dans les références ou autres, spécialement les vol. 381 à 495 (Artillerie et ingénieurs) et 511–598 (Postes et casernes); sér. II, vol. 4, 6, 10, 11, 13, 31, 80–85 et 89.

Canada. Ministère des Affaires indiennes et du Nord.

«The Fort on Grassy Island», manuscrit classé, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada, Ottawa, 1962.
«The Historic Assets of the Rideau Waterway», manuscrit classé, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada, Ottawa, 1967.

Diubaldo, Richard

«The Early History of St. Andrews, N.B.», manuscrit classé, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada, Ottawa (1966). (Maintenant imprimé dans *Manuscript Report Series n° 134* [1966], Parcs Canada, Ottawa.)

Doughty, Arthur George

The Fortress of Quebec, 1608–1903, Québec, Dussault et Proulx, 1904.

Emerson, J.N., H.E. Devereux et M.F. Ashworth

«A Study of Fort St. Joseph», manuscrit classé, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada, Ottawa, 1966.

Fortescue, John William

A History of the British Army, 2^e éd., Londres, Macmillan, 1899–1930, 13 vol., vol. 2 et 3.

Ganong, William F.

«A Monograph of Historic Sites in the Province of New Brunswick», *Proceedings and Transactions of the Royal Society of Canada*, sér. 2, vol. 5 (1899), p. 213–259, Ottawa.

Grande-Bretagne. Parlement. Chambre des communes.

«Canada Water Communications», *Accounts and Papers Relating to Colonies; Canada; East Indies; New South Wales; Van Dieman's Land*, rapport n° 135, Londres, Her Majesty's Stationery Office, 1830–1831, vol. 9.

Guillet, Edwin Clarence

Toronto, from Trading Post to Great City, Toronto, Ontario Publishing, 1934.

Hannay, James

History of New Brunswick, Saint-Jean (N.-B.), J.A. Bowes, 1909, 2 vol.

Heriot, George

Travels through the Canadas, Containing a Description of the Picturesque Scenery on some of the Rivers and Lakes, with an Account of the Productions, Commerce, and Inhabitants of those Provinces, réimpr. de l'éd. de 1807, Rutland, C.E. Tuttle, 1971.

Hitsman, John Mackay

The Incredible War of 1812; A Military History, Toronto, Univ. of Toronto Press, 1965.

Hornby, Brock

«Fort Amherst, P.E.I.», manuscrit classé, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada, Ottawa, 1965.

Horsman, Reginald

The War of 1812, Londres, Eyre and Spottiswoode, 1969.

Ingram, George

«A History of Coteau-du-Lac», manuscrit classé, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada, Ottawa, 1965.

«Structural History of Coteau-du-Lac», manuscrit classé, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada, Ottawa, s. d.
«Placentia, Castle Hill, Newfoundland», manuscrit classé, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada, Ottawa, 1964. (Maintenant imprimé dans *Manuscript Report Series n° 107*.)
«A Structural History of the Fortifications and Military Buildings at Signal Hill, Nfld.», manuscrit classé, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada, Ottawa, 1964.
«The West Blockhouse, St. Andrews; A Structural Report», manuscrit classé, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada, Ottawa, 1965. (Maintenant imprimé dans *Manuscript Report Series n° 134*.)

Jeremy, David John, éd.

Henry Wamsey and his American Journal, Philadelphie, American Philosophical Society, 1970.

Kendall, John C.

«William Twiss, Royal Engineer, 1745–1827», manuscrit classé, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada, Ottawa, 1966. (Maintenant imprimé dans *Manuscript Report Series n° 132*.)

Kidder, Frederic

Military Operations in Eastern Maine and Nova Scotia during the Revolution, Chiefly Compiled from the Journals and Letters of Col. John Allan, with Notes and a Memoir of Col. John Allan, Albany, J. Munsell, 1867.

Laverty, Robert G.

«Report on the Narrows Blockhouse», manuscrit classé, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada, Ottawa, 1967.

Lee, David

«The Fort at St. Joseph Island», manuscrit classé, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada, Ottawa, 1966. (Maintenant imprimé dans *Manuscript Report Series n° 131*.)
«Fort Malden, Preliminary Report», manuscrit classé, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada, Ottawa, 1964. (Maintenant imprimé dans *Manuscript Report Series/Travail inédit n° 157*.)
«Fort Wellington, A Structural Report», manuscrit classé, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada, Ottawa, 1966.
«Ile-aux-Noix: 1759–1870», *Manuscript Report Series n° 40*, Parcs Canada, Ottawa, 1965.

Lossing, Benson John

The Pictorial Field-book of the War of 1812; Or Illustrations, by Pen and Pencil, of the History, Biography, Scenery, Relics, and Traditions of the Last War for American Independence [. . .], New York, Harper and Brothers, 1869.

McCarthy, M.J.

«A History of Placentia», manuscrit classé, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada, Ottawa, s. d.

McLennan, John Stewart

Louisbourg, from its Foundation to its Fall, 1713–1758, Londres, Macmillan, 1918.

Miquelon, Dale

«Report on Fort Wellington», manuscrit classé, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada, Ottawa, 1966. (Maintenant imprimé dans la série *Manuscript Report Series n° 130*.)

Montréal. Château de Ramezay.

«Specifications for Building a Stone Blockhouse within Fort Wellington [. . .] 13th August, 1838».

Morse, Robert

«Report on Nova Scotia by Col. Robert Morse, R.E., 1784», dans Canada, Archives publiques, *Report on Canadian Archives, 1884*, Ottawa, Imprimeur du roi, 1885.

Nouvelle-Ecosse. Legislature. House of Assembly.

Journal and Proceedings of the House of Assembly of the Province of Nova Scotia, 10th Assembly, Halifax, Imprimeur du roi, 1812.

Nouvelle-Ecosse. Public Archives.

Royal Engineers Papers, RG1, Nova Scotia Records, 1624–1867.

Parkman, Francis

A Half-Century of Conflict, Toronto, George N. Morang, 1899, 2 vol.

Piers, Harry

The Evolution of the Halifax Fortress; 1749–1928, éd. rev., Halifax, Public Archives of Nova Scotia, 1947.
«The Old Peninsular Blockhouses and Road at Halifax, 1751; Their History, Description, and Location», *Collections of the Nova Scotia Historical Society*, vol. 22 (1933), p. 96–153, Halifax.

Poirier, Pascal

«Historic Sites of Acadia», *Acadiensis*, vol. 2, n° 4 (oct. 1902), p. 229, Saint-Jean (N.-B.).

Preston, Richard Arthur

Kingston before the War of 1812; A Collection of Documents, Toronto, Champlain Society, 1959.

Richardson, A.J.H.

«History of the Signal Hill Area, St. John's, Nfld.», manuscrit classé, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada, Ottawa, 1962. (Maintenant imprimé dans *Manuscript Report Series n° 107*.)
Robinson, Charles Walker
Canada and Canadian Defence; the Defensive Policy of the Dominion in Relation to the Character of her Frontier, the Events of the War of 1812–14, and her Position To-day, Londres, Hugh Rees, 1910.

Sandham, Alfred

Montreal and its Fortifications, Montréal, D. Rose, 1874.

Shurtleff, Harold R.

The Log Cabin Myth; A Study of the Early Dwellings of the English Colonists in North America, éd. et introd. Samuel Eliot Morison, réimpr., Gloucester (Mass.), P. Smith, 1967.

Toy, Sidney

A History of Fortification from 3000 B.C. to A.D. 1700, Londres, Heine-
mann, 1955.

Voorhis, Ernest

*Historic Forts and Trading Posts of the French Regime and of the English
Fur Trading Posts*, Ottawa, Imprimeur du roi, 1930.

Webster, John Clarence, éd.

*The Building of Fort Lawrence in Chignecto; A Journal recently found in
the Gates Collection*, Saint-Jean (N.-B.), New York Historical Society,
1941.

Weld, Isaac

*Travels through the States of North America and the Provinces of Upper
and Lower Canada, during the Years 1795, 1796, and 1797*, Londres, J.
Stockdale, 1800, 2 vol., t. 2.

Zaslow, Morris, éd.

*The Defended Border; Upper Canada and the War of 1812; A Collection
of Writings giving a Comprehensive Picture of the War of 1812 in Upper
Canada*, Toronto, Macmillan, 1964.

La Gaspésie, 1760–1867

David Lee

Lieux historiques canadiens
n° 23

| | |
|-----|---|
| 118 | Sommaire |
| 119 | Avant-propos |
| 119 | Introduction |
| 125 | <i>Première partie: la Gaspésie et le gouvernement</i> |
| 125 | La Gaspésie et le gouvernement – Introduction |
| 126 | Présence du gouvernement en Gaspésie |
| 129 | Les besoins de la Gaspésie |
| 139 | Les conséquences de la négligence gouvernementale |
| 142 | <i>Deuxième partie: les pêcheries gaspésiennes</i> |
| 142 | Des morues et autres poissons |
| 151 | Le gouverneur Haldimand et sa seigneurie de Pabos |
| 152 | Charles Robin et son entreprise |
| 162 | <i>Troisième partie: les Gaspésiens</i> |
| 162 | Les Gaspésiens – Introduction |
| 163 | Les Français |
| 166 | Les Anglais |
| 170 | Les Amérindiens |
| 178 | Conclusions |
| 180 | Notes |
| 187 | Bibliographie |

*La Gaspésie n'est pas un comté,
c'est une province.*

Rodolphe Lemieux

Sommaire

Dans les années qui ont suivi la Conquête et jusqu'à la Confédération, la Gaspésie ne faisait pas vraiment partie du Québec ou du Canada. Située en territoire éloigné et accidenté, elle a été négligée par le gouvernement et limitée aux seules ressources de la pêche, ce qui a créé une société très différente de celle du reste de la province. De plus, ses habitants d'origines diverses n'ont jamais réussi, à cause de la médiocrité des moyens de communication, à susciter dans la communauté un sentiment d'unité; en fait, ils se sentaient étrangers non seulement à la population du reste de la province, mais même à leurs propres voisins gaspésiens.

Présenté pour publication en 1975, par David Lee, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada, Ottawa.

Avant-propos

Aux fins de cette étude, le terme «Gaspésie» inclut tout le territoire à partir de Matane sur le Saint-Laurent, jusqu'au point où la Restigouche se jette dans la Baie des Chaleurs. C'est l'habitat de la morue gaspésienne, dont dépend la vie d'une population, que nous tenterons de présenter ici, avec son histoire¹.

La division politique appelée «district inférieur de Gaspé» [*Inferior District of Gaspé*] ne couvre pas entièrement l'habitat de la morue, qui remonte en amont le long du Saint-Laurent. Ce district comprenait à l'origine tout le territoire situé entre Cap-Chat et la Restigouche². (Les Iles de la Madeleine et le Labrador ne sont pas traités dans cette étude, même si le lieutenant-gouverneur du district y exerçait parfois certains droits et pouvoirs.) En 1852, une petite partie de la rive du Saint-Laurent, de Cap-Chat à Sainte-Anne-des-Monts, est retranché du district de Gaspé et incorporée au district de Kamouraska³. La limite ouest de la Gaspésie, soit la frontière qui sépare les autres provinces du Canada du Nouveau-Brunswick, est finalement fixée en 1857, lorsque le gouvernement choisit la rivière Patapédia (branche centrale des trois branches de la Restigouche) au lieu de la Mistouche (Upsalquitch) ou de la Matapédia⁴.

Dans cette étude, le mot gouvernement désigne le réseau dirigé par le gouverneur britannique de l'ancienne Province du Québec (1763–1791), du Bas-Canada (1791–1841) et de la Province Unie du Canada (1841–1867), ainsi que les Assemblées et Conseils législatifs de ces provinces.

Introduction

The peculiar and remote situation of the County of Gaspé, assimilate it in some respects to a separate Colony from Lower Canada, being divided from the other populous parts of the Province by a Wilderness of Four hundred miles, without roads, or any other than Water Communication.

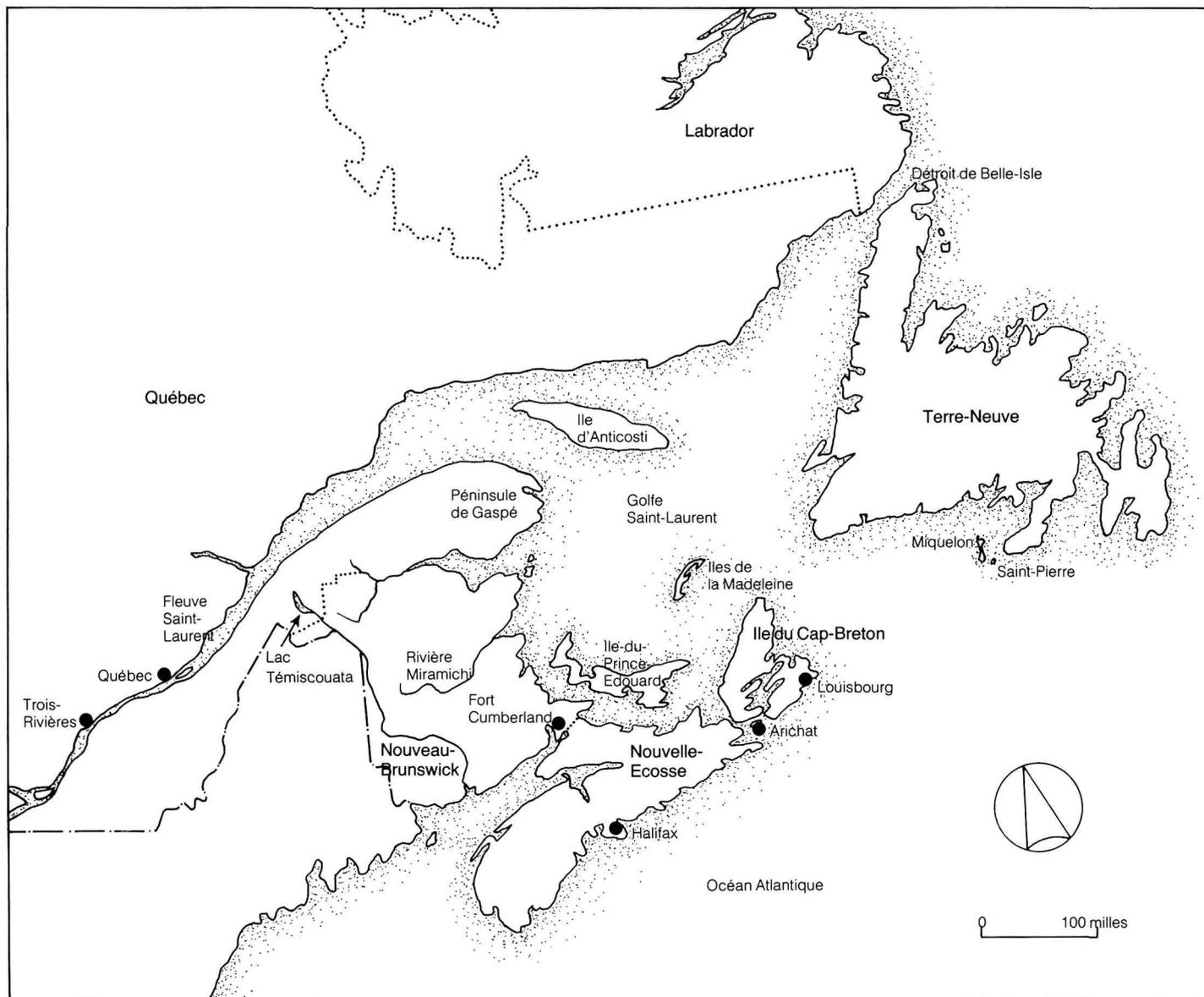
William Fruing

William Fruing, directeur de l'exportation à la société Charles Robin à Paspébiac, attribue la situation particulière du district de Gaspé à la médiocrité des moyens de communication avec les «populous parts of the Province»¹. En 1828, il faut compter une semaine en moyenne pour se rendre de Gaspé à Québec, la capitale provinciale. Comme les communications maritimes dépendent du temps, le voyage peut durer de moins d'une semaine à plus de deux semaines. De décembre à mai, aucun bateau ne navigue; le seul contact possible avec le reste du monde se fait par l'intermédiaire du courageux voyageur qui s'aventure parfois sur ces routes. Cela se passe longtemps avant l'amélioration des moyens de communication et, jusque là, la Gaspésie demeure «peculiar and remote», une terre presque inconnue.

Géographie et pêcheries

La Gaspésie était normalement la première terre rencontrée par les Européens qui se rendaient au Canada. La Baie de Gaspé constituait, dès le XVI^e siècle, un vaste refuge, bien apprécié des navires européens. Après un long voyage sur l'Atlantique agité, de nombreux navires mettaient le cap vers ce refuge où ils pouvaient jeter l'ancre et se reposer, réparer les dégâts, s'approvisionner en eau douce et en combustible et, dans certains cas, se cacher loin de leurs ennemis. Avec un trafic maritime aussi intense, il est difficile de croire que la Gaspésie ait été considérée comme un coin isolé et inconnu du Canada; en fait, la grande majorité des passagers ne mettaient jamais pied à terre à la Baie de Gaspé. Après quelques jours de repos, les navires poursuivaient leur route vers les «populous parts of the Province», le long de la vallée du Saint-Laurent.

Les pêcheries de morue étaient peut-être mieux connues en Europe qu'au Canada. Elles attiraient quelques navires européens sur les rives de la Gaspésie et il arrivait même parfois que certains de ces navigateurs s'y établissent. Toutefois, même pour ces résidents permanents, le Canada n'était presque rien de plus qu'un littoral car leurs établissements s'étendaient toujours en vue de la mer.



Si cette population ne connaissait pas sa propre région, c'est bien sûr à cause de la topographie des lieux. Comme le Père Chrestien Le Clercq le fait remarquer en 1691, «Gaspé is a country full of mountains, woods and rock»². Les Amérindiens eux-mêmes s'aventuraient rarement très loin à l'intérieur des terres et aucun Européen n'a traversé la péninsule avant 1833. Inconnus, les minéraux existant à l'intérieur des terres étaient inexploitable. L'industrie forestière n'a débuté qu'au XIX^e siècle car les rivières, trop sauvages, étaient difficilement navigables; les moyens de transport plutôt médiocres empêchaient également le développement d'un commerce de la fourrure sur une vaste échelle; parfois, les habitants remontaient les rivières sur quelques milles pour jeter leurs filets et capturer le saumon qui abondait à ces endroits. Malgré la fertilité du sol de certaines vallées, l'agriculture demeurait toujours au second plan, après la pêche.

La prospérité des pêcheries de morue gaspésiennes a séduit bon nombre d'Européens dès le XVI^e siècle. On pêche la morue en eau peu profonde, dans les «bancs», qui s'étendent du Labrador jusqu'à Cape Cod; près de la côte, la morue pèse de cinq à dix livres alors qu'elle peut atteindre au large jusqu'à 100 livres. La morue se nourrit surtout de hareng et de capelan et, au printemps, elle suit ces poissons dans leur migration depuis les eaux profondes jusqu'aux bancs où ils frayent pendant l'été. Riche en protéines, la morue a été pendant des siècles en Europe un aliment important.

Les Gaspésiens connaissaient fort peu leur territoire, dit-on, mais ils connaissaient fort bien la mer et tous les bancs de morue avoisinants. Il y avait, en effet, de grands bancs au large de la côte, près de l'île d'Anticosti et de l'île Miscou, sans parler du célèbre banc de l'Orphelin situé dans le Golfe Saint-Laurent. Toutefois, les bancs côtiers étaient plus importants. Les plus abondants se trouvaient entre Cap-des-Rosiers et Cap-d'Espoir, mais il y avait de la morue tout le long de la côte gaspésienne, à partir de Cap-Chat et de Matane sur le Saint-Laurent, jusqu'à l'embouchure de la Restigouche dans la Baie des Chaleurs.

La morue gouvernait la vie de chaque Gaspésien. En été, les pêcheurs, deux ou trois par chaloupe, se rendaient chaque jour à un ou deux milles au large où ils pêchaient jusqu'à ce que la chaloupe soit pleine. Alors, ils revenaient immédiatement au rivage où «l'équipe de terre» fendait et vidait les poissons, les lavait et les mettait dans le sel. La morue qui n'était pas destinée à être séchée demeurait dans le sel jusqu'à son arrivée sur le marché; au contraire, la morue destinée à être séchée ne passait que quelques jours dans le sel puis était étalée en plein air pour sécher au soleil et au vent. A l'époque, la Gaspésie produisait une certaine quantité de morue «verte» (surtout tard l'automne,

lorsqu'il commençait à faire froid et qu'il pleuvait) mais l'industrie de la morue «sèche» lui convenait mieux. Il y avait, le long de la côte, plusieurs plages de galets sur lesquelles la morue plus petite était mise à sécher. Le soir et lorsqu'il pleuvait, le poisson était ramassé et mis à l'abri. Plus tard, l'installation de vigneaux sur lesquels on étendait la morue devint plus courante. Grâce à ce dispositif, l'air circule plus librement et accélère le séchage; après un mois environ de ce traitement, la morue est prête à être embarquée; lorsqu'il fallait attendre l'arrivée des navires, on empilait le poisson et on le protégeait de la pluie à l'aide de branches.

Les Français ont exploité pendant plus de 150 ans les pêcheries gaspésiennes de morue dont la valeur a été l'un des attraits ayant amené les Britanniques à conquérir la Nouvelle-France. La morue gaspésienne était un produit alimentaire très important en France ainsi qu'une source valable de devises étrangères, lorsqu'elle était exportée vers d'autres pays. Les pêcheries gaspésiennes produisaient peut-être le cinquième des quantités totales de morue séchée vendues en Nouvelle-France³. Cette industrie employait des milliers d'hommes et stimulait la construction navale; la marine française faisait même grand cas de ces entreprises de pêche qui formaient des marins d'expérience dont la valeur était inestimable, en temps de guerre.

La Gaspésie jusqu'en 1758

Pendant longtemps, les Français sont venus pêcher en Gaspésie seulement l'été, mais au XVIII^e siècle quelques petits postes de pêche permanents sont établis sur le pourtour de la péninsule. Au moment où le général James Wolfe ravage les côtes gaspésiennes, en 1758, ces établissements comptent de 500 à 600 résidents permanents. Autant de pêcheurs français (et quelques Québécois) viennent pêcher en Gaspésie tout l'été, puis retournent chez eux à l'automne.

Les établissements de pêche français se trouvaient généralement à l'embouchure des cours d'eau où il était possible de trouver de l'eau potable ainsi que du bois pour le chauffage et la construction de maisons, de bateaux et de vigneaux. Les ports à l'abri des grosses vagues, les bonnes plages sur lesquelles souffle toujours la brise et les pêcheries à proximité, permettaient de profiter à fond de toute la durée de la saison. Les eaux au large de Percé sont les plus riches en poissons de toutes sortes, et les terres avoisinantes offrent des plages appropriées mais, malheureusement, Percé n'a pas de port. La Baie de Gaspé, au contraire, possède d'excellents ports mais la morue y est plus rare et la saison de pêche, plus courte. Les pêcheries de la Baie des Chaleurs ne sont pas aussi foisonnantes que celles de

Percé, mais ses barachois (lagunes séparées de la mer par des bancs de sable triangulaires émergés sous l'action de la marée) constituent des ports et des plages splendides. Leur entrée étroite (ou goulet) laisse passer des chaloupes de pêche et de petites goélettes qui peuvent jeter l'ancre en toute sécurité dans ces eaux protégées; à marée haute, les navires peuvent mouiller dans la rade extérieure au barachois, et toutes les opérations de terre peuvent être exécutées sur le banc de sable. L'été, tout au long du XIX^e siècle, les pêcheurs vivaient dans des cabanes sur la plage; à l'automne, lorsque la pêche ralentissait, ils se retireraient dans des maisons plus confortables et plus éloignées de la mer et se rapprochaient ainsi de la forêt, de son bois et de son gibier⁴.

Pendant le régime français, les établissements de pêche gaspésiens se sont développés pour ainsi dire sans l'aide des autorités gouvernementales de Québec ou de Versailles. Bien que la Gaspésie relevait nominalement, à cette époque, de la juridiction du gouverneur de Québec, ce dernier n'exerçait pas vraiment son autorité dans cette région éloignée. En été, Percé était un lieu d'agitation et de désordre: les pêcheurs de France s'arrachaient les meilleurs coins des plages et, après une dure journée de pêche, on buvait, on jouait et on se battait. Percé était aussi le refuge des contrebandiers et des fugitifs désireux de s'embarquer sur des navires à destination de l'Europe.

La région gaspésienne comptait plusieurs seigneuries, mais la seigneurie du Grand Pabos fut la seule à s'être jamais développée. L'établissement à Gaspé de la famille Lefebvre de Bellefeuille fournit aux autorités françaises l'occasion d'investir un résident de Gaspé de quelque pouvoir local. Georges Lefebvre de Bellefeuille, devenu subdélégué de l'intendant en 1737, n'avait en réalité que peu de pouvoir pour faire respecter l'ordre et la loi dans la région. En 1757, Pierre Revol, un propre à rien, est nommé agent du gouverneur à la Baie de Gaspé; il meurt l'année suivante, trois jours avant l'arrivée de Wolfe et de ses troupes dans la baie. On émet plusieurs suggestions en vue de fortifier la Baie de Gaspé, mais cette question est, comme tant d'autres en Gaspésie, négligée par le gouvernement français. Les établissements gaspésiens et leur économie croissent par eux-mêmes, sans aucun encouragement de la part du gouvernement français (qui, en fait, s'en désintéresse complètement). Les Gaspésiens, acquièrent ainsi une certaine indépendance, et la Gaspésie devient pratiquement une colonie autonome.

La Gaspésie après 1758

Après la chute de Louisbourg en 1758, Wolfe entre en Gaspésie et dévaste les établissements français de Mont-Louis, de la Baie de Gaspé, de Pabos et de Grande-Rivière. Les soldats de Wolfe détruisent plus de 15 000 quintaux (poids de 100 livres) de poissons séchés, 100 maisons et 150 embarcations. Une partie de la population s'est déjà enfuie à Québec et la majorité de ceux qui restent est envoyée en France. Quelques familles, surtout celles de Pabos et de Grande-Rivière, se cachent dans les bois où, pendant quelques années, ils vivent des produits de la terre, de la chasse et de la pêche. En 1759 et en 1760, un certain nombre d'entre eux partent de Miramichi vers le nord et fondent un établissement à l'embouchure de la Restigouche, près d'un village micmaque. Québec tombe aux mains de Wolfe en 1759, mais en 1760, le Roi de France espère toujours sauver la Nouvelle-France et il envoie alors une flotte, des hommes et des provisions. Cette flotte se rend d'abord à la Baie des Chaleurs où les Acadiens se sont réfugiés. Une flotte britannique la suit et défait les Français ainsi que leurs alliés Acadiens et Amérindiens, en juillet 1760. Les Britanniques détruisent également un grand nombre de bâtiments provisoires situés dans l'établissement acadien (du nom de Nouvelle-Rochelle) ainsi que la plupart des sloopes et des goélettes acadiens. La flotte britannique revient ensuite à Louisbourg et laisse les Français dans la baie. Cet automne-là, les Britanniques envoient quelques navires à la Restigouche en vue d'y recevoir la reddition des troupes françaises qui y sont restées et qui repartent vers la France⁵.

Après la Conquête, quelques-uns des Français qui habitaient la Gaspésie reviennent dans la Baie des Chaleurs à l'endroit où se trouvait jadis leur maison. Ces gens sont très doués pour la pêche et la salaison de la morue; c'est probablement d'eux que les nouveaux venus apprennent la technique. Quant aux réfugiés acadiens, certains s'en vont à Québec et d'autres en Nouvelle-Ecosse, mais plusieurs s'installent définitivement à la Baie des Chaleurs. Peu de temps après la Conquête, la célébrité des pêcheries gaspésiennes commence à attirer les colons anglais dans la région. D'après un recensement, cependant incomplet, effectué en 1765, la population se compose à cette époque de 300 à 325 Européens dont un sixième environ est britannique⁶. En 1774, 81 Acadiens exilés en France reviennent en Gaspésie sur les navires de Charles Robin⁷. Un bulletin de recensement de 1777 indique que plus de 500 Européens ont leur résidence permanente en Gaspésie⁸. Au cours des années, d'autres groupes arrivent dans la région, notamment des Irlandais et des Anglo-Normands et, en 1784, la Gaspésie accueille de 500 à 600 loyalistes. En 1808, la population s'élève à 3200 personnes⁹. Le cou-

Tableau 1. «Statistiques comparées: population de la région de Gaspé au cours des années 1819, 1825, 1831 et 1842» (Archives publiques Canada, MG11, CO42, vol. 504, p. 23.)

| SETTLEMENT OF | 1819. | 1825. | 1831. | 1842. | | |
|---|-------|----------|-------|---------------|--|--------------|
| Cape Chat - - - - - | 18 | 26 | 37 | 50 | -- The population of these first four places is taken from an estimate by J. Le Boutillier, esq. In the census of 1825 and 1831, St. Anne's and Grand Etang are reckoned together. | |
| St. Anne - - - - - | 38 | 39 | 130 | 320 | | |
| Mont Louis - - - - - | - | - | - | 20 | | |
| Riv ^e Madeleine - - - - - | - | - | - | 15 | | |
| Grande and Petite Vallée } Cloridorm - - - - - | - | - | - | - | } 775 By returns furnished to the Commissioners of Inquiry. | |
| Grand Etang - - - - - | - | - | 71 | - | | |
| Fox River - - - - - | 35 | 53 | - | - | | |
| Griffin Cove - - - - - | 30 | - | 69 | - | | |
| Cape Rosiers - - - - - | 18 | 48 | 40 | - | | |
| - - - - - | - | - | -100 | - | | |
| Gaspé Head - - - - - | - | - | - | - | | } 158 Ditto. |
| Indian Cove - - - - - | - | - | 76 | - | | |
| St. George's Cove - - - - - | 123 | 276 | 43 | - | | |
| Grand Grève - - - - - | - | - | 50 | - | | |
| Cap De Beauséau and Little Gaspé } Peninsula - - - - - | - | - | 105 | - | | |
| North West Branch - - - - - | - | - | 61 | - | | |
| Ance aux Cousins - - - - - | - | - | 90 | - | | |
| South West Branch - - - - - | 224 | 356 | 322 | - | | |
| Gaspé Basin - - - - - | - | - | - | 418 | } 418 Ditto. | |
| Sandy Beach - - - - - | - | - | - | - | | |
| New Haldimand - - - - - | 31 | 61 | 43 | - | | |
| Douglasstown - - - - - | 109 | 120 | 150 | 520 | | |
| Seal Cove, &c. - - - - - | - | - | 37 | - | | |
| Point St. Peter - - - - - | 52 | 44 | 199 | - | | |
| Mal Bay - - - - - | 141 | 264 | 361 | 650 | | |
| Corner of the Beach - - - - - | 21 | - | 62 | - | | |
| Percé - - - - - | 285 | 347 | 500 | 800 | | |
| Ance au Beaufils - - - - - | - | 73 | 186 | 400 | | |
| Cape Cove - - - - - | 108 | - | 234 | - | | |
| Cape Despoir - - - - - | - | - | - | 250 | } 250 Ditto. | |
| Bonaventure Island - - - - - | 43 | 93 | 172 | 220 | | |
| Little River - - - - - | - | 250 | 145 | - | | |
| Grand River - - - - - | 100 | - | 257 | 1,000 | | |
| Pavos - - - - - | 35 | 152 | 53 | - | | |
| Newport - - - - - | 95 | - | 140 | - | | |
| Port Daniel, &c. - - - - - | 281 | 279 | - | 750 | | |
| Hopetown - - - - - | - | 334 | - | 540 | | |
| East Nouvelle - - - - - | - | - | - | - | | |
| Cox - - - - - | 434 | 607 | 2,352 | 1,670 | | |
| New Carlisle - - - - - | 334 | 471 | - | - | | |
| Paspebiac - - - - - | 402 | 518 | - | 1,100 | | |
| Hamilton - - - - - | - | - | - | - | | |
| Bonaventure - - - - - | - | - | - | - | | |
| New Richmond - - - - - | - | - | - | - | | |
| Black Cape - - - - - | 283 | 446 | - | 950 | | |
| Casapédiac - - - - - | - | - | - | - | | |
| Maria - - - - - | 357 | 475 | - | 1,000 | | |
| Carleton - - - - - | 427 | 576 | - | 720 | | |
| Nouvelle Rivier - - - - - | - | - | - | - | | |
| Shoolbred Seignior - - - - - | - | 121 | 2,600 | 800 | | |
| Cross Point - - - - - | - | - | - | - | | |
| Mission Point - - - - - | - | 381 | - | - | | |
| - - - - - | - | Indians. | - | - | | |
| Flat Lands - - - - - | - | - | - | 1,250 | | |
| Kempt Road - - - - - | 100 | - | - | including 400 | | |
| Matapediach - - - - - | - | - | - | Indians. | | |
| TOTALS - - - - - | 4,024 | 6,498 | 8,502 | 14,176 | | |

rant d'immigration se calme après l'arrivée des loyalistes, mais le rythme rapide des naissances entraîne une augmentation considérable de la population. Le tableau 1 montre la croissance démographique de la population européenne en Gaspésie au début du XIX^e siècle¹⁰. En 1852, la population atteint le nombre de 19 546 et, en 1861, elle compte 24 518 personnes¹¹.

Aux XVII^e et XVIII^e siècles, la Gaspésie ignorée et négligée des autorités françaises devient presque une colonie distincte et livrée à elle-même. Lorsque ce comté tombe aux mains des Britanniques, ceux-ci font preuve de la même négligence. Comme William Fruing l'a fait remarquer, la Gaspésie était de plus en plus «une colonie distincte du Bas-Canada»¹².

A cause de son éloignement et de sa topographie, la Gaspésie n'a jamais vraiment fait partie du Québec, ou du Canada, dans la période qui va de la Conquête à la Confédération. La présente étude examinera trois aspects de cette période de l'histoire gaspésienne: 1) attitude négligente du gouvernement à l'égard de la Gaspésie; 2) prédominance de l'industrie de la pêche dans cette région et 3) caractère diversifié et non intégré de la population gaspésienne.

Première partie: la Gaspésie et le gouvernement

La Gaspésie et le gouvernement – Introduction

And considering the remote situation of the county of Gaspé[. . .] be it further enacted[. . .] that the said county of Gaspé shall be erected into an inferior district, to be called the inferior district of Gaspé.

Quebec (Province). Laws, Statutes, 1793

L'adjectif «inférieur» rattaché au district de Gaspé signifie que ses tribunaux n'ont pas autant de pouvoir que ceux des autres districts judiciaires de la province du Bas-Canada¹. Cette expression figure dans la plupart des actes authentiques et dans les discours aux citoyens, au cours des cinquante années, ou presque, qui suivent 1793. Aux yeux du gouvernement, cependant, le district de Gaspé est inférieur en bien d'autres points. Comparée aux autres districts, la Gaspésie n'accueille qu'une poignée de fonctionnaires publics qui sont toujours moins bien payés que leurs homologues des autres districts.

Présence du gouvernement en Gaspésie

Prenant effet le premier jour du mois de mai 1775, la nomination du Major Nicholas Cox au poste de lieutenant-gouverneur ou surintendant de Gaspé le rend directement responsable du district devant le gouverneur général à Québec, Sir Guy Carleton. Né en Angleterre en 1724, Cox sert dans le 47^e régiment lors du siège de Louisbourg (1758) et de celui de Québec (1759). Il arrive à Québec en août 1775 pour prendre en charge ses nouvelles fonctions et participe immédiatement à un autre siège. Au cours de l'été et de l'automne 1775, une armée américaine combattant pour l'indépendance des 13 colonies attaque la province de Québec et, dans ces circonstances, Cox reprend le service militaire. Il agit alors comme instructeur de l'armée jusqu'à ce qu'il soit nommé membre de l'état-major sous Carleton¹. Les Américains ne sont pas chassés du Québec avant l'été 1776 et Cox ne peut se rendre en Gaspésie avant l'été suivant.

À l'été 1777, Carleton envoie Cox en Gaspésie afin qu'il se rende compte de l'économie de la région, de la situation des Amérindiens et de l'attitude des habitants devant la Révolution américaine². En 1780, on commence à construire à Percé une maison qui sera la résidence officielle de Cox; toutefois, à l'arrivée des loyalistes en 1784, il est décidé que le lieutenant-gouverneur devra résider parmi eux à New Carlisle et on cesse donc les travaux à Percé³. Le Palais du Gouvernement à New Carlisle ne fut jamais construit et Cox semble n'avoir jamais eu de résidence permanente en Gaspésie. Il visite la Gaspésie en 1777, 1778 et 1780 et accompagne les loyalistes en 1784. En 1786, il conclut un accord foncier avec les Amérindiens et fait prêter le serment d'allégeance aux loyalistes et aux Acadiens de la Baie des Chaleurs. Il semble n'avoir passé l'année entière en Gaspésie qu'en 1784, 1790 et 1791. Il n'y est pas retourné, croit-on, après 1791⁴. Cette absence de Cox prive, bien entendu, le gouverneur général de renseignements de première main sur les besoins et les problèmes de la Gaspésie.

Dans les premières années de son mandat en tant que lieutenant-gouverneur, Cox était responsable d'une région dont l'étendue, vague et indéterminée, n'a été délimitée officiellement qu'en 1788. Plus tard, en 1793, cette division politique a été dénommée «District inférieur de Gaspé»⁵.

Cox meurt le 8 janvier 1794 à Québec. Au cours du même mois, Francis LeMaistre, lui aussi ancien officier de l'armée, est désigné pour le remplacer. Natif de l'Île de Jersey, LeMaistre a servi aux Antilles dans le 98^e régiment, et plus tard au Canada dans le *Royal Fusiliers*, en tant qu'aide de camp et secrétaire de Carleton (devenu Lord Dorchester). Au moment de sa nomination, il était sous-adjutant général de l'armée au Canada.

Même s'il est lieutenant-gouverneur, LeMaistre relève selon son mandat, de l'autorité du lieutenant-gouverneur de Québec ainsi que du gouverneur. Ce poste donne droit à une rémunération annuelle de £400, mais LeMaistre n'en reçoit que 300, le reste étant versé à la veuve de Cox. En 1796, il adresse une pétition au gouverneur à l'effet que son salaire beaucoup trop bas l'empêche de remplir toutes ses fonctions (qui incluent également la surintendance du commerce et des pêcheries du Labrador). LeMaistre visite la Gaspésie en 1795 pour la première et probablement la seule fois. À sa mort, le 13 février 1805, R.S. Milnes, administrateur de la province, déclare que pour cause de santé LeMaistre n'avait pu se rendre à Gaspé, *for some years past[. . .] where it was intended he should reside during a part, at least, of every year; and I am sorry to find that the Public Concerns in that distant District have suffered very essentially through the want of an acknowledged Agent on the part of Government residing there.*

La veuve de LeMaistre reçoit une pension annuelle de £50 jusqu'à sa mort et son frère, William, occupe par la suite pendant de nombreuses années le poste de grand voyer des routes gaspésiennes⁶.

Milnes recommande, pour succéder à LeMaistre, un de ses vieux amis, Alexander Forbes, capitaine à la retraite du *Royal Regiment of Horse Guards*. Forbes est né vers 1752. Son mandat de lieutenant-gouverneur est daté du 18 février 1805 mais sa nomination officielle n'a été approuvée qu'en août 1807, avec effet rétroactif. Forbes a visité la Gaspésie en 1809 mais n'y revint probablement jamais. Pendant de nombreuses années, il ne réside même pas en Amérique du Nord. En 1821, Louis-Joseph Papineau et son parti commencent à se plaindre à l'Assemblée de cette charge inutile imposée aux citoyens de cette province. Le gouverneur général, Lord Dalhousie, transmet la proposition de l'Assemblée d'abolir ce poste et écrit à la Grande-Bretagne qu'il a besoin d'un fonctionnaire supérieur en ces lieux (Gaspé), car il n'a aucun moyen d'atteindre les citoyens de ce comté. Finalement, Dalhousie se sent obligé de se rendre personnellement en Gaspésie pour étudier les besoins et les intérêts de ce district. Entre-temps, Forbes demeure en Grande-Bretagne, alléguant que sa mauvaise santé l'empêche de se rendre en Gaspésie. En 1826, l'Assemblée refuse de voter les crédits nécessaires à son salaire annuel de £300. Toutefois, le gouverneur général continue de le rémunérer grâce aux fonds privés de la Couronne, apparemment jusqu'à la mort de Forbes dans les années 1830⁷.

Lors de la création de la province du Bas-Canada en 1791, une Assemblée législative et un Conseil législatif sont créés à Québec. Il semble qu'aucun Gaspésien n'a jamais fait partie,

avant les années 1840, du Conseil législatif de la province⁸ qui était le véritable détenteur du pouvoir. Le district de Gaspé (appelé également comté, à cette époque) obtient alors un siège à l'Assemblée. Dès le début, la difficulté d'entrer en contact avec ce district engendre de grandes difficultés. Au tournant du siècle, deux concessions sont consenties à la Gaspésie en vue de satisfaire aux exigences particulières du comté. A cause de son territoire très vaste, on permet la création de deux bureaux de vote, au lieu d'un seul comme partout ailleurs (malgré cela, l'éloignement et la médiocrité des moyens de communication privent un grand nombre d'électeurs de leur droit de suffrage); à cause de la grande distance qui sépare ce district de Québec, la période prescrite pour le retour des brefs d'élections est prolongée de 50 à 100 jours⁹.

Certains représentants élus pour défendre les intérêts de la Gaspésie ne sont même pas des résidents de ce district, mais simplement des personnes qui ont eu l'occasion de s'y rendre à un certain moment (par exemple, William Vondenvelden, de 1800 à 1804, et J.-T. Taschereau, de 1819 à 1827). Au cours des années, plusieurs plaintes contre la corruption et les procédures¹⁰ illégales de vote se font entendre, et de 1827 à 1832 la Gaspésie n'est représentée par personne à l'Assemblée. Robert Christie est élu cinq fois pour représenter le comté, mais on lui refuse toujours son siège parce qu'il s'est fait l'ennemi de Papineau et de son parti alors qu'il était fonctionnaire.

Deux gouverneurs généraux au courant de la non-représentation de Gaspé au gouvernement se rendent en personne dans ce district. Lord Dalhousie, entre autres, visite la Gaspésie en 1826 et fait parvenir plusieurs recommandations au Secrétaire des colonies, en Grande-Bretagne. Il propose alors la construction d'une route qui relierait la Gaspésie et le Nouveau-Brunswick au Québec, en passant par la vallée de la Matapédia. Ce projet est finalement réalisé, ce qui n'est pas le cas des autres propositions. Lord Dalhousie recommande également d'accroître l'appui et la protection à l'endroit des pêcheries, ainsi que d'encourager l'immigration en Gaspésie qui recèle, croit-il, de vastes étendues de terre riche et vierge¹¹. Lord Aylmer, à son tour, visite la Gaspésie en 1831 mais cette tournée n'entraîne que peu de résultats.

A ce moment-là, toutefois, quelques-uns des problèmes du district sont en partie résolus. En 1832, Christie abandonne (peut-être sur les conseils d'Aylmer) la lutte pour sa réélection, permettant ainsi au comté de Gaspé d'obtenir enfin un siège à l'Assemblée. De plus, suite à une redistribution des sièges, le comté de Gaspé envoie deux représentants à Québec, en 1832. Il faut ajouter qu'en 1830, le comté est divisé en deux; c'est de

cette façon que naît le comté de Bonaventure qui élit lui aussi deux représentants à Québec. Ainsi, de 1832 à 1838, le district inférieur de Gaspé occupe quatre sièges à l'Assemblée provinciale (de 1838 à 1841, l'Assemblée est suspendue). Plus tard, soit de 1841 à 1867, ces deux comtés ont chacun un siège à l'Assemblée de la Province Unie du Canada¹².

La Gaspésie n'étant souvent que peu ou pas représentée dans les conseils gouvernementaux, le gouverneur s'informait parfois de la situation du district auprès d'un certain nombre de Gaspésiens d'occupations diverses. Parmi ce groupe figurait par exemple le seul médecin de la région, les juges locaux et les agents de douane, ainsi que les juges de paix et les arpenteurs travaillant en Gaspésie¹³. Par ailleurs, bon nombre de citoyens écrivaient d'eux-mêmes au gouverneur pour se plaindre de la situation du district et soumettre des suggestions et des renseignements. Le système judiciaire était l'un des points les plus critiqués.

Le désordre public a longtemps été en Gaspésie un grave problème qui, dit-on, fut la cause de la lenteur de son développement. Pour l'expliquer, on invoquait l'éloignement du district, mais ce désordre était aussi dû au grand nombre de pêcheurs itinérants qui envahissaient la Gaspésie en été, Anglo-Normands, Britanniques et autres Européens ainsi que Québécois et Américains, souvent en conflit les uns avec les autres aussi bien qu'avec les Gaspésiens. La confusion, caractéristique de la Gaspésie pendant le régime français, se réinstalle presque immédiatement après la Conquête. Dès 1764, les problèmes dus au rassemblement en Gaspésie de multitudes aussi diversifiées et tapageuses sont connus du gouvernement qui ne fait presque rien pour les résoudre¹⁴.

L'arrivée des loyalistes, en 1784, dans une région où l'appareil judiciaire est primaire ne fait qu'envenimer la situation. Une grande partie des arrivants sont des soldats réformés et célibataires qui ne restent en Gaspésie qu'un ou deux ans. Ils forment un groupe tout particulièrement tumultueux; comme le dit Cox, «certains soldats licenciés sont vraiment détestables»¹⁵. On n'a guère le moyen de les contrôler et, comme les agents fonciers le font remarquer en 1820, les juges sont contraints de fermer les yeux devant le crime, s'ils ne veulent pas être insultés et probablement même maltraités par les criminels en question. En 1843, on signale que les citoyens ont tellement peu confiance dans le système judiciaire que le nombre de litiges a diminué malgré la croissance considérable de la population. Les Acadiens ne sont pas considérés comme des violateurs de l'ordre public. Par ailleurs, les Amérindiens constituent une «race inoffensive», quoique seulement à l'égard des Européens: il y a en effet un pro-

blème très grave de criminalité parmi les Amérindiens, causé principalement par le trafic du whisky. La vente de boissons alcoolisées et leur importation sur une vaste échelle ont apporté le désarroi chez les Amérindiens aussi bien que chez les Européens. Comme les licences de vente de boissons alcoolisées sont très difficiles à obtenir, on y passe outre, et il est impossible de repérer les distributeurs non autorisés. La contrebande surabonde: commerçants itinérants et navires de pêche de retour d'Espagne, du Portugal et des Antilles. Au cours des années, Québec reçoit plusieurs plaintes et pétitions, mais les contrôles gouvernementaux sont lents à s'exercer¹⁶.

Le premier juge de paix de Gaspé, Félix O'Hara, est nommé en 1765, mais seuls les cas mineurs relèvent de sa compétence. En 1788, la Gaspésie compte 17 juges de paix; toutefois, ce nombre est fictif puisque plusieurs de ces juges ne résident pas dans le district¹⁷.

La première cour des plaids communs en Gaspésie ouvre ses portes en 1719 et O'Hara en est le juge¹⁸. Plus tard, Charles Robin et Isaac Mann en feront partie. Seuls les cas mineurs y sont entendus et, même dans ce domaine, la cour fonctionne mal à cause de la médiocrité des moyens de communication. Charles Robin donne sa démission en 1792 parce que O'Hara ne tient de séances qu'à Percé et que Robin n'a pas les moyens de s'y rendre pour trois semaines une fois par an, et encore moins quatre fois. Dans de telles conditions, il est ardu de recruter des juges¹⁹, et les plaideurs même trouvent qu'il est difficile de se rendre aux sessions. En 1793, lors de la création par le gouvernement de trois districts judiciaires au Bas-Canada, le comté de Gaspé est désigné district inférieur; sa cour a moins de pouvoir que les autres. Le gouvernement dote Gaspé d'une cour provinciale qui ne peut cependant entendre les cas qui relèvent du tribunal maritime, ceux qui portent sur des montants dépassant £20 et les poursuites touchant les biens immobiliers²⁰. O'Hara est le premier juge de cette cour. En 1807, le juge provincial de la Gaspésie est payé £200 par an, tandis que son homologue de Trois-Rivières reçoit £500 pour la même période²¹. Chaque année, on doit tenir des sessions à Bonaventure, Carleton, Percé et Douglstown, mais elles se font de plus en plus rares.

En 1822, le gouvernement étend la compétence de cette cour aux causes concernant des montants pouvant atteindre £100. Les sessions annuelles à New Carlisle, Carleton, Percé et Douglstown deviennent obligatoires, ainsi que la session ordinaire des juges de paix. La session des juges de paix de 1824 est la première à être tenue depuis 23 ans. En l'absence de corps municipaux, ces sessions permettent aux habitants de la région de faire part au gouvernement (ce qui était impossible en Gaspésie

pendant longtemps) des conditions et des besoins de leur communauté. Toutefois, si l'on ne se plaint plus de la non tenue de sessions par la cour, on trouve que les jurés sont choisis pour de très longues périodes en mauvaise saison, et qu'ils doivent se rendre dans des coins très éloignés. Il est encore difficile de transférer à Québec toutes les causes criminelles, celles relevant de l'Amirauté, ainsi que tous les appels et les actions civiles plus sérieuses; on ne transmet donc que peu de procès à Québec. En 1849, la cour provinciale de la Gaspésie reçoit enfin les mêmes pouvoirs que les autres cours de la province, et le district perd alors son caractère d'«infériorité»²².

Le premier shérif de Gaspé est nommé à l'arrivée des loyalistes. De fait, en 1784, le lieutenant-gouverneur Cox nomme Thomas Mann à ce poste, moyennant un salaire annuel de £20. En 1808, Mann reçoit £50, soit la moitié du salaire payé aux shérifs des autres districts de la province²³. Cette année-là, l'Assemblée donne priorité à la construction, à New Carlisle et à Percé, de prisons et de palais de justice attenants qui ne sont achevés que plusieurs années plus tard; la prison de New Carlisle, en particulier, est terminée vers 1820. Quelques années plus tard, le gouvernement abandonne le projet de construction à Percé et achète un grand bâtiment en pierre appartenant à John LeBoutillier pour en faire une prison et un palais de justice²⁴.

Les Gaspésiens ne sont pas de nature vindicative; la première exécution, qui a lieu en 1866, entraîne la protestation populaire. Les Gaspésiens s'intéressent toujours au bien-être des prisonniers. A Percé, par exemple, un Amérindien incendiaire est emprisonné sans être jugé. Comme le shérif ne s'occupe pas de le faire mettre à l'abri du froid et de lui fournir la nourriture nécessaire, l'Amérindien meurt de froid après 20 mois, malgré les efforts déployés par les villageois pour le tenir en vie. Dans un autre cas, les citoyens de l'endroit forcent le gouvernement à relâcher un contrebandier de boissons alcoolisées, vieux et malade, malgré les protestations des juges de paix qui pensent qu'on tourne ainsi la justice en dérision²⁵. En 1851, les résidents du comté de Bonaventure envoient une pétition au gouvernement pour la construction d'une voie de chemin de fer allant jusqu'à Québec; ils proposent alors qu'on charge les criminels de cette construction. D'après eux, les seuls crimes de ces détenus sont l'ignorance, la pauvreté et l'infortune; il vaut mieux les placer sous la voûte céleste, dans un climat salubre²⁶.

La Gaspésie comptait quelques autres fonctionnaires mais ils étaient tous fort mal payés: il y avait par exemple un agent de la douane à Douglstown et à New Carlisle, ainsi qu'un grand voyer qui n'avait que peu de routes à inspecter. Le gouvernement versait également une allocation périodique à un missionnaire tra-

vaillant chez les Amérindiens de la Restigouche, ainsi qu'à quelques intitués. Avec un aussi petit nombre de fonctionnaires qui, de plus, ne résident pas tous dans la région, la présence du gouvernement se fait peu sentir dans le district inférieur de Gaspé.

Les besoins de la Gaspésie

L'appareil gouvernemental conçu pour administrer le district de Gaspé était évidemment trop faible; en conséquence, les besoins et les problèmes particuliers de cette région ont été gravement négligés.

Instabilité des droits de propriété

Pendant plus d'un siècle, la Gaspésie a connu d'énormes problèmes de propriété foncière et, selon plusieurs, l'instabilité des droits et des titres retarde considérablement le développement économique du district. On a essayé de résoudre le problème, mais aucun des moyens mis en oeuvre n'y a réussi entièrement.

La plupart des immigrants britanniques des années 1760 se sont établis aux alentours de la Baie de Gaspé, tandis que les Acadiens occupaient paisiblement les terres qui longent la Baie des Chaleurs, et surtout le barachois de Tracadigash (appelé plus tard Carleton), et l'embouchure de la Bonaventure. Apparemment, le gouverneur Murray leur aurait accordé la permission de s'établir sur ces terres¹. Les arpenteurs de l'Etat, comme John Collins, avaient fait rapidement le tour de la Gaspésie dressant des ébauches de la région; Collins et d'autres hauts fonctionnaires se sont vu concéder par la suite une parcelle de terrain déjà occupée par les Acadiens²; cependant, étant donné que les concessionnaires ne cherchaient pas à exploiter ces terres, les Acadiens ne s'en trouvaient donc pas lésés. Les problèmes de propriété foncière se sont encore compliqués à l'arrivée des loyalistes, en 1784, qui reçurent des terres déjà concédées à d'autres. Il est arrivé, par exemple, que trois groupes (loyalistes, Acadiens et Amérindiens) réclament la possession d'un même terrain marécageux, à l'embouchure de la Restigouche³.

A cette époque, la Gaspésie n'est plus le vaste district presque désert d'autrefois, où chacun peut s'établir là où il le désire. De plus, les loyalistes insistent, beaucoup plus que les Acadiens, pour obtenir des titres sûrs et bien définis, garantissant leurs droits; pour leur malheur, ils ne reçoivent que des billets de louage: il s'agit de terres parfois occupées depuis longtemps ou réclamées par les Acadiens. Pour mettre fin à la confusion, le gouverneur Dorchester envoie John Collins, alors arpenteur général adjoint, à la Baie des Chaleurs, dans le but de rassembler des preuves de concession pour toutes les terres occupées par les résidents. A l'été 1786, Collins fait le tour de la baie accompagné de Cox; ils reçoivent alors les serments d'allégeance de la population et prennent note des réclamations, sans toutefois procéder au relevé précis de tous les établissements comme l'avait demandé Dorchester⁴, peut-être parce que cette tâche était beaucoup plus ardue que Dorchester ne l'avait imaginé. En

1787, le gouverneur en conseil ordonne à Collins de rédiger et de signer des certificats garantissant, au nom du gouvernement, le droit de propriété des résidents ayant reçu des lots de l'Etat⁵, mais il ne s'agit pas, là encore, de titres définitifs de propriété.

La tenure seigneuriale était également source de confusion en Gaspésie. Par exemple, trois marchands britanniques du nom de Dutens, Anderson et Smith avaient obtenu, en 1770, une ordonnance leur donnant droit à 10 000 acres sur la Baie des Chaleurs; ils y exploitèrent pendant quelques années une petite entreprise de pêche. Dutens meurt en 1774; un autre marchand britannique, John Shoolbred, achète l'ordonnance pour £3000 et continue d'exercer ce commerce jusqu'à ce que des corsaires américains l'en délogent, en 1779. Bien qu'il ne soit pas permis d'acheter ou de transférer une ordonnance, le gouvernement accepte, après la guerre, de lui concéder une terre sur la baie à Pointe Miguasha, l'élevant au rang de seigneurie, à condition qu'il permette aux pêcheurs d'utiliser les plages et les boisés adjacents pour préparer leurs poissons. Quelques loyalistes déjà établis sur ces terres sont alors obligés de partir. Toutes ces difficultés font que Shoolbred renonce à exploiter ces terres et, même en 1815, Joseph Bouchette signale qu'aucun arrivant ne s'y est installé⁶.

Selon Maurice Séguin, le district de Gaspé était distinct du Bas-Canada parce que régi par le système communal de la division des terres plutôt que par le régime seigneurial comme dans les autres parties du Bas-Canada. Et c'est pourquoi, selon Séguin, les Canadiens français du reste du Bas-Canada considéraient la Gaspésie comme un pays étranger et n'étaient pas enclins à s'y établir⁷. Dans le cas de Shoolbred, cependant, le régime seigneurial fut réellement un obstacle à la colonisation. Pour compliquer la situation, plusieurs seigneuries gaspésiennes concédées par le roi de France continuèrent d'exister après la Conquête. La seigneurie de Grand-Pabos, par exemple, progressait très lentement et fut abandonnée lorsque les redevances seigneuriales demandées amenèrent la plupart des habitants, déjà peu nombreux, à quitter les lieux pour fonder une nouvelle colonie près de Newport⁸. Sur la rive du Saint-Laurent, les seigneuries de Sainte-Anne-des-Monts, Rivière-la-Madeleine et Grande-Vallée, par exemple, occupées surtout par des Canadiens français venus d'en amont du fleuve, croissaient lentement elles aussi parce que la pêche n'y était pas aussi bonne et que les terres arables y étaient rares. Le district inférieur de Gaspé était ainsi, comme le reste du Canada, régi par un régime à la fois seigneurial et communal.

En 1787, deux marchands britanniques achètent les anciennes seigneuries françaises de Deneau (Port-Daniel) et Restigouche, mais sans toutefois réussir à faire ratifier le transfert de la propriété seigneuriale. L'Etat découvre alors qu'il a placé un grand nombre de loyalistes sur cette terre seigneuriale, et Dorchester décide par conséquent d'exproprier les détenteurs des fiefs. Dix ans plus tard, le gouvernement réussit à conclure un marché avec les propriétaires absenteïstes. La terre, rachetée dans le régime seigneurial, peut maintenant devenir une tenure libre⁹. Pourtant, de 1784 à 1797, plusieurs loyalistes occupent encore des terres appartenant à d'autres propriétaires. En 1797, les billets de louage qui leur avaient été remis en 1784 pour leurs terres sont reconnus, mais il s'agit encore là de titres vides.

En 1789, le gouverneur crée le conseil des terres de Gaspésie [*Gaspé Land Board*] afin de régler les problèmes fonciers locaux. Ce conseil est formé de Cox, Félix O'Hara et Charles Robin, ainsi que d'un loyaliste et de deux Canadiens français, mais il ne compte aucun Acadien¹⁰. Les Acadiens ont de la difficulté à se faire entendre, mais à force de pétitions au gouverneur et au Conseil à Québec, ils trouvent parfois une oreille attentive. En 1796, le lieutenant-gouverneur LeMaistre fait en sorte que John Collins et plusieurs autres renoncent aux terres qui leur ont été concédées dans les années 1760, et qui sont occupées par les Acadiens¹¹. Peu de citoyens sont ainsi dépossédés de la terre qu'ils occupent mais, dépourvus de titres réels, tous sont contraints de vivre dans l'incertitude. Le gouvernement s'occupe de ce problème en 1805, mais le met de côté quelque temps plus tard dans l'espoir que le nouveau lieutenant-gouverneur, Alexander Forbes, parvienne à le résoudre¹². Toutefois, ce dernier ne fait rien et la question demeure en suspens pendant 10 ans.

En 1818, William Cockburn, membre de l'Assemblée législative à titre de représentant de la Gaspésie, présente un projet de loi visant à créer une commission d'enquête sur la question des terres en Gaspésie, commission qui se chargerait également de pourvoir les habitants de titres réels de propriété. Ce projet de loi reçoit la sanction royale en 1819¹³. On nomme pour diriger la commission Jean-Thomas Taschereau et L.-J. Duchesnay; cette commission comprend aussi un secrétaire, Robert Christie, ainsi que des arpenteurs et des notaires. (Peu après sa nomination, Cockburn meurt; il est remplacé par Taschereau au poste de représentant de la Gaspésie à l'Assemblée législative; il exerce ces fonctions jusqu'en 1827, année où Christie est élu.)

Comme la commission doit siéger en Gaspésie, le gouverneur demande qu'elle profite de l'occasion pour rédiger un rapport sur la situation actuelle du district et qu'elle propose, par la suite, des moyens d'exploitation. Le premier rapport de la commission,

en date du 27 décembre 1820, comporte donc un recensement, une description géographique détaillée, une étude des pêcheries, de l'agriculture, de l'exploitation forestière, du système judiciaire, des routes, des écoles, du service postal et du niveau de santé de la population en Gaspésie. Des rapports subséquents en date du 22 décembre 1821, du 28 février 1823, du 18 décembre 1823 et du 23 avril 1825, sont soumis au corps législatif provincial¹⁴. Il faut presque six ans à la commission pour accomplir sa tâche, d'une part à cause de l'éloignement de la Gaspésie, de la médiocrité des moyens de communication, du manque d'arpenteurs et de notaires résidant dans la région et, d'autre part, parce que certaines revendications sont contestées et certaines décisions renvoyées en appel.

À l'été 1819, les commissaires visitent Douglastown, Percé, New Carlisle et Bonaventure. Au cours de l'année 1820, ils se rendent à Grande-Grève, New Carlisle, Restigouche, Cascapédia (New Richmond), Paspébiac et Percé. À l'été 1823, ils séjournent de nouveau à Grande-Grève dans la Baie de Gaspé, à Percé, Paspébiac, New Carlisle, Bonaventure, New Richmond, Carleton et Restigouche afin de terminer leur travail¹⁵.

Plus de 600 réclamations sont ainsi tranchées; en 1825, quelques-unes seulement sont encore en suspens parce que les demandeurs n'ont pas donné suite à leur réclamation. Les décisions sont publiées dans la *Gazette* de Québec puis déposées aux archives centrales avec tous les documents à l'appui, les contestations et les appels. En général, les décisions sont fondées sur la possession des terres pendant au moins dix ans, lorsqu'elle est prouvée par quelque acte écrit, ou pendant 20 ans en l'absence d'un tel acte.

Bien que les commissaires soient réellement consciencieux et minutieux dans leur travail, on se plaint, peu après leur départ, d'abus et d'erreurs. Certaines personnes ont de la difficulté à rentrer en possession de leurs documents, mais ce n'est pas le plus important; en effet, plusieurs autres sont débitées par le personnel de la commission pour des services de notariat et d'arpentage. La commission n'a apparemment aucun pouvoir pour autoriser ou interdire la réclamation de tels frais, mais les commissaires font alors valoir qu'ils n'ont jamais refusé d'entendre quelqu'un parce qu'il n'avait pas les moyens de payer¹⁶. Les habitants de l'endroit doutent aussi quelque peu de la valeur juridique des décisions ayant trait aux titres de propriété, étant donné qu'un tribunal gaspésien déclare l'une de ces décisions inacceptable. Pour pallier à cette lacune, l'Assemblée vote en 1831 une loi stipulant que ces décisions doivent être mises en vigueur au même titre que les concessions faites par Sa Majesté; on demande aux propriétaires de porter une copie de la décision ren-

due au sujet de leur propriété au bureau de la cour provinciale gaspésienne¹⁷. Comme le nombre de copies déposées au cours de la période requise de trois ans est faible, l'Assemblée vote en 1836 une loi déclarant qu'une copie de l'ensemble des archives sera déposée à la cour provinciale de la Gaspésie et sera mise à la disposition de la population qui pourra en obtenir des copies en payant un certain droit. Au même moment, une loi est votée dans le but de remédier à l'absence de notaires en Gaspésie; cette loi permet à un juge de paix ou à un membre du clergé accompagné de deux témoins d'authentifier des documents¹⁸.

Après le départ de ces commissaires, le gouvernement nomme James Crawford agent de la Couronne en Gaspésie, et lui assigne la tâche de distribuer les terres non exploitées aux nouveaux colons; dans les années 1830, on exige des arrivants qu'ils achètent leur terre. Plusieurs espèrent réussir à obtenir un titre de propriété dans l'avenir, en s'établissant sur les terres d'autrui, situation que la commission aux terres accepte dans plusieurs cas. Toutefois, le gouvernement raffermi sa politique de vente des terres de la Couronne en tenant une grande vente en juillet 1834, lors de laquelle plusieurs habitants dépourvus de titres de propriété achètent leur terre. À la fin, ceux qui continuent à habiter les terres d'autrui en espérant obtenir un titre pour les terres exploitées ne sont pas déçus; de fait, l'Assemblée vote d'autres lois, en 1847, leur donnant un titre de propriété, sur paiement d'un droit minime¹⁹. Plusieurs personnes profitent de l'offre de l'Etat²⁰, mais d'autres continuent à vivre dans l'incertitude. Un fonctionnaire de l'Etat fait remarquer, même en 1891, que plus de la moitié des Gaspésiens n'ont aucun titre de propriété et ne détiennent même pas un billet de louage pour les terres qu'ils occupent²¹.

La protection des pêcheries

La défense de la Gaspésie et de ses pêcheries n'est pas une des priorités du gouvernement. Même si la Grande-Bretagne reconnaît l'importance de ces pêcheries pour l'empire et réclame le droit de les protéger, elles sont situées en haute mer et constituent, bien sûr, la proie des intrus étrangers; par le fait même, elles sont très difficiles à protéger. Cependant, il faut avouer que la Grande-Bretagne ne déploie pas de gros efforts; lors de marchandages diplomatiques, elle est même prête à sacrifier les pêcheries pour obtenir d'autres avantages.

Entre 1763 et 1775, les pêcheries gaspésiennes n'ont pas connu de difficultés réelles: les ennuis commencent au moment de la Révolution américaine et, dans les années qui suivent, les ravages des corsaires américains empêchent l'exploitation des pêcheries.

En juin 1778, deux corsaires arrivent à Paspébiac; ils s'approprient sur le champ un des navires de Charles Robin, le chargent de morue «sèche» et l'envoient à l'étranger. Les Américains s'emploient ensuite à charger un deuxième navire mais, à ce moment-là, deux navires de guerre britanniques arrivent et réussissent à le reprendre. Les corsaires américains sont tellement nombreux dans le Golfe Saint-Laurent qu'un des navires de guerre britanniques demeure dans la Baie des Chaleurs pendant tout l'été²². Quatre navires appartenant à Charles Robin et à William Smith (l'agent de John Shoolbred à Bonaventure) sont pris par les corsaires peu après leur entrée dans la baie, alors qu'ils mettent le cap vers l'Europe, pour le marché automnal. Dans une telle situation, Charles Robin quitte les pêcheries gaspésiennes en 1778 pour ne revenir qu'en temps de paix, soit en 1783.

Au moment où John Shoolbred envoie sa cargaison de poissons au marché, en octobre 1778, le vaisseau patrouilleur britannique est parti et les Américains capturent alors facilement ses trois navires. En 1779, Shoolbred continue tout de même son commerce mais, en juin de cette année-là, quatre corsaires américains visitent son établissement à Bonaventure et prennent son argent et ses provisions²³. Shoolbred abandonne donc lui aussi les pêcheries, et, bien qu'après la guerre il possède une seigneurie dans la Baie des Chaleurs, il ne s'intéresse plus à la pêche.

Après le départ de Shoolbred, la Gaspésie n'a presque plus d'attrait pour les corsaires. La *Royal Navy* fournit alors un vaisseau de guerre pour patrouiller le golfe; la région à desservir est trop vaste, mais le vaisseau se trouve heureusement à Percé en juin 1780, à l'arrivée de quatre corsaires américains. Avec l'aide de deux canons de douze actionnés de la rive par la milice locale, le vaisseau de guerre réussit à chasser les Américains. Deux ans plus tard, deux autres corsaires américains arrivent à Percé, mais le vaisseau patrouilleur n'est pas aux alentours. Les Américains brûlent toutes les embarcations à voile, terrorisent les habitants et jettent les canons au bas de la falaise. Ils se rendent ensuite dans la Baie de Gaspé où ils font prisonnier le juge O'Hara qu'ils gardent en captivité pendant un certain temps²⁴.

Au cours de cette période, les Gaspésiens envoient à plusieurs reprises, et sans succès, des pétitions demandant l'envoi d'un petit détachement de troupes régulières. Après la Révolution américaine, la Gaspésie n'est plus jamais attaquée par les étrangers (pas même au cours de la guerre de 1812) mais les troupes ont souvent à appuyer l'autorité civile. La bataille de 1780 est l'une des seules occasions où la milice se soit rassemblée en Gaspésie. Malgré les fréquents rapports sur la faiblesse

de la milice et les demandes répétées, entre autres, des nouvelles recrues, rien ne se fit jamais dans ce sens²⁵.

Dans tout le district de Gaspé, il n'y a qu'un ouvrage défensif, c'est le Fort Ramsay de Pointe McConnell dans la Baie de Gaspé. Cette fortification dont on ne connaît pas vraiment l'origine a une longue histoire. En 1757 et 1758, Pierre Revol essaie, dans l'espoir de décourager tout débarquement de la part des Britanniques, de concevoir une structure qui, vue d'en bas au niveau de l'eau, aurait l'air d'une fortification impenable; voilà probablement le début de l'histoire du fort Ramsay. En 1765, John Collins organise une réserve militaire à Pointe McConnell en pensant qu'une fortification établie sur ce site élevé pourrait commander le port tout entier. En 1834, John D. McConnell, petit-fils par alliance de Félix O'Hara, signale que les vestiges, glacis et autres de l'ancien [. . .] Fort Ramsay sont encore visibles²⁶. McConnell ne signale pas la présence de canons mais, en 1866, il y en a trois à proximité de la résidence de John LeBoutillier, important marchand local et membre de l'Assemblée législative pour le comté de Gaspé. Le nom de Ramsay donné à cette fortification date peut-être de la visite du gouverneur général Lord Dalhousie (George Ramsay) en 1826. Le canon placé sur les restes de l'ouvrage, en guise de décoration, est peut-être un don de LeBoutillier²⁷.

Le traité de Paris (1783) donne aux Américains le droit de pêcher le long de toutes les côtes, baies et anses de l'Amérique du Nord britannique et de préparer leur poisson dans toutes les baies, les ports et les anses non colonisés de Nouvelle-Ecosse, des Iles de la Madeleine et du Labrador. Par contre, lorsque les régions sont colonisées, les Américains ne peuvent y débarquer qu'avec la permission du colon²⁸. Le Québec n'est évidemment pas prêt à accepter que les pêcheurs américains débarquent sur ses terres pour préparer leur poisson; les plaintes jaillissent presque aussitôt après 1783, accusant les Américains de violer le traité en Gaspésie; cependant, ni la base de la *Royal Navy* à Halifax, ni celle de Québec, n'a les moyens nécessaires pour patrouiller toute la côte est²⁹.

Le traité de 1818 avec les Etats-Unis spécifie que seuls les navires soumis aux lois de la navigation britannique, et conduits par des sujets britanniques, peuvent pêcher jusqu'à trois milles au large de la côte de l'Amérique du Nord britannique, ou y débarquer pour préparer le poisson; les étrangers ne peuvent débarquer que pour s'abriter, s'alimenter en eau ou en combustible, et faire réparer leur navire. Grâce à cette clause toutefois difficile à appliquer, les pêcheries gaspésiennes sont un peu plus à l'abri des pêcheurs américains qui commencent à devenir, en ce temps-là, encore plus agressifs. La *Royal Navy* n'a pas assez de

navires pour contrôler les centaines de vaisseaux américains qui viennent pêcher en Gaspésie chaque année.

Dans les années 1820, John LeBoutillier, qui est à cette époque l'agent à Percé de la société Charles Robin et Cie, s'occupe lui-même de faire respecter la loi le jour où un navire américain vient pêcher tout près de la côte. Il attend que le navire soit presque entièrement chargé, monte avec un groupe d'hommes à bord et fait jeter tout le poisson à la mer. Il ordonne ensuite au navire de partir sur le champ; aucun Américain n'est revenu à Percé pendant des années, après cet incident.

Les traités comportaient un problème d'interprétation: fallait-il mesurer la limite de trois milles à partir des caps, ou suivant les contours du rivage? Dans le premier cas, les Américains se trouvaient exclus de la Baie des Chaleurs et peut-être même du Golfe Saint-Laurent. Cette question d'interprétation est très importante puisque, dès 1824, des centaines de navires américains envahissent la Baie des Chaleurs et le banc de l'Orphelin, pratiquent une pêche intensive de la morue et du maquereau et ne laissent presque plus rien aux pêcheurs locaux. Le maquereau surtout est important comme appât à morue, et lorsque le gouvernement réussit enfin à maintenir les pêcheurs américains en dehors de la baie, la pêche locale est beaucoup plus abondante. Le gouvernement britannique décide donc de faire mesurer la limite de trois milles à partir des caps, et bien que cette règle n'empêche pas les Américains de pêcher dans le banc de l'Orphelin, elle les maintient tout de même à l'extérieur de la Baie des Chaleurs. Toutefois, plusieurs années s'écoulent avant que la *Royal Navy* soit en mesure de faire appliquer cette décision; en fait, la Gaspésie n'est dotée d'une patrouille régulière qu'en 1852³⁰.

La présence de ces patrouilleurs britanniques déclenche presque des combats armés avec les pêcheurs américains, et c'est l'une des raisons pour lesquelles les Etats-Unis et la Grande-Bretagne s'empressent de signer le Traité de réciprocité de 1854. Ce traité permet aux Américains de pêcher dans les eaux côtières de la Gaspésie et de débarquer sur ses rivages pour préparer le poisson. De leur côté, les Gaspésiens peuvent avoir accès aux pêcheries américaines, mais il semble qu'aucun pêcheur Gaspésien ne se prévaille de ce droit. Le traité prend fin en 1866, et on signe alors le traité de Washington (1871) qui donne une fois de plus aux Etats-Unis le droit de profiter des pêcheries canadiennes³¹. Ainsi, les pêcheurs gaspésiens ne sont débarrassés des Américains que pendant deux ans (1852–1854).

Néanmoins, après 1854, le Canada continue de surveiller les pêcheries. Le D^r Pierre Fortin est nommé magistrat stipendiaire pour patrouiller les eaux du golfe en 1852. A bord de sa goélette armée, *La Canadienne*, il administre la justice, s'occupe de dépicter la contrebande et les infractions à la loi sur les pêcheries, émet des permis de pêche, recueille des statistiques et rassemble à l'intention de l'Assemblée des informations sur la colonisation et les pêcheries. En 1867, son adjoint, Théophile Têtu, le remplace³².

Les Etats-Unis adoptent également certaines mesures en vue de réduire les frictions entre pêcheurs américains et gaspésiens. William W. Merriam de New York est nommé premier consul américain à la Baie de Gaspé, en 1856, afin d'y représenter les intérêts des Etats-Unis. Quelques années plus tard, la guerre civile éclate aux Etats-Unis et les relations entre la Grande-Bretagne et les Etats du Nord deviennent tellement tendues que des troupes britanniques sont envoyées au Canada en 1861. Dans le but de recueillir le plus de renseignements possibles sur le débarquement britannique et le mouvement des troupes au Canada, les Etats-Unis envoient Thomas Fitnam à la Baie de Gaspé, au milieu de l'hiver de 1861–1862. Délégué officiellement à titre de consul, Fitnam a pour mission d'organiser un service d'espionnage. Mais les Britanniques connaissent les objectifs de Fitnam et le gouverneur général Monck pense qu'un espion investi d'un poste officiel est beaucoup plus facile à surveiller qu'un espion inconnu de tous³³. En 1866, les Etats-Unis choisissent un Canadien, Horatio LeBoutillier, fils de l'Honorable John LeBoutillier, pour les représenter à titre de consul à la Baie de Gaspé. En 1877, un autre consul, George Holt, recueille des renseignements pour les besoins de la *Halifax Commission* au sujet des répercussions du traité de réciprocité signé une vingtaine d'années plus tôt³⁴.

Les plaintes faites contre les pêcheurs américains concernent la violation du traité et la non obéissance aux règlements canadiens qui défendent de jeter à l'eau les rebuts de poisson. Les Gaspésiens polluent eux aussi les pêcheries, mais comme ils pêchent tout près de la côte, les sociétés locales de pêche peuvent réprimer plus facilement les abus. Les Américains, par contre, pêchent dans les bancs de la baie ou du golfe, là où la *Royal Navy* et le patrouilleur des pêcheries de Fortin ne peuvent les surveiller. Le seul moyen de contrôle efficace consiste à éloigner les Américains, mais aux yeux des Britanniques la paix et l'obtention de certains faveurs des Etats-Unis sont plus importantes que la conservation des pêcheries gaspésiennes.

Assistance sociale

La Gaspésie était une région d'une pauvreté chronique; il lui était impossible de fournir des services d'assistance sociale, de santé et d'éducation. De plus, les Gaspésiens ne pouvaient se fier à l'aide gouvernementale. Généralement, l'Etat ignorait leurs demandes ou encore invoquait la difficulté des moyens de communication ou le manque de fonds.

Lorsque l'économie gaspésienne fut dévastée par les corsaires américains au cours de la Révolution, le gouverneur Haldimand n'envoya que quatre guinées et un peu de farine à distribuer aux pauvres³⁵, tandis qu'à l'arrivée des loyalistes en Gaspésie quelques années plus tard, il se montra fort généreux. Les mauvaises récoltes du XIX^e siècle provoquèrent diverses réactions de la part de l'Etat. En 1816 par exemple, le gouvernement fait parvenir une cargaison de farine³⁶ tandis qu'en 1848, lorsque Robert Christie, membre de l'Assemblée comme représentant de la Gaspésie, signale l'insuffisance de la récolte et une mauvaise saison de pêche, l'Etat hésite à agir et demande que les habitants lui envoient des pétitions. Mais une fois les pétitions soumises, la saison est trop avancée pour qu'il soit possible d'envoyer de l'aide. Au printemps suivant, l'Etat accepte d'envoyer des semences, mais leur coût doit toutefois être remboursé par les Gaspésiens dans un délai de deux ans³⁷. En 1852, 1855 et 1866, années où, signale-t-on, les Gaspésiens meurent de faim, d'autres pétitions sont envoyées: elles n'aboutissent à aucune aide, le gouvernement, invoquant un manque de fonds³⁸.

Les navires en difficulté, surtout ceux venant d'Europe, ont l'habitude de mettre le cap sur la Baie de Gaspé. En fait, les immigrants que ces bateaux amènent au Canada ont très souvent des maladies infectieuses. Or, les règlements canadiens de quarantaine à l'égard des navires dont les passagers sont malades ne s'appliquent pas, pour quelque raison que ce soit, à la Gaspésie, ce qui rend cette région encore plus attrayante pour ces navires et met naturellement en danger la santé des Gaspésiens. Comme les commissaires aux terres le font remarquer en 1820, cette situation provoque la perte de quelques bons habitants respectables. Hugh O'Hara, un fonctionnaire, meurt après avoir contracté une infection en soignant un malade laissé par un navire en 1818. En 1821, le gouvernement organise en Gaspésie un programme sommaire de vaccination contre la petite vérole³⁹. Néanmoins, le district est démuné du matériel nécessaire pour faire face aux épidémies de petite vérole, de choléra, de fièvre typhoïde ou de diphtérie. En 1833, il n'y a encore qu'un seul médecin dans ce district et il vit dans la Baie des Chaleurs. A l'occasion, quand un navire de la *Royal Navy* visite la Baie de

Gaspé, un chirurgien de la marine prête main forte. En 1847, on signale, au cours d'une session spéciale des juges de paix, que la situation s'est sérieusement aggravée et on demande l'établissement par le gouvernement d'une Commission de la santé qui permettrait de mettre en quarantaine les malades à cet endroit. Deux ans plus tard, l'Assemblée vote cette loi qui ne donne toutefois à la Commission que peu de pouvoirs pour contrôler le débarquement des passagers et des équipages des bateaux en visite. De plus, la loi ne prévoit aucun fonds pour couvrir les dépenses de la Commission qui finalement n'est jamais créée en Gaspésie⁴⁰.

En 1859, la crainte d'une épidémie de petite vérole s'empare des Gaspésiens qui envoient des pétitions demandant la vaccination gratuite, mais elles demeurent sans réponse. Même après 1860, lorsque Gaspé devient un port libre dont le trafic maritime s'accroît, l'Etat refuse d'y envoyer un fonctionnaire de la santé publique, ou même de prêter assistance en cas d'épidémie. Une épidémie de diphtérie en 1862 sème la panique parmi la population et lorsque le membre local de l'Assemblée législative demande qu'on fasse venir un médecin, sa requête est tout simplement oubliée sur une étagère⁴¹.

Avant l'arrivée des loyalistes, il n'y a, semble-t-il, aucune école en Gaspésie. En 1785, le gouvernement vote £25 à un instituteur, Benjamin Hobson, qui exerce son métier dans l'établissement loyaliste de New Carlisle. Hobson enseigne donc à New Carlisle jusqu'en 1822, les quinze premières années dans sa propre maison car on ne met une école à sa disposition qu'en 1801⁴².

A New Carlisle, l'amélioration de l'enseignement vient peut-être de la fondation de la *Royal Institution for the Advancement of Learning* en 1801, le premier véritable système scolaire du Canada. L'Etat finance et supervise, par l'intermédiaire de cet organisme, les instituteurs, les bâtiments et les programmes de cours. Par la suite, le système d'éducation prend de l'ampleur dans le district de Gaspé: Douglstown est doté d'une école un peu avant 1818, et en 1830 d'autres écoles s'ouvrent à l'Anse-aux-Cousins, Cape Cove, Gaspé Bay, Hopetown, Mal Bay et Paspébiac. Un programme de cours attrayant, souvent en anglais et en français, est offert dans les écoles de la *Royal Institution*. Celle de Douglstown, par exemple, donne des cours sur des sujets aussi pratiques que la comptabilité et la navigation. Grâce à de nouvelles lois adoptées en 1829 et en 1832, l'aide financière gouvernementale se poursuit mais les habitants assument plus de responsabilités en ce qui concerne l'organisation. Malheureusement, en Gaspésie, ces trop lourdes responsabilités entraînent un désastre et la plupart des écoles ferment leurs portes. L'opposition politique des membres de la législa-

ture empêche l'adoption de toute nouvelle loi sur les écoles après la loi de 1832 qui prend fin en 1836⁴³.

Peu de Gaspésiens considèrent l'enseignement avec enthousiasme car ils ont besoin de leurs enfants d'avril à novembre pour préparer le poisson sur les plages. C'est pourquoi, en donnant aux résidents de l'endroit un plus grand contrôle de leurs écoles, on ne fit que retarder les progrès de l'instruction en Gaspésie. En 1811, Monseigneur Plessis écrit à un missionnaire de Paspébiac qu'il devrait «leur enseigner à lire autant qu'il sera nécessaire pour les mettre en état de chanter le plein-chant». En 1836 l'abbé Ferland déclare qu'à Paspébiac, *les écoles sont proscrites. «Il n'y a pas besoin d'instruction pour eux,» écrivait M. Philippe Robin à ses commis; «s'ils étaient instruits, en seraient-ils plus habiles à la pêche?»*

Il ne faut pas oublier cependant que la source de cette déclaration attribuée à Robin est inconnue. Dans tous les cas, Paspébiac dispose pendant plusieurs années d'une école de la *Royal Institution*. En 1824, J.F. Winter, premier commis de la Charles Robin et compagnie, est le «directeur délégué» (surintendant local) de cette école; il envoie une pétition à l'institution demandant un instituteur bilingue à cause du grand nombre de francophones de la région. L'école de la *Royal Institution* fonctionne encore lors de la visite de Ferland à Paspébiac en 1836⁴⁴.

Dans les années 1840, quelques écoles seulement arrivent à survivre, dont l'une à New Carlisle, localité imprégnée d'une longue tradition d'enseignement: elle demande en 1847, mais sans succès, l'implantation d'une école secondaire. En 1845, de nouvelles lois autorisent la création de conseils scolaires municipaux dotés du pouvoir d'imposer des taxes. Les Gaspésiens sont d'abord hostiles à cette loi, mais en 1855 presque la moitié des enfants d'âge scolaire des deux comtés vont à l'école au moins une partie de l'année. Le rapport de 1855 de l'inspecteur des écoles indique l'existence presque partout d'écoles élémentaires (même si elles ne fonctionnent pas toujours). Dans la commune de Fox, les résidents refusent toujours d'être taxés tandis que dans la commune de Mann, l'inspecteur réussit à persuader les citoyens d'organiser un conseil scolaire⁴⁵.

La croissance économique

On propose à plusieurs reprises que le gouvernement aide le district à développer une économie diversifiée fondée sur des ventes au comptant plutôt que sur le troc, dans l'espoir d'une croissance économique qui permettrait à la Gaspésie de dispenser de meilleurs services sociaux. On tente d'encourager l'exploitation des ressources minérales, forestières et agricoles de la

région afin que l'industrie de la pêche ne soit pas le seul fondement de l'économie gaspésienne, mais la transition est très lente.

Entre temps, l'industrie de la pêche devient prospère sous la direction de marchands énergiques et innovateurs aux yeux desquels la situation pourrait être encore plus florissante avec l'aide du gouvernement canadien. Le gouvernement britannique avait sacrifié à plusieurs reprises les intérêts des pêcheries afin de gagner des avantages politiques et économiques dans d'autres domaines, et notamment lors de traité de réciprocité (1854) et du traité de Washington (1871). Néanmoins, il essaya de mettre un peu d'ordre dans les pêcheries gaspésiennes; il promulga son premier décret en 1764, suivi de révisions et d'améliorations en 1788, 1804, 1807, 1819, 1824, 1826, 1831, 1836, 1841 etc. Toutefois, on ne s'efforça pas d'informer les pêcheurs locaux de l'application de ces décrets, et pendant longtemps les prescriptions ne furent pas exécutoires. Dès 1788, des autorisations sont émises pour la nomination de trieurs et d'inspecteurs du poisson, dans le but de normaliser la qualité du poisson exporté, mais ces fonctionnaires ne sont réellement en poste qu'au milieu du siècle suivant. Comme les Gaspésiens et les habitants du Nouveau-Brunswick se partagent les pêcheries de la Restigouche et de la Baie des Chaleurs, il y a plusieurs règlements qu'on ne peut faire observer sans la coopération du Nouveau-Brunswick. Les lois de 1824 et 1826 stipulent que les commissaires canadiens doivent rencontrer les représentants du Nouveau-Brunswick dans le but de coordonner leurs politiques respectives en matière de pêche, mais ceci ne se fait pas⁴⁶.

Malgré leur très grande influence dans le district, les sociétés de pêche gaspésiennes ne réussissent pas à se faire entendre du gouvernement, à leur grande surprise. Elles sollicitent plusieurs concessions, mais, bien que ces demandes ne soient pas excessives, elles ne sont acceptées que plusieurs années plus tard, ou même jamais. Par exemple, dès 1785, ces sociétés demandent l'établissement à Percé, centre des pêcheries, d'un bureau de la douane qui éviterait aux navires en provenance d'Europe, chargés d'hommes et de provisions, de se rendre à Douglstown ou New Carlisle. Ce projet devait économiser beaucoup de temps précieux, surtout au printemps qui est la saison de pêche la plus importante, mais il ne fut pas réalisé avant 1835⁴⁷.

Par ailleurs, les droits d'entrée du matériel de pêche sont aussi un point sensible. Toutes les importations au Canada sont soumises à un droit *ad valorem* de deux et demi pour cent jusqu'en 1859, date à laquelle ce taux augmente; toutefois, l'importance traditionnelle de la pêche qui permet de former des marins fort appréciés en temps de guerre lui vaut des exemptions, dans

certain cas. Les pêcheurs gaspésien sont donc désarmés pour affronter la concurrence sur le marché mondial. Or, des exemptions sont accordées au Nouveau-Brunswick, à la Nouvelle-Ecosse et à l'Île-du-Prince-Édouard, mais non à la Gaspésie. La seule exemption importante qu'ils obtiennent est, en 1814, la suppression du droit sur le sel importé servant à préparer le poisson. Le droit sur la mélasse importée est supprimé en 1835, ce qui stimulera le marché de cette denrée que les navires de pêche gaspésien peuvent ramener des Antilles⁴⁸. En 1860, plusieurs ports gaspésien deviennent des ports ouverts, à la grande satisfaction de l'ensemble des sociétés de pêche.

Les pêcheurs gaspésien sont habitués à se voir désavantagés par rapport à leurs concurrents qui reçoivent pour la plupart des primes d'exportation du poisson. Terre-Neuve et le Labrador, entre autres, jouissent pendant plusieurs années d'une prime d'encouragement à la fourniture de poisson pour le marché britannique et, au XIX^e siècle, les pêcheurs du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse et de l'Île-du-Prince-Édouard reçoivent également des primes à l'exportation du poisson. Au Nouveau-Brunswick, par exemple, on paie 50 cents le quintal de morue qui se vend de cinq à six dollars aux États-Unis. Ainsi, le poisson pris dans la Baie des Chaleurs rapporte des bénéfices plus élevés aux pêcheurs du Nouveau-Brunswick qu'à leurs voisins de la Gaspésie. Mais, le gouvernement ne fait rien pour rétablir la situation⁴⁹.

Ce sont surtout les gros commerçants qui profitent de l'aide fournie à l'industrie gaspésienne de la pêche. Comme le fait remarquer Pierre Fortin en 1865, la création de ports francs en Gaspésie en 1860 n'aide pas beaucoup les pêcheurs, étant donné que le contrôle de l'économie demeure aux mains des grandes sociétés. Les « Jersey Houses », dit-il, réalisent des économies mais n'en font pas bénéficier les gens de l'endroit qui leur fournissent du poisson; de plus, ces maisons se sont unies pour exclure tout nouveau compétiteur⁵⁰.

On essaie à un certain moment d'encourager l'exploitation des ressources minérales, forestières et agricoles de la région afin que l'économie ne dépende plus seulement de la pêche. Pendant plusieurs années, des rumeurs circulent selon lesquelles la Gaspésie posséderait des gisements de houille, de pétrole et d'autres minerais. La première personne ayant quelques connaissances en géologie qui cherche à vérifier ces rumeurs est, à notre connaissance, Sir Richard Bonnycastle qui confirme l'existence de pétrole dans ce district lorsqu'il y accompagne Lord Aylmer, en 1831. William Logan, géologue en chef au gouvernement du Canada, est envoyé en Gaspésie en 1844 et trouve dans la rivière York et dans la Saint-Jean des gisements de pé-

trole qui pourraient être commercialement exploitables; cette année-là, la Gaspé Fishery and Mining Company se constitue en société dans l'espoir d'exploiter ces ressources. En 1860, une autre société fore plusieurs puits dans la rivière York et à Sandy Beach, qui ne lui fournissent en fait que quelques barils de pétrole. Les sociétés pétrolières se montrent toujours intéressées, mais le capital nécessaire à une exploitation plus approfondie dans cette région accidentée et isolée est difficile à trouver⁵¹.

L'exploitation du minerai coûtant trop cher à la région, elle aurait pu être remplacée par une industrie de coupe du bois qui emploierait l'hiver les membres des communautés de pêche. Malheureusement, cette industrie se développe très lentement en Gaspésie malgré sa grande popularité dans le reste de la province, au XIX^e siècle. Cette lenteur provient surtout du fait que le gouvernement s'est engagé à protéger les pêcheries des rivières gaspésiennes, surtout celles riches en saumon, contre les dégâts causés par la sciure de bois et le mouvement des billes. Pour la même raison, le Père Painchaud, missionnaire chez les Acadiens et les Amérindiens, fait une campagne contre l'exploitation forestière⁵².

Cette industrie existe tout de même à petite échelle. En 1767, Charles Robin envoie sur la Bonaventure deux navires embarquer des mâts; à l'occasion, sa société envoie du bois de construction à Jersey et aux Antilles⁵³. Le gouvernement ne met apparemment pas en application les lois de l'Amirauté, selon lesquelles tous les pins blancs doivent être réservés à la construction de mâts pour les navires, ayant jugé que la Gaspésie ne produit pas d'arbres appropriés à cette fin⁵⁴. Comme les règlements gouvernementaux touchant l'industrie forestière ne s'appliquent pas à la Gaspésie, des intrus qui viennent même des États-Unis s'approprient le bois de construction de cette région et, dès 1820, on craint que cette exploitation incontrôlée n'entraîne la disparition d'un trop grand nombre d'arbres⁵⁵.

Graduellement, les habitants de l'endroit s'engagent dans le commerce du bois. Bouchette signale que cette activité débute en 1815, qu'en 1818 on exporte quatre cargaisons de bois de construction et qu'en 1825 on exporte 60 chargements de bois, surtout du pin⁵⁶. En 1843, il y a plusieurs scieries sur la Bonaventure, la Restigouche, la Matapédia et la Matane⁵⁷; une grande partie du bois coupé le long de la Bonaventure, ou provenant des alentours de la Restigouche, est scié à Dalhousie et Campbellton au Nouveau-Brunswick⁵⁸. En Gaspésie, la coupe du bois n'est pas assez considérable pour créer le nombre d'emplois nécessaire à une amélioration substantielle de la situation économique locale.

L'exploitation forestière en Gaspésie a beaucoup d'importance pour l'industrie locale de construction navale. Les Français de l'Acadie et de la Gaspésie se limitent longtemps à la construction de petits cotres et goélettes mais, grâce à Charles Robin, la construction de navires de longs parcours devient une tradition en Gaspésie. En 1792, Robin met à l'eau son premier navire, le *Fiott*, un brick d'environ 250 tonnes qui, lors de son premier voyage, apporte de l'huile de poisson, du saumon et de la morue à Santander, en Espagne. Robin a beaucoup de chance: il choisit un expert en construction navale, James Day, pour superviser son chantier de construction, et, Day accepte de demeurer plusieurs années dans cette Gaspésie isolée. Pendant longtemps, la société de Robin réussit à construire en moyenne un navire tous les deux ans, en utilisant le bois de construction de la région. Naturellement, certaines pièces doivent être importées, mais la société devient néanmoins quelque peu autonome et sa flotte de navires livre les cargaisons de poissons sur des marchés éloignés.

La Gaspésie devient célèbre dans le domaine de la construction navale; un observateur dit à ce sujet que les bateaux construits dans cette région sont de meilleure qualité que les navires provenant des autres colonies. Ils sont peu nombreux, mais connus pour être sûrs et durables; quelques années plus tard, ils atteignent une capacité de 4000 à 5000 quintaux de morue. Leur vitesse est également célèbre; en effet, certains ont déjà livré au Brésil deux cargaisons de morue séchée en une saison⁵⁹. En 1825, l'agent de douane à la Baie de Gaspé écrit, *At New Richmond, Bonaventure and Paspibiac there is considerable ship building carried on and with great success, contracts are generally made for from 5 & 6 pounds per ton exclusive of Rigging; the materials are Bottom plank and timbers black Birch, the upper timbers Cedar and Juniper, the knees either spruced or junipered (the latter is preferred) the trunnels are of Juniper and found to answer much better than Oak, vessels of 3 to 400 tons are built here [Gaspé Bay] and at the Bay of Chaleurs of those materials without iron or copper fastenings and are found to answer a good purpose, they generally run 10 and 12 years without repairs, in one instance the Messrs. Robin built a Brig of these materials which has now seen 19 years and nothing has been yet wanted to her woodwork, the trunnels are all driven asslant which precludes the possibility of the plank starting, those vessels are fine handsome models and are in good repute; the forests afford a convenient and ample supply for building, as also white and red pine but at Gaspé [Bay] rather small dimensions, the builders lay down their vessels a good way from the water and when they launch (even large ships) they lower them on their*

*bilge and start them broadside foremost a most simple safe and easy method especially in scarce water; there is no oak grows in this district.*⁶⁰

Un troisième moyen de diversifier l'économie gaspésienne consistait à exploiter son potentiel agricole. A plusieurs reprises le gouvernement essaya d'encourager les Gaspésiens à devenir essentiellement des agriculteurs mais il ne pouvait tout de même pas les forcer à s'établir sur des fermes. On pensa décourager les pêcheurs en réduisant la saison de pêche, ou encore favoriser l'agriculture en validant les titres de propriété dont l'instabilité était, depuis si longtemps, un obstacle à l'exploitation agricole. A l'occasion, le gouvernement envoie des semences en Gaspésie; dans les années 1840 et 1850, le district participe à un programme gouvernemental qui vise à promouvoir l'organisation de sociétés agricoles⁶¹.

Toutefois, le sol et le climat posent certains problèmes au fermier. Tout le long de la côte rocheuse de Cap-Chat à Percé, les fermes sont quasi de petits jardins bordant les anses. Au sud de Percé, dans la Baie des Chaleurs, le terrain est moins accidenté, le climat plus doux et le sol plus riche. Lors d'un voyage le long de la baie en 1836, l'abbé Ferland remarque que les terres entourant Tracadigash (Carleton), en amont de la Baie des Chaleurs où la morue est moins nombreuse et la saison de pêche plus courte qu'ailleurs dans le district, ressemblent beaucoup aux terres à proximité de Québec.

*La pêche est d'une importance secondaire; l'agriculture forme leur principale occupation. Des chemins bien entretenus permettent de voyager en voiture[. . .]; aussi, chaque cultivateur possède cheval et charettes, tant pour les voyages et les promenades que pour les travaux de la terre.*⁶²

Pour plusieurs Gaspésiens, il est impensable d'exploiter le sol parce qu'ils sont endettés envers les sociétés de pêche et qu'ils doivent ainsi continuer de travailler pour elles. Bien que le gouverneur Haldimand connaisse l'effet pernicieux des monopoles de pêche et du système de troc, aucune action efficace n'est prise pour briser le pouvoir de ces grosses sociétés; toutefois, au XIX^e siècle les gens commencent, au fil des années, à cultiver pour se nourrir, surtout lorsque la deuxième série de communes à l'intérieur des terres reçoit des colons. Dans le comté de Bonaventure, le nombre des familles qui vivent entièrement de la terre passe de 362 en 1819, à 459 en 1831. Dans tout le district de Gaspé, en 1819, il y a quatre moulins à blé; en 1831 il y en a six. Dans ce district, l'augmentation la plus frappante est toutefois celle des chevaux, des vaches, des moutons et des porcs: 11 294 en 1819, contre 21 477 en 1831⁶³. En 1830, un visiteur im-

pressionné par la qualité du bétail signale qu'une grande partie de ces animaux est vendue aux entrepreneurs forestiers⁶⁴.

Communications

Au XVIII^e siècle, la Gaspésie est en contact avec l'Europe presque autant qu'avec le Québec; néanmoins, elle dépend du reste de la province au point de vue économique, social, judiciaire, commercial et militaire. À l'intérieur du district, les communications sont difficiles à cause du grand nombre de gens trop pauvres qui ne peuvent se permettre de voyager d'un établissement à l'autre, sauf par bateau, et pendant longtemps seules quelques petites sections de routes longent la Baie des Chaleurs. En hiver, les voyageurs traversent les rivières et les baies sur la glace, mais chaque année il y a des noyades. La médiocrité des moyens de communication en cet endroit complique considérablement la tenue des sessions du tribunal, des élections et des services religieux, ainsi que le commerce et l'organisation de conseils scolaires⁶⁵.

Vers 1820, le gouvernement envoie des hommes dans le but d'explorer un chemin possible pour la construction d'une route qui relierait le Saint-Laurent et la Baie des Chaleurs. Les travaux de construction de la «route Kempt» (inaugurée par Sir James Kempt, administrateur du Bas-Canada) commencent vers la fin des années 1820; cette route passe à travers une forêt de près de 100 milles, située le long de la vallée de la Matapédia; la route va de l'établissement de Métis (maintenant Grand-Métis) jusqu'à l'embouchure de la Restigouche. On la dit complète, mais elle n'est praticable en voiture qu'aux deux extrémités. Par contre, les voyageurs peuvent facilement traverser au Nouveau-Brunswick et continuer vers Halifax, étant donné que les routes des provinces maritimes sont meilleures que celles de la Gaspésie. Ce moyen de communication entre Québec et Halifax a naturellement beaucoup d'importance aux yeux des autorités britanniques, car il permet l'acheminement du courrier et, en temps de guerre, les déplacements des soldats d'une province à l'autre⁶⁶; cependant en 1837 et en 1861, les troupes qui partent du Nouveau-Brunswick vers le Canada prennent le chemin traditionnel qui passe par le portage de la Témiscouata.

Au début des années 1840, la route Kempt fait l'objet de nouveaux travaux et devient alors praticable en voiture; on construit sur toutes les rivières des ponts très solides. Toutefois, à la fin des travaux, il y a encore 78 milles de route, à l'intérieur des terres qui ne sont pas carrossables, parce que cette section ne dessert alors que deux colons; il faut attendre plusieurs années avant qu'ils deviennent plus nombreux dans cette zone⁶⁷. La route Kempt ne relie qu'un coin du district de Gaspé au reste de

la province, et la majeure partie de la route ne se trouve même pas en Gaspésie mais dans le comté de Cornwallis (aujourd'hui le comté de Matapédia). La plus grande partie de la route fait le tour de la Gaspésie sans la traverser, ce qui explique que sa présence ne réussit pas pour autant à stimuler la colonisation à cet endroit.

En fait, les Gaspésiens voulaient des routes qui relient les différentes communautés, permettant les communications internes par terre et facilitant la colonisation et le commerce. Localement, on essaie de construire des routes le long du rivage de la Baie des Chaleurs, notamment une route de 21 milles de long entre Percé et Grande-Rivière; mais là où le terrain est accidenté et où il faut construire des ponts, les habitants de l'endroit renoncent, faute de moyens financiers et techniques. Dans les années 1840, le gouvernement améliore les routes existantes et en construit de nouvelles pour compléter le réseau déjà en place. L'une des trouées les plus longues passe dans la seigneurie inhabitée de Shoolbred. On construit ainsi soixante milles de nouvelles routes ainsi que plusieurs ponts de deux cents pieds de long, dont un dernier de quatre cents sur la rivière Petit-Pabos. On construit aussi une petite route qui permet de se rendre au bac qui mène à Dalhousie, au Nouveau-Brunswick. En 1844, les voyageurs peuvent donc se rendre en voiture de Québec à Percé ou Halifax⁶⁸.

Les colons des nouveaux établissements de Cap-Chat, Sainte-Anne-des-Monts et Grande-Vallée envoient une pétition pour la construction d'une voie terrestre qui les relierait au reste de la province; leur argument le plus convaincant est qu'une telle route permettrait de secourir plus rapidement les passagers et les équipages des navires qui font naufrage le long de la rive. Au cours des dix années qui suivent, on effectue des travaux sporadiques sur une route qui longe la côte nord de la Gaspésie, mais celle-ci n'est achevée que longtemps plus tard, et on continue ainsi à préférer le transport par mer. Alors, les provisions en provenance de l'étranger coûtent très cher. Les marchandises partent de Québec vers la Baie de Gaspé et remontent de nouveau le Saint-Laurent jusqu'aux communautés isolées établies en amont du fleuve. En 1844, William Logan note que le prix des marchandises augmente à mesure qu'on s'éloigne de Cap-des-Rosiers vers Cap-Chat⁶⁹.

L'amélioration graduelle des communications par terre entraîne un meilleur service postal. Normalement, le courrier part de Québec par bateau lorsque le fleuve est navigable, mais le service vers Gaspé est irrégulier entre décembre et mai. En 1798, Charles Robin mentionne qu'un courrier ne fait qu'un ou deux voyages chaque hiver à partir de Québec. Robin paye jusqu'à £1 au courrier pour qu'il porte ses lettres le long d'une route

semblable à celle qui devient plus tard la route Kempt. En 1830, le courrier ne fait toujours qu'un ou deux voyages par hiver, demandant deux ou trois shillings par lettre; toutefois, vers 1839, le Bureau de poste [*Post Office Department*] signale qu'il a peine à assurer le voyage hebdomadaire d'un facteur entre le district de Gaspé et le reste du Bas-Canada, via la route Métis (route Kempt)⁷⁰.

Il ne faut pas se fier non plus au transport par mer en raison de l'absence de bonnes cartes marines. L'ancien *North American Pilot*, publié pour la première fois en 1775 pour les lords de l'Amirauté, comporte les directives pour la navigation à voile près des côtes de la Gaspésie, d'après les plans faits à la hâte par James Cook qui accompagnait Wolfe à la Baie de Gaspé en 1758, et par HMS Norwich qui participait à la bataille de Restigouche en 1760⁷¹. Les premières cartes marines vraiment exactes des côtes de la Gaspésie paraissent dans les années 1830, lorsque le capitaine (plus tard amiral) Bayfield est envoyé par le gouvernement dans le but de dresser la carte de ces eaux. Même après la diffusion assez vaste des cartes de Bayfield, les naufrages sont courants, surtout le long de la rive du Saint-Laurent. En 1847 se produit, par exemple, le naufrage tragique du *Carricks* au cours duquel, environ 175 personnes perdent la vie au large de Cap-des-Rosiers. Ce n'est qu'en 1858 que le gouvernement construit à cet endroit stratégique un phare (le premier en Gaspésie) qui sera le seul jusque dans les années 1870⁷².

Ce n'est que longtemps plus tard que de nouvelles améliorations sont apportées aux communications en Gaspésie. En 1870, le gouvernement subventionne une société de bateaux à vapeur en vue de l'établissement d'un service, demandé dès 1857, entre Pointe-au-Père, Québec et les Provinces Maritimes; ce service prévoit également des arrêts à la Baie de Gaspé, à Percé et à la Baie des Chaleurs⁷³. En 1880, le service télégraphique terrestre et sous-marin relie plusieurs points du Golfe Saint-Laurent y compris Gaspé⁷⁴. Bien que la construction d'un chemin de fer ait été demandée dès 1851, on ne commence à construire celui de la Baie des Chaleurs [*Chaleur Bay Railway*], qui va de Matapédia à la Baie de Gaspé, que dans les années 1890; il ne sera terminé qu'en 1912. La société exploitante se fusionnera avec le Canadien National en 1929⁷⁵.

Les conséquences de la négligence gouvernementale

Les Gaspésiens, se voyant oubliés pendant plusieurs années, eux et leurs pétitions, sont d'avis que le district se débrouillerait peut-être mieux tout seul plutôt que rattaché au Bas-Canada. Au XIX^e siècle, les plaintes les plus courantes portent sur le fait que le gouvernement dépense moins d'argent en Gaspésie qu'il n'en retire sous forme de taxes d'importation; il dépense proportionnellement beaucoup plus dans les autres districts du Bas-Canada. Par exemple, on mentionne à plusieurs reprises que les fonctionnaires gaspésiens ont un salaire beaucoup moindre que leurs homologues des autres districts, et que les services gouvernementaux sont bien rares dans cette région. Il est difficile de déterminer avec exactitude cette inégalité, puisque le gouvernement britannique paie pour certains services tels que la défense; cependant, il semble que le gouvernement consacre vraiment un plus gros montant *per capita* aux établissements loyalistes de la Gaspésie.

En 1830, le juge James Crawford de New Richmond écrit au gouvernement britannique que la Gaspésie, *although contributing by its Trade and Fisheries proportionately more than any other County, and certainly more in want of aid towards its internal improvement than any in the Province, has at the last Session been allowed no appropriation whatever for the purpose whereas every other County in this respect has largely and liberally participated by Votes of the Assembly from the Public Treasury*.¹

Cette situation résulte peut-être de l'expulsion de Robert Christie du Conseil législatif, mais l'opinion publique considère que le district est négligé depuis longtemps par le gouvernement provincial, comme l'affirment carrément les commissaires aux terres de la Gaspésie, dans leur rapport général de 1820. «The imports from Europe [. . .] realize a revenue considerably beyond the public Expenditure for the Civil Government of the District»². Quatre ans plus tard, un grand conseil de la Gaspésie propose que tous les revenus provenant de la taxe imposée en Gaspésie soient dépensés ici³, ce qui serait une forme d'autogestion fiscale.

Vers 1832, l'Assemblée, acculée à faire face au problème, publie un compte rendu du revenu net recueilli en Gaspésie depuis 1791, comparé au montant «expended on Internal Improvements» dans le district depuis cette année-là. Ce rapport indique que £12 400/1/15 ont été retirées et £15 451/18/8 dépensées⁴. L'Assemblée publie un compte rendu semblable en 1841, pour la période de 1835 à 1840, qui indique des revenus de £8240 et des dépenses de seulement £7200⁵.

Ces statistiques ne reflètent toutefois qu'une partie de l'histoire; on signale, par exemple, que plusieurs importations européennes arrivent d'abord à Québec où des droits sont payés, et sont ensuite réexpédiées en Gaspésie. Charles Robin déclare à ce propos, en 1794, que sa société à elle seule fait venir, chaque année, pour une valeur de £1200 de marchandises dont une partie est importée⁶. Plus tard, les requérants soutiennent que le tiers, et peut-être même la moitié, des articles imposables utilisés en Gaspésie passent par le bureau de la douane à Québec et ne figurent donc pas dans les statistiques⁷. Robin souligne également que les pêcheries gaspésiennes emploient plusieurs saisonniers, résidents du district de Québec, ce qui indique que ce district obtient un revenu additionnel grâce au commerce gaspésien. Robin soutient qu'il paie au total à ses employés de Québec une somme de £1000 par an⁸. Les iniquités sont également évidentes dans d'autres domaines: Robert Christie déclare en 1832 que le district de Montréal a reçu du gouvernement, au cours des dernières années, une somme de £242 500 pour la construction de routes, tandis que Gaspé n'a reçu que £1000⁹. Comme on l'a mentionné précédemment, Christie, membre de l'Assemblée législative à titre de représentant de la Gaspésie, est expulsé de ce corps à plusieurs reprises. Devant l'entêtement de l'Assemblée à refuser un siège à Christie, alors qu'il est constamment réélu, plusieurs personnes, notamment le gouverneur Aylmer, sont d'avis que l'Assemblée lèse les intérêts gaspésiens; l'avantage de se joindre au Nouveau-Brunswick est alors sérieusement pris en considération. Le bureau du gouverneur se trouve même engagé dans la controverse, puisque le cas Christie se trouve rattaché à une querelle politique et constitutionnelle entre le corps exécutif et le corps législatif du gouvernement.

C'est en 1789 qu'on envisage pour la première fois d'annexer la Gaspésie au Nouveau-Brunswick comme, à ce moment-là, le gouvernement britannique est en train de retracer les limites du Québec; toutefois l'idée est écartée et la Gaspésie continue de faire partie du Québec (appelé alors Bas-Canada) selon l'Acte Constitutionnel de 1791, à cause de ses liens commerciaux avec cette province. Le lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick est également d'avis que le district doit demeurer sous l'autorité du gouvernement de Québec¹⁰. En 1820, les commissaires aux terres de la Gaspésie étudient cette question et signalent l'opinion de certaines gens, qui pensent que la Gaspésie n'a rien à offrir au Bas-Canada; mais ils rejettent ce point de vue parce que le commerce et les navires de la Gaspésie ont beaucoup d'importance et peuvent devenir très profitables dans l'avenir. De fait, si la Gaspésie se séparait du Bas-Canada, ce dernier per-

drerait les avantages financiers qu'il retire de ce commerce (probablement les droits d'importation), un tarif douanier serait probablement mis en vigueur entre les deux régions et le Bas-Canada perdrait le contrôle du golfe¹¹. Cependant, les commissaires n'indiquent d'aucune façon si l'arrangement actuel avantage la Gaspésie.

Dans les années 1830, des pétitions pour l'annexion au Nouveau-Brunswick commencent à circuler. L'une d'elles, émise en 1832 et particulièrement détaillée, énumère de nombreux arguments en faveur de l'annexion du district à cette province: très mauvaise administration de la justice en Gaspésie et éloignement de la cour supérieure établie à Québec, manque d'information de l'Assemblée provinciale sur tout ce qui touche à la Gaspésie et à ses pêcheries, indifférence voulue de cette Assemblée à l'égard de la Gaspésie. Il y a aussi l'esprit dictatorial de parti régnant dans cette Assemblée et qui entraîne la non représentation de la Gaspésie et le caractère anti-commercial et anti-britannique de ladite Assemblée. Les requérants croient que la Gaspésie retirerait beaucoup d'une annexion au Nouveau-Brunswick: une justice efficace, rapide et moins coûteuse, des lois uniformes pour l'ensemble des pêcheries, une Assemblée plus sympathique à leur cause qui, espèrent-ils, leur accorderait des primes, s'occuperait de protéger les pêcheries et apporterait plus d'améliorations locales. Le caractère constitutionnel, commercial et britannique du Nouveau-Brunswick est également plus attrayant. A ce document est jointe une pétition des habitants du Nouveau-Brunswick en faveur du projet¹².

D'autres pétitions sont émises protestant contre l'expulsion de Christie et visant à promouvoir l'annexion; elles sont bien vite suivies de contre-pétitions faites par des Gaspésiens opposés à l'annexion au Nouveau-Brunswick et qui mettent en doute la validité des premières demandes¹³. Ils déclarent que la plupart de ceux qui ont signé les premières pétitions sont des pêcheurs ignorants contraints par les gros marchands de poisson qu'attire seulement la possibilité d'obtenir des primes offertes par la législature de la province du Nouveau-Brunswick¹⁴.

Entre temps, le secrétaire de la colonie demande au gouverneur Aylmer de bien vouloir encourager l'annexion, non pour ses avantages, mais afin d'alarmer l'Assemblée, c'est-à-dire dans le but de forcer l'Assemblée à modifier son attitude envers la Gaspésie, et envers Christie. Aylmer, qui a visité la Gaspésie en 1831, répond que si une frontière devait maintenant séparer pour la première fois le Nouveau-Brunswick du Canada, il placerait sûrement le district de Gaspé avec le Nouveau-Brunswick; cependant, il est d'avis de se renseigner sur les désirs de la majorité des Gaspésiens, et il reconnaît que cette tâche est difficile à

cause de «l'hétérogénéité» des résidents de l'endroit. A son avis, la majorité est en faveur de l'annexion¹⁵. Un comité formé de membres de l'Assemblée accepte d'étudier la question mais plusieurs témoignages sont avancés contre le principe de l'annexion. Edouard Thibaudeau, membre de l'Assemblée à titre de représentant du nouveau comté de Bonaventure, va même jusqu'à dire que tous ont «a great deal of repugnance towards the English Laws which prevail in the Province of New Brunswick»¹⁶.

L'Assemblée se prononce fermement contre l'annexion et, du même coup, contre les revendications de Christie; ce dernier décide alors de ne pas tenter d'être réélu une sixième fois, laissant la place à un nouveau représentant du comté de Gaspé à Québec. A ce moment, le district de Gaspé est déjà mieux représenté à l'Assemblée, puisqu'il détient alors quatre sièges. En 1841, une nouvelle occasion de changement se présente lors de l'union du Haut et du Bas-Canada, mais un grand conseil de la Gaspésie décide de s'opposer à l'annexion avant que cette idée refasse surface. Le gouverneur général souligne au gouvernement britannique qu'au cours des Troubles de 1837–1838, aucun Gaspésien n'a été soupçonné de manque de loyauté¹⁷.

Le gouvernement continue de recevoir des pétitions à l'effet qu'il ne dépense pas assez d'argent en Gaspésie¹⁸, mais la situation s'améliore au cours des années 1840. Entre 1842 et 1844, par exemple, le gouvernement dépense £16 666 pour la route Kempt et celle de la Baie des Chaleurs¹⁹. Ce sont là bien sûr, des progrès tangibles qui prouvent que le gouvernement s'efforce de trouver des solutions: l'idée d'annexion au Nouveau-Brunswick est définitivement abandonnée.

Il est possible que Christie ait déclenché ce mouvement en faveur de l'annexion pour se venger de l'attitude de l'Assemblée à son égard, mais il est plus probable qu'il ait exploité un mouvement déjà amorcé, pour s'en servir comme d'une arme contre l'Assemblée. Les Gaspésiens avaient longtemps souffert de la négligence gouvernementale et l'annexion avait été envisagée bien avant l'arrivée de Christie sur la scène politique. L'étincelle qui mit le mouvement en marche fut peut-être la décision de l'Assemblée en 1830 d'assigner à un comité législatif la charge d'enquêter sur une longue série de griefs mentionnés dans plusieurs pétitions signées de centaines de Gaspésiens. Ces plaintes portaient sur le besoin d'une intervention gouvernementale dans divers domaines: agriculture, pêcheries, routes, postes et système judiciaire, pratiques électorales, titres de propriété, emplacement du bureau de la douane, et plusieurs autres problèmes locaux. Le comité entendit les témoignages d'un grand nombre de personnes et fit plusieurs recommandations, dont quelques-unes seulement débouchèrent sur des lois. Christie y ajouta ses

griefs personnels et devint un important porte-parole du mouvement, en dépit du fait que les signataires de l'une des pétitions les plus importantes avaient désavoué sa querelle avec l'Assemblée²⁰.

Le mouvement décroît lorsque Christie abandonne la bataille, et l'opposition politique des membres du corps législatif ainsi que les Troubles subséquents de 1837 et 1838, détournent l'attention des Gaspésiens de l'idée d'annexion. Dans tous les cas, un tel mouvement aurait probablement eu de la difficulté à se maintenir longtemps: la Gaspésie étant très éloignée du reste de la province, il lui était difficile d'exprimer son indignation. Les Gaspésiens étaient d'ailleurs trop occupés à gagner leur vie dans les pêcheries pour poursuivre un but politique à long terme, et la population gaspésienne, hétérogène et mal intégrée, n'était pas à même de soutenir un mouvement cohésif. Cet éclatement de courte durée fut la seule manifestation d'indignation de la population gaspésienne devant la négligence gouvernementale à l'égard du district.

Deuxième partie: les pêcheries gaspésiennes

Par les yeux et par les narines, par la langue et par la gorge, aussi bien que par les oreilles, vous vous convaincrez bientôt que, dans la péninsule gaspésienne, la morue forme la base de la nourriture et des amusements, des affaires et des conversations, des regrets et des espérances, de la fortune et de la vie, j'oserais dire, de la société elle-même.

Abbé Ferland

Des morues et autres poissons

L'industrie de la pêche dominait toute la vie des Gaspésiens. Comme l'abbé Ferland le fait remarquer¹, on ne pouvait en aucune façon échapper à l'odeur de la morue. Rares étaient les gens dans la région qui ne dépendaient pas de la pêche; la plupart des hommes et des adolescents travaillaient sur les bateaux de pêche, tandis que les femmes, les filles et les jeunes garçons s'affairaient sur la rive à préparer le poisson. Les marchands, les prêtres, les médecins et les avocats qui offraient leurs services dans la région avaient de grandes chances d'être payés en poisson. Les pêcheurs achetaient leurs effets au magasin et payaient leur dîme à l'église avec du poisson; ils engraisaient leurs jardins avec le poisson et en faisaient du savon. Et, il va de soi que le poisson était l'aliment principal.

L'abbé Ferland affirme que les pêcheurs gaspésiens refusaient de manger la morue de meilleure qualité, «la morue marchande», qui était exportée en Europe, parce qu'ils la trouvaient «trop insipide». Ils lui préféraient la morue destinée à nourrir les esclaves des Antilles et du Brésil, «la morue de réfection». Ils délaissaient le bon poisson et mangeaient «la chair tachetée (qui) dénote que les mouches y ont déposé leurs oeufs. Ces matières étrangères produisent de la fermentation dans les parties voisines et leur donnent un goût plus piquant.» Ils mangeaient également les parties maigres de la chair de baleine, mais non la graisse dont les Amérindiens étaient friands².

Les pêcheries de la Gaspésie jouissaient de deux avantages dont étaient privées les autres régions productrices de morue séchée en Amérique du Nord, et plus particulièrement celle de Terre-Neuve. Etant donné qu'au printemps dans la Baie des Chaleurs le brouillard était léger, les pêcheurs pouvaient attraper et préparer la morue six semaines avant ceux de Terre-Neuve et profiter ainsi de la saison où la morue pullule le long de la côte. Cependant les voies maritimes, tant le long de la Gaspésie que de Terre-Neuve, étaient menacées au printemps par les icefields. Dans la région la plus poissonneuse de la Gaspésie, du Cap-des-Rosiers au Cap-d'Espoir, la saison de pêche durait de mai à la mi-novembre et en réalité englobait deux saisons. Le printemps et l'été étaient les saisons les plus productives, durant lesquelles on approvisionnait les navires qui partaient pour l'Europe avant le gel d'automne. La saison de pêche d'automne et d'hiver était constituée de toute la morue qui pouvait être prise après le départ des navires. Une partie de ce poisson était consommé localement, mais la plus grande partie de ce poisson était envoyée en Europe au printemps, après le dégel. Il y avait également la pêche à la loche qui se pratiquait l'hiver dans les glaces du fleuve Saint-Laurent³.

L'autre avantage de la pêche en Gaspésie était le fait que les pêcheurs n'avaient qu'à s'éloigner de deux ou trois milles du rivage pour trouver du poisson en abondance; ils n'avaient donc besoin que de petits bateaux, relativement peu coûteux. Les barges ou chaloupes qu'ils utilisaient avaient une quille de 18 à 20 pieds de long et mesuraient 6 pieds 1/2 de large. Elles étaient équipées de deux voiles à livarde, de rames, d'une boussole, d'une ancre et d'un petit poêle pour cuisiner. Elles pouvaient transporter jusqu'à huit quintaux de poisson, ce qui est plus que ce qu'un équipage de deux hommes pouvait normalement prendre (ou «faire» comme on disait en Gaspésie) en une journée. Dans une bonne année, une barge pouvait faire jusqu'à 300 quintaux. Les barges étaient pointues aux extrémités et d'apparence fragile, mais c'étaient des embarcations solides qui pouvaient tenir des mers assez grosses. Normalement la quille était en bouleau, les couples en cèdre, la vaigre et le bordage en pin ou en cèdre et il n'y avait habituellement pas de pont. En 1777, un pêcheur pouvait acheter une barge, pour moins de £8, et vers 1830, on rapporte que les barges coûtaient de neuf à dix livres en marchandises ou en provisions et on pouvait en prendre possession en avançant les trois-quarts du prix⁴.

Les plus gros vaisseaux étaient employés pour la chasse à la baleine et la pêche à la morue sur les bancs de l'Orphelin, qui se trouvaient plus loin, dans le Golfe du Saint-Laurent. Les «banquiers» transportaient de six à dix hommes et pouvaient rester en mer quelques jours, jusqu'à ce qu'ils soient pleins. Ils étaient beaucoup plus coûteux et, vers 1860, même les grandes pêcheries de la Gaspésie avaient abandonné et cédé les bancs aux pêcheurs américains⁵.

Aucun pêcheur n'était réellement indépendant parce qu'il était tributaire des puissants marchands qui achetaient et vendaient le poisson. Les pêcheurs avaient le choix de trois systèmes. Certains hommes étaient employés directement par les marchands-exportateurs pour travailler sur les bateaux et les plages des sociétés et étaient payés en crédit à leurs magasins. La plupart des pêcheurs remettaient leurs prises aux marchands en paiement des marchandises et de l'équipement qu'ils avaient achetés à crédit auparavant. Un troisième groupe était constitué de ceux qui travaillaient pour la *moitié de ligne*; ils travaillaient pour un bourgeois qui fournissait les barges et l'appât et exigeait en retour la moitié du poisson. Cela signifiait que chacun des deux pêcheurs dans une barge retirait seulement le quart du produit de leurs lignes (ils fournissaient leurs propres lignes). Le bourgeois recevait tout le poisson sur la plage et s'occupait de la préparation et de la vente aux exportateurs; la part qui revenait au pêcheur était ensuite créditée à son compte au magasin de la

société. Ce système signifiait que le pêcheur travaillait en réalité pour le bourgeois, mais recevait son salaire des grandes sociétés⁶.

A partir de la fin du XVIII^e siècle, on recrute les riverains des paroisses qui longent le St-Laurent pour augmenter la main-d'œuvre locale. Les industriels ont des recruteurs dans les paroisses, parmi lesquelles Saint-Thomas-de-Montmagny (près de Québec) fournira le plus d'hommes; en 1820, on estime à 500 le nombre de ces nouveaux travailleurs sur les 1800 qui oeuvrent dans les pêcheries de la Gaspésie. Dès 1830, quelques riverains viennent pêcher à leur propre compte. Ils ont la réputation d'être des pêcheurs malhabiles, mais ils arrivent à faire un peu d'argent en utilisant les petites plages, qui n'appartiennent à personne, situées sur la côte nord entre Matane et Cap-des-Rosiers. En 1832, quelques-uns d'entre eux s'installent à Sainte-Anne-des-Monts, et dans les années qui suivent, d'autres s'établissent sur la côte nord. Ils subsistent chichement grâce à la pêche, cultivent très peu leurs terres et ne coupent du bois qu'en hiver⁷. Bien que le printemps et l'été soient les saisons les plus chargées, il leur faut travailler aussi en hiver. Il faut couper du bois pour pouvoir se chauffer et pour bâtir; certains pêcheurs possèdent quelques poulets et, à l'occasion, une vache dont ils doivent s'occuper; les claies pour la préparation du poisson sur la plage, les bateaux et les filets doivent être réparés. Quelques-uns ont la chance d'être engagés durant quelques semaines par les grandes pêcheries pour la fabrication des tonneaux dans lesquels la morue est parfois emballée. Il y a également quelques emplois d'hiver auprès des baleiniers pour la fabrication des barils dans lesquels l'huile de baleine est exportée⁸.

Rares sont les emplois rémunérés en espèces et, à vrai dire, il y n'a que très peu d'argent liquide dans l'économie gaspésienne. Le pêcheur s'approvisionne à crédit puis acquitte sa dette en poisson durant le saison de pêche. Pour les transactions plus importantes, on utilise des lettres de change⁹, mais le poisson constitue le principal agent monétaire. La meilleure source de capelan pour boëtter est Grande-Rivière; là, le seigneur exige deux quintaux et demi de morue pour chaque bateau qui vient chercher de la boëtter. Les prêtres catholiques romains de la Gaspésie sont appelés missionnaires, mais on attend des paroissiens une contribution à leur subsistance. La dîme est parfois payée sous forme de blé ou de pommes de terre, mais en général, c'est du poisson que le missionnaire peut consommer ou échanger pour des marchandises au magasin de la société. A Percé, les paroissiens doivent payer au prêtre un demi-quintal de morue pour chaque bateau qu'ils possèdent, mais là, comme ailleurs en Gaspésie, la dîme est aussi irréguli-

lière qu'incertaine. Cependant, en 1838, les habitants de Paspébiac s'entendent pour payer à leur prêtre un demi-quintal de poisson par famille¹⁰.

Bien que les pêcheries de la Gaspésie aient plusieurs avantages sur leurs concurrents, un des problèmes dont l'industrie locale a toujours été consciente, est la pollution des eaux littorales. En 1765, un envoyé du gouvernement vient faire enquête dans la Baie de Gaspé et affirme que les Français ont peut-être causé du tort à la pêche à la morue locale en jetant les déchets de poisson dans les eaux de la baie. La morue se serait nourrie de déchets au lieu de la boëtte offerte par les pêcheurs et la qualité du poisson s'en serait ressentie¹¹. La reprise de la pêche en Gaspésie sous le régime britannique augmente la pollution. Dès 1769, le problème est sérieux à Pabos et, dans une pétition, les rares habitants se plaignent surtout du comportement des pêcheurs des treize colonies situées plus au sud.

*At a time when every Individual on the Continent seems Tenuous of his liberty, permit us, the Poor & Ill-treated Fishermen of Gaspey & Chaleur Bay [to complain about the] Number of Schooners & deck'd vessels amounting to some hundreds yearly, from the Southern Governments, which not only fouls the Shalop & Boat Fishing grounds by the Distructive method of heaving over the Garbage of the Fish, but even keeps within our Capes & Headlands. A practise so distructive in itself that the French, was well aware of & punish'd with the utmost vigor[. . .] Let us humbly entreat the Sons of Liberty, who knows us to be a conquer'd Government & naturely polite, to give the Skippers of their Vessels for the ensuing year strict orders not to Oppress us more than we are allready, by the aforesaid practise, remembering that they themselves thought His Majesty's Ship was an incroachment last year in Boston Bay, notwithstanding she never foul'd the Ground with Cod heads or Sound bones.*¹²

Au cours des années, les pêcheurs de la Gaspésie ont envoyé nombre de pétitions au gouvernement, l'implorant d'imposer et d'appliquer des lois interdisant aux pêcheurs étrangers de jeter les déchets de poisson dans la mer¹³. Ils ont toujours blâmé les pêcheurs étrangers et leurs accusations étaient peut-être fondées; les pêcheurs locaux pouvaient se débarrasser plus facilement de leurs rebuts et avaient naturellement beaucoup plus à coeur les intérêts des pêcheries. Une loi présentée en 1788¹⁴ interdisait de jeter dans les ports de la Gaspésie, du lest, des entrailles, des issues ou déchets de poisson à moins de deux milles des côtes, mais elle ne fut pas mise en application en raison de la faiblesse du système judiciaire en Gaspésie. De plus, le déversement des déchets de poisson au large nuisait tout autant à la pêche, la morue étant un poisson migrateur. En 1824, l'Assem-

blée vote une nouvelle loi qui interdit le déversement des issues à moins de six lieux du rivage¹⁵.

Les Américains étaient jugés les plus coupables, car, non seulement ils jetaient leurs rebuts par dessus bord, mais en outre, ils empiétaient sur les réserves de poisson des pêcheurs gaspésiens. Charles Robin signale, en 1772, que la présence des pêcheurs américains sur les bancs de l'Orphelin se fait sentir très tôt sur les pêcheries de la Baie des Chaleurs¹⁶. Durant la guerre de l'Indépendance, alors que les Américains prennent très peu de poisson, Nicholas Cox remarque que l'industrie de la pêche reprend rapidement son essor¹⁷. Les Américains qui viendront plus tard pêcher le maquereau nuiront également à la pêche à la morue en Gaspésie, parce que les pêcheurs locaux utilisent le maquereau comme appât pour pêcher la morue¹⁸.

Le traité de 1818 entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne interdit aux pêcheurs américains de prendre, de sécher ou de saler du poisson à moins de trois milles du territoire britannique, mais leur accorde le droit d'accoster pour se procurer du bois et de l'eau, s'abriter et effectuer des réparations; cependant, les restrictions quant à l'accostage signifient seulement qu'ils doivent se débarrasser de leurs rebuts en mer. A cette époque, les Gaspésiens soupçonnent les Américains de jeter leurs déchets à la mer dans le but d'empêcher la morue de quitter les bancs et de suivre «son cours naturel près des rivages»¹⁹. M.H. Perley fait observer que, bien que les agents de la Couronne en Angleterre aient interprété les trois milles comme devant être mesurés à partir des promontoires, les Américains pêchent toujours dans la Baie des Chaleurs, en 1850²⁰.

Production de poisson

Il est difficile de déterminer avec exactitude l'effet que les pêcheurs américains ont eu sur les pêcheries de la Gaspésie, mais nous savons que les exportations de la plupart des espèces de poissons de Gaspésie ont augmenté régulièrement durant les XVIII^e et XIX^e siècles.

On rapporte, par exemple, que la production de la morue est de 18 000 à 30 000 quintaux en 1777, un an avant que les corsaires américains ne ravagent les pêcheries de la Gaspésie²¹, mais durant la Révolution américaine, la production de morue ne dépasse probablement pas les besoins de la consommation locale. La pêche reprend rapidement toute son importance après la guerre, puisque 25 500 quintaux sont exportés de la Gaspésie en 1784²². Pendant le XIX^e siècle, le volume des exportations continue à augmenter: en 1811, les exportations se montent à 26 691 quintaux et, atteignent, après quelques baisses sans importance, 62 747 quintaux en 1835. A partir de cette date les sta-

tistiques sont incomplètes; cependant, les chiffres des années ultérieures ont été retrouvés:

| Année | Nombre de quintaux de morue |
|-------|-----------------------------|
| 1842 | 98 062 |
| 1848 | 80 339 |
| 1864 | 102 846 |
| 1865 | 120 278 |
| 1867 | 111 731 |

Le total des exportations de morue doit être plus élevé, car le poisson était aussi exporté autrement que par quintal; par exemple, en tonneaux, en boucauts, en barils, en *pacquets*, en caisses, en tiercerolles, en casques, en barillets, en ballots et en boîtes. Les autres produits de la morue qui étaient exportés sont notamment les langues, les nanves (têtes de morues) et l'huile de foie de morue. De plus, la production totale de morue dans le district de Gaspé devait être encore plus élevée puisqu'une bonne partie était consommée sur place²³.

En 1861, la Baie de Gaspé est déclarée port franc, attirant ainsi un grand nombre de navires dont bon nombre emportent de la morue pour le voyage de retour. La destination des 351 navires qui quittent le port de la Baie de Gaspé cette année-là²⁴, figure ci-dessous:

| Nombre de navires | Destination |
|-------------------|-----------------------|
| 15 | Grande-Bretagne |
| 6 | Etats-Unis |
| 1 | Portugal |
| 119 | Espagne |
| 112 | Nouvelle-Ecosse |
| 32 | Nouveau-Brunswick |
| 15 | Terre-Neuve |
| 32 | Ile-du-Prince-Edouard |
| 13 | Italie |
| 6 | Brésil |

Le magistrat Pierre Fortin, chargé de surveiller les pêcheries dans le golfe du Saint-Laurent, donne de nombreux exemples de navires quittant le district de Gaspé dans son rapport pour l'année 1864, dont voici quelques extraits²⁵.

1) Un navire appartenant à Charles Robin et Compagnie quitte Paspébiac en juin, emportant de la morue à Rio de Janeiro; il revient à temps, en novembre (en passant par New York avec des marchandises) pour emporter à nouveau au Brésil une plus grosse cargaison de morue.

2) Un autre fait deux voyages à Boston au début de l'année; au retour, la deuxième fois, il «fait escale à Sydney» pour apporter du charbon à Paspébiac, puis emporte de la morue à Naples, en octobre.

3) Un autre apporte du sel de Jersey au printemps; il emporte de la morue, de l'avoine, du hareng, des bardeaux et d'autres produits à la Barbade, en juin; il revient avec du sucre et de la mélasse en septembre et emporte de la morue au Brésil en octobre.

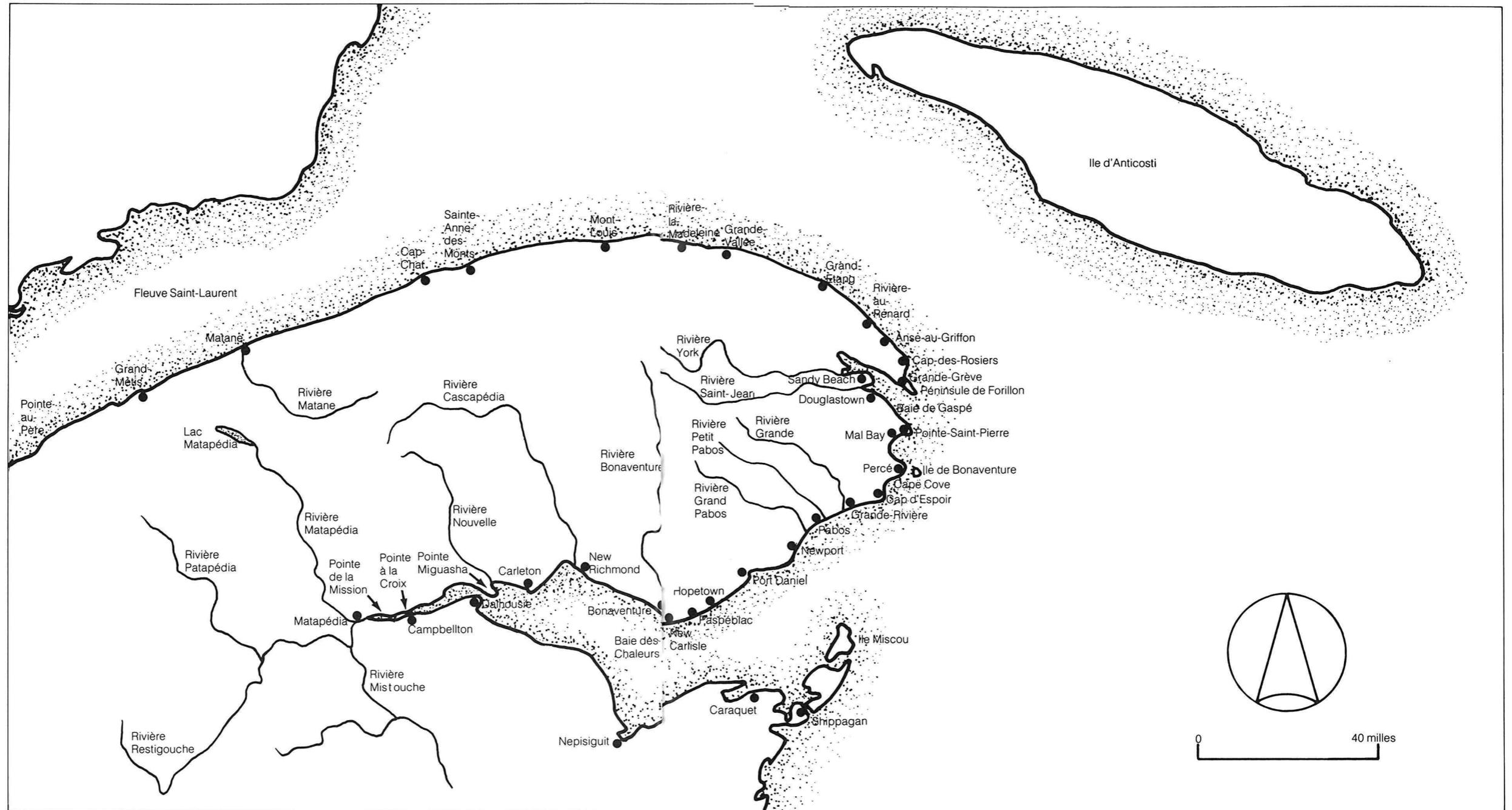
4) A l'automne, J. et Elias Collas de Jersey mettent à l'eau un navire de 94 tonnes dans leur chantier naval à Pointe-Saint-Pierre; en novembre, il part à destination du Portugal avec de la morue.

5) Un navire appartenant à John Fauvel de Pointe-Saint-Pierre arrive dans la Baie de Gaspé en mai en provenance de Jersey avec une cargaison générale, part pour Cadix en juin avec de la morue, revient avec du lest et repart en novembre pour emporter de la morue à Naples.

Bien que la morue constitue la principale source de revenus pour les Gaspésiens, ces derniers pratiquent également d'autres genres de pêche. La pêche à la baleine commence dans la Baie de Gaspé au début du XIX^e siècle; selon la tradition, un Américain de Nantucket enseigne ses méthodes de pêche à la baleine aux frères Boyle de la Baie de Gaspé²⁶. La pêche à la baleine, entreprise très risquée, n'a jamais été encouragée activement par le gouvernement. Elle exige un capital passablement important rien que pour commencer, parce qu'il faut des goélettes assez grosses pour transporter une douzaine d'hommes et pour naviguer en haute mer (principalement au large de la rive nord du golfe). Une saison de mauvais temps peut ruiner complètement le patron d'un baleinier²⁷.

Au cours des années, la population des baleines dans le golfe a été décimée et les pêcheurs de baleine s'en vont dans le détroit de Belle-Isle et le long de la côte du Labrador, mais vers les années 1860, même ces régions sont dépeuplées. Fortin essaie en vain d'encourager les pêcheurs de baleine gaspésiens à s'aventurer plus loin, vers la côte du Groënland par exemple; il affirme qu'ils sont mauvais navigateurs et, avance comme exemple, le fait que les navires qui emportent la morue de la Gaspésie vers les marchés mondiaux ont tous des capitaines étrangers (probablement des hommes de Jersey)²⁸.

On exporte peu de chair de baleine. C'est l'huile, raffinée pour les lanternes, qui pousse les hommes à chasser la baleine. Les exploitations de raffinage de l'huile sont situées à l'Anse-aux-Cousins et à Penouille dans la Baie de Gaspé. La transformation de la graisse en huile et la préparation des barils pour la transporter emploie environ 100 personnes, emploi qui dure approximativement deux mois et demi à l'automne, après la fin de la saison de pêche à la baleine²⁹. Bien que les statistiques sur la production qui figurent ci-dessous, soient limitées, elles indiquent que la pêche à la baleine est une entreprise très hasardeuse.



| Année | Galons d'huile de baleine |
|-------|---------------------------|
| 1810 | 15 360 |
| 1820 | 18 000 |
| 1832 | 18 000–20 000 |
| 1861 | 33 600 |
| 1862 | 26 000 |
| 1863 | 14 400 |
| 1864 | 25 014 |
| 1865 | 14 420 |
| 1866 | 12 230 |
| 1867 | 25 890 |

En 1810, les 27 baleines pêchées produisent 480 barils soit 60 tonnes d'huile; à raison de £31 la tonne, cela représente un revenu de £1860. En 1864, l'huile coûte 65 cents le gallon.

Le saumon exporté du district de Gaspé provient généralement des rivières Cascapédia et Restigouche. La population du saumon baisse dangereusement vers le milieu du siècle et seules des mesures législatives vigoureuses empêchent son extinction. En dépit des accusations voulant que les Amérindiens de la Restigouche soient les principaux responsables de ce déclin, de nombreux autres facteurs sont en jeu. Les Amérindiens sont accusés de prendre le poisson avant qu'il ne fraie, mais ce sont les Européens qui bloquent complètement certains cours d'eau avec des filets et des barrages pour les scieries ou qui obstruent les rivières avec de la sciure. Il y avait depuis longtemps des lois régissant la pêche au saumon, mais il n'existait aucun moyen de les mettre en application jusque vers 1855, lorsque Fortin est nommé magistrat pour surveiller les pêcheries de la Gaspésie. Par la suite, un inspecteur est nommé qui surveillera uniquement la rivière Restigouche; en 1861 il signale qu'il n'y a aucune entorse aux règlements sur la pêche et il s'ensuit que les prises dans la rivière augmentent de 60 barils cette année-là³⁰. Fortin note qu'un certain M. Price a construit une bonne passe migratoire sur la rivière Matane, mais qu'aucun saumon n'a été en amont; avant la construction du barrage au moulin de Price, la rivière produisait environ 25 à 30 barils par an³¹.

En 1790, on estime que la rivière Restigouche produit à elle seule 6000 barils de saumon; en 1823, la production tombe à 1000 barils. Vers 1850 le saumon a presque entièrement disparu de la région, mais revient lentement durant la décennie suivante. Les quantités de saumon exportées du district de Gaspé durant les années 1860 sont les suivantes:

| Année | Nombre de barils |
|-------|------------------|
| 1864 | 483 |
| 1865 | 517 |
| 1866 | 703 |
| 1867 | 950 |

Au cours des années 1860 les amateurs de pêche commencent à pêcher pour la première fois dans les magnifiques rivières saumoneuses de la Gaspésie avec des mouches artificielles et les permis de pêche commencent à rapporter un certain revenu. C'est probablement la visite de Jefferson Davis à Gaspé, en 1866 (il y prend 160 saumons) qui a attiré l'attention des pêcheurs sur le saumon gaspésien³².

Charles Robin fait mention de la pêche aux huîtres dès 1769, mais elles ne deviennent jamais très populaires parmi les pêcheurs gaspésiens. En 1859, Fortin transplante un certain nombre d'huîtres de Caraquet dans la Baie de Gaspé d'après la méthode européenne la plus récente et la plus répandue. Rares sont les survivantes et Fortin attribue l'échec à la vase au fond de la baie³³.

Diverses sortes de poissons étaient pêchés, surtout pour servir de boëtte. Le capelan, principale nourriture de la morue, était pris au filet, le long des côtes gaspésiennes et était également couramment utilisé pour engraisser les jardins, pratique qui sera plus tard prohibée. Le capelan était particulièrement abondant au début de la saison de pêche, mais lorsqu'il devenait rare au fur et à mesure que la saison avançait, les pêcheurs se tournaient vers le hareng, puis le maquereau et même plus tard vers l'encornet, l'éperlan et la truite³⁴. Les autres poissons exportés de la Gaspésie en petites quantités étaient le hareng, la truite, l'alose, l'anguille, la sardine et le maquereau, préalablement mariné et fumé.

Bien que le maquereau soit abondant dans le golfe du St-Laurent, les pêcheurs gaspésiens le laissent aux Américains qui le poursuivent en flottilles. Fortin déplorait particulièrement le manque d'esprit d'aventure des pêcheurs gaspésiens qui refusaient de chasser la baleine au Groënland et de profiter des ressources locales comme le maquereau. Le marché américain était énorme et les pêcheurs américains venaient de loin pour pêcher dans les eaux internationales juste au large de la côte gaspésienne, mais les pêcheurs gaspésiens préféraient vivre plus facilement et pêcher la morue dans les eaux côtières.

Sir William Dawson pensait que la pêche au maquereau dans le golfe du St-Laurent devait être laissée aux Américains. Le maquereau, disait-il, était un «vagabond», ce qui rendait la pêche incertaine. De plus, la pêche en haute mer augmentait le risque de naufrage et autres catastrophes; la pêche à la morue était beaucoup plus sûre et plus stable. Dawson était d'avis que les maigres populations des côtes ne pouvaient pas se permettre les voyages souvent infructueux et les terribles désastres et per-

tes de vies que connaissaient les Américains qui pratiquaient la pêche au maquereau³⁵.

Il est intéressant de noter que le homard, bien qu'abondant en Gaspésie, n'a jamais été exporté. En fait, il était rarement consommé localement, les pêcheurs le considérant comme un animal nuisible qui déchirait souvent leurs filets. Ce n'est que vers 1870, lorsque des hommes d'affaires américains établissent des conserveries dans la Baie des Chaleurs, que les ressources gaspésiennes en homard seront exploitées³⁶.

Pêcheries gaspésiennes

La Baie de Gaspé et Paspébiac étaient les deux principaux centres d'exportation de la morue et pendant les 30 premières années du XIX^e siècle, deux sociétés de Jersey se partagent l'industrie locale sans se faire concurrence. Francis et Phillip Janvrin avaient la haute main dans la Baie de Gaspé et possédaient même des parts dans la maison Charles Robin et Compagnie qui contrôlait la pêche dans la Baie des Chaleurs, Percé y compris. De nombreuses sociétés plus petites essayent de rivaliser avec les deux grandes firmes et certaines y parviendront, surtout plus tard au XIX^e siècle, mais au XVIII^e la plupart échouent.

En 1760 et 1775, de nombreux commerçants s'établissent, dont bon nombre faisaient affaire sur une petite échelle, à partir de Québec et naviguaient le long des côtes pour troquer du sel, des engins de pêche et des provisions contre du poisson, des fourrures et des peaux. Un des premiers est William Van Felson, originaire de Hollande qui en 1763 amène une goélette de 15 tonnes en Gaspésie avec une cargaison de provisions pour la navigation et d'ustensiles pour la pêche; il continue son commerce à Bonaventure jusqu'à la Révolution américaine³⁷.

A partir de 1766, un commerçant établi à Québec, William Smith, associé avec deux marchands londoniens, construit plusieurs magasins à Paspébiac et Bonaventure et échange des marchandises avec les Amérindiens pour le saumon qu'ils attrapent dans les rivières Cascapédia et Restigouche³⁸. Comme nous l'avons mentionné précédemment, John Shoolbred reprend ces exploitations mais en est chassé par des corsaires américains en 1779.

Charles Robin vient faire du commerce le long de la Baie des Chaleurs dès 1766 et, comme Van Felson et Smith, il vit dans les pêcheries la plus grande partie du temps. Cependant, sa base d'approvisionnement est Jersey plutôt que Québec. Parmi les autres petits marchands qui viennent faire du commerce en saison sur les côtes gaspésiennes, on compte une société de Halifax³⁹.

Les pêcheurs de Guernesey, qui sont également commerçants, font affaire sur la côte de Forillon, dans la Baie de Gaspé, au moins à partir de 1767⁴⁰. Les familles LeMesurier et Bonamy apparaissent sur un recensement de 1777: elles possèdent 17 bateaux de pêche et, en plus de leurs familles, font travailler 58 personnes (probablement amenées chaque année au printemps pour la saison de pêche). Après la Révolution l'affaire est dirigée par Thomas LeMesurier et ses frères et on signale qu'en 1789 ils font venir 100 pêcheurs de Guernesey chaque saison et exportent de 10 000 à 12 000 quintaux de morue vers l'Europe⁴¹. Charles Robin fera remarquer plus tard que le commerce n'était pas profitable et il semble que les LeMesurier aient vendu leur affaire aux Janvrin en 1792⁴². Quelques Guernesiais, parmi lesquels les familles Bonamy et LeMesurier, demeurent dans la péninsule de Forillon et sont rejoints par des pêcheurs de Jersey amenés par la maison Janvrin⁴³.

Dès 1787, Francis Janvrin devient actionnaire dans la maison Charles Robin et Compagnie et il le demeurera ainsi que ses fils pendant au moins une cinquantaine d'années⁴⁴. Les Janvrin, imitant en cela Charles Robin, établissent leurs premières exploitations de pêche à l'Île du Cap-Breton en 1783, puis s'étendent au district de Gaspé. Bien que certains membres de la famille Janvrin s'installent à l'Île du Cap-Breton pour y diriger les exploitations de pêche, celles de la Gaspésie sont dirigées par un régisseur qui reçoit la visite occasionnelle des Janvrin de Cap-Breton. Leur première pêcherie, lente à prospérer, est située à Grande-Grève, mais le succès finit pas venir et la société devient florissante et s'agrandit.

La guerre meurtrière qui ravage l'Europe au cours des premières années du XIX^e siècle se traduit par une demande de poisson grandement accrue et pour y répondre, la société Janvrin établit de nouvelles pêcheries dans la Baie de Gaspé à la Pointe-Saint-Pierre, à Mal Bay, à Cap-des-Rosiers et à l'Anse-au-Griffon. Leur commerce est étendu, car ils exportent de la morue «sèche» tant au Brésil qu'en Europe. Ils concluent une entente, afin d'éviter la concurrence en Amérique du Nord, avec certaines entreprises de pêche de Guernesey connues sous le nom d'«Arichat and Gaspé Society». Les Guernesiais s'engagent à ne pas pêcher au Cap-Breton et dans la Baie de Gaspé si les Janvrin ne s'approchent pas de Terre-Neuve⁴⁵. De plus, les Janvrin et les Robin n'empiètent pas sur leurs bancs de pêche en Gaspésie.

Pour une raison inconnue, les Janvrin vendent leur commerce à deux Jersiais qui avaient tous deux géré les affaires de la maison Charles Robin et Compagnie. John Fauvel qui avait travaillé à Paspébiac, semble avoir acheté la pêcherie de Mal Bay⁴⁶. En

1857, William Fruing achète les pêcheries de la Baie de Gaspé et de la péninsule de Forillon. On rapporte qu'en 1861, la société Fruing exporte 18 000 quintaux de morue vers plusieurs pays méditerranéens⁴⁷.

Les Janvrin et leurs successeurs ont presque le monopole de la pêche en Gaspésie entre Mal Bay et l'Anse-au-Griffon. Un seul marchand, le loyaliste Daniel McPherson de Philadelphie, réussit à concurrencer les Janvrin, mais il dépend beaucoup d'eux pour s'approvisionner⁴⁸. Charles Robin signale que le commerce de pêche et d'approvisionnement de McPherson, établi à Douglstown dans les années 1780, ne connaît qu'un succès modeste, mais en 1802, McPherson avait amassé suffisamment d'argent pour acheter la seigneurie de l'Île aux Grues, près de Québec, où il se retire bientôt. Son commerce semble alors avoir été repris par son fils John et par son gendre Henry Johnston qui ajoute à l'affaire de McPherson les propriétés des Janvrin à Pointe-Saint-Pierre⁴⁹.

De nombreux investisseurs perdent beaucoup d'argent en essayant d'établir des pêcheries en Gaspésie après la Révolution américaine et Robin énumère une douzaine de sociétés qui essuient de grosses pertes d'argent⁵⁰. Charles Robin réussit à faire prospérer son commerce dans la Baie des Chaleurs, mais seulement au prix de grands sacrifices et grâce à son énergie et son sens des affaires; pendant ce temps, les Janvrin tiennent bon jusqu'à ce que le marché mondial s'améliore après 1800. La Baie de Gaspé leur appartient presque en entier avec son excellent port et ses plages pour la préparation du poisson (particulièrement celle de Grande-Grève, la meilleure plage du district). Le seul concurrent était McPherson dont le petit commerce était établi sur la rive sud de la baie de Gaspé.

Ces sociétés dominent l'industrie de la pêche en Gaspésie entre 1790 et 1830, à l'exception de quelques rares marchands qui naviguent le long des côtes de la Gaspésie chaque été et qui s'arrêtent dans chaque petit port et dans la moindre crique. Ces marchands itinérants vendent souvent leurs marchandises à des prix beaucoup plus bas que ceux des grosses sociétés, mais ils ont rarement du sel et n'acceptent habituellement que de l'argent comptant en échange de leurs marchandises. (Le sel et l'argent liquide sont rares en Gaspésie.) Certains de ces marchands indépendants acceptent du poisson, mais on se plaint qu'ils échangent de l'alcool contre du poisson et corrompent les pauvres pêcheurs⁵¹.

Il était difficile pour un entrepreneur de s'introduire dans l'industrie gaspésienne de la pêche qui était monopolisée par les deux grandes sociétés. Le premier homme à y parvenir et à devenir réellement un concurrent est John LeBoutillier. Lui aussi est

venu de Jersey lorsqu'il était jeune pour travailler pour les Robin. Vers 1830, il établit une petite pêcherie à Percé. Il semble recevoir une certaine aide financière de François Buteau, un marchand de Québec qui fait du commerce saisonnier en Gaspésie depuis 20 ans et qui prend part à l'industrie de la pêche depuis sa seigneurie qu'il possède à Sainte-Anne-des-Monts. Ils commencent prudemment et se spécialisent d'abord dans l'exportation de «la morue de réfection» vers Québec; ils sont bientôt en mesure d'agrandir leur commerce et en 1836, ils s'installent à l'Anse-au-Griffon et à Paspébiac. Buteau se retire apparemment assez vite de la société, mais LeBoutillier est bientôt rejoint par ses fils et l'entreprise prospère; cependant elle n'atteindra jamais les proportions de la maison Charles Robin et Compagnie. En 1850, LeBoutillier et fils exportent 20 000 quintaux de poisson par an (comparativement aux 40 000 à 50 000 quintaux exportés par Robin) et arrivé aux années 1860, ils possèdent des pêcheries dans la Baie de Gaspé, à Percé et à l'Anse-au-Griffon⁵².

Vers 1838, trois frères qui ont travaillé pour la maison Charles Robin et Compagnie fondent un commerce d'exportation de marchandises et de poisson sur le barchois de Paspébiac à proximité des Robin. David, Amy et Edwards LeBoutillier sont jersiais, mais ce sont des parents éloignés de John LeBoutillier. L'entreprise des frères LeBoutillier semble être la première entreprise de pêche gaspésienne à exploiter une pêcherie sur la côte du Labrador. Ils s'établissent aussi à l'Île de Bonaventure et à l'Île Miscou, mais leur siège social et leur centre d'expédition demeure Paspébiac. A partir de cet endroit, ils exportent environ 20 000 quintaux de morue en 1852⁵³.

Les LeBoutillier prouvent que la concurrence avec les grandes firmes est possible et plusieurs autres commerçants suivent rapidement leur exemple. La société jersiaise Hamon et LeGros ouvre une exploitation de pêche à Newport au début des années 1830 et la société Georges et Ferdinand Boissonault, établie à Québec, en ouvre une à Bonaventure. Bien que cette partie de la Baie des Chaleurs ne soit pas très riche en morue, dès 1850 les deux frères possèdent 150 bateaux en service dans cette région dont chacun rapporte environ 100 quintaux par saison. Vers 1843, William Hyman, originaire de Russie, commence une petite exploitation sur la péninsule de Forillon qui va durer jusque dans les années 1960⁵⁴.

Aucune de ces entreprises ne pêche la baleine; celle-ci était réservée aux spécialistes: la famille Boyle de la Baie de Gaspé. Von Iffland signale en 1821 que les Boyle possèdent à l'Anse-aux-Cousins, «des fourneaux avec des chaudières énormes où ils font bouillir la chair de ces poissons après l'avoir coupée en morceaux. Des tubes, à ce qu'il m'a paru, transportent l'huile

dans un grand réservoir.» Dans les années 1830, le raffinage se fait à Penouille, où les Boyle et d'autres personnes construisent «quelques chétives baraques; là sont amoncelées des masses de lard de baleine, que l'on fait fondre dans d'immenses chaudières, afin d'en extraire les matières grasses et huileuses»⁵⁵.

En 1818, l'Assemblée du Bas-Canada discute des divers problèmes de la Gaspésie et Jean Taschereau tient un long discours sur la nécessité d'intéresser plus de marchands québécois à ce district, l'économie de cette région étant dominée par des étrangers⁵⁶. De tous les entrepreneurs gaspésiens mentionnés, seuls François Buteau, les frères Boissonault et peut-être la famille Boyle sont originaires du Canada et ils ne jouent pas des rôles prépondérants.

Le capital et les hommes qui investissent dans l'industrie gaspésienne de la pêche proviennent en majeure partie des îles Anglo-Normandes, parce que les habitants de ces îles sont prêts à risquer le gros investissement initial nécessaire pour s'établir. Tout aussi importantes sont les nombreuses années de dur labeur qu'ils acceptent de consacrer à la direction des pêcheries. Nous nous proposons d'examiner, le sort de deux investisseurs, Frederick Haldimand et Charles Robin, afin de démontrer que l'industrie de la pêche dominait non seulement la vie des pêcheurs mais aussi celle des administrateurs.

Le gouverneur Haldimand et sa seigneurie de Pabos

L'échec de Frederick Haldimand dans sa tentative d'exploiter une pêcherie en Gaspésie démontre l'impossibilité de diriger ce genre d'entreprise à distance. Haldimand est un officier supérieur de l'armée britannique en Amérique du Nord, un homme jouissant d'une influence considérable dans les cercles gouvernementaux et qui devient gouverneur de Québec, mais ces avantages ne sont pas suffisants pour lui permettre de concurrencer les énergiques marchands des îles Anglo-Normandes. La carrière de Haldimand l'empêche de gérer son investissement sur place et il hésite à déléguer à son régisseur les pouvoirs nécessaires pour régler tous les problèmes imprévus qui surgissent quotidiennement. Il hésite également à investir le capital requis pour concurrencer les investisseurs plus audacieux en Gaspésie, ou peut-être n'est-il pas à même de le faire.

Haldimand achète la seigneurie de Grand-Pabos en 1765, payant semble-t-il plus de 1000 livres françaises à François LeFebvre de Bellefeuille¹, dont la pêcherie a été détruite par l'armée de Wolfe en 1758. En 1768, Haldimand, alors en poste en Floride, fait construire une scierie, un quai, des maisons, une goélette de 80 tonnes – investissement important – et engage un régisseur pour diriger l'entreprise depuis Québec². Ce dernier envoie des hommes couper du bois pour la scierie et pour construire des bateaux de pêche pour les futurs colons³. Mais, par la suite, l'idée d'exporter du bois débité dans la scierie doit être abandonnée parce qu'il est trop difficile de charger les gros navires qui ne peuvent pas pénétrer jusqu'au port de Pabos. Haldimand espère être affecté dans une des colonies britanniques du Nord et faire diriger la pêcherie par son neveu, mais le neveu meurt. Il essaie alors de vendre la seigneurie, mais ne trouve pas d'acquéreur à bon prix⁴.

Le régisseur à Québec n'a pas assez de pouvoirs ou d'argent pour diriger efficacement l'exploitation: il lui faut attendre plusieurs années avant de recevoir tout le matériel pour la scierie et il ne peut tirer profit de la première saison de pêche parce qu'il n'a pas assez d'argent pour équiper les bateaux. Il lui faut consulter Haldimand pour les dépenses importantes, mais l'officier demeure loin de Québec, et le régisseur lui-même doit mettre une semaine pour aller à Pabos. En 1767, le régisseur doit refuser l'offre d'un certain nombre de familles qui veulent s'établir à Pabos; il n'a aucun pouvoir pour leur garantir qu'elles pourront demeurer là ni pour leur donner des provisions. En fin de compte le régisseur démissionne, et conseille à Haldimand de se trouver un associé qui vivra sur place et qui partagera les profits et les pertes⁵. Haldimand essaie à nouveau de vendre la seigneurie, mais n'y parvient pas⁶.

En 1772, un autre des neveux de Haldimand s'intéresse aux pêcheries et dirige une petite exploitation de pêche à Pabos pendant quelques années. Il rencontre lui aussi des problèmes auxquels il ne peut faire face. En 1776, trois cargos sont perdus en mer; un des vaisseaux lui appartenait et avait été construit à grand frais peu de temps auparavant à Pabos. Le neveu découvre bientôt que quiconque essaie de s'établir dans l'industrie de la pêche en Gaspésie doit posséder un important capital s'il veut concurrencer les grandes entreprises locales qui s'adonnent à la pêche et au commerce dont les propriétaires fixent les prix entre eux. Etant donné que ces marchands imposent des prix exorbitants, les Haldimand doivent importer leur propre sel, leurs provisions et leurs engins de pêche.

En 1777, Haldimand est nommé gouverneur de Québec et réside donc plus près de la Gaspésie, mais il refuse toujours de déléguer ses pouvoirs, même à son neveu⁷ et n'entend toujours pas risquer le capital et consacrer le temps nécessaire pour réussir dans le domaine de la pêche en Gaspésie. En 1779, il abandonne tout espoir et tout intérêt dans sa seigneurie qui est achetée, en fin de compte, en 1796 par Félix O'Hara aux curateurs de la succession Haldimand⁸.

Haldimand a perdu probablement beaucoup d'argent en essayant d'établir une pêcherie dans sa seigneurie et il en aurait perdu moins s'il s'était contenté de la petite redevance (deux quintaux de morue par chaloupe) qu'il aurait pu tirer de tous les pêcheurs qui venaient prendre de la boîte dans la rivière Grand Pabos⁹. Durant les années 1760, il occupe un rang assez élevé dans l'armée pour user de son influence au profit de sa seigneurie. Dans les années 1760, un groupe d'ingénieurs topographes de l'armée vient à sa demande examiner ses intérêts à Pabos, (ils lui conseillent de vendre)¹⁰. Après sa nomination au poste de gouverneur, son secrétaire, le major Mathews, s'occupera de certaines de ses affaires ainsi que le lieutenant-gouverneur de Gaspé, Nicholas Cox et son subordonné, Félix O'Hara¹¹, mais toutes les connaissances et l'influence de Haldimand ne peuvent l'aider s'il n'a pas un régisseur sur les lieux, muni de suffisamment d'argent et de pouvoirs pour diriger l'exploitation au jour le jour. L'industrie de la pêche est imprévisible et exige une attention constante de la part des dirigeants.

Charles Robin et son entreprise

Charles Robin, le troisième et plus jeune fils de Philip Robin et Anne Dauvergne, a été baptisé le 30 octobre 1743 à la paroisse de Saint-Bréladé, dans l'île de Jersey. On ne connaît rien de ses premières années sinon qu'il est devenu orphelin à l'âge de 11 ans; cependant, ses lettres et ses écritures prouvent qu'il a reçu une solide instruction¹, car il s'exprime avec aisance en français comme en anglais. (Les îles Anglo-Normandes étaient les vassales de l'Angleterre depuis 1066, mais le français était encore la seule langue parlée par la plupart des habitants.) La famille Robin a longtemps possédé de petites seigneuries et occupé des postes officiels à Jersey, mais les parents de Charles Robin sont boutiquiers dans le port très achalandé de Saint-Aubin². Il a 22 ans lorsqu'il vient pour la première fois à la Baie des Chaleurs et presque 59 ans lorsqu'il quitte la baie pour la dernière fois en 1802.

Baie des Chaleurs, 1766–1802

Durant l'été de 1766, Charles Robin part à la découverte de la Baie des Chaleurs et s'aperçoit, naturellement, qu'il s'agit d'une région propice au commerce du poisson. Après un bref séjour, il navigue le long du golfe Saint-Laurent jusqu'à Arichat dans l'île Madame, juste au large de l'île du Cap-Breton, où son frère John a établi une pêcherie l'année précédente³. A la suite de son rapport sur les possibilités de la Baie des Chaleurs, Charles est envoyé l'année suivante par la maison Robin, Pipon Company de Jersey pour établir une pêcherie dans la baie.

Les Pipon sont parents de Robin par mariage depuis plusieurs générations, mais leur relation dans la nouvelle société est uniquement financière. Philip Robin, frère aîné de Charles (marié à une Pipon), dirige la société à partir de Saint-Aubin, tandis que John et Charles exploitent les pêcheries. Ils s'introduisent dans le milieu des affaires à Londres par l'intermédiaire des financiers DeGruchy et LeBreton (probablement des Jersiais) qui possèdent de petits intérêts dans la société.

Lors de son expédition de reconnaissance en Gaspésie, en 1766, Charles Robin avait décidé que le barachois de Paspébiac serait le meilleur endroit pour établir une pêcherie. Il y amène des Jersiais qui pêcheront la morue dans la Baie des Chaleurs, et y fait la plus grande partie de son commerce. Durant ses premières années dans la baie, Charles s'occupe personnellement de fournir aux habitants du sel, des engins de pêche, du beurre, des spiritueux, de la farine, de la poudre à fusil, du tissu, des pois et du porc salé. En échange, il accepte des fourrures de toutes sortes, des plumes et de la viande fraîche en plus de la morue et du saumon. Avec les Amérindiens, il troque des spiri-

tueux et de la poudre contre des fourrures et des peaux. Dans la plupart des cas, il fait des échanges avec les pêcheurs, bien que le crédit et parfois des espèces soient également utilisés. (De nombreuses devises différentes sont en circulation: des livres françaises, des liards jersiais, des dollars américains et des livres sterling.)

La maison Robin, Pipon Company essuie un certain nombre de revers pendant qu'elle bataille pour s'établir parmi les pêcheries de la Baie des Chaleurs. Dès le début, elle est décidée à posséder ses propres navires et à ne pas affréter de navire pour amener des hommes, du matériel et des marchandises en Gaspésie et pour expédier du poisson en Europe. En 1768, deux de ses navires sont saisis pour avoir navigué directement de Jersey jusqu'au Canada, sans avoir fait les formalités dans un port anglais. La perte, qui se chiffre à près de £2000, en plus du temps perdu pour la pêche, détruit presque la société, mais les Robin finissent par recevoir une petite compensation et une loi est adoptée par le Parlement britannique afin de permettre aux navires jersiais de partir directement pour le Canada⁴.

En 1774, le juge de paix de la Baie des Chaleurs oblige Robin à verser une caution de £500 afin d'empêcher le débarquement des Acadiens qu'il fait venir de France sur deux navires (en passant par Jersey) pour les établir dans la baie comme pêcheurs. Le juge doute de la loyauté des Acadiens, mais le gouverneur de Québec leur permet de rester comme immigrants s'ils prêtent serment d'allégeance à George III et ordonne que l'argent de Robin lui soit rendu⁵.

Lors de la Révolution américaine des navires de guerre et des corsaires américains arrivent dans la baie et des difficultés encore plus sérieuses vont frapper la société. En 1776, la pêcherie de l'Île du Cap-Breton est attaquée et l'année suivante la Baie des Chaleurs est envahie par des navires américains. Les Robin perdent de ce fait plusieurs chaloupes, beaucoup de poisson et un navire. Un deuxième vaisseau, capturé par les Américains, est repris par un navire de guerre britannique, mais Robin doit payer un huitième de sa valeur à la *Royal Navy* comme prix de la récupération⁶. Charles quitte la baie à l'automne de 1778, pour n'y revenir qu'à la fin de la guerre. Pendant son absence, les Amérindiens de la rivière Restigouche, affamés parce que la guerre a interrompu tout commerce dans la baie, pillent son magasin, ce qui représente d'après Robin une perte de £1500⁷.

Charles passe les années de guerre à Jersey où il sert comme capitaine de milice et prend part à la bataille de Jersey en 1781. Lorsqu'il revient à Paspébiac en 1783, c'est avec l'intention de n'y passer que quelques années, le temps que ses trois neveux (les fils de Philip: John, James et le jeune Philip) acquièrent as-

sez d'expérience dans le commerce pour prendre la relève. Le frère de Charles, John, qui a également épousé une Pipon, n'a que des filles et comme Charles ne s'est jamais marié, la famille dépend des trois jeunes garçons pour continuer l'entreprise familiale. Il semble que John Robin ne revient pas à sa pêcherie du Cap-Breton après la guerre; il est sans doute en mauvaise santé, puisqu'il meurt en 1793.

Après la guerre, deux nouvelles sociétés sont fondées, la maison Charles Robin and Company et la maison Philip Robin Company. Charles Robin ne possède en fait que le huitième des parts de la société qui porte son nom. John Fiott, originaire des îles Anglo-Normandes vit à Londres et détient un tiers des parts tandis que le reste appartient aux deux frères de Charles et à des actionnaires moins importants comme Francis Janvrin et Thomas Pipon. A la mort de John Fiott en 1796, Philip Robin rachète sa part pour la somme de £6000; il en vend la moitié (un sixième des parts) à la maison P. & H. LeMesurier Company de Londres et partage le reste entre ses deux fils, James et Philip Robin.

La maison Philip Robin Company est une plus petite entreprise formée pour continuer celle commencée par John Robin à l'Île du Cap-Breton. Charles, Philip Robin père et John Fiott possèdent chacun un quart de la société, tandis que John Robin est un des actionnaires moins importants. Philip Robin, père reprend la part de Fiott en 1796 pour la somme de £1500 et en vend une partie à la société LeMesurier⁸. Bien qu'à l'occasion une des sociétés Robin transporte des marchandises ou du poisson pour l'autre, les affaires des deux entreprises familiales sont menées séparément. La pêcherie de Philip Robin Company est dirigée par un agent qui vit à Arichat.

Lorsque Charles Robin revient à la Baie des Chaleurs en 1783, il trouve le commerce de la pêche envahi par de nouveaux concurrents, mais en l'espace de dix ans, ils auront tous fait faillite. Robin domine la situation dans la baie en raison de l'expérience qu'il a acquise dans les pêcheries avant la guerre. Il sait qu'il ne réussira que s'il obtient les pouvoirs de prendre pour ainsi dire toutes les décisions importantes au sujet de l'exploitation de sa société. Il consacre toute son énergie à son commerce et vit en permanence dans les pêcheries. Ses concurrents d'autre part ne sont que les représentants de grosses sociétés de Québec, de Londres et des îles Anglo-Normandes qui ne leur ont délégué que très peu de pouvoirs. Robin profite également du fait qu'il connaît très bien la Baie des Chaleurs pour acheter les plages les mieux placées, pour sa société.

Charles considère que son devoir familial est de demeurer de ce côté-ci de l'Atlantique et de diriger l'entreprise en Gaspésie jusqu'à ce que ses neveux soient en mesure de prendre la re-

lève, bien qu'il s'en plaigne constamment. Philip fils, n'a que 13 ans lorsqu'il vient apprendre le métier en 1783. Ses frères cadets suivront plus tard. Chacun reçoit un salaire annuel de £100 même après avoir reçu une part dans la société.

Robin avait prévu de se retirer vers 1795, mais deux cas d'urgence se présentent en 1793 qui reportent l'exécution de son plan à neuf ans plus tard. D'abord, il y a des problèmes de famille. En 1793, son neveu et filleul John tombe gravement malade et il devient évident qu'il n'est pas fait pour les rigueurs de la vie des pêcheries; cependant, Robin trouve un moyen de le rendre utile à l'affaire familiale. En 1795, il donne à John Robin £1000 pour qu'il s'associe à Joseph Axtell, un importateur et courtier de Lisbonne. Les Robin vendent depuis longtemps du poisson à Axtell, qui fait affaire au Portugal depuis près de 40 ans. Ce pays offre un important marché pour la morue séchée et pour certains poissons de moindre qualité qui sont réexpédiés vers le Brésil où ils servent de principal aliment pour les esclaves. La société Axtell et Robin devient, en Europe, une relation d'affaires utile pour les Robin.

Un neveu étant parti, il n'en reste plus que deux à Robin pour l'aider et ses relations avec eux sont souvent tendues. Il critique amèrement le retour des deux jeunes gens en Europe presque chaque automne, ce qui le laisse ainsi, seul en hiver. Les neveux voyagent normalement sur un navire de la société transportant du poisson en Espagne ou au Portugal; ils acquièrent ainsi une expérience profitable, mais Robin continue à leur en vouloir. Il critique surtout le jeune Philip, qu'il trouve négligent et instable. Le plus vieux des neveux semble impatient de voir son oncle prendre sa retraite et passe le plus clair de son temps dans la région de Percé et de Grande-Rivière. Bien que les points de mouillage y soient mauvais, on y trouve de bonnes plages et d'excellents bancs de pêche; vers la fin des années 1790, la maison Charles Robin and Company prend presque tout son poisson dans cette région. Lorsque Philip Robin fils a accompli cela, il quitte les pêcheries et voyage pendant deux ans en Europe en rêvant de faire fortune dans d'autres domaines.

La deuxième raison qui empêche Charles Robin de prendre sa retraite assez tôt est le déclenchement de la guerre entre la Grande-Bretagne et la France en 1793. Encore une fois, les navires de Robin sont exposés à la capture en haute mer, et ses marchés d'Espagne et du Portugal sont menacés. En quelques années, la guerre gagne toute l'Europe. Les moyens de communication et le commerce de Robin sont interrompus, ses navires saisis par les Français et ses équipages emprisonnés par la *Royal Navy*, mais Robin demeure à la Baie des Chaleurs,

contrairement à ce qu'il a fait durant la guerre de 1776–1783 et sa société passe au travers des périls.

En rassemblant différentes données sur les exportations de sa société entre 1790 et 1802, nous pouvons constater que pendant la guerre, Robin parvient à maintenir le volume de ses ventes à 14 000 quintaux de morue en moyenne par an.

| Année | Quantité approximative de morue exportée (en quintaux) |
|-------|---|
| 1790 | 15 500 |
| 1791 | 13 000 |
| 1792 | 12 500 |
| 1793 | 9 500 |
| 1794 | 14 900 |
| 1795 | 8 700 |
| 1796 | 14 200 |
| 1797 | 14 300 |
| 1798 | 14 100 |
| 1799 | 12 400 |
| 1800 | 14 800 |
| 1801 | 13 300 |
| 1802 | 17 000 |

La mévente de 1792 est causée par une mauvaise saison de pêche, mais celles de 1793 et de 1795 sont directement imputables à la guerre. En 1793, le brick de la société, le *Paspébiac*, qui peut transporter entre 2800 et 3000 quintaux de morue, est capturé par les Français et en 1795, la société perd trois autres bricks et une goélette. A une exception près, les navires sont capturés après avoir vendu leurs cargaisons en Europe.

Les pertes causées par la guerre forcent la société à devenir plus indépendante pour l'acquisition de ses navires. Non seulement les Français ont capturé quatre de ses vaisseaux, mais un autre navire s'est échoué sur la côte norvégienne et d'autres ont dû être retirés parce qu'ils étaient hors d'usage. Les navires à vendre ou à louer sont rares durant la guerre; la société n'en trouve pas un seul à acheter et Robin n'affrète un navire et son équipage qu'à deux occasions seulement. Il craint toujours ce genre de transaction, parce qu'il sent qu'il ne peut pas faire confiance aux capitaines.

Étant donné les circonstances, Robin décide de faire construire ses propres navires à Paspébiac par des ouvriers jersiais en utilisant les abondantes ressources en bois de la région. Il a la main particulièrement heureuse et trouve un excellent charpentier de navires, James Day, qu'il paie généreusement afin qu'il soit satisfait de travailler dans cette partie éloignée du monde. Le premier navire, le *Flott*, est lancé en 1792; il jauge environ 250 tonneaux et peut transporter approximativement 3500 quintaux

de poisson. Il entreprend son propre voyage inaugural le 19 novembre 1792 avec une cargaison de 2278 quintaux de morue, 56 boucauts d'huile de poisson et 64 tiercerolles de saumon, à destination de Santander en Espagne. Il ramène aussi 49 Jersiais avec leurs bagages, qui rentrent chez eux pour l'hiver étant donné qu'il en coûte moins de les renvoyer à Jersey que de les payer et les nourrir à Paspébiac. Le *Fiott* fait deux voyages en Europe, en juin et en novembre 1793, mais ne revient jamais; au printemps 1794, il est capturé par les Français avec deux autres navires de la société qui font partie du convoi Jersey-Terre-Neuve, protégé par un seul navire de guerre britannique. A l'automne de la même année, cependant, la société construit son deuxième navire; en effet, le chantier naval de Paspébiac met à l'eau un nouveau vaisseau tous les deux ans; il y en aura six en tout en 1802.

Durant la guerre, la *Royal Navy* emploie tellement de marins que les équipages sont difficiles à rassembler à Jersey et Robin est toujours à court d'hommes pour la pêche. Il envoie très peu de poisson à Halifax, parce qu'il craint que ses hommes y soient enrôlés de force. Les voyages sont souvent retardés et une année la société ne peut utiliser un navire faute d'équipage. En 1800, Robin doit engager des hommes inexpérimentés et parfois même illettrés pour gouverner ses navires qui vendent de la morue aux Etats-Unis et en Europe. Etant donné que les marins travaillent sur les plages et dans les chaloupes durant l'été, Robin souffre également de pénurie de pêcheurs. C'est durant cette période que Robin recrute des Canadiens français dans les paroisses en aval de Québec pour venir chaque été sécher et saler la morue sur les plages de la Baie des Chaleurs.

Sans de nouveaux navires, la compagnie aurait disparu. Ceux qui sont perdus ou capturés étaient assurés, naturellement, mais avoir un navire pour porter le poisson à destination est plus important que de recevoir la compensation versée par une compagnie d'assurance. Un navire même neuf n'est assuré que pour £1000, soit la moitié de sa valeur. Les primes d'assurance sont élevées durant la guerre; Robin paie 3-1/2 à 4 pour cent de la valeur du navire, rien que pour le court trajet entre Paspébiac et Boston. Il s'inquiète également du fait que ses navires puissent être capturés avant que les transactions pour les assurances soient conclues en Angleterre.

La guerre perturbe naturellement les affaires de Robin. Pendant des années, il a fait du commerce sur une petite échelle entre Paspébiac, les Antilles et Québec. Il envoyait de la morue séchée de moindre qualité aux Antilles où elle était achetée à bon prix pour les esclaves. Ses navires en revenaient avec du coton, du sucre, du rhum et de la mélasse qui se vendaient bien

à Québec où Robin achetait la majeure partie de ses provisions et de sa quincaillerie. A partir de 1793, cependant, il cesse d'envoyer des navires aux Antilles, trouvant cela trop dangereux en raison des navires de guerre et des corsaires français qui sillonnent la région.

Lorsqu'en 1796 l'Espagne s'allie à la France pour faire la guerre à l'Angleterre, les marchés espagnols ne sont plus accessibles, mais Robin s'adapte rapidement en vendant du poisson à Boston et à New York. Bien qu'il continue d'envoyer de la morue à Axtell et Robin à Lisbonne, durant les cinq années qui suivent il vend des dizaines de milliers de quintaux de poissons aux Etats-Unis. Ceux-ci étant neutres ils ont toujours accès au marché espagnol et une grande partie du poisson de Robin est simplement transbordé sur des navires américains et envoyé directement en Espagne; cependant, cette solution n'est que temporaire, car la morue de Robin se vend un peu moins cher aux Etats-Unis qu'en Europe. En 1801, le Portugal semble menacé par la France, de sorte que Robin envoie tout son poisson à Boston, à l'exception d'une petite cargaison pour Halifax. Ses craintes ne sont pas justifiées puisque la même année une paix temporaire est signée en Europe. Il calcule que les 13 000 quintaux de morue qu'il a envoyés à Boston auraient pu lui rapporter entre £4000 et £6000 de plus s'il avait été au courant de la situation en Europe et avait plutôt envoyé le poisson au Portugal.

Les communications aussi sont interrompues durant la guerre. Il est très important pour Robin de suivre l'évolution de la guerre et de savoir où se trouveront les marchés les plus favorables. Il s'inquiète de la domination de la France sur l'Espagne et le Portugal et surtout de l'entrée en guerre des Etats-Unis aux côtés de l'Angleterre. Les communications sont lentes même en temps de paix, mais durant la guerre, Robin doit se fier à des rumeurs et à des lettres périmées. Les lettres d'Axtell et Robin lui indiquant l'état du marché au Portugal en août et en septembre 1795, ne lui parviennent qu'en mai de l'année suivante. Les lettres qui le mettent au courant de l'état du marché aux Etats-Unis lui parviennent plus rapidement si elles sont envoyées par la route à Québec puis transportées à Paspébiac, mais en hiver cet arrangement devient onéreux. Le courrier en provenance d'Europe doit passer par plusieurs ports, voyager sur plusieurs navires avant d'arriver à Paspébiac et, naturellement, certaines lettres sont retardées, égarées ou saisies. Pour s'assurer que ses propres lettres arrivent à destination, Robin envoie des copies par d'autres navires et souvent par d'autres routes. Il s'entend avec la société de Québec qui lui fournit une grande partie de ses provisions pour qu'elle traite ses affaires locales, ouvre son courrier et le lui fasse parvenir.

Pour ce qui est des marchés et des prévisions du temps, le jugement est très important. Parfois, Robin expédie un navire en juin pour essayer d'être le premier sur le marché, alors que d'autres fois il en retarde le départ jusqu'à ce que la glace commence à envahir la Baie des Chaleurs, afin que son poisson soit le dernier à arriver à destination. Parfois, il fait partir un navire à moitié plein, de crainte que le poisson déjà chargé ne soit avarié avant d'atteindre sa destination. Les voyages aux Antilles sont calculés pour éviter la saison des ouragans. Après avoir réfléchi aux dernières rumeurs et médité sur son courrier périmé, Robin se fie souvent simplement à son propre instinct; il a coutume de dire «le commerce est une loterie». Sa chance le sert bien; il ne perd que quelques navires et en général devine bien le moment où le marché sera le plus propice.

Charles Robin a peut-être visité bon nombre de ports espagnols et portugais au début de sa carrière, parce qu'il en connaît bien les marchés. Il sait que certains de ses navires sont trop lourds pour passer la barre de sable dans le port de Bilbao et qu'il ne faut pas se fier aux gabariers à cet endroit. Il connaît bien les vents saisonniers dans le détroit de Gibraltar et la meilleure façon de décharger un navire sur le quai de Santander. Lorsqu'il est obligé de vendre exclusivement sur le marché américain, il connaît les marchands les plus faibles avec qui traiter parce qu'il a passé un hiver à Boston avant la Révolution américaine. Bien qu'il ne soit jamais allé aux Antilles, il connaît bien le climat de cette région.

Les capitaines engagés par la société jouent un rôle important dans les affaires de l'entreprise. Robin leur donne des instructions détaillées et très précises avant chaque voyage et leur confie de nombreuses responsabilités. Ils ont l'ordre d'éviter les droits d'ancrage et de faire du troc avec les marchands sans amener le navire à quai. Ils peuvent vendre une partie du poisson dans un port puis s'en aller dans un autre (Robin propose souvent deux autres ports ou davantage), sous conditions que la prolongation du voyage ne cause pas l'avarie de la cargaison de poisson. Ils doivent veiller à ce que le poisson soit toujours déchargé rapidement à cause du danger de détérioration et parce que les marchands essaient souvent de les retarder jusqu'à ce que d'autres navires arrivent afin de faire baisser les prix. Robin attend de ses capitaines qu'ils obtiennent le meilleur prix possible, mais tout compte fait, il préfère les voir traiter avec les marchands et les courtiers britanniques qui vivent dans bon nombre de ports espagnols et portugais. Il y a même un membre de la famille Pison établi à Bilbao.

Les capitaines doivent également se procurer du lest ou, de préférence, une cargaison pour le voyage de retour; le sel du Portugal est toujours demandé dans les pêcheries et les vins et les olives d'Espagne se vendent bien à Québec. Les capitaines sont également chargés de transporter le courrier, de s'occuper des polices d'assurance pour le voyage de retour, d'embaucher les hommes d'équipage et de s'informer auprès des capitaines de navires rencontrés sur leur route, des dernières nouvelles de la guerre et des conditions du marché. Lorsqu'ils reviennent en Gaspésie, les capitaines doivent travailler dans les pêcheries et diriger la préparation du poisson. En plus d'un salaire ou d'un pourcentage sur les profits du voyage, ils reçoivent habituellement un peu de poisson qu'ils vendent à leur compte.

Robin doit se tenir très au courant du cours des devises. Il fait affaire avec la monnaie de divers pays: britannique, française, portugaise et espagnole et avertit régulièrement ses capitaines du genre de paiement qu'ils doivent accepter. Normalement, la cargaison est vendue pour un tiers en espèces et le reste à crédit, à court terme (trois à six mois), sur lequel un intérêt mensuel de un demi-pour-cent est versé au compte de la société à Londres. Craignant le vol et la piraterie en Espagne et au Portugal, Robin ordonne à ses capitaines de laisser l'argent chez les marchands jusqu'au jour du départ puis de le cacher soigneusement sur le navire. Il préfère qu'ils utilisent l'argent pour acheter une cargaison pour le voyage de retour; les marchandises étant moins faciles à voler que l'argent.

A l'occasion, Robin invente des ruses que ses capitaines doivent employer s'ils sont arraisonnés par des pirates ou des navires de guerre. Comme la plupart de ses capitaines et de ses équipages sont des Jersiais qui parlent français, Robin dit à un de ses capitaines de dire qu'il gouverne un navire français rame-nant du poisson de Saint-Pierre et Miquelon à Saint-Malo s'il est arrêté par les Français; des bérêts de matelots français sont four-nis à l'équipage. Dans d'autres cas, il dit aux capitaines de battre pavillon américain pour tromper les Français. Robin invente également des ruses aux dépens des intérêts britanniques. Les affaires sont les affaires et, disait-il les intérêts du maître ne doivent pas passer en dernier. Lors d'une expédition commerciale à la Dominique et à la Martinique, il trouve un moyen pour déclarer aux autorités britanniques beaucoup moins de cargaison que son navire n'en contient; l'argent qu'il épargne sur les droits de douanes qui ne sont pas perçus constitue un joli profit. Il essaie d'employer la même tactique avec les Américains en falsifiant les registres de bord et les déclarations de douane, indiquant que ses navires sont partis du Massachusetts et évitant ainsi les frais d'enregistrement et les droits de douanes, mais sa tentative

se solde par un échec. Il est sur le qui-vive pour parer à la menace des concurrents étrangers et particulièrement des Américains, qui essaient d'entrer dans la baie pour pêcher. En 1790, il se donne beaucoup de mal pour prouver qu'un groupe de marchands américains ont falsifié des registres⁹.

Robin paie normalement 10 à 12 shillings par quintal pour du poisson séché de bonne qualité, qu'il revend environ 23 shillings au Portugal. Bien qu'il soit impossible de déterminer quelle proportion de cette majoration de 100 pour cent constitue un gain net, Robin paie normalement moins que les autres commerçants le poisson pris dans la Baie des Chaleurs. En raison de la place prépondérante qu'il occupe dans l'industrie de la pêche, il a rarement besoin d'augmenter le prix de la morue en rapport avec l'offre locale. En 1796, par exemple, la pêche est mauvaise; Robin maintient son prix et livre en Europe la même quantité que l'année précédente. Son poisson se vend toujours plus cher que le prix courant en Espagne et au Portugal où son poisson dit-il, est réputé. Il se crée la réputation de livrer régulièrement, sauf en temps de guerre, du poisson de bonne qualité.

Une paix temporaire en Europe permet enfin à Robin de prendre sa retraite en 1802. Il a investi son propre argent dans la société, lui a consacré sa vie entière et a toujours été plus intéressé à établir une entreprise familiale qu'à s'enrichir. Lorsque Robin meurt à Jersey en 1824, ses biens sont évalués à environ £22 000; ses efforts avaient été justement rétribués¹⁰.

Procédés commerciaux

Dans les années 1790, il ne reste plus que trois exportateurs de poisson en Gaspésie. Les Janvrin et Daniel McPherson travaillent dans la Baie de Gaspé, tandis que Charles Robin détient le monopole dans la Baie des Chaleurs. Robin pense que l'industrie de la pêche en Gaspésie a besoin d'être monopolisée; il dit, après avoir pris sa retraite, qu'il est évident que s'il n'y a toujours pas de concurrence c'est parce que la région est pauvre¹¹. Certains historiens¹² croient que seule une entreprise aussi importante que la maison Charles Robin et Compagnie pouvait efficacement mettre en marché le poisson gaspésien en Europe; dans ce sens, au moins, les habitants de la région ont bénéficié de l'efficacité et des dimensions de l'entreprise. La Gaspésie souffre de dépeuplement et de disette lorsque le commerce est interrompu par la guerre révolutionnaire, mais durant les guerres européennes, dès années 1790, le poisson de la Gaspésie ne perd pas son marché; cependant, les procédés qu'emploie Charles Robin pour établir une entreprise puissante et efficace sont souvent déplaisants et nuisibles pour les Gaspésiens.

Afin de se procurer constamment du poisson séché, au plus bas prix possible, Robin introduit le troc à crédit dans les pêcheries gaspésiennes. Une fois que le pêcheur a pris et préparé le poisson, les hommes de Robin l'inspectent et le pèsent. La valeur du poisson est alors déduite du montant que le pêcheur doit au magasin de Robin pour des marchandises importées c'est-à-dire des vivres, des vêtements, des engins de pêche et du sel. Le pêcheur utilise le poisson comme moyen d'échange pour acheter des marchandises au magasin et Robin utilise les marchandises comme moyen d'échange pour obtenir du poisson. Le pêcheur se procure à l'avance de nombreuses marchandises à crédit et parfois, à cause du mauvais temps, il ne prend pas assez de poisson au cours de l'été pour acquitter ses dettes. Dans ce cas, il doit souvent travailler pour les Robin durant l'hiver, à réparer des bateaux et à fabriquer des barils. Certains hommes sont parfois engagés comme matelots sur les navires de Robin qui font leur voyage d'hiver vers l'Europe. Comme il n'y a pas d'autres marchands dans la Baie des Chaleurs avec qui les pêcheurs peuvent traiter, s'ils ne coopèrent pas, ils ne peuvent pas vendre leur poisson sur place ou acheter du sel pour continuer à pêcher. En fait, le troc à crédit permet à Robin d'acheter le poisson exactement au prix qu'il en coûte au pêcheur pour vivre. Un observateur rapporte à Haldimand en 1783 que le système condamne les pauvres habitants à être tellement endettés qu'ils sont obligés de passer tout l'été à pêcher pour payer leurs arrérages¹³. Le système permet également à Robin de l'emporter régulièrement sur ses concurrents sur le marché européen.

Un autre moyen par lequel Robin protège son investissement dans les pêcheries est d'acquérir de l'influence au gouvernement. Pendant un certain temps, le lieutenant-gouverneur Cox doit de très grosses sommes à Robin et le successeur de Cox, Francis LeMaistre, est un Jersiais que Robin décrit comme «un ami intime» de son frère Philip. Grâce à ses relations, Robin obtient un siège au Conseil des terres de la Gaspésie [*Gaspé Land Board*], qui a le pouvoir d'accorder des terres aux nouveaux colons, et sert pendant un terme comme juge à la Cour des plaids communs de la Gaspésie [*Gaspé Court of Common Pleas*].

Il s'allie également avec Félix O'Hara, qui sera longtemps juge en chef du District de Gaspé et qui remplace le lieutenant-gouverneur en son absence. Le fils de O'Hara, Edward, est député de la Gaspésie à l'Assemblée législative dans les années 1790. En 1796, Robin, préoccupé par le fait qu'Edward O'Hara n'est pas décidé à se représenter aux élections, essaie de convaincre un de ses associés de Québec de se présenter exprimant que c'était d'un honnête homme et d'un ami qu'ils avaient besoin. En fin de compte, O'Hara se présente à nouveau et il est réélu.

Percé est choisi comme seul bureau de scrutin pour l'ensemble du District de Gaspé, choisi probablement soit par LeMaistre soit par Félix O'Hara, mais Robin aussi a peut-être eu son mot à dire. Bien que ni Robin, ni ses employés ne soient en mesure de voter à cause de la distance, il n'est pas inquiet, parce qu'il sait que le juge O'Hara a beaucoup d'influence dans la région. Edward O'Hara est présenté par Philip Robin fils et l'emporte par quatre voix sur cinq¹⁴. (La population du district de Gaspé à cette époque était d'environ 3000 âmes.)

O'Hara ne conteste pas les élections de 1800 et Robin décide de rester neutre et de n'offenser aucun des deux candidats; cependant, en moins d'un an, il est brouillé avec le gagnant, jure qu'il sera perdant aux prochaines élections car affirme-t-il il peut garantir au moins 30 votes. Robin se retire à Jersey avant les élections suivantes, mais il a établi une pratique qui sera suivie par ses successeurs: durant de nombreuses années, la maison Charles Robin et Compagnie dirigera les élections en Gaspésie.

L'influence politique de Robin ne lui rapportera pas beaucoup de faveurs de la part du gouvernement, mais il est sûr au moins que ses alliances le protégeront contre toute mesure gouvernementale qui risque de nuire à ses intérêts. Ce genre de situation se présente dans les années 1780, alors que Robin essaie de sauvegarder ses droits sur les terres de la Baie des Chaleurs.

Un troisième moyen par lequel Robin renforce sa position dans les pêcheries de la Gaspésie consiste à obtenir l'exclusivité de l'accès aux meilleures plages. En 1773, le gouvernement britannique avait approuvé la pétition de Robin qui demandait une terre à Paspébiac, mais la guerre éclate avant que le gouverneur à Québec agisse. A son retour, après la guerre, Robin se rend compte que les terres autour de Paspébiac sont réservées pour des colons loyalistes et il presse immédiatement Cox de protéger ses intérêts. Tout d'abord, la terre adjacente au barachois de Paspébiac est mise de côté comme réserve forestière, ouverte à tous les pêcheurs. Puis, en 1785, Robin reçoit les titres de propriété pour toutes les terres de Paspébiac où il a construit des bâtiments, en plus de 1000 acres supplémentaires à l'embouchure de la rivière Cascapédia. Cette dernière concession constitue une importante réserve de saumon et la terre que Robin obtient à Paspébiac comprend les meilleures plages de la Baie des Chaleurs. En outre, en 1786, le gouvernement décide de ne plus accorder de concessions sur le littoral à des particuliers ou à des sociétés établis dans la Baie des Chaleurs; les plages qui n'ont pas été allouées demeureront propriété publique et pourront être utilisées par n'importe quel pêcheur britannique¹⁵. Cette décision permet à Robin d'avoir non seulement la jouissance de sa plage privée mais aussi celle des plages publiques de la baie.

En 1793, il agrandit ses propriétés par l'entremise de John Fiott qui négocie l'achat de la seigneurie de Grande-Rivière avec les propriétaires en Angleterre. La seigneurie est une acquisition de choix, parce qu'elle ne se trouve pas très loin dans la baie des riches pêcheries de Percé. La seigneurie possède une bonne plage pour saler et sécher le poisson et en quelques années fournit à Robin une partie importante de sa production de poisson. Les autres propriétés côtières appartiennent à des particuliers; ce sont des seigneuries sur la Baie des Chaleurs qui pour diverses raisons sont demeurées inexploitées pendant de nombreuses années.

On a accusé Charles Robin d'avoir découragé la culture des terres¹⁶. Bien qu'il avait tout à gagner si l'agriculture ne se développait pas en Gaspésie, l'accusation est trop forte. Il est certain que Robin voulait être sûr qu'il y aurait toujours assez de pêcheurs sur place, pour prendre et préparer tout le poisson qu'il pourrait acheter et qu'il y aurait assez d'hommes pour travailler sur ses propres bateaux de pêche, sur ses plages et dans son chantier naval; s'ils cultivaient la terre, il ne pourrait pas compter sur eux. Il était également important que les forêts au alentours des pêcheries ne soient pas abattues car Robin avait besoin de réserves de bois à proximité pour construire des bâtisses, des claies pour la préparation du poisson et pour son chantier naval. Rien ne prouve cependant que Robin ait utilisé son influence soit auprès du gouvernement, soit auprès des pêcheurs pour décourager activement l'agriculture à la Baie des Chaleurs.

L'élément principal dont Robin s'est servi pour établir son entreprise est peut-être sa vigilance. Il a vécu en permanence et frugalement dans les pêcheries et a consacré sa vie à la société qui porte son nom. Il semble ne s'être intéressé à rien en dehors de son commerce et il suivait le cours de la politique européenne dans la mesure où elle pouvait avoir une influence sur ses marchés. Il ne s'est jamais marié et, à partir de 1783, il a passé 19 années consécutives dans les pêcheries de la Baie des Chaleurs. Pendant cette période, le seul moment où il quittera la baie sera entre janvier et mars 1787, lorsqu'il fait à pied, le trajet aller-retour, jusqu'à Québec pour user de son influence auprès du Conseil législatif au sujet des règlements sur la pêche.

Robin a consacré aux pêcheries, non seulement sa vie et son argent, mais également beaucoup d'efforts physiques. Par exemple, lors de la première journée qu'il passe à la Baie des Chaleurs en 1787, il débarque à Paspébiac à 15 h, part en chaloupe pour le petit village acadien de Bonaventure à 17 h où il arrive à 20 h et fait du troc avec les villageois toute la nuit durant. Il repart à l'aube, et revient à Paspébiac à 8 h, d'où il repart trois heures plus tard pour une autre expédition commerciale. C'est

20 ans plus tard qu'il entreprend son voyage à Québec; en 1787, il a 43 ans et a passé la plus grande partie de sa vie en mer ou près de la mer; il marche néanmoins 300 milles aller-retour le long de la route qui deviendra plus tard la route Kempt¹⁷. Il garde un rythme énergétique, même étant plus âgé, travaillant sept jours par semaine et passe la majeure partie de son temps sur l'eau dans de petits vaisseaux, à demi pontés, par mauvais temps pour faire le commerce du poisson. A l'occasion, il donne un coup de main pour charger ou décharger le poisson ou aide les hommes sur la rive à préparer la morue.

Lorsqu'il n'accomplissait pas de travaux physiques, Robin s'occupait de la tenue de ses livres. Il apportait une attention personnelle et minutieuse au moindre détail du commerce: surveillant son chantier naval, commandant des provisions et du matériel à Québec et en Angleterre, engageant des travailleurs, préparant des cargaisons, vérifiant les inventaires et les comptes, prenant les arrangements pour les assurances, instruisant ses capitaines et rédigeant des lettres volumineuses.

C'était un exemple remarquable de l'idéal puritain; rude labeur, oubli de soi et frugalité. Il n'y avait pas le moindre gaspillage dans les pêcheries de la maison Charles Robin et Compagnie et il débattait lui-même la plus petite erreur avec ses fournisseurs de Québec. Il n'avait aucun loisir et endurait impatiemment l'oisiveté forcée de l'hiver. Il se plaignait constamment que ses associés n'appréciaient pas ses sacrifices et qu'ils n'appuyaient pas suffisamment ses efforts: les navires arrivaient trop tard au printemps, les marchandises et les provisions étaient de mauvaise qualité, le courrier important était perdu par négligence et on ne lui fournissait pas suffisamment de main-d'oeuvre qualifiée.

Toutes ces années de labeur finissent par se traduire par des ulcères d'estomac, mais Robin n'en continue pas moins l'oeuvre de sa vie. Il dirige son entreprise avec prudence durant les difficiles années de guerre et lorsqu'il prend sa retraite en 1802, la société est en mesure de profiter des conditions plus favorables du marché. La maison Charles Robin et Compagnie sera prospère au XIX^e siècle, grâce aux mêmes procédés commerciaux mis en application par son fondateur au siècle précédent.

La maison Charles Robin et Compagnie, après 1802

Le plus âgé des neveux de Charles Robin dirige la société durant les 13 années qui suivent et sous sa direction, l'entreprise prend un essor considérable. Philip Robin fils n'a que 32 ans lorsqu'il prend la société en main, mais il a déjà plus de 15 ans d'expérience dans les pêcheries de la Baie des Chaleurs. Après une courte trêve, la guerre reprend en Europe en 1803; les hosti-

lités se poursuivent pendant dix autres années, mais cette fois, la société en profite. Les denrées alimentaires sont rares dans l'Europe dévastée par la guerre, les prix du poisson montent et la concurrence des Américains est réduite; la société fait de gros profits¹⁸. En moins d'une génération, la maison Charles Robin et Compagnie devient une des plus importantes entreprises de toute la côte Atlantique.

En 1811, Philip Robin fils épouse Marthe Arbou, de Percé, de qui il a déjà un fils et une fille illégitimes; comme il n'y a pas de pasteur protestant dans la région à cette époque, c'est un juge de paix de l'endroit qui les marie. Il abandonne Marthe Arbou et ses enfants et se retire en 1814; il épousera plus tard une autre femme et vivra en Suisse où il meurt en 1841. Même après sa retraite, cependant, il semble avoir continué d'exercer un certain contrôle sur la direction générale de l'entreprise familiale.

Dans un testament, Philip Robin fils laisse £2000 à sa «fille naturelle», Elisabeth qui a épousé John LeBoutillier; un fonds de fiducie de £3000 pour elle et ses enfants et une rente annuelle de £100 pour Marthe Arbou. Il ne mentionne pas Marthe comme étant sa femme. Cette dernière toutefois avait fait signé par les témoins de la cérémonie de 1811 le document attestant son mariage; le fils du juge de paix jure que le document est rédigé de la main de Philip Robin fils et de nombreux résidents attestent que Marthe Arbou a toujours été connue comme «Dame Philip Robin»; cependant, les cours refusent de la reconnaître comme la veuve de Philip et l'héritière légitime de ses biens. Les propriétés de Philip se chiffraient à \$33 000 et à \$15 000 (en devises américaines) en plus des meubles, marchandises et parts dans la maison Charles Robin and Company et dans la maison Philip Robin Company¹⁹.

L'année du mariage de Philip Robin fils à Percé, Monseigneur J.-O. Plessis voyage à travers la Gaspésie et laisse la description suivante de Paspébiac et de l'entreprise de Charles Robin.

Paspébiac est l'endroit central du grand commerce de morue de MM Robin; ils y ont leur comptoir et leur principal magasin, et sont propriétaires d'une étendue de terre considérable. Les habitants, auxquels ils se sont rendus nécessaires, sont des espèces de serfs entièrement dans leur dépendance; ils ont concédé à 33 d'entre'eux, 33 arpents de terre de front sur 10 de hauteur, en sorte que chaque colon n'ayant que dix arpents en superficie pour sa part, ne peut vivre qu'avec le secours de la pêche, et que se trouvant hors d'état d'en faire les avances nécessaires il est toujours endetté au bourgeois, toujours à sa disposition, exposé à être mis à bord de quelqu'un des bâtiments de la compagnie et à faire le voyage d'Europe en qualité de matelot, lorsque ses dettes sont rendues au point de ne pouvoir être acquittées

par la pêche. Aussi n'est-il pas rare d'en trouver qui ont été à Jersey, à Lisbonne, à Cadix, à Messine, à Palerme.²⁰

Philip Robin fils prend sa retraite et c'est son frère James qui dirige la société puis plus tard le fils de James, Charles William Robin²¹. Plusieurs Jersiais se succèdent comme administrateurs à Paspébiac. En 1836, l'abbé Ferland fait remarquer que la société

possède trois grands établissements, un à Percé, un à Grande-Rivière et le principal à Paspébiac. Aucun des propriétaires ne réside sur les lieux. M. Philippe Robin voyage en France et en Italie; de là, par lettres, il communique ses plans et ses ordres, que M. Jacques Robin, résidant à Jersey, est chargé de faire exécuter. Dans le district de Gaspé, les affaires sont dirigées par six commis, placés deux par deux. Ces employés doivent être célibataires, ou bien, s'ils sont mariés, ils ne doivent point avoir leurs femmes auprès d'eux. On leur a imposé un règlement très sévère, entrant dans les plus minutieux détails de la conduite à tenir, et spécifiant même les plats qui, chaque jour, doivent être servis à la table. Si ce règlement était fidèlement observé, leur cuisine ne serait pas dispendieuse. Quoique les émoluments des commis soient faibles, jamais, cependant, maître n'a été mieux servi que ne le sont MM. Robin. Choisis vers l'âge de quatorze ans, et formés pendant quelques temps auprès des chefs, ces employés sont envoyés dans les établissements de Gaspé, où les intérêts de la compagnie semblent s'identifier avec les leurs. Tous les deux ans, un des commis de chaque magasin va passer l'hiver à Jersey, afin de rendre compte de l'état des affaires. Un des grands principes de MM Robin est de ne permettre aucune innovation.²²

L'abbé Nérée Gingras, qui a servi comme missionnaire à Percé entre 1849 et 1856, écrit:

C'est la maison Robin et Compagnie qui fixe le prix (de la morue) sur toute la côte, et il faut bien que les habitants y passent; car ils sont tous endettés chez les marchands. Cette maison Robin est la plus puissante maison de commerce de tout le District de Gaspé[. . .] Ils font chaque année des avances extraordinaires à tous les habitants et à tous les pêcheurs qui paient bien; chaque personne est obligée de solder son compte dans le mois de septembre, ou il n'est pas avancé l'année suivante. Ils prennent en paiement de la morue qu'ils vont peser eux-mêmes sur les grèves; ils l'emportent eux-mêmes dans leurs magasins. Ils ont à Percé au moins 300 hommes employés durant l'été. Tout se fait chez eux avec une grande honnêteté, et jamais personne n'a été trompé dans leur maison. Aussi les habitants ont une confiance illimitée en eux, ils sont les maîtres des élections et de toutes les affaires publiques. Quoique protestants, ils aiment beaucoup les

catholiques et le prêtre catholique; ils le préfèrent certainement à leur ministre, ils favorisent la Religion, donnent pour les églises; l'un des vieux Robins [Philip Robin Junior] a laissé à sa mort[. . .] £1000 sterling pour l'église de Percé, de la Grande-Rivière, de Bonaventure et de Paspébiac.²³

Voici un exemple de contrat rédigé à l'intention des Jersiais qui s'engageaient à venir travailler pour la société:

13 March 1845

He shall not commit fornication, nor contract matrimony within the said term. At cards, dicetables, or any other unlawful game he shall not play[. . .] He shall not haunt alehouses, taverns, play-houses, or any other places of debauchery.²⁴

Au cours des années, la société affermit sa position sur le marché en établissant des normes très strictes pour les exportations de poisson, celui-ci étant classé rigoureusement en trois catégories: 1) Facilement vendable – le meilleur poisson, envoyé en Espagne et au Portugal; 2) Madère – envoyé dans cette île; 3) Antilles – poisson mal préparé, brûlé par le sel, émietté, envoyé dans les plantations; qualité normalement vendue aussi à Québec²⁵. Le poisson envoyé au Brésil était emballé dans des barils de 128 livres (la valeur du quintal portugais), dont la forme permettait de les transporter facilement par paires à dos de mulets vers l'intérieur du Brésil²⁶.

Le premier administrateur à Paspébiac, William Fruing, écrit, en 1828, que la société emploie 330 hommes en Gaspésie durant la saison de pêche, et qu'elle possède des bâtiments créés pour la haute mer dont le tonnage s'élève au total à 1640 tonneaux, (notamment neuf vaisseaux à grément carré construits dans le chantier naval de la société à Paspébiac) et à 310 tonneaux (sept goélettes) pour le commerce côtier²⁷. Sans aucun doute, il s'agit d'une grande entreprise puissante si on en juge par le nombre de plaintes concernant son influence dans la sphère judiciaire et politique. En 1830, François Buteau estime que seuls dix pour cent des pêcheurs de la Baie des Chaleurs n'ont pas de dette envers la société²⁸. L'abbé Ferland déplore que lorsque les gens essaient de vendre leur poisson ailleurs, la société réclame aussitôt son dû. Il affirme qu'elle refuse de faire des avances avant une certaine date, même si les magasins sont pleins et les gens crient famine. Etant donné que les pêcheurs sont payés en marchandises à l'avance, ils ne peuvent rien mettre de côté pour l'avenir. Si on leur doit plus que ce dont ils ont besoin, ils finissent par acquérir du superflu, ainsi, certaines femmes sont mieux vêtues que celles des banlieues de Québec²⁹. La concurrence que leur font les LeBoutillier et d'autres commerçants à partir des années 1830 fait baisser légèrement les prix,

mais le système du troc à crédit et du «magasin de la société» continuent à prédominer en Gaspésie.

Bien des gens croyaient que la création de ports libres en Gaspésie serait un avantage. Après 1861, les importations qui arrivent dans ces ports sont admises sans droits de douane; cette politique était une faveur faite à l'industrie de la pêche, au lieu de la subvention qu'elle réclamait depuis longtemps. Cette loi provoque une grande augmentation du trafic maritime en Gaspésie et comme conséquence, les pêcheurs de l'endroit peuvent vendre leur poisson au comptant à un plus grand nombre de navires. Fortin rapporte qu'en 1864:

The old mode of doing business is gone, never to return, which was prevalent at a time when two or three great firms in the whole district, fixed the price beforehand, and on terms suitable to their own interests, and paid for that important article in provisions or goods, almost never with money. Now I have personal knowledge, that in the present year, there have been sales of fish to the amount of many thousands of pounds, ready cash.³⁰

Cependant, un rapport sur les effets des ports libres, rédigé en 1865, indique que bien qu'il y ait eu une baisse dans les prix locaux, ce sont les grands marchands qui en ont retiré le principal avantage; il est inutile pour les petits investisseurs de tenter de concurrencer les maisons jersiaises qui ont la main haute sur le prix du poisson, qu'elles règlent entre elles par entente. Ces maisons équipent les pêcheurs à l'avance durant l'hiver, en comptant sur les revenus de la saison suivante et obtiennent toute la prise de la saison pour ce qu'il en coûte aux pêcheurs pour vivre durant toute l'année³¹. Le système de troc à crédit, mis en application par Charles Robin en 1767, a persisté dans certaines parties de la Gaspésie jusqu'au XX^e siècle³².

En 1886, une autre société jersiaise qui possède des pêcheries en Gaspésie fusionne avec la maison Charles Robin et Compagnie pour former la maison Charles Robin Collas Company. En 1910, de nouveaux changements donnent naissance à la maison Robin, Jones & Whitman Company qui a son siège social à Halifax au lieu de Jersey³³. La société existe toujours sous le même nom et son siège social se trouve à Paspébiac; cependant, les Gaspésiens parlent encore «des Robin» lorsqu'ils parlent de la société.

Les répercussions des pêcheries sur la vie en Gaspésie ont été profondes et totales. Le mode de vie a été déterminé par une seule industrie, qui était dominée par une poignée d'entreprises puissantes. Dans le cas de Charles Robin et de sa société, les pêcheries ont dominé la vie des administrateurs autant que celle des travailleurs; la prospérité n'était assurée que si les adminis-

trateurs consacraient constamment toute leur attention au commerce.

La prédominance des pêcheries en Gaspésie a produit une société assez différente de celle du reste de la province. En 1832, alors qu'il discute à l'Assemblée des pêcheries gaspésiennes, Louis-Joseph Papineau affirme que la province du Bas-Canada est essentiellement agricole, qu'elle doit le demeurer et que les pêcheries ne devraient être encouragées d'aucune façon³⁴. Devant ce genre d'attitude, les Gaspésiens pouvaient difficilement sentir que leur région faisait partie de la province du Bas-Canada.

Troisième partie: les Gaspésiens

Les Gaspésiens - Introduction

The Population consists of a mixture of the Descendants of the Acadians of Nova Scotia, of English, Scotch & Irish Fishermen & other settlers from the United Kingdom; there are even Individuals from the Southern Countries of Europe to be found amongst them, who have found their way thither in the course of the communication existing between Gaspé & those countries in carrying on the Trade in salted Fish, which is their principal occupation; this mixture in the composition of the Population of the District of Gaspé implies a difference in Religion, as well as in other particulars.

Lord Aylmer

Le gouverneur général Aylmer écrivait au ministère des Colonies pour expliquer la difficulté qu'il y aurait à obtenir des Gaspésiens une opinion commune, c'est-à-dire s'ils désiraient demeurer avec la province du Bas-Canada ou se joindre au Nouveau-Brunswick¹. Le sentiment d'appartenir à une communauté était rare en Gaspésie; les gens ne sentaient aucune identité commune. La population était formée de gens de diverses origines qui n'étaient nullement intégrés.

Il y avait des Amérindiens sur la Restigouche, la Cascapédia et les autres rivières. Il y avait quelques familles françaises qui se trouvaient en Gaspésie avant la Conquête et y étaient demeurées sous le nouveau régime britannique. Il y avait des Acadiens qui avaient gagné la Restigouche pour échapper à la déportation et qui s'étaient installés plus tard le long de la Baie des Chaleurs. Il y avait des Basques qui étaient très expérimentés dans la préparation du poisson. Au XIX^e siècle, des Canadiens français étaient descendus le long du St-Laurent; ils quittaient les paroisses des alentours de Québec, pour s'établir sur la côte nord de la Gaspésie dans les anses de Sainte-Anne-des-Monts, Rivière-la-Madeleine et Rivière-au-Renard. Il y avait des Guernesiais et des Jersiais qui étaient protestants mais qui parlaient français et parfois anglais. Certains anglophones avaient immigré directement d'Angleterre tandis que d'autres étaient venus du Haut et du Bas-Canada; il en était venu des treize colonies avant la Révolution et beaucoup de loyalistes s'étaient installés après la Révolution. Il y avait également des Irlandais qui s'étaient établis près de Percé, Douglstown et Cap-des-Rosiers et des Ecossais à Hopetown et ailleurs. Il y avait des commerçants juifs itinérants et quelques Italiens, Portugais, Suédois, Norvégiens, Hollandais et Allemands éparpillés à travers la Gaspésie.

Cette population variée ne semble pas inclinée à s'intégrer. Les différents groupes en viennent rarement aux coups; la plupart des plaintes au sujet du manque de respect des lois portent sur les marins qui viennent passer l'été pour faire ripaille, se bagarrer et travailler dans les pêcheries. Il y a quelques mariages entre les groupes et la majeure partie de la population dépend des pêcheries et a des besoins et des intérêts similaires, mais l'apathie et le manque de communications empêchent l'intégration de la population.

Les Français

Lorsque James Wolfe quitte la côte de la Gaspésie en septembre 1758, il emmène avec lui la plus grande partie de la population des pêcheries de la Baie de Gaspé, de Pabos et de Grande-Rivière. Bien que la plupart de ces hommes aient été rapatriés dans des ports français en Normandie la même année, quelques-uns, comme François Ayotte et Olivier Michel, sont de retour en Gaspésie en 1765¹. Un certain nombre d'habitants, particulièrement ceux de Pabos et de Grande-Rivière, se cachent dans les bois et sont abandonnés par les Britanniques parce qu'ils refusent l'offre de Wolfe de regagner la France, sains et saufs. Parmi ces derniers, certains, comme le seigneur Lefebvre de Bellefeuille, atteignent Québec. Les autres décident de rester à la Baie des Chaleurs où ils attendent la fin de la guerre².

Pendant de nombreuses années après la conquête de la Gaspésie par les Britanniques, la vie doit avoir été très dure pour les colons d'origine française qui y vivent. Ceux qui ont décidé de rester dans la Baie de Gaspé, à Pabos et à Grande-Rivière devront se contenter pour survivre des bâtisses et du bétail qui ont résisté à l'attaque des Britanniques et ils ont le recours de pouvoir défricher le terrain pour jardiner. Ils ne s'aventurent probablement pas à pêcher la morue de peur d'être vus par les navires britanniques et, naturellement, il n'arrive aucune marchandise du monde extérieur.

La vie doit avoir été encore bien plus pénible pour les nombreux Acadiens qui ont fui vers le nord, à l'intérieur de la Baie des Chaleurs. Ils sont obligés de vivre comme les Amérindiens, c'est-à-dire de poisson, de gibier, de baies et de racines, même si l'arrivée de quelque 270 soldats et marins français au printemps de 1760 leur procure un certain répit. La petite troupe française est défaite par les Britanniques au cours de l'été de 1760 et les vainqueurs permettent aux réfugiés de garder une partie du ravitaillement transporté par les navires français capturés; néanmoins, Charles Robin écrit dans son journal en 1768, qu'une grande famine sévit parmi les Acadiens en 1759–1760³.

Les troupes françaises sont rapatriées à l'automne, mais il est possible que quelques soldats soient restés pour s'établir dans la baie. Un officier supérieur français, M. Bazagier, rapporte au roi à son arrivée en France en décembre 1760, que 160 familles acadiennes, soit 1003 personnes, campent à l'embouchure de la rivière Restigouche⁴. A peu près au même moment deux officiers britanniques, le major Elliott et le capitaine Macartney, rapportent à leurs officiers supérieurs à Québec qu'on peut se fier aux Acadiens et aux Amérindiens de la Restigouche pour respecter la paix. En fait, alors que les Britanniques avaient détruit les navires de guerre, les armes et les munitions des Français durant l'été de

1760, ils avaient vendu une petite goélette aux Acadiens et leur avaient laissé quantité de provisions⁵.

Bazagier rapporte également qu'en plus des réfugiés acadiens « 17 familles normandes et métifs », soit 100 personnes, sont éparpillées sur la côte de la Gaspésie. Il s'agit, évidemment, des premiers habitants français en Gaspésie qui ont refusé l'offre de rapatriement de Wolfe. Au cours de l'été de 1761, Pierre du Calvet fait le recensement de la population entre Mal Bay et Paspébiac et indique que 17 familles (dont les familles Grenier, David et Langlois) qui semblent toutes être des familles de colons français, vivent à Mal Bay, à Grande-Rivière, à Pabos, à Port-Daniel et à Paspébiac. A Bonaventure se trouvent huit autres familles, dont certaines sont d'origine française et d'autres acadiennes. A Cascapédia (New Richmond), 13 autres familles sont probablement acadiennes. Du Calvet dénombre en tout, 150 Européens sur la rive nord de la Baie des Chaleurs. Il n'y a pas d'Européens près de la rivière Restigouche, donc en 1761 les Acadiens avaient le camp de réfugiés près du village amérindien de la Restigouche et avaient commencé à s'installer le long de la baie⁶.

Les Acadiens qui ont campé pendant deux ou trois ans le long de la Restigouche ont hâte de s'établir sur de nouvelles terres, et, au début de 1761, ils demandent au gouverneur Murray de Québec la permission de rester. Murray ne leur donne pas une réponse très claire, mais ne leur interdit pas non plus de s'établir en Gaspésie⁷. Les Acadiens s'installent donc sur les deux rives de la Baie des Chaleurs où du Calvet les trouve durant l'été de 1761; cependant, quelques-uns seulement des 1000 réfugiés signalés par Bazagier s'établissent sur la rive nord de la baie (Gaspésie).

La population acadienne des deux rives est sérieusement réduite plus tard dans l'année, parce que du Calvet, une fois son recensement terminé, avait ramené avec lui à Québec deux pleins navires d'Acadiens. Il fait savoir au gouverneur Murray que d'autres Acadiens veulent partir parce qu'ils n'ont pour toute ressource que du poisson et des racines⁸. Les Acadiens qui sont restés à l'intérieur de la Baie des Chaleurs appauvrissent les ressources locales en poisson et en gibier et cette situation envenime les relations entre Acadiens et Amérindiens. A l'automne de 1761, le capitaine Mackenzie du fort Cumberland, inquiet de ce que les Acadiens puissent se procurer des armes et se lancer dans la piraterie, part à la tête d'un détachement pour la Baie des Chaleurs. Il n'a pas le temps de visiter la rive nord, mais il rassemble 250 Acadiens qui vivaient sur la rive sud et les ramène en Nouvelle-Ecosse⁹.

Mackenzie rapporte qu'il a laissé sur la rive sud 373 Acadiens. De nouveaux villages y apparaissent, car la plupart des Acadiens trouvent évidemment que la rive gaspésienne est moins accueillante¹⁰. Un recensement de la Gaspésie entrepris en 1765 indique qu'il n'y a que 160 résidents français sur la rive nord de la Baie des Chaleurs et 80 autres autour de la Baie de Gaspé¹¹. Il n'y aura plus de déportation d'Acadiens de la Baie des Chaleurs après 1761; par conséquent cette date marque le début de l'établissement permanent des Acadiens en Gaspésie.

En 1777, on signale environ 400 à 500 résidents français en Gaspésie¹², chiffre qui comprend les 81 Acadiens que Charles Robin a amenés de France (en passant par Jersey) à la Baie des Chaleurs sur ses navires en 1774¹³. Même de nombreuses années après l'établissement de ces colons en Gaspésie, la pauvreté sévit toujours. En 1786, les loyalistes sont frappés par l'extrême pauvreté et la misère de ces Français qui travaillent dans les pêcheries et Charles Robin écrit qu'ils vivent dans de pauvres huttes misérables qui font frémir rien qu'à les regarder. Et pourtant, selon Nicholas Cox, les Acadiens sont un peuple sobre et industrieux¹⁴.

La grande pauvreté des Français vient principalement de ce qu'ils dépendent de la pêche, et un missionnaire, l'abbé Blais, demande qu'une loi soit votée afin d'écourter la saison de la pêche et de forcer ainsi les gens à cultiver leurs terres¹⁵. Félix O'Hara tente d'intéresser les Français à l'agriculture et note que les loyalistes demandent souvent de très grandes superficies de terrain alors qu'une famille acadienne de dix personnes se contente généralement de 150 acres. Aux environs de Tracadigash (Carleton), à l'intérieur de la Baie des Chaleurs où la pêche est mauvaise et la saison courte, l'abbé Ferland note en 1836 que les Acadiens, très nombreux à cet endroit, se consacrent surtout à l'agriculture et vivent dans de meilleures conditions. Plus tard, l'abbé Gingras de Percé presse constamment ses paroissiens de cultiver leurs terres, mais il les trouve paresseux, dépendants et ivrognes et il pense qu'ils resteront toujours pauvres¹⁶.

Quelques-uns réussissent mieux que d'autres et c'est le cas d'un certain Léon Roussy. Du Calvet raconte que Roussy a été *captain of a large merchant ship, and, after having been taken prisoner by the English, and put on board an English vessel, had risen, with the other French prisoners, upon the English crew, and, seizing the vessel, had carried it to the Bay of Gaspey, and there lived in a lawless manner among the Indians*.¹⁷

Dans le recensement de 1765, il apparaît comme résident de Paspébiac, où il est apparemment le propriétaire terrien le plus riche. A cette époque, il possède un boeuf (il n'y en a que cinq autour de la baie) deux vaches, trois taureaux et un cheval. En

août 1766, il obtient les titres de propriété pour 200 acres à Paspébiac¹⁸.

En 1764, Henry Mounier, un protestant français qui a été marchand à Québec sous le régime français, obtient une ordonnance pour 10 000 acres à la Baie des Chaleurs. A cet endroit, il exploite un établissement de pêche pendant quelques années, mais il est forcé d'abandonner son commerce en raison des attaques de corsaires américains en 1779 et 1781¹⁹. Différents marchands de Québec, dont François Buteau, font du commerce en Gaspésie et y possèdent de petites exploitations de pêche. Le seigneur de Sainte-Anne-des-Monts se nomme Louis Lemieux et le seigneur de Grand-Etang est un autre Acadien, Michel Lespérance de la paroisse de Saint-Thomas-de-Montmagny. Georges et Ferdinand Boissonault de Québec exploitent un établissement de pêche à Bonaventure, où ils possèdent 120 bateaux en 1850²⁰.

Des Acadiens sont régulièrement nommés juges des cours locales des plaid communs [*Courts of Common Pleas*], mais pas en proportion de leur population. En 1829, ils se plaignent que bien qu'ils représentent les huit neuvièmes de la population de la Baie des Chaleurs, trois des 24 juges de paix sont des Français²¹. Au cours des années 1850, le gouvernement autorise les municipalités à rédiger des documents publics dans une seule langue à condition que cela ne cause de tort à aucun des habitants. En 1856, toute la commune de Carleton décide que seul le français sera utilisé²².

La population française de la Gaspésie s'accroît très rapidement, principalement en se reproduisant, mais on compte également quelques nouveaux arrivants. En 1780, et durant les années qui suivent Charles Robin commence à faire venir des hommes de Québec pour travailler l'été dans les pêcheries. Au début du XIX^e siècle, quelques-uns de ces Canadiens français commencent à s'établir autour des petites anses de la rive nord de la côte gaspésienne, à Cap-Chat, Matane, Sainte-Anne-des-Monts et Rivière-au-Renard, par où ils avaient coutume de passer tous les ans pour se rendre aux pêcheries. En 1860, 25 familles acadiennes émigrent de Rustico, dans l'Île-du-Prince-Édouard, et s'installent le long des rivières Restigouche et Mata-pédia et il se peut que d'autres familles les aient suivies quelques années plus tard²³.

Les mariages avec d'autres groupes contribuent également à accroître la population française. Certains des habitants français épousent des émigrants, Irlandais catholiques romains et Jersiais protestants qui parlent le français. Les conversions au protestantisme sont rares et les enfants nés de ces mariages mixtes sont habituellement francophones et catholiques romains; néan-

moins, les prêtres essaient de décourager ce genre de mariage²⁴. Il y a également des mariages avec les marins européens qui font la navette entre la Gaspésie et les marchés mondiaux du poisson; par exemple, la grande famille des Joseph de Gaspé descend du mariage, en 1802, d'une fille du pays à Benjamin Joseph Killer, un marin originaire du Portugal²⁵. Il y a également une importante colonie basque à la Baie des Chaleurs: les familles Castilloux, Chapados, Aspirot, Roussy, Delarosbille, Otsenat et Duguay sont toutes d'origine basque et bon nombre se trouvaient en Gaspésie avant 1760. En 1792, Charles Robin écrit à un marchand dans le district basque, en Espagne, que le poisson doit convenir à leur marché, puisqu'il est en partie préparé par des Basques établis ici au moment où le pays était sous la domination de la France et qu'il a gardé jusqu'à ce jour l'appellation de «Morue Basque». Les Basques épousent souvent des Acadiens et apprennent le français²⁶.

La plupart de ces mariages se font entre habitants du même village. Bien qu'ils se traduisent par l'intégration d'un certain nombre de gens de diverses origines ethniques, de nombreuses barrières persistent. Le mélange des Irlandais et des Français à Percé, pose des problèmes aux prêtres catholiques romains de la mission; l'Eglise essaie tour à tour d'y envoyer des prêtres français et irlandais²⁷. Il y a également des obstacles entre Français. L'abbé Ferland écrit en 1836: «Quoique voisins, les Acadiens de Bonaventure et les Paspébiacs ont peu de rapports ensemble. De mémoire d'homme, l'on n'a point vu un garçon d'une de ces missions épouser une fille appartenant à l'autre»²⁸. En 1811, Monseigneur Plessis note que de nombreux habitants de Gaspésie, établis avant la Conquête ont épousé des Amérindiennes. Ce sont ces gens que Bazagier avaient appelés «métifs» en 1760. Plessis dit que le sang mêlé de leurs descendants

*met entr'eux et les autres habitants de la Baie des Chaleurs une différence capitale. Ceux du bas de la paroisse de Caraquet partagent cette ignominie; les étrangers, les Acadiens surtout, se croiraient déshonorés en s'alliant à ces descendants de sauvages, et ne les regardent qu'avec un certain mépris.*²⁹

Donc, la population française de Gaspésie n'est pas aussi bien intégrée que ne le font supposer les nombreux mariages entre les différents groupes.

La population française bénéficie de toute la sollicitude de l'Eglise catholique romaine. On trouve un missionnaire, le Père Etienne, à la Baie des Chaleurs dès 1760; en fait, il ne semble pas y avoir une année sans missionnaire en Gaspésie. Le célèbre Maturin Bourg, le premier prêtre acadien, exerce son ministère à la Baie des Chaleurs de 1773 à 1794 et sa famille vit à Tra-

cadigash (Carleton)³⁰. Il est suivi par de nombreux missionnaires qui desservent les catholiques romains de Gaspésie (Français, Irlandais et Micmacs) en dépit de nombreuses difficultés. En 1833, il y a trois prêtres en permanence sur la côte gaspésienne³¹. Plusieurs évêques font des visites pastorales en Gaspésie: Monseigneur Hubert (1795), Monseigneur Plessis (1811, 1812 et 1821) et Monseigneur Turgeon (1836, 1841 et 1852)³².

Les difficultés rencontrées par les missionnaires en Gaspésie démontrent que la population n'avait aucun sentiment d'appartenance. Dans leurs lettres à l'évêque de Québec, les missionnaires mentionnent souvent l'ivrognerie et l'impiété de leurs paroissiens, ils déplorent aussi qu'ils aillent à la pêche le dimanche, mais ils louent également leur générosité et leur hospitalité³³. Les prêtres se plaignent en outre que les gens soient incapables d'organiser la paroisse, de construire une chapelle ou un presbytère, de fournir régulièrement des vivres, un logis et du bois de chauffage aux prêtres. Monseigneur Plessis signale qu'il a fallu 15 ans aux habitants de Percé pour construire «une misérable chapelle de bois, où il ne fait bon qu'autant qu'il ne pleut pas dehors». Quinze ans après la visite de Monseigneur Plessis, le prêtre de Percé doit partir pour ne pas mourir de faim³⁴. Les paroissiens sont censés payer une dîme d'un demi-quintal de morue pour chaque chaland de pêche qu'ils possèdent, mais ils le font rarement³⁵.

Il semble que ce soit dans les paroisses acadiennes plus homogènes de Carleton et de Bonaventure que les missionnaires aient le moins de problèmes, mais il y avait là aussi des ivrognes³⁶. Par contre, dans les paroisses plus hétérogènes de Percé, Port-Daniel et Paspébiac les missionnaires avaient moins de coopération. Même les avertissements sévères de l'évêque de Québec ne parviennent pas à convaincre les paroissiens de subvenir aux besoins de leurs prêtres.

Les Anglais

La Nouvelle-France devenue britannique, on commence à voir déferler en Gaspésie un flot d'aventuriers, de marchands, de commerçants et de chefs d'entreprises de pêche arrivant de Grande-Bretagne. Certains, comme le capitaine Joseph Deane de la *Royal Navy*, se voient offrir de grandes parcelles de terrain dont ils ne s'occuperont jamais; la propriété Deane, située dans la région de la Baie de Gaspé, demeure abandonnée jusqu'à ce que finalement elle soit réclamée par la Couronne en 1820¹. Selon le recensement de 1765, 50 Britanniques vivent déjà en Gaspésie² à cette époque et de nombreux autres viennent pêcher la morue chaque été. Dès 1764, l'Amirauté montre quelque inquiétude à l'égard de cette affluence de gens de toutes origines qui causent du désordre et risquent de menacer la loi et le bon ordre; habituellement, ce sont surtout les étrangers que l'on tient responsables des crimes perpétrés en Gaspésie. Au début des années 1770, un groupe d'habitants du Rhode Island établissent des pêcheries à la Mal Bay et à Pointe-Saint-Pierre. Bien qu'ils soient arrivés avant la Révolution, on doute de leur fidélité à la Couronne britannique et tout au long de la guerre, ils feront l'objet d'une étroite surveillance³.

Une des premières familles de langue anglaise installée en Gaspésie est celle de Félix O'Hara, que l'on retrouve dès 1764, chef d'une pêcherie dans la région de la Baie de Gaspé⁴. Selon le recensement de 1765, sa maisonnée se compose de sa femme, deux fils, deux domestiques et quatre employés. En 1767 on lui donne, ainsi qu'à ses associés, du terrain pour la construction des bâtiments nécessaires à l'exploitation de son entreprise⁵; mais pour O'Hara, la pêche devient moins importante au fur et à mesure que le gouvernement lui confie de nouvelles responsabilités dans le domaine de la justice. En 1765, il est juge de paix; en 1779, il devient premier juge à la cour des plaids communs et reçoit un salaire annuel de £100; enfin en 1795 il est nommé premier juge à la cour provinciale de Gaspésie et son salaire annuel atteint £200. De plus, lorsque le lieutenant-gouverneur est absent, ce qui est fréquent, O'Hara le remplace; pendant de nombreuses années, il est receveur des douanes pour la région de la Baie de Gaspé⁶. Un de ses fils, le major Hugh O'Hara, lui succède dans ses fonctions de receveur des douanes; il meurt en 1818 alors qu'il aide à soigner des malades abandonnés par un bateau sur lequel s'était déclarée une épidémie. Un autre fils, Oliver, fut agent des douanes à New Carlisle tandis qu'un troisième, Edward, fut le premier membre élu pour représenter la Gaspésie à l'Assemblée du Bas-Canada⁷. La famille O'Hara remplissait de nombreuses fonctions publiques

en Gaspésie; on lui faisait confiance et tout le monde la respectait.

En mai 1783, le gouvernement Haldimand envoie en tournée en Gaspésie le capitaine Justus Sherwood à la tête d'une troupe de loyalistes, afin d'examiner les possibilités d'y établir une colonie. Cette hâte d'envoyer des loyalistes dans la région est peut-être due au vieux désir du gouverneur de voir sa seigneurie de Pabos et de la Baie des Chaleurs occupée. C'est Félix O'Hara qui sert de guide à Sherwood et il s'applique à lui montrer aussi bien les avantages que les désavantages de la Gaspésie. Bien que le capitaine déclare que 1500 familles pourraient s'installer le long du littoral, au sud de la Baie de Gaspé, il ne trouve ni le climat agréable, ni très enviable la vie des Acadiens déjà établis. Sherwood a l'impression que les habitants sont gênés par la question des titres de propriété des terres amérindiennes, qui n'est pas encore réglée. Il pense que

*this Country never can flourish while under the monopoly of a few designing Traders, who make it their study to discourage the cultivation of the lands, and to keep the poor Inhabitants so much in debt as to oblige them to spend the whole Summer Season in fishing to pay up their arrears. This is the case at present with the poor Inhabitants of Bay Chaleurs, and I think the only reason why so fine a Country is generally reported to be uninhabitable except for a few poor Fishermen.*⁸

Par la suite, Sherwood demanda qu'une partie de la terre habitée par les Acadiens lui soit cédée; sa demande fut refusée et il décida de s'établir dans le Haut Saint-Laurent. Cela se passait longtemps avant que la question des titres de propriété des terres amérindiennes soit réglée; la mainmise des puissants marchands de poissons sur l'économie locale ne fit que se renforcer au cours des décennies suivantes.

En tout, environ 600 loyalistes et soldats mis en congé se risquèrent en Gaspésie⁹. Le gouverneur Haldimand leur avait promis autant de terres et de vivres qu'aux loyalistes s'installant dans le Haut Saint-Laurent, car pour lui, il fallait encourager l'établissement à cet endroit étant donné les grands avantages d'ordre national que l'on pouvait tirer de l'industrie de la pêche. Félix O'Hara, par contre, eut toujours l'impression qu'au contraire la pêche détournait la population de la vie agricole, beaucoup plus profitable¹⁰. De toutes manières et bien que les vivres furent offerts en plus grandes quantités afin d'encourager la colonisation en Gaspésie, peu de loyalistes se rendirent jusque-là; bien moins encore s'y installèrent.

Ce n'est qu'au mois de février suivant, en 1784, qu'on fait savoir aux loyalistes qui attendent de s'établir que des lots de terrain sont offerts dans la région de la Baie des Chaleurs. Les pre-

miers loyalistes quittent Québec en juin 1784. Le lieutenant-gouverneur Cox accompagne trois bricks et six navires de plus petite taille amenant à leur bord 315 personnes dans la Baie des Chaleurs. Après un voyage agité de deux semaines, ils s'arrêtent à Paspébiac, mais les loyalistes ne peuvent se mettre d'accord sur un emplacement, aussi Cox conduit-il la flotille jusqu'à Bonaventure où ils découvrent la plage ainsi que quelques-unes des plus belles terres que possèdent les Acadiens. Certains loyalistes veulent exproprier les Acadiens, mais Cox décide de retourner vers Paspébiac, quelques lieues en arrière. C'est là qu'est fondé le village de Petit Paspébiac, qui devient plus tard New Carlisle. Félix O'Hara est à ce moment-là arpenteur et c'est lui qui tracera les plans du village. Les navires sont immédiatement renvoyés à Québec afin de revenir avant l'hiver avec les bagages et des provisions. Tout au long de l'été, d'autres gens arrivent en Gaspésie par petits groupes, sur des ravitailleurs. On estime le nombre total des loyalistes envoyés dans la région de la Baie des Chaleurs à 406 ou 435¹¹. Cox les trouve batailleurs et difficiles à satisfaire. Ce n'est que le 10 juillet qu'ils prêtent serment de fidélité pour la première fois et qu'ils tirent au sort les lots de terrain d'une acre qui leur sont attribués dans le village – il est d'ailleurs trop tard cette année-là pour commencer à jardiner¹².

Le projet d'Haldimand consiste à faire de New Carlisle un port de pêche alors qu'une deuxième colonie composée d'artisans et de gens ne travaillant pas dans l'industrie de la pêche s'installera dans la région de la Baie de Gaspé. Cette deuxième colonie s'appellera Douglastown, probablement à cause de Sir Charles Douglas, officier commandant de la garnison de la *Royal Navy*, qui se trouvait à Halifax à l'époque. Environ 54 familles s'installent à Douglastown, portant ainsi à environ 600 le nombre total des loyalistes habitant la Gaspésie en 1784¹³.

Certaines des terres sur lesquelles les loyalistes s'installent font partie des seigneuries de Deneau (Port Daniel) et de Restigouche; ce n'est qu'en 1797 que le gouvernement prend les mesures nécessaires pour racheter ces seigneuries et régulariser ainsi les titres de propriété¹⁴. L'attribution des terres situées à l'intérieur du pays, dans la région de Paspébiac, est retardée jusqu'en 1785 et la régularisation des titres ne commence qu'en 1786. Cox et O'Hara s'assureront que l'octroi des terres aux loyalistes ne viole pas les privilèges que Charles Robin détient sur la plage de Paspébiac ou sur la zone située tout près du littoral, dont il se sert pour se procurer le bois nécessaire à l'industrie de la pêche¹⁵.

Tous les lots de terrain sont tirés au sort; on ne donne pas aux officiers de l'armée les meilleurs emplacements mais ils reçoivent une plus grande superficie¹⁶. A New Carlisle, il semble que

les officiers aient droit en moyenne à 300 ou 400 acres, qu'ils soient capitaines, lieutenants ou enseignes. Ce sont les maîtres d'école qui reçoivent la plus grande superficie de terrain; l'un deux, père de quatre enfants, reçoit 750 acres et un autre, marié sans enfant, 550 acres. En général, les autres arrivants reçoivent 100 acres, puis 100 acres supplémentaires à la naissance de chaque enfant. Quatre travailleurs célibataires ne reçurent que 50 acres chacun, mais il s'agissait de lots situés sur le littoral. Un grand nombre de soldats célibataires, mis en congé, se voient attribuer des lots à l'intérieur des terres, sans doute du fait qu'ils soient arrivés de Québec les derniers. De toute façon, ces hommes et apparemment d'autres personnes possédant de meilleures terres ne restent pas longtemps: le ravitaillement épuisé, ils vendent leurs billets d'établissement pour des sommes minimales, et repartent pour le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse ou le Canada¹⁷.

Il semble que la plupart des loyalistes installés en Gaspésie soient venus de New York. Certains étaient d'anciens locataires d'Isaac Mann, dont les propriétés étaient situées dans la partie septentrionale de cet état. Un grand nombre d'entre eux avaient fait leur service militaire avec les chasseurs de Jessup et Buttler, ou sous les ordres de Burgoyne. Tout laisse croire que les loyalistes de Gaspé ont reçu plus de nourriture et de vêtements par personne, que les autres colons de l'Amérique du Nord britannique. On leur donnait aussi de la nourriture pour le bétail, ainsi que des outils pour défricher et cultiver leurs terres, des graines à semer, des armes, de la literie, et autres nécessités de la vie quotidienne. On devra prolonger le ravitaillement au moins jusqu'en 1787, étant donné le temps consacré au levé des plans, à la distribution et l'exploitation des terres. D'autre part, le gouvernement organise l'établissement d'un ancien officier-chirurgien, comme médecin auprès des loyalistes. En octobre 1785, Benjamin Hobson commence à New Carlisle une carrière de maître d'école qui devait durer 35 ans; en 1785 son salaire annuel s'éleva à £25¹⁸.

La famille d'Isaac Mann est la seule appartenant véritablement à l'élite loyaliste qui se soit établie en Gaspésie; en tant qu'habitant de l'état de New-York, Mann avait combattu comme colonel de la milice aux côtés des Britanniques, pendant une période assez courte de la Révolution. Emprisonné et plus tard interdit de séjour au Canada, il demande en 1780 (au nom de toute sa famille) que lui soient octroyées des terres dans la région de la Baie des Chaleurs. Il reçoit 2000 acres. Après la guerre, le reste de la famille vient à Gaspé, y compris une fille et cinq fils John, Thomas, Isaac Junior, Edward Isaac et William. Isaac Mann

père, qui était veuf au moment de sa réinstallation, meurt en 1791.

A titre d'anciens officiers, les cinq fils reçoivent au moins 400 acres chacun. Avec les terrains qui leur sont octroyés dès le départ et les titres d'établissement achetés aux loyalistes qui quittent la baie, les Mann deviennent les principaux propriétaires fonciers de la région, mais ils continuent à réclamer plus de terres au gouvernement. Les frères Mann remplissent certaines fonctions locales comme celles de juge de paix, de chef de la police et de membre du Conseil des terres de la Gaspésie [*Gaspé Land Board*]. Ils se querellent sans cesse avec les Amérindiens et les Acadiens et étant donné leur position de force, réussissent habituellement à faire ce qu'ils veulent. En 1819, on disait d'Edward Isaac qu'il était tout puissant dans ces contrées éloignées (Baie des Chaleurs) et se comportait comme un despote envers ceux qui s'adressaient à lui, comme envers toute la population, y compris les Amérindiens. Lorsque Monseigneur Plessis rend visite aux Amérindiens de Restigouche en 1812, il donne à Mann le nom «d'exploiteur» d'Amérindiens par contre, l'archidiacre anglican George Mountain qui se rend à la Baie des Chaleurs en 1824, trouve que Mann est un homme respectable. Il raconte que Mann était propriétaire et capitaine d'un navire ravitailleur faisant route vers les Antilles, etc., mais il remarque aussi que la maison Mann n'était pas très confortable et que les bâtiments de sa ferme ressemblaient à des installations de fortune¹⁹. Les Mann avaient une grande influence dans la région de la Baie des Chaleurs mais pas un des membres de la famille ne devint riche. Les loyalistes ne devaient pas s'attendre à faire fortune en Gaspésie et pas un d'entre eux ne sera choisi pour siéger soit à l'Assemblée législative, soit au Conseil législatif de la province.

L'humeur belliqueuse des loyalistes exaspérait souvent le lieutenant-gouverneur Cox et le juge O'Hara. Avant leur arrivée, O'Hara espérait que leur attitude exemplaire d'assiduité au travail pourrait avoir un effet bénéfique sur les Acadiens de l'endroit. Or, selon O'Hara, les loyalistes à peine débarqués étaient des gens mécontents et essayer de leur plaire était une entreprise très difficile. Plus tard, il les décrit comme étant «peu stables». Cox constate que les pires criminels sont les officiers, ceux qui, comme le faisait remarquer Haldimand, auraient dû exercer une bonne influence sur la population et la rendre plus assidue et plus disciplinée. Haldimand propose que Cox leur coupe les vivres pendant un certain temps afin de les mater. Même Charles Robin qui pouvait être heureux d'accueillir un groupe d'anglophones dans la région de la baie, remarque que

jusqu'en 1798 ces gens ignorants n'ont aucune idée des lois et des règlements et qu'ils n'agissent que selon leurs caprices²⁰.

Près de la moitié des loyalistes quittent la Gaspésie quand ils se rendent compte qu'ils ne peuvent y faire fortune. En 1811, la plupart des habitants de Douglstown sont partis; ils sont remplacés par des immigrants²¹. Les loyalistes qui restent ne cherchent pas à se tenir à l'écart du reste de la population anglophone; certains d'entre eux se marient avec des Français, leurs enfants devenant ainsi catholiques et quelques fois francophones²².

Les britanniques installés en Gaspésie se divisaient en groupes très distincts, dépendant de la religion et de la langue, au point qu'on peut même parler de mariages mixtes entre membres de ces divers groupes. Par exemple, les Irlandais étaient de langue anglaise, mais de religion catholique; ceux qui venaient de Jersey et Guernesey étaient de langue française, mais de religion protestante; la plupart de ceux qui arrivaient des îles anglo-normandes étaient anglicans, certains étaient méthodistes; enfin les Écossais étaient de langue anglaise mais généralement de confession presbytérienne.

L'Église anglicane ne montrait aucun empressement à envoyer des missionnaires pour desservir la population britannique habitant la Gaspésie. L'évêque Inglis de la Nouvelle-Écosse se rend dans la région de la Baie de Gaspé en 1789 et signale l'absence d'église à cet endroit. Dès 1801, les anglicans de Paspébiac réclament un ministre, mais ce n'est qu'en 1819 que le premier missionnaire, John Suddard, est envoyé dans la région. Un second ministre, Richard Knagg, est envoyé en 1821 afin de desservir les émigrants d'Angleterre et de Jersey habitant la Baie des Chaleurs. À la suite de sa première visite en tant qu'évêque de Québec (1837), George J. Mountain crée une troisième mission englobant les villages de la Mal Bay, Percé et Cap Cove, situés sur le littoral entre la Baie de Gaspé et la Baie des Chaleurs. Tous les missionnaires reçoivent l'appui de la Société pour la propagation de l'Évangile [*Society for the propagation of the Gospel*]. Mountain se rend six fois en Gaspésie dont, deux fois en tant qu'archidiacre et quatre fois en tant qu'évêque (1824, 1826, 1837, 1853, 1859 et 1862)²³.

Il semble que dès le début du XIX^e siècle les émigrants venus des îles anglo-normandes disposent d'une chapelle méthodiste desservie par un ecclésiastique habitant la Baie de Gaspé; la chapelle est située à l'anse Saint-Georges, près de Grande-Grève. Lorsque l'archidiacre Mountain se rend dans cette région en 1824, les méthodistes insistent pour qu'il célèbre l'office dans leur chapelle. Bien que Mountain ne soit pas très enthousiaste, il se laisse finalement persuader, et comme les émigrants de Jer-

sey et Guernesey ne comprennent pas l'anglais, il prêche en français. Plus tard, alors qu'il se rend à Gaspé en 1826 et en 1837, Mountain s'arrête à l'anse Saint-Georges et prêche à nouveau en français pour les méthodistes des îles anglo-normandes²⁴.

Parmi les Britanniques, les presbytériens formaient le troisième groupe confessionnel composé surtout d'Écossais. Dès 1830, une de leurs missions est située dans la région de Hopetown et une autre, en 1847, à New Richmond²⁵.

Malgré la diversité des opinions religieuses, on ne constate que très rarement de graves conflits; cependant, en 1819 le groupe originaire des îles anglo-normandes et les Irlandais se disputent à Grande-Grève et à l'anse Saint-Georges: le cimetière et l'église des catholiques sont profanés tandis que la chapelle des méthodistes est démolie et le prédicateur malmené²⁶. Bien que les conflits soient rares et les mariages mixtes possibles, tout au long du XIX^e siècle, les différences confessionnelles ne cessent de diviser les Britanniques installés en Gaspésie.

Les Amérindiens

Au cours de l'histoire, la présence d'Amérindiens Micmacs est signalée le long de la côte, en divers endroits comme Matane, Mont-Louis, Gaspé et Pointe-Saint-Pierre¹, mais c'est surtout aux embouchures des rivières Cascapédia et Restigouche qu'ils se regroupent. Ces rivières à saumon étaient les meilleures de la péninsule de Gaspé, et ce poisson était le plus important, sinon le seul moyen de subsistance des Amérindiens. Habituellement, les Amérindiens se dispersaient l'hiver dans les vallées, le long des rivières, pour chasser, mais chaque été ils se retrouvaient aux embouchures, en particulier à Pointe de la Mission, près de la rivière Restigouche. A cet endroit, ils disposaient d'une chapelle rudimentaire où officiaient de temps en temps, depuis les années 1730, des missionnaires catholiques français. Le village et l'église avaient d'abord été situés sur la rive sud de la rivière, mais depuis l'arrivée des Anglais, on les avait transportés sur la rive nord. Dès 1775, on signale deux églises le long de la rivière. Une nouvelle chapelle, construite à Pointe de la Mission en 1791, devient le lieu de rassemblement de tous les Micmacs de la Gaspésie².

Les Micmacs avaient toujours exprimé le désir d'avoir sur place leur propre prêtre, mais les missionnaires se plaignaient de ce que les Amérindiens n'avaient pas les moyens de maintenir l'église et le presbytère en bon état. Dès 1798 le gouvernement offre un montant annuel de £50 à la communauté religieuse, pour assurer les services d'un missionnaire auprès des Amérindiens de la Restigouche. Cette somme est importante à l'époque si on la compare aux £25 que recevait du gouvernement le maître d'école de New Carlisle³. En 1816, le montant s'élève £75, mais ce n'est qu'en 1843 qu'un missionnaire est envoyé pour s'occuper à temps plein des Amérindiens de la Restigouche⁴. Habituellement, les missionnaires s'intéressaient davantage aux Européens qu'aux Amérindiens, même s'ils étaient payés pour desservir la population micmaque, et lorsqu'ils finissaient par s'occuper des Amérindiens ils ne manquaient pas de veiller surtout aux intérêts du gouvernement. Comme le fait remarquer Monseigneur Plessis au gouverneur, le missionnaire auprès des Amérindiens de la Restigouche parle couramment le micmac et il est donc plus en mesure de les convertir, d'encourager certains principes moraux ainsi que la fidélité au gouvernement⁵.

En 1760, le nombre des Micmacs sur la rivière Restigouche se monte à 250, mais en 1765, selon le recensement il n'y en a plus que 87. En 1820, on compte 194 Amérindiens sur la Restigouche, et 41 sur la Cascapédia; vingt ans plus tard, on signale à Pointe de la Mission 353 Amérindiens. En 1858, il y en a 473 à la

réserve située sur la Restigouche et 83 à la réserve Maria sur la Cascapédia⁶. Les contradictions que ces chiffres font apparaître peuvent être dues au fait que de nombreux Amérindiens partaient pour la chasse; par contre l'augmentation apparente que l'on remarque plus tard vient sans doute du fait que les Micmacs devenus sédentaires s'installaient de façon permanente dans un village où on pouvait les compter. D'autre part, du temps des Français, des mariages eurent lieu entre Micmacs et Français; certains enfants de ces unions choisirent le mode de vie amérindien et furent considérés comme faisant partie de la population micmaque⁷.

Avant l'arrivée des Européens, la vie économique des Micmacs dépendait presque autant de la chasse que de la pêche. C'est la chasse qui dès le début prit de l'essor à cause des négociants qui venaient, à l'occasion, marchander les fourrures; c'est d'ailleurs ce que faisait Charles Robin lors de ses premiers voyages⁸. Plus tard les négociants apporteront de l'alcool: selon les témoignages de l'époque, l'abus qu'on en fit entraîna la ruine du commerce de la fourrure, les Amérindiens devenant paresseux et incapables de partir dans les bois pendant l'hiver. Même si le commerce des fourrures ne fut jamais vraiment important en Gaspésie, il ne tarda pas à décliner. On prévoyait même qu'étant donné l'état de dépérissement et d'alcoolisme dans lequel se trouvaient les Amérindiens, ceux-ci ne tarderaient pas à disparaître⁹.

C'est ainsi que le poisson devint encore plus important pour les Amérindiens, d'une part parce qu'ils en mangeaient à la place de la viande, et d'autre part parce que c'était la principale marchandise à offrir aux négociants de passage. Dans son journal de 1767, Charles Robin écrit que les autochtones pêchaient à bord de leurs canots et faisaient sécher le poisson sur des claies, comme les Européens; il s'agit là du poisson qu'ils consommaient eux-mêmes. Pour ce qui est du commerce, ils vendaient du saumon pêché au harpon. A la longue les produits de la pêche vinrent à diminuer, d'une part à cause des restrictions imposées par le gouvernement et d'autre part à cause du fait que le poisson, et surtout le saumon, se raréfiait.

Les membres de la bande pouvaient subsister en faisant d'autres travaux; certains offraient leurs services comme hommes de peine sur la route Kempt ou coupaient du bois pour les exploitants forestiers. Quelques femmes venaient travailler comme domestiques à Dalhousie et Campbelltown. Bien des suggestions étaient faites au sujet de l'aide à apporter aux Amérindiens, comme par exemple leur enseigner les rudiments de l'agriculture, mais le gouvernement ne prenait jamais les mesures voulues pour les mettre en oeuvre. Cependant, la plupart des Amé-

rindiens cultivaient de petits jardins et en 1858 on signale que 400 acres sont mises en valeur. Ils élevaient aussi du bétail et de la volaille et continuaient à faire du sirop d'érable au printemps¹⁰.

En 1858, une commission d'enquête signale que les Micmacs de la Restigouche ne peuvent compter que sur leurs propres ressources, qu'ils n'ont reçu aucun don à l'exception d'un montant dérisoire faisant partie de la subvention parlementaire de la province [*Provincial Parliamentary Grant*]¹¹. La subvention comprenait le salaire des missionnaires et du maître d'école et, à l'occasion, une aide financière dans les moments particulièrement difficiles.

Lorsqu'en 1796, les Micmacs de la Restigouche voulurent savoir pourquoi ils ne recevaient aucun don comme les autres Amérindiens, on leur dit que contrairement aux autres, ils devaient se rendre à Québec pour obtenir de l'aide¹². En 1841 ou en 1842, trois membres du conseil de la bande partent en Angleterre rencontrer la Reine, d'une part au sujet d'une querelle interne survenue parmi les membres du conseil, et d'autre part afin d'obtenir une subvention pour la construction d'une nouvelle église. A la suite de cette visite, le gouverneur général leur envoie £30¹³.

On inaugure l'école de la réserve de la Restigouche en 1856. Le gouvernement paye un salaire annuel de \$200 au maître d'école, et selon le rapport de 1858, l'école est en grande partie, construite par les Amérindiens. On établit en 1864 une école dans la réserve Maria située sur la rivière Cascapédia et le maître reçoit un salaire de \$220. Il enseigne en anglais aux enfants; bien que le micmac reste certainement la première langue de la réserve, un grand nombre d'entre eux parlent l'anglais, et quelques-uns le français¹⁴.

L'attitude du gouvernement envers les Amérindiens de la Gaspésie n'était pas seulement empreinte d'un léger manque d'égards, il s'agissait tout simplement d'une totale absence d'intérêt. Les deux questions qui irritaient particulièrement les Micmacs de la Gaspésie étaient d'une part l'intervention du gouvernement dans les querelles entre Amérindiens et Européens au sujet des terres, et d'autre part les difficultés rencontrées dans la pêche du saumon.

La question des terres amérindiennes

Lorsque les troupes britanniques quittent la Baie des Chaleurs à l'automne 1760, le capitaine Roderick Mackenzie, officier commandant du Fort Cumberland situé sur l'isthme de Chignecto, reçoit une lettre de Joseph Glaude, chef des Micmacs de la Restigouche. Ce sont le fils et le neveu du chef qui apportent la lettre, datée du 7 janvier 1761, que Mackenzie trouve très difficile à

comprendre, à cause de son étrange syntaxe. Elle est rédigée en français, mais il n'est pas possible de savoir si c'est le chef Glaude ou quelqu'un d'autre qui est l'auteur.

Cette lettre montre que les Amérindiens considèrent maintenant les Britanniques comme les détenteurs du pouvoir politique. Ils demandent que les Britanniques les aident en leur fournissant des provisions et en les protégeant contre les Acadiens qui pénétrèrent sans autorisation sur leur territoire pour chasser et pêcher. Ils déclarent aussi que les Acadiens de la région construisent de nouveaux navires dans l'intention de se livrer à la piraterie, c'est-à-dire de piller les bateaux naviguant dans le Golfe du Saint-Laurent. Cette accusation est exagérée, mais elle montre que les sentiments d'animosité entre Acadiens et Micmacs remontent à très loin. Lorsque les Acadiens écriront un peu plus tard à Mackenzie, ils l'engageront à ne pas croire les Amérindiens auxquels disaient-ils, il ne faut pas faire confiance.

Le 23 février 1761, le Capitaine Mackenzie renvoie les deux jeunes Micmacs dans leur réserve de la Restigouche en les assurant que le grand roi George désire les protéger et leur offrir son amitié et que s'il n'en était pas ainsi, il ne pourrait répondre à leur lettre comme il le faisait. Mackenzie ajoute qu'il les remercie pour les renseignements donnés au sujet des bateaux acadiens en construction, et ajoute qu'ils peuvent être assurés de se voir à l'avenir récompensés pour tous les services rendus aux Anglais. Mackenzie promet que des navires anglais seront envoyés pour détruire les navires acadiens et pour les empêcher de gêner les Micmacs alors qu'ils chassent et pêchent. L'officier supérieur Mackenzie signa la réponse aux Amérindiens. Mackenzie se rendit, à l'automne, à Nepisiguit (aujourd'hui Bathurst, Nouveau-Brunswick), à Caraquet et Shippagan à la tête d'une armée; il chassa quelques-uns des Acadiens se trouvant sur la rive sud de la Baie des Chaleurs. Il ne se rendit pas jusqu'à la rivière Restigouche, ni sur la rive nord de la baie, la saison étant trop avancée, et il ne donna pas suite à ses promesses de protection¹⁵.

Le 7 octobre 1763, la proclamation du roi sur l'administration future des nouveaux territoires, que les Français viennent de perdre est publiée. Par cette proclamation la nouvelle colonie du Québec est fondée, avec à sa tête un gouverneur et un conseil. La nouvelle colonie est *bounded on the Labrador Coast by the River St. John, and from thence by a Line drawn from the Head of that River through the Lake St. John, to the South end of the Lake Nipissim; from whence the said Line, crossing the River St. Lawrence, and the Lake Champlain, in 45. Degrees of North Latitude, passes along the High Lands which divide the Rivers that empty themselves into the said River St. Lawrence from those which fall into the*

*Sea; and also along the North Coast of the Baye des Chaleurs, and the Coast of the Gulph of St. Lawrence to Cape Rosieres, and from thence crossing the Mouth of the River St. Lawrence by the West End of the Island of Anticosti, terminates at the afore-said River St. John.*¹⁶

La Gaspésie fait donc partie de la nouvelle colonie du Québec, le territoire se trouvant à l'extérieur du Québec et des autres colonies britanniques étant désigné «terres amérindiennes».

*With regard to Indian policy the proclamation read: And whereas it is just and reasonable, and essential to our Interest, and the Security of our Colonies, that the several Nations or Tribes of Indians with whom We are connected, and who live under our protection, should not be molested or disturbed in the Possession of such Parts of our Dominions and Territories as, not having been ceded to or purchased by Us, are reserved to them, or any of them, as their Hunting Grounds.*¹⁷

La question de savoir si ces mesures s'appliquent exclusivement aux terres amérindiennes situées en dehors des colonies établies, ou si elles s'appliquent en même temps au Québec, sera longtemps débattue¹⁸. Au cours des années qui suivent immédiatement la publication de la proclamation, le gouverneur du Québec et son conseil semblent penser que ces mesures s'appliquent bien en effet au Québec, ce que prouve l'attitude du conseil vis-à-vis de la propriété foncière en Gaspésie.

Peu de temps après la Conquête, quelques Européens se hâtent d'acquérir des terres en Gaspésie; parmi les demandes figure celle d'un certain Marie-Joseph Philibot pour une superficie de 20 000 acres sur la Restigouche. Philibot reçoit en effet, les titres de propriété pour cette terre le 18 juin 1766 à la suite d'un décret de la cour de St. James. Cependant, en décembre de la même année, un comité du conseil du gouverneur à Québec annule la concession, en faisant valoir que la terre en question appartient aux Amérindiens selon l'ordre exprès de sa Majesté, tel qu'exprimé dans sa Proclamation de 1763, et qu'il est impossible de concéder ces terres¹⁹.

En mai 1767, le Conseil rejette une nouvelle demande émanant cette fois d'Hugh Finlay, au nom de certains Acadiens qui désirent une étendue de terrain sur la rivière Restigouche dans la Baie des Chaleurs, ou du moins dans ses environs. Le Conseil fait valoir que les terres dont il est question sont revendiquées par les Amérindiens dont les droits n'ont pas encore été définis et qu'en attendant on ne peut faire aucune concession risquant de nuire à ces revendications. En 1775, le Secrétaire des colonies fait des mises en garde au sujet des revendications amérindiennes sur les terres situées le long de la Restigouche²⁰.

En 1780 la bande de la Restigouche présente une requête au gouverneur à Québec afin que l'on interdise aux Acadiens de pénétrer sur leur terrain de chasse. La requête était cette fois en anglais et il se peut qu'elle ait été écrite par les deux marchands de l'endroit qui signèrent comme témoins. L'intérêt qu'ils portaient à cette affaire s'explique par une remarque selon laquelle les Amérindiens étaient «très désireux» de faire du commerce avec n'importe quel marchand anglais leur rendant visite, ce que confirmèrent d'ailleurs les deux témoins. Mais le point principal de la requête concernait les Acadiens qui continuaient à chasser et à pêcher sur le territoire amérindien. Les Amérindiens exigeaient toute la terre allant de la rivière Cascapédia à la rivière Restigouche; et ils déclaraient que le gouverneur leur avait concédé ces terres, et la rivière Restigouche; qu'il s'agissait de leur bien propre, à jamais pour eux-mêmes et pour leurs enfants. En 1765, le chef Glaude avait revendiqué toute la zone située entre la Restigouche et la Cascapédia; cette revendication ayant été officiellement indiquée sur le recensement de 1765, les Amérindiens pensèrent peut-être que cela signifiait que le gouverneur l'accueillait favorablement²¹.

En 1780, le gouverneur Haldimand écrit au lieutenant-gouverneur gouverneur Cox pour lui demander plus de renseignements au sujet de cette affaire. Haldimand pense que les Amérindiens doivent être appuyés dans tous leurs droits et privilèges concernant la chasse, mais en même temps il ajoute qu'ils ne peuvent en aucune façon prendre des mesures qui risquent de porter atteinte à un marchand indépendant et honnête se trouvant dans la région de la rivière Restigouche²². Mais à cette époque chacun est trop préoccupé par la guerre et rien ne peut être fait immédiatement.

En février 1783, la guerre s'étant un peu calmée, les Acadiens en profitent pour présenter une requête au gouverneur et pour se plaindre de l'agressivité sans cesse grandissante des Amérindiens. Il semble qu'à cause de la guerre, aucun exportateur de poissons ne se risque dans la Baie des Chaleurs et un nombre croissant d'Acadiens est forcé de se rabattre sur la chasse et l'agriculture, ce qui les oblige à utiliser les terres que les Amérindiens réclament. Les Acadiens se plaignent de ce que les Micmacs les empêchent de poser des pièges dans les bois, de couper dans les marais le foin que les Amérindiens n'utilisent pas, et de pêcher le saumon même s'il y en a assez pour tout le monde²³.

Félix O'Hara, magistrat supérieur du district de Gaspé, est envoyé à Restigouche afin de faire enquête; il rapporte en ces termes à Haldimand ce que ressentent les Micmacs:

God, and Nature, they say put them in Possession of Rustiguish, with all the Lands, Rivers, Lakes etc. Contiguous thereto, and That Them and theirs has Enjoy'd uninterrupted possession of the same, from Time Immemorial[. . .] observed to the Chief that I could not see how the Indians could be sufferers by letting the Acadiens cut the Hay on each side of the River, as they themselves did not pretend to make use of the same. He was not long in convincing me that in this I was mistaken; he sagaciously pointed out that by Cutting away the Grass, they were deprived of their lurking places, where they could creep to their Game undiscovered. But now that it's gone Their Game has forsaken their usual haunts, which often reduces them to extrem want. They seem'd much pleased when I gave them to understand That your Excellency would see them done Justice to.²⁴

En 1784, le père Bourg, missionnaire chez les Acadiens, demande au lieutenant-gouverneur Cox d'intervenir dans une dispute; pour sa part Bourg pense que ce sont surtout les Amérindiens qui ont tort. Sa requête révèle pour la première fois que les Acadiens payent aux Amérindiens le foin qu'ils coupent²⁵. Cox arrive dans les dix jours qui suivent, rencontre les deux groupes à Tracadigash (Carleton) et impose sa décision²⁶. Cox établit de façon précise un règlement selon lequel les Acadiens devront payer aux Amérindiens un dollar par année et par vache pour avoir le droit de couper le foin dans les marais le long de la rivière Restigouche. Il réaffirme aussi que les Amérindiens sont les seuls à jouir d'un droit de chasse et de pêche dans la région de la dite rivière Restigouche et dans ses environs. Ces mesures qui devaient durer aussi longtemps que les Amérindiens le voudraient, semblent avoir été l'occasion de créer une zone tampon que chacun des groupes pouvait utiliser pour chasser. La zone en question était délimitée à l'est par une ligne nord-sud tracée de la rivière Nouvelle à l'île dénommée «Islo»; une ligne semblable, tracée une lieue à l'ouest délimite le terrain dans la direction opposée. Il est difficile de localiser de façon précise sur une carte l'île «Islo», mais une année plus tard, Charles Robin mentionne dans son journal qu'il a mangé aux «Islots», à cinq heures de marche de Pointe de la Mission²⁷.

La solution proposée par Cox fut formulée par écrit et signée par les représentants des Micmacs et des Acadiens. Lorsqu'il transmet ce document à Haldimand, Cox explique clairement qu'il s'agit seulement d'une entente provisoire. Il fait remarquer que puisque les Acadiens sont plus nombreux et plus forts que les Amérindiens, ils ne tarderont pas à leur imposer un règlement; les Acadiens ne cessent de répéter entre eux qu'ils pourraient bientôt expulser les Amérindiens de la province. Cox insiste sur le fait qu'il aurait fallu tracer une ligne de démarcation

définitive. L'année suivante, en 1785, le juge O'Hara se rend à nouveau chez les Amérindiens, déclare que la situation est tendue et fait valoir à nouveau la nécessité d'apporter rapidement une solution²⁸.

Il était évident que la situation empirait: c'est à cette époque, que les loyalistes, formant un troisième groupe encore plus menaçant que les autres, arrivent dans cette région où les titres de propriété ne sont pas encore réglés. Dès 1780, la famille Mann réclame et reçoit 2000 acres de terre dans la Baie des Chaleurs, situés d'une part à l'ouest de la rivière Nouvelle que les Amérindiens réclament comme étant leur frontière est, et d'autre part à l'est de la zone tampon que Cox devait fixer quatre ans plus tard. Dans leur requête, les loyalistes ajoutaient qu'ils espéraient que lorsque les Amérindiens s'éloigneraient de la frontière ouest il serait possible d'étendre leur territoire grâce à une nouvelle concession²⁹.

Dans son rapport de 1783 sur les terres destinées à l'établissement des loyalistes, Justus Sherwood mentionne la rivière Nouvelle, où il avait découvert une vaste étendue de belle terre, mais que les Micmacs de la Restigouche la revendiquaient ainsi que toutes les prairies situées le long de la rivière, qui étaient à son avis les plus grandes et les plus belles au monde³⁰. Haldimand comprit que lorsque les loyalistes arriveraient en Gaspésie, les terres amérindiennes feraient l'objet de nouvelles querelles et il chargea le lieutenant-gouverneur Cox de *consider those Indians under your protection, and not permit their rights to be in any respect invaded, by suffering any persons to interfere with their Salmon Fishery, or to cut Hay upon their Land, without first obtaining their consent, and allowing them such compensation as they shall require.*³¹

En 1786 les loyalistes sont installés dans la région de la Baie des Chaleurs et le nouveau gouverneur, Lord Dorchester, essaye de résoudre la question de la frontière de façon définitive. Pendant trois jours, entre le 29 juin et le 1^{er} juillet, il dépêche Cox et le surveillant général adjoint John Collins auprès de trois chefs de la bande.

Les Amérindiens présentent deux demandes: d'une part, ils réclament toute la terre allant de la rivière Nouvelle à Restigouche et d'autre part, ils exigent un droit exclusif de pêche au saumon sur cette rivière. Le troisième jour Cox et Collins rappellent aux Micmacs que les Français ont autrefois concédé une partie de cette terre en tant que seigneurie, et que le roi d'Angleterre désire seulement les aider et que c'est pour cette raison qu'il a acheté récemment la terre que son représentant, Sir Guy Carleton (Lord Dorchester), consentira sûrement à abandonner pour leur être utile. En échange ils espèrent que les Micmacs renon-

ceront en partie à leurs prétentions démesurées pour que les descendants des Anglais et des Acadiens puissent s'installer. Ils avaient des raisons de croire que suite à l'exposé qu'ils feraient des faits, les Amérindiens recevraient une récompense équivalente et juste qui leur sera aussi utile que ce à quoi ils avaient renoncé. En contrepartie, et pour avoir abandonné ces revendications dans la région de la rivière Nouvelle et de Pointe Miguasha, une vaste étendue allant de la rive ouest de la Restigouche jusqu'à sa source leur sera, de façon certaine, concédée et ce afin qu'ils puissent chasser. De plus, en échange de cette perte insignifiante, ils recevront de l'argent du gouvernement britannique, ce qui est encore plus intéressant pour eux. En ce qui concerne la pêche au saumon sur la Restigouche ils peuvent compter sur Lord Dorchester qui continuera à protéger leurs anciens droits et privilèges. Cox et Collins déclarèrent que la bande avait consenti pacifiquement à céder à sa Majesté la Grande rivière Nouvelle et Pointe Macguache³².

Cox et Collins disaient qu'ils étaient venus à la réserve de la Restigouche pour s'entendre sur un règlement définitif, mais il faut remarquer qu'ils ne purent jamais faire de promesses précises, promesses que le gouverneur et son conseil auraient dû approuver; cependant, ils donnèrent aux Micmacs l'impression qu'on pourrait vraiment leur venir en aide.

Finalement aucune des promesses faites par les commissaires ne furent tenues:

1) Au sujet de la seigneurie, la vérité était loin d'être celle que Cox et Collins avançaient. En 1786, le gouvernement n'avait que l'intention d'acheter les seigneuries de Deneau et de la Restigouche, et ce n'est que dix ans plus tard que se réalisa l'achat. En outre, le gouvernement prévoyait à l'époque d'utiliser ces terres pour l'établissement des loyalistes et non celui des Amérindiens. De plus, les commissaires exagéraient l'importance des terres en question³³.

2) La vaste étendue située sur la rive ouest (ou sud) de la rivière Restigouche n'étant même pas dans la province de Québec, mais au Nouveau-Brunswick, Cox et Collins n'avaient pas le droit d'en disposer.

3) On ne devait jamais plus entendre parler de l'«intéressant» don d'argent.

4) On oublia rapidement l'offre de protection des «anciens droits et privilèges» des Micmacs concernant la pêche au saumon dans la Restigouche.

De toute façon, il semble que les conditions de l'entente aient été rejetées par le gouverneur ou par son conseil. Le 2 mars un rapport sur cette affaire, rédigé par John Shoolbred, est soumis au Conseil on y énumère les nombreuses raisons pour lesquelles

il est impossible de concéder un aussi vaste territoire aux Micmacs, bien que MM. Cox et Collins reconnaissent avoir promis aux Amérindiens que le gouvernement assurerait le respect de leurs droits dans cette région. Comme principale objection on souligne qu'il est ridicule d'accorder des territoires à des hommes décrits comme incapables d'en tirer le meilleur parti possible. Les colons britanniques seraient mieux en mesure d'exploiter les pêcheries et, en conséquence, ils encourageraient le commerce, l'industrie et les exportations. De plus, le saumon, que les Micmacs pêchent au harpon plutôt qu'au filet et qu'ils ont l'habitude de troquer avec les marchands, est mal conservé et partiellement abîmé, il ne peut être vendu qu'à bon marché, aux Antilles. De plus, si les Amérindiens se consacrent entièrement à la pêche au saumon, le petit commerce de la fourrure de la région risque de disparaître complètement. Au lieu d'en arriver là, le rapport propose que les Micmacs reçoivent une concession à l'intérieur des terres, tout en conservant un droit limité d'accès à la rivière³⁴.

Isaac Mann avait déjà demandé une partie du territoire; cinq mois après la présentation du rapport, le Conseil approuva sa demande. Le Conseil faisait remarquer:

*It is recommended that Lieut. Governor Cox be directed to send up a statement to His Lordship of such presents as will be necessary to extinguish the claims of the Indians to the hunting grounds offered by them to be given up, as mentioned in a Report of Lieut. Governor Cox and Mr. Collins's, dated the 29th of June, 1st of July 1786.*³⁵

Le Conseil accepta simplement que les Amérindiens abandonnent leurs droits de propriété, en ignorant ce que Cox et Collins leur avaient «promis» en retour; il décida de n'envoyer que des cadeaux. On ne possède aucune preuve permettant de croire que les cadeaux en question arrivèrent jamais à destination.

Il semble que les Micmacs de la Restigouche ne furent jamais informés de ce changement de politique. Finalement, le territoire situé de part et d'autre des terres amérindiennes fut tout simplement donné aux loyalistes, ne laissant ainsi aux Amérindiens qu'une petite étendue autour de leur église à Pointe de la Mission. En novembre 1787, William Vondenvelden visite la région et décide de tracer une ligne entre les terres des Micmacs et celles d'Isaac Mann, leur voisin à l'est; la ligne est orientée vers le nord-ouest avec une inclinaison de 45°, à deux chaînes d'arpenteur de Pointe à la Croix. Une autre description du 22 mai 1788, rédigée par le chef de Vondenvelden, John Collins, indique que cette ligne frontalière est située en direction nord-est, avec une inclinaison de 12°, ce qui semble plus normal car de cette façon elle est parallèle à toutes les autres lignes frontalières de la ré-

gion, y compris la ligne est du lot de terrain de Mann. Vondenvelden trace aussi la ligne frontalière ouest de la terre des Amérindiens parallèlement à la ligne précédente (nord-est, inclination de 12°), ce qui a pour résultat que les 200 Micmacs se retrouvent avec un lot triangulaire de 840 acres «réservé à la chasse», alors que la famille Mann reçoit 2000 acres pour sa ferme en plus de plusieurs centaines d'acres qu'elle possède déjà près de New Carlisle. Deux décisions furent publiées par le conseil du gouverneur, l'une ordonnait qu'une terre soit concédée sur la ligne tracée par Vondenvelden, et l'autre sur la ligne tracée par Collins. Ainsi, la question des frontières n'était toujours pas réglée.

Le Conseil des terres de la Gaspésie [*Gaspé Land Commission*], créé spécialement pour statuer sur les questions de frontières au début des années 1820, donna raison à la famille Mann et confirma les résultats des travaux d'arpentage de Vondenvelden. Les Micmacs auraient pu faire appel, mais selon les dires de leur missionnaire il semble qu'ils ignoraient qu'ils pouvaient le faire. Lorsqu'enfin vers 1830 ils se défendirent, le gouvernement donna encore raison à Vondenvelden. La raison invoquée était le fait que Collins, travaillant à Québec, avait simplement tracé une ligne parallèle aux autres, tandis que Vondenvelden, étant sur place et connaissant mieux l'endroit, avait donné à Mann un morceau de terre supplémentaire dont il avait besoin pour sa ferme. En fait, Collins était parfaitement au courant de ce qui se passait dans cette région; il était l'un des agents qui avaient rencontré les Amérindiens en 1786, et il procédait à des levés de plans en Gaspésie depuis au moins 1765³⁶.

De toute façon, il est évident que les Micmacs de la Restigouche finirent par abandonner leurs droits sur le territoire situé autour de la rivière Nouvelle et de Pointe Miguasha. Ils ne reçurent ni les terrains de chasse que Cox et Collins leur avaient promis, ni l'argent, ni les nouvelles terres situées le long de la rivière du côté du Nouveau-Brunswick, ni les droits exclusifs de pêche au saumon dans la Restigouche. Avec l'arrivée des loyalistes et la prédominance des familles nombreuses chez les Acadiens, la population européenne de la région ne tarda pas à supplanter en nombre les Micmacs, ceux-ci devinrent bientôt complètement apathiques pour toute une génération.

Ce sont les Acadiens qui contestèrent l'important territoire concédé à Isaac Mann. En 1790, ils adressent deux requêtes au gouverneur disant qu'ils estiment avoir des droits sur cette terre, ayant depuis plusieurs années payé aux Amérindiens un montant annuel pour couper le foin. (Un exemplaire d'un contrat de location passé entre le chef amérindien et un Acadien se trouve dans les archives de la mission amérindienne de Restigouche.)³⁷

Lors d'une comparution devant le Comité des terres du conseil du gouverneur, Mann fait remarquer qu'étant donné que les Acadiens payaient une redevance aux Amérindiens, il est clair qu'ils n'avaient aucun droit de propriété sur les marais où se trouve le foin. Il déclare aussi que le gouvernement a assuré l'affranchissement des terres avant de les lui concéder. Le Comité accepte la thèse de Mann et celui-ci consent à ce que les Acadiens s'adressent à lui pour louer³⁸. Cependant, il faut remarquer que Mann était dans une position particulièrement bonne, puisqu'il était juge de paix de l'endroit depuis novembre 1788 et membre du Conseil des terres du district de Gaspé depuis mars 1789. En plus, son fils Isaac était juge à la cour des plaid communs de la localité, et son autre fils, Thomas, était shérif pour tout le district de Gaspé³⁹. En 1819, les Acadiens adressent encore une fois au gouverneur général une plainte dans laquelle ils déclarent qu'Isaac Mann fils est tout puissant dans ces contrées éloignées. A titre de juge de paix il les emprisonne, et usant de son autorité tyrannique, il incite les Amérindiens à se montrer hostiles envers les Acadiens⁴⁰.

En 1812, Monseigneur Plessis rend visite à la mission amérindienne de la Restigouche et parle de l'état d'apathie dans lequel se trouvent les Micmacs. En effet, ceux-ci n'opposent aucune résistance lorsque les Européens leur escroquent des terres, coupent leur foin et utilisent leurs pêcheries. Mgr. Plessis décrit Mann comme un de leurs spoliateurs et assurément le plus subtil, mais lorsque Mann l'invite à dîner, il accepte avec joie car il pense sans doute que le repas sera meilleur que celui que les Micmacs lui ont offert. Il rapporte que la soirée se passa fort agréablement⁴¹.

Les membres de la Commission des terres de la Gaspésie [*Gaspé Land Commission*] (1819–1825) affirmaient que la délimitation du lot de terrain triangulaire de 840 acres, et les droits territoriaux des autochtones dans la Baie des Chaleurs, étaient des questions déjà réglées. Comme le déclare en 1826 Robert Christie, un des membres de la Commission, toute aide accordée aux Amérindiens ne devrait pas être fondée sur des considérations juridiques mais sur le bon plaisir ou la bonté du gouverneur général⁴². Lorsque le gouverneur général, Lord Dalhousie se rend en Gaspésie en 1826, il offre aux Micmacs £600 et un terrain d'une superficie double sur le lac Matapédia, à condition qu'ils renoncent à leurs titres de propriété; mais les Micmacs refusent de quitter la terre de leurs ancêtres⁴³. Christie se trouve bientôt effectivement mêlé à cette affaire puisqu'il acheta les terres de la famille Mann, vendues par le shérif. Celui-ci étant élu à l'Assemblée législative et jugeant sa position

peu sûre, voulut vendre une partie des terres au gouvernement qui pourrait les rendre aux Amérindiens.

Dans les années 1830, les Micmacs se réveillèrent et occupèrent entre 1200 et 1500 acres qu'Isaac Mann leur avait d'après eux, escroqués. Joseph Duchesnay, un fonctionnaire du gouvernement, essaya de s'assurer l'appui du missionnaire afin qu'il intercède auprès des Micmacs au nom du gouvernement; mais le prêtre ne put, ou ne voulut pas convaincre les Amérindiens de se retirer. Duchesnay qui était un ancien membre de la Commission des terres de la Gaspésie [*Gaspé Land Commission*], rapporta que les Micmacs avaient eu douze mois pour en appeler de la décision de la Commission, mais qu'ils ne tentèrent jamais aucune démarche, et que même s'ils l'avaient fait ils n'auraient pas réussi à casser le jugement; cependant, il pensait qu'il était fort souhaitable et nécessaire pour leur bien-être de leur accorder des terres supplémentaires⁴⁴.

L'arpenteur que le gouvernement dépêcha pour faire enquête sur la propriété de Christie en arriva à la conclusion que les Micmacs n'avaient pas besoin de tout ce qu'ils réclamaient et son étude ne porta que sur environ la moitié des terres en question. Christie, mécontent de cette décision et du prix fixé par acre, fit appel à des personnes de l'endroit qui connaissaient mieux la situation, afin de procéder à un nouveau calcul, ce qui eut pour effet de relever le prix de l'acre⁴⁵. Il prit aussi parti pour les Micmacs, car il ne faisait aucun doute qu'ils avaient été négligés et qu'ils avaient de sérieuses revendications à présenter au gouvernement quant à la façon dont ils avaient été traités dès le début de la colonisation du territoire situé le long de cette rivière⁴⁶.

Christie prie deux juges de paix de la région, habitant là depuis longtemps, d'aider les Micmacs à se défendre; il en résulte une volumineuse pétition datée du 21 mai 1838 d'après laquelle, bien que les Micmacs craignent d'être en voie de disparition, un grand nombre de familles essaient toujours de survivre sur un très petit lopin de terre ne produisant que quelques pommes de terre et dénué de tout bois de chauffage, les ressources provenant de la chasse et de la pêche étant près de s'épuiser. Cette pétition est accompagnée d'un exemplaire du texte de la conférence de Collins et Cox prononcée en 1786⁴⁷.

En 1840 on envoie un fonctionnaire dans la région de la baie afin d'enquêter sur les besoins des Micmacs de la Restigouche. Dans son rapport il recommande qu'on leur accorde les terres intérieures en bordure de leur réserve pour satisfaire à leurs besoins en bois de chauffage, qu'on assure leur formation dans le domaine de l'agriculture et qu'on fonde une école pour leurs enfants. Si le gouvernement ne dispose pas de fonds nécessaires pour payer un instituteur, il propose qu'on prenne la somme à

même la subvention annuelle de £75 payée au missionnaire qui ne leur rend visite que très rarement⁴⁸.

En 1843, le gouvernement demande à A. Russell, surintendant du projet de construction de la route Kempt, de s'occuper de cette affaire. Il connaît bien les Amérindiens de la région pour les avoir employés dans des travaux de construction, et il les trouve sérieux, honnêtes, tranquilles et travailleurs. Dans son rapport, Russell remarque que les Micmacs font récemment preuve d'intérêt pour l'agriculture et il propose que le gouvernement les encourage dans ce sens, en leur fournissant des graines et du matériel; cependant, il ne fait aucune allusion à leurs revendications territoriales⁴⁹.

En 1845, le gouvernement approuve par décret du conseil, l'octroi aux Micmacs de la Restigouche d'une étendue de terre vierge d'environ dix ou douze milles carrés à titre de réserve dont ils pourront tirer leur propre bois de chauffage⁵⁰. Trois ans plus tard, le commissaire en charge des terres de la Couronne confirme que ces terres sont disponibles⁵¹. Pourtant, aucune mesure n'est encore prise en 1850, le retard étant probablement dû aux difficultés de financement des travaux d'arpentage; aussi le chef de la bande adresse-t-il une lettre au gouverneur général, en lui offrant de payer les frais de ces travaux⁵². Finalement, par une loi de l'Assemblée provinciale de 1851, on concéda aux Micmacs une importante étendue de terrain à l'intérieur des terres qu'ils possédaient déjà⁵³. Lorsque les membres de la bande présentèrent à nouveau une pétition au gouvernement, en 1857, au sujet du territoire accordé à Isaac Mann et faisant depuis longtemps l'objet de litige, le gouvernement répondit que cette question avait été réglée de façon équitable par la loi de 1851⁵⁴, ce qui consistait d'une certaine manière à admettre que les Micmacs étaient dans leur droit depuis le début. Une déclaration semblable se trouve dans le *Rapport des commissaires délégués aux Affaires indiennes* [*Report of the Special Commissioners of Indians Affairs*] de 1858, dans lequel on peut lire qu'on ne se gênait pas pour empiéter sur la réserve, ce qui était dû à la convoitise des colons avoisinants⁵⁵. Bien que les Micmacs se plaignaient que l'on violait leur territoire, aucun contrôle n'était exercé pour mettre fin aux infractions.

Selon le rapport de 1858, aucune entente n'était encore intervenue quant à la superficie exacte du territoire ajouté en 1851. La concession initiale était de 9600 acres, mais quelques squatteurs européens en occupaient une partie. Le rapport recommandait que les Micmacs soient dédommagés, les droits des squatteurs étant reconnus et la réserve réduite à seulement 8916 acres⁵⁶. L'affaire se complique encore à cause d'une lettre du 24

avril 1871 indiquant que la superficie de la concession de 1851 était de 9642 acres⁵⁷. En 1913, on rapporte que l'ensemble de la réserve couvre 8869 acres⁵⁸.

Les pêcheries de saumon

Le saumon est la principale denrée alimentaire des Micmacs de la Gaspésie et, comme nous l'avons fait remarquer plus tôt, les deux meilleures rivières à saumon de la région sont la Restigouche et la Cascapédia. Dès les années 1760, les Européens s'établissent aux embouchures de ces rivières, où ils pêchent le saumon et en font le commerce. Au bout de quelques années, il devient évident que le saumon s'épuise. En 1790, les captures dans la Restigouche s'élèvent à environ 6000 barils mais en 1823, elles ne sont plus que de 1000 barils. On accuse les Amérindiens de pêcher le saumon avant la saison du frai, mais en réalité ce sont les Européens qui bloquent complètement certains cours d'eau avec des filets et, plus tard, avec des barrages destinés aux scieries qui contribuent à leur tour à obstruer les rivières avec des billes de bois, des écorces et de la sciure.

En 1786, Cox et Collins «garantissent» aux Micmacs le droit exclusif de pêcher le saumon dans la rivière Restigouche, même si la moitié de celle-ci se trouve au Nouveau-Brunswick. En 1807, le gouvernement, pour la première fois, réglemente la pêche pour essayer de conserver le saumon dans cette région. La pêche est interdite entre le 15 août et le 1^{er} décembre, sauf aux Micmacs qui peuvent en prendre pour leur propre consommation; les filets et les seines sont interdits en amont des premiers rapides de la Restigouche et de la Cascapédia⁵⁹.

En 1824, la nouvelle loi sur les pêcheries en Gaspésie impose de nouvelles restrictions. La saison est écourtée et on interdit à tout le monde, y compris les Micmacs, de pêcher le saumon après le 1^{er} août. Les Amérindiens ne sont plus autorisés à dresser des barrages pour attraper le saumon ou à pêcher la nuit au moyen de torches et ce, à n'importe quelle époque de l'année. En tout temps et sur toute rivière de la Gaspésie, il est interdit aux Micmacs de troquer ou de vendre du saumon à quiconque⁶⁰.

Bien que ces lois ne soient pas faciles à appliquer, elles rendent la vie dure aux Micmacs. La loi de 1824 est particulièrement contraignante, et le gouvernement le sait. C'est surtout au cours du tout premier été⁶¹ que les Micmacs en souffrent et lorsque Dalhousie se rend en Gaspésie en 1826, il leur offre des cadeaux étant donné l'état de misère dans lequel ils se trouvent cette année à cause des privations qu'entraîne la loi provinciale sur la protection et la réglementation de la pêche au saumon⁶². En 1828, les Micmacs sont dans une telle détresse qu'ils sont, semble-t-il, prêts à se soulever et à chasser tous les Européens hors

de la région. Leur prêtre, le père Faucher, réussit à ramener le calme en leur promettant que la loi de 1824 serait modifiée l'année suivante⁶³. Faucher savait que la loi de 1824 devait expirer en 1829 et, en effet, la nouvelle loi, votée en 1829, abandonne un grand nombre des mesures limitatives particulièrement préjudiciables aux Amérindiens⁶⁴. Par contre, en 1839, le législateur vote une nouvelle loi rétablissant toutes les anciennes restrictions et fixant la fermeture de la saison de pêche au 20 juillet⁶⁵; cependant en 1841, la législature de la nouvelle province du Canada-Uni abandonne à nouveau un grand nombre de ces mesures⁶⁶.

En négociant avec les Micmacs de la Cascapédia, le gouvernement se comporte de façon plus loyale; il ne leur promet rien quant aux droits exclusifs de pêche. Lorsque les Micmacs rencontrent le lieutenant-gouverneur Cox en 1784, et qu'ils revendiquent tout le territoire entre l'embouchure de la Restigouche et la rivière Nouvelle et même la Cascapédia, seules quatre ou cinq familles amérindiennes vivent alors de façon permanente sur la Cascapédia⁶⁷. A cette époque, Cox trouve la demande des Amérindiens «extravagante» et les Micmacs de la Cascapédia n'obtiennent jamais de droits de pêche exclusifs sur cette rivière; cependant, le fait qu'ils en occupent la rive ouest est toléré et finalement accepté.

En 1840, on signale sur la Cascapédia la présence de 18 familles (71 personnes) qui cultivent 12 acres de terre⁶⁸. En 1858, les commissaires délégués aux Affaires indiennes rapportent que 83 personnes, appartenant à 18 familles, subviennent à leurs propres besoins principalement grâce à la pêche, et qu'il serait souhaitable que ces nomades se regroupent dans la réserve située à Pointe de la Mission⁶⁹. Les Micmacs de la Cascapédia ont aussi l'habitude de se rendre à l'île du Cheval pour y faire du sirop d'érable. La superficie de cette île de la rivière Cascapédia, est presque égale à celle de la réserve actuelle. En 1846, les Micmacs se plaignent au surintendant des Affaires indiennes que le commissaire aux terres a vendu l'île à un Européen. Le surintendant répond qu'il regrette ce qui s'est passé mais que pour l'instant rien ne peut être fait. En 1896, les Amérindiens se plaignent à nouveau, mais on leur répond qu'on leur a concédé une réserve sur la Cascapédia en compensation d'autres territoires revendiqués⁷⁰. La réserve est appelée Maria, du nom du comté où elle est située et en l'honneur de Maria Carleton, femme du gouverneur Carleton. La réserve couvre maintenant 416 acres, son titre de propriété étant fondé sur l'occupation du territoire par les Amérindiens depuis des temps immémoriaux⁷¹.

Les Micmacs de la Gaspésie n'occupant pas une région stratégique, le gouvernement ne leur accorde que peu d'importance et ne leur prête donc qu'une attention distraite. Les Amérindiens ont toutes les raisons de se méfier du gouvernement, puisque les rares fois où ils ont affaire à celui-ci, il se range habituellement, du côté des colons européens installés en Gaspésie. Les mariages mixtes entre Européens et Amérindiens n'ont pas produit une société intégrée et en fait, avant 1867, les relations entre les deux groupes étaient souvent empreintes d'hostilité. Il est bien certain que les Micmacs de la Gaspésie ne ressentaient aucune affinité avec le reste de la population de l'endroit, ou avec la Province du Canada et son gouvernement.

Conclusions

En dehors du district de Gaspé de nombreux autres districts administratifs et judiciaires sont établis dans les provinces du Québec et du Canada entre 1760 et 1867, mais aucun ne revêt un caractère aussi particulier et unique que celui de Gaspé. Son éloignement et sa topographie accidentée rendent les communications difficiles avec le reste de la province. Par certains aspects, la Gaspésie est une colonie à part, qui semble entretenir des relations plus étroites avec l'Europe qu'avec le Québec. Les difficultés de communications ne sont que partiellement responsables de cet état de choses.

L'industrie de la pêche est primordiale en Gaspésie, mais la province dans son ensemble est essentiellement agricole. C'est pourquoi, le gouvernement de la province fait peu de cas des besoins et intérêts de cette région. Il ne montre aucun empressement à régulariser les titres de propriété et à assurer un système judiciaire convenable. Il n'essaye jamais de limiter l'influence néfaste des grandes sociétés de pêche ou d'encourager l'agriculture et la pêche artisanale. Son indifférence quant aux problèmes entraînés par la famine et les épidémies est scandaleuse et il n'est jamais vraiment sincère dans sa façon de traiter avec les Micmacs. En d'autres mots, le gouvernement ne fait pas grand chose pour que les Gaspésiens se sentent intégrés au reste de la province.

En plus d'être éloignés et ignorés, les Gaspésiens sont très différents des habitants du reste de la province. L'industrie de la pêche fait de la Gaspésie un district unique dans le Bas-Canada: nulle part ailleurs l'économie n'est à ce point dominée par une seule industrie. La vie de tous les Gaspésiens, qu'il s'agisse des ouvriers ou des patrons, est entièrement assujettie à la pêche.

De plus, aucun autre district de la province n'offre un tel éventail de groupes ethniques. Ce fait, conjugué aux problèmes de pauvreté endémique, aux exigences constantes de la pêche et aux piètres moyens de communication entre les petits villages éparpillés, contribue à bloquer tout développement d'un sentiment de communauté en Gaspésie. Non seulement, les Gaspésiens ont l'impression d'avoir très peu d'affinités avec la population du reste de la province, mais en plus ils se sentent très différents les uns des autres.

Pourtant, les Gaspésiens ont entre eux beaucoup en commun: la plupart travaillent pour les pêcheries et ils sont tous très conservateurs. Ils sont lents à accepter les mesures progressistes, par exemple, les programmes gouvernementaux d'éducation. A part la famille Boyle, aucun Gaspésien ne semble avoir pris le risque d'investir des capitaux importants dans l'industrie locale de la pêche. Tout l'argent et tous les administrateurs viennent de

l'extérieur, en particulier de Jersey. Même les navires qui transportent le poisson vers les marchés mondiaux sont commandés par des étrangers. Pour une raison quelconque, il semble que le fait d'habiter longtemps en Gaspésie favorise le conservatisme. Lorsque Charles Robin arrive à Gaspé il est audacieux, imagina-tif et plein d'idées nouvelles dans sa façon de travailler, mais comme l'Abbé Ferland le remarque quelques dizaines d'années plus tard, ses neveux refusent systématiquement qu'on s'écarte des méthodes établies par Robin. Les pêcheurs de morue gaspésiens ne s'éloignent jamais de la côte pour aller pêcher le maquereau dans le golfe du Saint-Laurent et les pêcheurs de baleine ne sortent jamais du golfe pour s'aventurer dans l'Atlantique. Le maquereau et la baleine seront donc laissés aux pêcheurs américains; de la même façon, ce sont les Américains qui seront à l'origine d'une industrie de la pêche au homard dans la Baie des Chaleurs.

En 1867 les Gaspésiens sont, bien entendu, plus nombreux qu'en 1760, mais leur vie n'a guère changé.

Notes

Avant-propos

- 1 On traite des débuts de l'histoire de Gaspé dans l'ouvrage de David Lee intitulé «The French in Gaspé, 1534 to 1760», *Canadian Historic Sites: Occasional Papers in Archaeology and History*, n° 3 (1970), p. 26–64.
- 2 Archives publiques du Canada (ci-après APC) *Report of the Public Archives of Canada [. . .] 1917–18* (Ottawa, Imprimeur du roi, 1920), append. C, p. 57–59.
- 3 APC, RG4, C1, vol. 296, n° 961, vol. 512, n° 713; Canada (Province). Lois, Statuts, etc., *Statutes of the Province of Canada* (ci-après SC), 16 Vict., ch. 30 et 93.
- 4 APC, RG4, C1, vol. 411, n° 916.

Introduction

- 1 APC, MG11, série Q, vol. 183, 1^{ère} partie, p. 150–158.
- 2 Chrestien Le Clercq, *New Relation of Gaspésia, with the Customs and Religion of the Gaspésian Indians*, trad. et éd. William F. Ganong (Toronto, Société Champlain, 1910), p. 63.
- 3 Pour de plus amples renseignements sur la géographie, et sur l'histoire des origines de Gaspé, voir David Lee, op. cit.
- 4 J.-B.-A. Ferland, *La Gaspésie* (Québec, A. Coté, 1877) p. 174–175, 187.
- 5 Voir Judith Beattie, *The Battle of the Restigouche*, Travail inédit n° 19 (Parcs Canada, Ottawa, 1968) et Bernard Pothier, *The Battle of the Restigouche, 22 June – 8 July 1760*, Travail inédit n° 19 (Parcs Canada, Ottawa, 1971).
- 6 Québec (Province). Archives, «Paroisse de la Baye des Chaleurs, Bonaventure», «Gaspéz», «Risticouche (1765)» dans «Le recensement des gouvernements de Montréal et des Trois-Rivières» (ci-après «Le recensement») dans le *Rapport de l'archiviste de la Province de Québec* (ci-après *RAPQ*) pour 1936–1937 (Québec, Imprimeur du roi, 1937), vol. 17, p. 113–116.
- 7 APC, MG11, série Q, vol. 10, p. 82–83.
- 8 APC, MG21, Add. MSS. 21661–21892, Documents Haldimand (ci-après Documents Haldimand), vol. 202, p. 6–17.
- 9 Joseph Bouchette, *A Topographical Description of the Province of Lower Canada, with Remarks upon Upper Canada, and on the Relation Connexion of Both Provinces with the United States of America* (ci-après *Topographical Description*) (Londres, W. Faden, 1815), p. 582.
- 10 APC, MG11, CO42, vol. 504, p. 23.
- 11 Jean-Chrysostome Langelier, *Esquisse sur la Gaspésie* (Lévis, Mercier & Cie, 1884), p. 9.
- 12 APC, MG11, série Q, vol. 183, 1^{ère} partie, p. 150–158.

La Gaspésie et le gouvernement – Introduction

- 1 Québec (Province). Lois, Statuts, etc., *Statutes of the Province of Lower Canada* (ci-après *QS*), 34 Geo. 3, ch. 6, art. XIV.

Présence du gouvernement en Gaspésie

- 1 APC, RG4, A1, série S, vol. 21, p. 7310; MG11, Série Q, vol. 67, p. 57–59; APC. *Documents Relating to the Constitutional History of Canada, 1759–1791*, éd. Adam Shortt et Arthur G. Doughty (Ottawa, Imprimeur du roi, 1918) (ci-après *Documents*), 2^e partie, p. 600–601, 607–608, 613; Thomas Ainslie, *Canada Preserved; The Journal of Captain Thomas Ainslie*, éd., Sheldon S. Cohen (Toronto, Copp, Clark, 1968), p. 94; *Gazette* (Québec), le 24 août 1775, le 16 janvier 1968.
- 2 Documents Haldimand, vol. 202, p. 2–5.
- 3 Ibid., p. 115, 226; APC, RG4, A1, série S, vol. 113, p. 35860.
- 4 Documents Haldimand, vol. 202, p. 6–8, 56–58, 99–102, 168–173; APC, RG10, B2, vol. 329, C975, le 29 juin 1786; APC, RG4, A1, série S, p. 9409–9440.
- 5 APC, *Report of the Public Archives of Canada [. . .] 1917–18* (Ottawa, Imprimeur du roi, 1920), append. C, p. 57–59; *QS*, 34, Geo. 3, chap. 6.
- 6 APC, MG11, série Q, vol. 6, 1^{ère} partie, p. 194, vol. 78, p. 164, 166–167, 311, vol. 97, 43–46, vol. 104, p. 160; APC, MG28, III, 18, Recueil de lettres de la société Charles Robin de Paspébiac (ci-après Recueil de lettres de Paspébiac), les 12 et 17 juin 1795; APC, MG23, GII, 17, vol. 15, p. 51–54; APC, MG24, A7, p. 195–200, 381–383.
- 7 APC, MG11, série Q, vol. 97, p. 43–44, vol. 104, p. 160, vol. 109, p. 306, vol. 157, 1^{ère} partie, p. 214, 218, vol. 196, 2^e partie, p. 278–279, vol. 167, 2^e partie, p. 424, vol. 178, p. 212–218, 336–339; APC, RG4, A1, série S, vol. 113, p. 35860; Québec (Province). Législature. Assemblée législative, *Journals of the House of Assembly of Lower Canada 1822* (ci-après Québec, *Journals*), p. 64; N.E. Dionne, «Les lieutenant-gouverneurs de Gaspé», *Revue d'histoire de la Gaspé* (ci-après *RHG*), vol. 3, n° 2 (avril–juin 1965), p. 105–108; APC, MG11, CO42, vol. 209, p. 444–446; APC, MG8, F25, vol. 3, p. 11.
- 8 Gustave Turcotte, *Le conseil législatif de Québec, 1774–1933* (Beauceville, L'Éclairer, 1933).
- 9 *QS*, 40 Geo. 3, ch. 1; *QS*, 42 Geo. 3, ch. 3.
- 10 A titre d'exemple, voir Québec, *Journals*, 1793, p. 340; *ibid.*, 1801, p. 64–66; *ibid.*, 1815, p. 532–536; Canada (Province). Assemblée législative, *Journals of the Legislative Assembly of the Province of Canada* (ci-après *Journals*), 1841, p. 35–37; *Quebec Mercury*, le 27 novembre 1834.
- 11 APC, MG11, vol. 209, p. 444–446.
- 12 Michel LeMoignan, «Les députés de la Gaspésie (1792–1963)», *RHG*, vol. 1, n° 3 (juillet–septembre 1963), p. 139–143.
- 13 APC, RG1, L3⁺, vol. 125, p. 61623–61632; APC, MG24, A12, vol. 7, 2^e partie, le 14 octobre 1823, vol. 8, 2^e partie, le 5 août 1824; APC, RG4, B44, vol. 1; APC, RG10, B8, vol. 119, 1^{ère} partie, le 9 août 1843; APC, RG4, A1, série S, vol. 31, p. 10084–10099.
- 14 APC, MG11, CO42, vol. 5, p. 210.
- 15 Documents Haldimand, vol. 202, p. 170.
- 16 APC, RG1, L3⁺, p. 61623–61632; APC, MG11, série Q, vol. 172, 1^{ère} partie, p. 210–211, vol. 200, pt. 1, p. 123–136; Dr Von Iffland, «Aperçu d'un voyage dans le district de Gaspé pendant les mois de mai, juin, juillet et une partie d'août 1821, par le docteur Von Iffland», *RHG*, vol. 227, n° 1 (janvier–mars 1969), p. 22–27, 39; APC, MG24, A12, vol. 8, 2^e partie, présentation du 5 août 1824; George Jehosaphat Mountain, «Visit to the Gaspé Coast», dans *RAPQ pour 1941–1942* (Québec, Imprimeur du roi, 1942), vol. 22, p. 342; APC,

- MG11, CO42, vol. 209, p. 445; Québec, *Journals, 1825*, p. 222–226, 1830, append. T; Canada, *Journals, 1843*, append. G, 1865, n° 37 des documents parlementaires, 1866, n° 36 des documents parlementaires.
- 17 APC, MG11, CO42, vol. 5, p. 117–120; *ibid.*, série Q, vol. 39, p. 139–140; Canada, *Journals, 1843*, append. G.
- 18 Documents Haldimand, vol. 202, p. 77–81.
- 19 APC, MG11, série Q, vol. 61, 1^{ère} partie, p. 15–47. Recueil des lettres de Paspébiac, le 7 mai 1791, le 8 septembre 1790.
- 20 QS, 34 Geo. 3, ch. 6.
- 21 APC, MG24, B10, p. 243.
- 22 APC, MG11, série Q, vol. 172, 1^{ère} partie, p. 208–113; QS, 2 Geo. 4, ch. 5; CS, 12 Vict., ch. 40; APC, MG24, A12, vol. 8, 2^e partie, le 5 août 1824, vol. 9, 1^{ère} partie, le 6 septembre 1824, vol. 10, 1^{ère} partie, le 28 février 1825; Québec, *Journals, 1825*, p. 222–226; Canada, *Journals, 1843*, append. G.
- 23 Documents Haldimand, vol. 202, p. 206, APC, MG11, série Q, vol. 36, 2^e partie, p. 414; Québec, *Journals 1809*, append. 17.
- 24 APC, MG11, CO42, vol. 12, folio 809; Québec, *Journals, 1814*, p. 402, 486; Québec (Archidiocèse). Archives, Registre de lettres, vol. 8, p. 377–380; George Jehosaphat Mountain, op. cit., p. 342; APC, RG4, B44, vol. 1, document n° 1.
- 25 APC, MG11, série Q, vol. 229, 4^e partie, p. 823–824; APC, RG4, C1, vol. 328, n° 87; APC, MG11, série Q, vol. 205, p. 89–106, 122–125, 192–196; APC, RG4, C1, vol. 588, n° 433.
- 26 APC, RG4, C1, vol. 302, n° 882, classé avec le n° 1616.
- Les besoins de la Gaspésie**
- 1 APC, MG13, WO34, vol. 12, p. 123–124.
- 2 APC, RG1, L3⁺, p. 27–42.
- 3 APC, MG11, série Q, vol. 45, 2^e partie, p. 445–454.
- 4 *Ibid.*, vol. 26, 2^e partie, p. 256–286; APC, *Report of the Public Archives of Canada [. . .] 1917–18* (Ottawa, Imprimeur du roi, 1920), append. C, p. 48–49; APC, RG4, A1, série S, vol. 29, p. 9409–9440.
- 5 APC, MG11, série Q, vol. 28, p. 193.
- 6 *Ibid.*, vol. 7, p. 129–130, vol. 38, p. 83–99; Documents Haldimand, vol. 58, p. 49ff., vol. 76, p. 73–78; Joseph Bouchette, *Topographical Description*, p. 586–587.
- 7 Maurice Séguin, *La «Nation canadienne» et l'agriculture (1760–1850): essai d'histoire économique* (Trois-Rivières, Editions Boréal Express 1970), p. 211.
- 8 APC, RG4, B44, vol. 1, n° 4.
- 9 APC, RG1, L3⁺, p. 64346–64349; APC, MG11, série Q, vol. 71, 2^e partie, p. 474–476, vol. 78, p. 27–41, 221–232.
- 10 APC, MG11, série Q, vol. 45, 2^e partie, p. 395–402; APC, RG1, L3⁺, p. 27017–27026; *Gazette* (Québec), le 2 avril 1789.
- 11 APC, MG11, série Q, vol. 77, p. 59–66.
- 12 *Ibid.*, vol. 98, p. 11–12.
- 13 Québec, *Journals, 1818*, p. 113–114; QS, 59 Geo. 3, ch. 3.
- 14 APC, MG11, série Q, vol. 172, 1^{ère} partie, p. 189–223; APC, RG1, L3⁺, p. 27029–27039, 27039–27041, 27041–27089; APC, MG24, A12, vol. 11; Québec, *Journals, 1823*, append. M.
- 15 APC, RG1, L7, vol. 79–80.
- 16 APC, MG11, série Q, vol. 229, 4^e partie, p. 820–282; Québec, *Journals, 1830*, append. T; APC, RG1, L7, vol. 79–80.
- 17 APC, MG11, série Q, vol. 229, 4^e partie, p. 820–822; Québec, *Journals, 1830*, append. T; QS, 1 Will. 4, ch. 23.
- 18 Québec, *Journals, 1835–36*, p. 84; QS, 6 Will. 4, ch. 52, 53.
- 19 APC, MG11, série Q, vol. 220, 1^{ère} partie, p. 91–94; vol. 222, 1^{ère} partie, p. 131–135; CS, 10 & 11 Vict., ch. 30; Québec, *Journals, 1831–32*, p. 36–37, 1832–33, p. 249–250, 285–286.
- 20 Canada, *Journals, 1852–53*, append. NN.
- 21 Québec (Province). Ministère des terres de la Couronne, *Lists of Lands Granted by the Crown in the Province of Quebec from 1763 to 31st December 1890*, J.-C. Langelier, éd. (Québec, Imprimeur du roi, 1878), vol. 1, p. 13–14.
- 22 Documents Haldimand, vol. 202, p. 27–37.
- 23 *Ibid.*, p. 51–52, 70–72.
- 24 *Ibid.*, p. 94–96, 99–100, 120–121, vol. 218, p. 179–180.
- 25 Canada, *Journals, 1843*, append. G.
- 26 APC, RG4, B44, vol. 1, n° 2.
- 27 Thomas Pye: *Canadian Scenery; District of Gaspé* (Montréal, J. Lovell, 1866), p. 21; David Lee, op.cit., p. 47–51.
- 28 APC, Documents, 1^{ère} partie, p. 492.
- 29 Documents Haldimand, vol. 64, p. 109–114, vol. 149, p. 336; APC, MG11, série Q, vol. 25, p. 178–179.
- 30 APC, RG4, B44, vol. 1; Moses Henry Perley, *Reports on the Sea and River Fisheries of New Brunswick [. . .]* (Fredericton, J. Simpson, 1852), p. 50–52, 86; APC, MG11, CO42, vol. 209, p. 445, vol. 212, p. 356, vol. 585, p. 137–138.
- 31 D.C. Masters, *Reciprocity, 1846–1911* (Ottawa, Imprimeur de la reine, 1961); Canada, *Journals, 1864*, n° 71 des documents parlementaires; Congrès des Etats-Unis, Chambre des représentants, *The Award of the Fishery Commission. Documents and Proceedings of the Halifax Commission, 1877, under the Treaty of Washington of May, 1871* (Washington, Bureau de l'Imprimeur du Gouvernement des Etats-Unis, 1878), vol. 1, p. 882–888; vol. 2, p. 1297–1298; vol. 3, p. 3297–3302.
- 32 A titre d'exemple, voir Canada, *Journals, 1865*, n° 25 des documents parlementaires; *ibid.*, 1867–68, n° 43 des documents parlementaires; Edward Thomas Davies Chambers, *The Fisheries of the Province of Quebec* (Québec, Imprimeur de la reine, 1912), 1^{ère} partie, p. 157–159.
- 33 Robin W. Winks, *Canada and the United States: The Civil War Years* (Montréal, Harvest House, 1971), p. 88, 134; APC, MG11, CO42, vol. 628, p. 30, vol. 246–253; APC, RG4, C1, vol. 506, p. 2436; APC, MG24, A34, folios 67–71.
- 34 APC, MG11, CO42, vol. 654, n° 24, folios 326–328; Congrès des Etats-Unis, Chambre des représentants, op.cit., vol. 3, p. 3297–3302.
- 35 Documents Haldimand, vol. 202, p. 110, 128.
- 36 Québec, *Journals, 1817*, vol. B, n°s 12, 13.
- 37 APC, RG4, C1, vol. 239, n° 3137, vol. 255, n° 1365.
- 38 *Ibid.*, vol. 311, n° 687, vol. 370, n°s 514, 1366, 1368, tous classés sous le n° 1356, paquet n° 2, vol. 598, n° 1907.
- 39 APC, MG11, série Q, vol. 172, 2^e partie, p. 214; Dr Von Iffland, op. cit., p. 19, 30–31.
- 40 APC, RG4, B44, vol. 1, n° 1; *ibid.*, C1, vol. 20, n° 2647, vol. 267, n° 2361, classé dans le dossier n° 2833.
- 41 *Ibid.*, C1, vol. 460, n° 901, vol. 481, p. 1356, vol. 514, p. 1193.

- 42 A.R. Kelley, éd. «Church and State Papers for the Years 1759 to 1786, Being a Compendium of Documents Relating to the Establishment of Certain Churches in the Province of Quebec» (ci-après «Church and State Papers»), dans *RAPQ pour 1948-1949* (Québec, Imprimeur du roi, s.d.), vol. 29, p. 334; Louis-Philippe Audet, *Le système scolaire de la province de Québec* (Québec, Les Presses universitaires Laval, 1950-1956), vol. 4, p. 196-197, 264.
- 43 Québec, *Journals*, 1819, append. E, n° 13; L.-P. Audet, R.M. Stamp et J.D. Wilson, *Canadian Education; A History* (Scarborough, Prentice-Hall, 1970), p. 145-166; Louis-Philippe Audet, op. cit., vol. 4, p. 138-139; 158, 171, 173, 206, 223.
- 44 J.-B.-A. Ferland, *La Gaspésie*, p. 186; Québec (Archidiocèse). Archives, Registre de lettres, vol. 7, p. 328-332; Réal G. Boulianne, «The French Canadians and the Schools of the Royal Institution for the Advancement of Learning, 1820-1829», *Histoire sociale*, vol. 5, n° 10 (novembre 1972), p. 156.
- 45 APC, RG4, C1, vol. 201 (1847), n° 2650; Lionel Allard, «L'éducation en Gaspésie en 1855», *RHG*, vol. 1, n° 2 (mai-juin 1963), p. 65-70.
- 46 APC, *Report of the Public Archives of Canada [. . .] 1913* (Ottawa, Imprimeur du roi, 1914), p. 68-69; *ibid.*, [. . .] 1914-15 (Ottawa, Imprimeur du roi, 1916), p. 216-218; Bas-Canada, *Journals*, 1804, p. 356, 1831, p. 503; *QS*, 47 Geo. 3, ch. 12; *QS*, 59 Geo. 3, ch. 38; *QS*, 4 Geo. 4, ch. 1; *QS*, 9 Geo. 4, ch. 42; *QS*, 6 Will. 4, ch. 57; *QS*, 4 & 5 Vict., ch. 36; Moses Henry Perley, op. cit., p. 75-78.
- 47 Documents Haldimand, vol. 202, p. 220, 224-225; APC, RG4, B44, vol. 1; APC, MG11, série Q, vol. 224, 1^{ère} partie, p. 137-138; Québec, *Journals*, 1830, append. T; APC, RG4, B58, vol. 4.
- 48 APC, RG4, C1, vol. 459, n° 871; Québec, *Journals*, 1814, p. 272, 484, APC, MG11, série Q, vol. 224, 1^{ère} partie, p. 137-138.
- 49 Recueil de lettres de Paspébiac, le 7 octobre 1801; APC, RG4, B44, vol. 1, n° 4; Québec, *Journals*, 1823, append. P; APC, MG11, série Q, vol. 183, 1^{ère} partie, p. 150-158.
- 50 Canada, *Journals*, 1865, n° 37 des documents parlementaires.
- 51 Sir Richard Henry Bonnycastle, *The Canadas in 1841* (Londres, H. Colburn, 1841), vol. 2, p. 201-230; APC, RG4, B48, vol. 1; Canada, *Journals*, 1846, append. GGG, 1849, append. H; *CS*, 7 Vict., ch. 45; *CS*, 9 Vict., ch. 13; *CS*, 8 Vict., ch. 97; APC, MG24, H44; Joseph Obalski, *Mines et minéraux de la province de Québec, par J. Obalski* ([Québec], 1889-1990), p. 79-80; James MacPherson Le Moine, *The Lower St. Lawrence* (Québec, s. éd., 1862), p. 16-17.
- 52 Québec, *Journals*, 1823, append. P.
- 53 APC, MG23, GIII, 24, Livres de Charles Robin (ci-après Livres de Charles Robin), le 11 septembre 1767; Recueil de lettres de Paspébiac, le 21 septembre 1790, le 29 octobre 1790, le 11 novembre 1802.
- 54 Documents Haldimand, vol. 202, p. 219-220.
- 55 APC, MG11, série Q, vol. 172, 1^{ère} partie, p. 206-228; APC, MG24, A12, vol. 6, Mémoire de Taschereau, 1820.
- 56 Joseph Bouchette, *The British Dominions in North America: or, A Topographical and Statistical Description of the Provinces of Lower and Upper Canada, New Brunswick, Nova Scotia, the Islands of Newfoundland, Prince Edward and Cape Breton [. . .]* (Londres, Longman, Rees, Orme, Brown and Green, 1832) (ci-après *British Dominions*), vol. 1, p. 323-333.
- 57 APC, RG4, B48, Livre de Joseph Hamel, 1833; Canada, *Journals*, 1843, append. LL.
- 58 J.-B.-A. Ferland, *La Gaspésie*, p. 200.
- 59 APC, MG11, série Q, vol. 172, 1^{ère} partie, p. 199, 206; Recueil de lettres de Paspébiac, le 12 janvier 1792, le 19 novembre 1792, le 10 janvier 1793, MG11, série Q, vol. 183, 1^{ère} partie, p. 150-158; APC, RG4, B44, vol. 1, n° 2; Canada, *Journals*, 1865, n° 25 des documents parlementaires.
- 60 APC, MG24, A12, vol. 10, le 16 juillet 1825.
- 61 Québec, *Journals*, 1831-32, p. 371; *CS*, 20 Vict., ch. 117; APC, RG4, C1, vol. 370, n°s 514, 1366, 1368, tous classés sous le n° 1356, paquet n° 2.
- 62 J.-B.-A. Ferland, *La Gaspésie*, p. 211.
- 63 APC, MG11, CO42, vol. 504, folio 24.
- 64 Québec, *Journals*, 1830, append. T.
- 65 *Ibid.*, 1828-29, p. 60-61; *ibid.*, 1832-33, p. 31-32; Canada, *Journals*, 1841, p. 35-37; APC, MG11, CO387, vol. 7, p. 68-70.
- 66 Québec, *Journals*, 1818, append. G, 1823, p. 109; Canada, *Journals*, 1843, append. G, 1844-45, append. AA; Joseph Bouchette, *British Dominions*, vol. 1, p. 323-333; APC, MG11, série Q, vol. 259, 1^{ère} partie, p. 174-186; APC, MG24, A12, vol. 7, p. 563-568.
- 67 Canada, *Journals*, 1843, append. G, 1844-45, append. AA; APC, MG24, A12, vol. 5, le 20 septembre 1822.
- 68 Québec, *Journals*, 1830, append. T; Canada, *Journals*, 1844-45, append. AA.
- 69 Canada, *Journals*, 1846, append. GGG; Joseph Bouchette, *British Dominions*, vol. 1, p. 323-333; APC, RG4, C1, vol. 296, n° 961, vol. 312, n° 713, vol. 319; n° 1772; APC, MG11, série Q, vol. 172, 1^{ère} partie, p. 216.
- 70 APC, MG11, série Q, vol. 259, 1^{ère} partie, p. 174-186; Recueil de lettres de Paspébiac, le 30 avril 1793, le 21 mai 1798, le 23 avril 1881; George Jehosaphat Mountain, op. cit., p. 304-323; Québec, *Journals*, 1830, append. T; APC, MG11, série Q, vol. 220, 1^{ère} partie, p. 76-80.
- 71 APC, MG24, F28, vol. 1, 3; Raleigh Ashlin Skelton et Ronald Vere Tooley, *The Marine Surveys of James Cook in North America, 1758-1768, Particularly the Survey of Newfoundland; A Bibliography of Printed Charts and Sailing-Directions* (Londres, Map Collectors' Circle, 1967).
- 72 Pierre-Georges Roy, *Les monuments commémoratifs de la province de Québec* (Québec, Imprimeur du roi, 1923), vol. 2, p. 47; Edward F. Bush, *The Canadian Lighthouse*, Travail inédit n° 58 (Parcs Canada, Ottawa, 1970), p. 111-112.
- 73 Harold A. Innis et A.R.M. Lower, éd., *Select Documents in Canadian Economic History, 1783-1885* (ci-après *Select Documents*, 1793-1885) (Toronto, Univ. of Toronto Press, 1933), p. 673; APC, RG4, C1, vol. 410, n° 868.
- 74 Harold A. Innis et A.R.M. Lower, éd., *Select Documents, 1783-1885*, p. 460.
- 75 APC, RG4, C1, vol. 302, n° 882, classé sous le n° 1616; George Roy Stevens, *Canadian National Railways* (Toronto, Clarke, Irwin, 1960), vol. 2, p. 328-334

Les conséquences de la négligence gouvernementale

- 1 APC, MG11, série Q, vol. 196, 3^e partie, p. 683-691.
- 2 *Ibid.*, vol. 172, 1^{ère} partie, p. 206.
- 3 APC, MG24, A12, vol. 8, le 5 août 1824.
- 4 Québec, *Journals*, 1831-32, p. 371.

- 5 Canada, *Journals*, 1841, append. N.
- 6 Recueil de lettres de Paspébiac, le 17 septembre 1794.
- 7 APC, RG4, B44, vol. 1, n° 4; *ibid.*, C1, vol. 278, n° 1307.
- 8 Recueil de lettres de Paspébiac, le 17 septembre 1794.
- 9 APC, MG11, série Q, vol. 205, 1^{ère} partie, p. 89–106.
- 10 *Ibid.*, vol. 42, p. 99, vol. 44, 1^{ère} partie, p. 21–22; APC, MG11, CO188, vol. 4, p. 224–231.
- 11 APC, MG11, série Q, vol. 172, 1^{ère} partie, p. 221–223.
- 12 *Ibid.*, vol. 205, 1^{ère} partie, p. 164–178, 182–210, vol. 220, 1^{ère} partie, p. 69–80.
- 13 *Ibid.*, vol. 205, 1^{ère} partie, p. 182–210, vol. 207, 4^e partie, p. 998–1113.
- 14 Québec, *Journals*, 1832–33, p. 39–41.
- 15 APC, MG11, CO387, vol. 2, n° 157, vol. 7, p. 69–70; *ibid.*, série Q, vol. 207, 2^e partie, p. 444–464.
- 16 APC, MG11, série Q, vol. 207, 2^e partie, p. 444–464.
- 17 *Ibid.*, vol. 270, 3^e partie, p. 674–676, vol. 271, 1^{ère} partie, p. 94–97; Charles Edward Poulett Thomson, Baron Sydenham, *Letters from Lord Sydenham, Governor-General of Canada, 1839–1841, to Lord John Russell*, Paul Knaplund, éd. (Londres, G. Allen et Unwin, 1931), p. 44–46.
- 18 APC, RG4, C1, vol. 278, p. 1307.
- 19 Canada, *Journals*, 1844–45, append. AA.
- 20 APC, MG11, série Q, vol. 229, 1^{ère} partie, p. 820–822; Québec, *Journals*, 1830, append. T.
- 84–86(v); Ivanhoë Caron, «Inventaire de la correspondance de mgr Joseph Signay, archevêque de Québec» dans *RAPQ pour 1937–1938*, [. . .] *1938–1939* (Québec, Imprimeur du roi, 1938–1939) (ci-après Inventaire, Signay), vol. 19, p. 286; Documents Haldimand, vol. 202, p. 11.
- 11 «Gaspé, A Military Town», *RHG*, vol. 1, n° 2 (mai–juin 1963), p. 80–82; Québec, *Journals*, 1823, append. P.
- 12 APC, RG4, A1, série S, vol. 19, p. 6568–6569.
- 13 Harold A. Innis, éd., *Select Documents, 1497–1783*, p. 165–166.
- 14 *QS*, 28 Geo. 3, ch. 6.
- 15 *QS*, 4 Geo. 4, ch. 1.
- 16 Livres de Charles Robin, les 17 et 22 juin 1772.
- 17 Documents Haldimand, vol. 202, p. 12.
- 18 Moses Henry Perley, op. cit., p. 50–52.
- 19 APC, RG4, B44, vol. 1, pétition de 1820; APC, MG11, CO42, vol. 202, folio 351.
- 20 Moses Henry Perley, op. cit., p. 86.
- 21 Documents Haldimand, vol. 202, p. 62.
- 22 APC, MG11, série Q, vol. 24, p. 62.
- 23 Les statistiques relatives aux exportations de poisson de Gaspé et de New-Carlisle figurent dans les annexes et les documents parlementaires (journal des débats) des assemblées du Bas-Canada et du Canada de la plupart des années entre 1811 et 1867.
- 24 Canada, *Journals*, 1862, n° 11 des documents parlementaires.
- 25 *Ibid.*, 1865, n° 25 des documents parlementaires.
- 26 APC, RG4, B44, vol. 1, n° 2.
- 27 Québec, *Journals*, 1828–29, p. 54.
- 28 Canada, *Journals*, 1865, n° 25 des documents parlementaires; *ibid.*, 1866, n° 36 des documents parlementaires.
- 29 APC, RG4, B44, vol. 1, n° 1; APC, MG11, série Q, vol. 172, 1^{ère} partie, p. 198–199.
- 30 Canada, *Journals*, 1862, n° 11 des documents parlementaires.
- 31 *Ibid.*, 1865, n° 25.
- 32 *Ibid.*; *ibid.*, 1867–68, n° 43 des documents parlementaires.
- 33 *Ibid.*, 1867–68, n° 43 des documents parlementaires, 1862, n° 11 des documents parlementaires.
- 34 *Ibid.*, 1865, n° 25 des documents parlementaires.
- 35 APC, RG4, B44, vol. 1, n° 2; Canada, *Journals*, 1866, n° 36 des documents parlementaires, 1867–68, n° 43 des documents parlementaires; William Dawson, «A Week in Gaspé», *The Canadian Naturalist and Geologist and Proceedings of the Natural History Society of Montreal*, vol. 3, n° 5 (octobre 1858), p. 325–326.
- 36 James MacPherson Le Moine, *The Chronicles of the St. Lawrence* (Montréal, Dawson Brothers, 1878), p. 282–287; J.-B.-A. Ferland, «Journal», *RHG*, vol. 9, n° 1 (1971), p. 261.
- 37 APC, MG23, GV, 7, Carton 17, n° 20, Fonds Verreau; Documents Haldimand, vol. 202, p. 1.
- 38 APC, RG1, L3^e, p. 39741–39751; Documents Haldimand, vol. 202, p. 14.
- 39 Arthur Charles Saunders, *Jersey in the 18th and 19th Centuries, Containing an Historical Record of Commercial Enterprise. Privateering Activities of the Islanders. Charles Robin, Pioneer of the Gaspé Fisheries, and an Account of the Newfoundland Fisheries* [. . .] (Jersey, îles anglo-normandes, J.T. Bigwood, 1930), p. 214.
- 40 Livres de Charles Robin, le 9 août 1768.

Des morues et autres poissons

- 1 J.-B.-A. Ferland, «Journal d'un voyage sur les côtes de la Gaspésie» (ci-après «Journal»), *RHG*, vol. 8, n° 2 (1970), p. 89.
- 2 *Ibid.*, n° 3, p. 150, n° 4, p. 209.
- 3 APC, RG4, A1, série Q, vol. 32, p. 10282–10287; Harold A. Innis, éd. *Select Documents in Canadian Economic History, 1497–1783* (Toronto, University of Toronto Press, 1929) (ci-après *Select Documents 1497–1783*), p. 165–166.
- 4 Harold A. Innis et A.R.M. Lower, éd., *Select Documents, 1783–1885*, p. 419–420; Documents Haldimand, vol. 202, p. 10, 14; APC, MG11, série Q, vol. 172, 1^{ère} partie, p. 195–196; William Baker, *Sloops and Shallops* (Barre, Barre Publishing, 1966), p. 102–105; Sir Richard Henry Bonnycastle, op. cit., vol. 2, p. 137, 194; APC, RG4, B44, vol. 1, n° 2, 4.
- 5 Joseph Bouchette, *British Dominions*, vol. 1, p. 323–333; APC, RG4, B44, vol. 1, n° 1, 2; Canada, *Journals*, 1866, n° 19 des documents parlementaires; APC, MG11, série Q, vol. 172, 1^{ère} partie, p. 195–196.
- 6 APC, RG4, B44, vol. 1, n° 1, 5; J.-O. Plessis, «Journal de deux voyages apostoliques dans le golfe Saint-Laurent et les provinces d'en bas, en 1811 et 1812», *Le Foyer Canadien*, vol. 3 (mai–novembre 1865), p. 135–136; J.-B.-A. Ferland, «Journal», *RHG*, vol. 8, n° 2 (1970), p. 90; Abbé Nérée Gingras, «Impressions de Gaspésie en 1857», *Le Canada français*, vol. 26, n° 5 (janvier 1939), p. 491.
- 7 George Jehosaphat Mountain, op. cit., p. 323; Joseph Bouchette, *British Dominions*, vol. 1, p. 323–333; APC, MG11, série Q, vol. 204, p. 393–415; APC, RG4, B44, vol. 1, n° 1; L. Blais, «Missions de la Gaspésie – 1867», *RHG*, vol. 5, n° 1 (janvier–mars 1967), p. 12, 25.
- 8 APC, RG4, B44, vol. 1, n° 1.
- 9 APC, MG23, Gill, 15, 1798–1799.
- 10 Québec (Archidiocèse). Archives, journal de Monseigneur J.-O. Plessis, 1821, vol. 7, folio 189; *ibid.*, registre d'insinuations, vol. 1, folios

- 41 Documents Haldimand, vol. 202, p. 8; APC, MG23, C6, série 1, vol. 5, n° 1; APC, MG23, l, 11, 13–15, journal de bord de LeLacheur.
- 42 APC, RG1, L3⁴, p. 54457–54461; Arthur Charles Saunders, loc. cit.
- 43 APC, RG4, B44, vol. 1, n° 1; APC, RG1, L3⁴, p. 60467–60468.
- 44 APC, RG1, L3⁴, p. 81825–81827; APC, RG4, B49, le 9 décembre 1831, le 5 octobre 1842.
- 45 Arthur Charles Saunders, loc. cit.; APC, RG4, B44, vol. 1, n° 1, 2; Sir Richard Henry Bonnycastle, op. cit., vol. 2, p. 206–219; APC, MG24, D9, vol. 2, p. 328–331, 341–344, 370–373; APC, MG11, CO217, Cap-Breton «A», vol. 40, p. 100–102, 105–106, vol. 41, p. 8–13, 22.
- 46 Canada, *Journals, 1865*, n° 25 des documents parlementaires; Thomas Pye, op. cit., p. 29, 43; Joan Stevens, *Victorian Voices; An Introduction to the Papers of Sir John Le Couteur, Q.A.D.C., F.R.S.* (Saint-Hélier, Société Jersiaise, 1969), p. 63.
- 47 Québec, *Journals, 1830*, append. T; Canada, *Journals, 1862*, n° 11 des documents parlementaires, 1865, n° 25 des documents parlementaires; Thomas Pye, op. cit., p. 17, 43.
- 48 APC, MG23, G11, 15.
- 49 Dr Von Iffland, op. cit., p. 37; Arthur Charles Saunders, op. cit., p. 214; Québec (Province). Archives, *Inventaire des concessions en fief et seigneurie, foies et hommages et aveux et dénombremens conservés aux archives de la province de Québec, par Pierre-Georges Roy* (ci-après *Inventaire*) (Beauceville, L'Éclaireur, 1927–1929), vol. 1, p. 223; APC, RG1, L7, vol. 79, n° 101, 115; APC, MG23, C6, série 1, vol. 5, 1789; James MacPherson Le Moine, *Maple Leaves: A Budget of Legendary, Historical, Critical and Sporting Intelligence* (Québec, A. Côte, 1906), vol. 7, p. 322–323.
- 50 Arthur Charles Saunders, op. cit., p. 214.
- 51 Dr Von Iffland, op. cit., p. 26, 36.
- 52 Québec, *Journals, 1830*, append. T; J.-B.-A. Ferland, «Journal», *RHG*, vol. 8 n° 2 (1970), p. 83, n° 3, p. 141, n° 4, p. 210; Sir Richard Henry Bonnycastle, op. cit., vol. 2, p. 194; APC, RG4, vol. 1, n° 2; Moses Henry Perley, op. cit., p. 50ff; Thomas Pye, op. cit., p. 44.
- 53 Thomas Pye, op. cit., p. 44; Moses Henry Perley, op. cit., p. 50.
- 54 Moses Henry Perley, op. cit., p. 49; APC, RG4, B44, vol. 1, n° 4; Arthur Daniel Hart, *The Jew in Canada; A Complete Record of Canadian Jewry from the Days of the French Régime to the Present Time* (Toronto, Jewish Publications, 1926); E.C. Woodley, «The Hymans of Gaspé», *RHG*, vol. 11, n° 2 (avril–juin 1973), p. 74–78.
- 55 Dr Von Iffland, op. cit., p. 35; J.-B.-A. Ferland, «Journal», *RHG*, vol. 8 (1970), n° 3, p. 150–151.
- 56 *Gazette* (Montréal), le 4 mars 1818.

Le gouverneur Haldimand et sa seigneurie de Pabos

- 1 Documents Haldimand, vol. 66, p. 7–8; Québec (Province) Archives, *Inventaire*, vol. 4, p. 127–130.
- 2 Livres de Charles Robin, le 8 août 1768.
- 3 Documents Haldimand, vol. 68, p. 114–122.
- 4 Ibid., vol. 66, p. 11–12, vol. 19, p. 16.
- 5 Ibid., vol. 68, p. 232–238.
- 6 Ibid., vol. 19, p. 102.
- 7 Ibid., vol. 71, p. 254–261, 337–340, 354–357.
- 8 Québec (Province). Archives, *Inventaire*, vol. 4, p. 127–130.
- 9 Livres de Charles Robin, le 18 août 1768.
- 10 Documents Haldimand, vol. 66, p. 11–12, vol. 19, p. 16.
- 11 Ibid., vol. 77, p. 101ff., vol. 202, p. 91, 162, 227.

Charles Robin et son entreprise

- 1 La plus grande partie du présent chapitre s'appuie sur deux sources: les livres de Charles Robin, 1767–1774, et le Recueil de lettres de Paspébiac, 1790–1802. Vous ne trouverez ci-après que les sources qui n'ont pas déjà été citées.
- 2 J.A. Messervy, «Notices sur quelques anciennes familles jersiaises», *Bulletin de la Société Jersiaise*, vol. 32 (1907), p. 156–194; George Reginald Balleine, éd., *A Biographical Dictionary of Jersey* (Londres, Staples Press, s. d.), p. 563–566; Arthur Charles Saunders, op. cit.
- 3 APC, MG11, CO217, Nova Scotia «A», vol. 98, p. 50–53.
- 4 Ibid., série Q, vol. 9, p. 8–12.
- 5 Ibid., vol. 10, p. 82–83.
- 6 Documents Haldimand, vol. 202, p. 18–45. Le Gros, «Charles Robin on the Gaspé Coast», *RHG*, vol. 4 (1966), n° 2, p. 88, 91–93.
- 7 Documents Haldimand, vol. 119, p. 96–97; vol. 202, p. 71.
- 8 APC, RG1, L3⁴, p. 81825–81827.
- 9 APC, RG4, A1, série S, vol. 44, p. 14508–14509v; APC, MG11, série Q, vol. 45, p. 507–509, vol. 47, 54–59, 69–70.
- 10 Jersey. Actes d'état, greffe judiciaire, testament en date du 3 déc. 1819.
- 11 Arthur Charles Saunders, op. cit., p. 214, mémoires rédigées par Charles Robin à sa retraite.
- 12 Fernand Ouellet, *Histoire économique et sociale du Québec, 1760–1850; structure et conjoncture* (Montréal, Fides, 1966), p. 303–305.
- 13 Documents Haldimand, vol. 169, p. 5–15.
- 14 APC, MG24, B4, vol. 2, p. 47–48.
- 15 APC, MG11, série Q, vol. 9, p. 8–12, vol. 26, p. 267–277; APC, *Documents*, 2^e partie, p. 827–828; Documents Haldimand, vol. 202, p. 166–167, 174–179.
- 16 Documents Haldimand, vol. 169, p. 5–15.
- 17 Arthur G. LeGros, op. cit., vol. 4 (1966), n° 3, p. 150–158, n° 4, p. 194–204.
- 18 Harold A. Innis, *The Cod Fisheries; The History of an International Economy* (ci-après *The Cod Fisheries*) (Toronto, Univ. of Toronto Press, 1954), p. 279.
- 19 Canada, *Journals, 1846*, append. Y; Patrice Gallant, *Les registres de la Gaspésie, 1752–1850* (Montréal, Société généalogique canadienne-française, 1961), p. 273.
- 20 J.-O. Plessis, op. cit., p. 128.
- 21 Thomas Pye, op. cit., p. 42.
- 22 J.-B.-A. Ferland, «Journal», *RHG*, vol. 8, n° 4, (1970), p. 210–212.
- 23 Abbé Nérée Gingras, op. cit., p. 492.
- 24 Arthur G. LeGros, op. cit., vol. 4, n° 4.
- 25 Québec, *Journals, 1823*, append. T, témoignage de J. Barth.
- 26 Moses Henry Perley, op. cit., p. 50–52.
- 27 APC, MG11, série Q, vol. 183, 1^{ère} partie, p. 150–164.
- 28 Québec, *Journals, 1830*, append. T.
- 29 J.-B.-A. Ferland, *La Gaspésie*, p. 186.
- 30 Canada, *Journals, 1865*, n° 25 des documents parlementaires.
- 31 Ibid., n° 37 des documents parlementaires.
- 32 Harold A. Innis et A.R.M. Lower, éd., *Select Documents, 1783–1885*, p. 728–729.
- 33 Harold A. Innis, *The Cod Fisheries*, p. 428.

34 Harold A. Innis et A.R.M. Lower, éd., *Select Documents, 1783–1885*, p. 294.

Les Gaspésiens – Introduction

1 APC, MG11, CO387, vol. 7, p. 68–70.

Les Français

- 1 APC, MG6, C2, pièces 1-9, liasse 7, liste des réfugiés; Québec (Province). Archives, «Le recensement», p. 115.
- 2 APC, MG18, M, série 3, vol. 24, n° 2.
- 3 Livres de Charles Robin, le 29 juillet 1768.
- 4 APC, MG1, C11A, vol. 105, 2^e partie, p. 567.
- 5 Judith Beattie, op. cit., p. 33–34.
- 6 Régis Sygefroy Brun, éd., «Livres pour le dénombrement des familles acadiennes réfugiées le long des côtes de l'Acadie. Commencé au barécoi de la Malbaye le 31^e juillet 1761,» dans «Régis Sygefroy Brun nous révèle deux documents», *RHG*, vol. 8, n° 1 (janvier–mars 1970), p. 35–36; APC, MG13, WO34, vol. 1, n° 160–165.
- 7 APC, MG13, WO34, vol. 1, p. 35–36, 74, vol. 12, p. 123.
- 8 Pierre du Calvet, *The Case of Peter du Calvet, esq., of Montreal, in the Province of Quebec* [. . .] (Londres, s. d., 1784), p. 25–27.
- 9 *Ibid.*, p. 90–92, 95–96, 103, 110, 123–124, 165–166.
- 10 William F. Ganong, «The History of Caraquet», *Acadiensis*, vol. 7 (avril 1907), p. 2, p. 98–106.
- 11 Québec (Province). Archives, «Le recensement», p. 113–115.
- 12 Documents Haldimand, vol. 202, p. 6–8, 17A.
- 13 APC, MG11, série Q, vol. 10, p. 82–83.
- 14 *Ibid.*, vol. 26, 1^{ère} partie, p. 287–294; Recueil de lettres de Paspébiac, le 30 avril 1792; Documents de Haldimand, vol. 202, p. 12.
- 15 L. Blais, op. cit., p. 12.
- 16 Documents Haldimand, vol. 202, p. 151–152; J.-B.-A. Ferland, *La Gaspésie*, p. 211; Abbé Nérée Gingras, op. cit., p. 483–497.
- 17 Pierre du Calvet, op. cit., p. 22.
- 18 Québec (Province). Archives, «Le recensement», p. 113–114; APC, RG1, L3^t, p. 27–42.
- 19 APC, RG1, L3^t; APC, MG11, CO42, vol. 2, 1^{ère} partie, p. 132; APC, MG11, série Q, vol. 38, p. 247–251.
- 20 Ivanhoë Caron, «Inventaire de la correspondance de mgr Bernard-Claude Panet, archevêque de Québec», *RAPQ pour 1933–1934*, [. . .] pour 1934–1935, [. . .] 1935–1936 (ci-après «Inventaire, Panet») (Québec, Imprimeur du roi, 1934–1936), vol. 16, p. 241; Thomas Pye, op. cit., p. vi.; L. Blais, op. cit., p. 27; M.H. Perley, op. cit., p. 49–50.
- 21 APC, MG11, série Q, vol. 229, 4^e partie, p. 820–822.
- 22 APC, RG4, C1, vol. 393, n° 1397.
- 23 Canada, *Journals*, 1862, n° 11 des documents parlementaires.
- 24 Ivanhoë Caron, «Inventaire, Signay», vol. 19, p. 286.
- 25 Carmen Roy, *La littérature orale en Gaspésie* (Ottawa, Imprimeur de la reine, 1955), p. 15.
- 26 Recueil de lettres de Paspébiac, le 31 août 1792; Patrice Gallant, op. cit., en particulier, p. 18, 71, 72, 74, 103, 119, 244, 251, 261, 275, 288.
- 27 Ivanhoë Caron, «Inventaire de la correspondance de mgr Joseph-Octave Plessis, archevêque de Québec» (ci-après «Inventaire, Plessis»), dans *RAPQ pour 1927–1928*, [. . .] pour 1928–1929, [. . .] pour 1932–1933 (Québec, Imprimeur du roi, 1928–1929, 1933), vol. 8, p. 234–235, 311; Ivanhoë Caron, «Inventaire, Panet», vol. 14, p. 363, vol. 15, p. 328, 361.

28 J.-B.-A. Ferland, *La Gaspésie*, p. 184.

29 J.-O. Plessis, op. cit., p. 129.

30 Bona Arsenault, *Histoire et généalogie des Acadiens* (Québec, Le conseil de la vie française en Amérique, 1965), p. 248, 254–256.

31 Raymond Gingras, «Le district de Gaspé en 1833: qui en était responsable?», *RHG*, vol. 9, n° 1 (janvier–mars 1971), p. 232.

32 Ivanhoë Caron, «Inventaire de la correspondance de mgr Jean-François Hubert, évêque de Québec, et de mgr Charles-François Bailly de Messein, son coadjuteur» (ci-après «Inventaire, Hubert»), dans *RAPQ pour 1930–1931* (Québec, Imprimeur du roi, 1931), vol. 11, p. 320; *ibid.*, «Inventaire, Plessis», vol. 13, p. 176; J.-B.-A. Ferland, «Journal», *RHG*, vol. 8 (1970), p. 100–105; J.-O. Plessis, op. cit.; J.-B.-A. Ferland, *La Gaspésie*.

33 Ivanhoë Caron, «Inventaire, Plessis,» vol. 8, p. 311–312; *ibid.*, «Inventaire, Signay», vol. 19, p. 271; Québec (Archidiocèse). Archives, *Registre d'insinuations*, vol. 1, folios 84–86(v); J.-O. Plessis, op. cit., p. 123–125, 129–130.

34 J.-O. Plessis, op. cit., p. 135; Ivanhoë Caron, «Inventaire, Panet», vol. 14, p. 354, 363.

35 Ivanhoë Caron, «Inventaire, Panet,» vol. 14, p. 411; J.-O. Plessis, op. cit., p. 135.

36 Ivanhoë Caron, «Inventaire, Signay», vol. 19, p. 271.

Les Anglais

- 1 APC, RG1, L3^t, p. 43–44; Documents Haldimand, vol. 27, p. 98–103; APC, MG11, série Q, vol. 176, 3^e partie, p. 693–694.
- 2 Québec (Province). Archives, «Le recensement», p. 114–115.
- 3 Livres de Charles Robin, le 31 août 1772; Documents Haldimand, vol. 202, p. 10, 100; APC, MG11, CO42, vol. 5, p. 210.
- 4 APC, RG1, L3^t, p. 2367, 63716–63718.
- 5 Québec (Province). Archives, «Le recensement», p. 114–115.
- 6 APC, MG11, CO42, vol. 5, p. 117–120; Documents Haldimand, vol. 202, p. 220–221; APC, MG11, série Q, vol. 100, p. 14–15, 280; Pierre-Georges Roy, *Les juges de la province de Québec* (Québec, Imprimeur du roi, 1933), p. 397; Québec, *Journals, 1799*, n° 9 de l'append., p. 82–88.
- 7 Québec, *Journals, 1797*, p. C2; *ibid.*, 1793, p. 6; *ibid.*, 1809, n° 17 de l'append., APC, RG4, B44, vol. 1, n° 1, 2; Dr Von Iffland, op. cit., 30–31; APC, RG4, A1, série S, p. 20818.
- 8 Documents Haldimand, vol. 202, p. 142–144, 149–150, vol. 169, p. 5–15; Wilbur H. Siebert, «The Loyalist Settlements on the Gaspé Peninsula», *Proceedings and Transactions of the Royal Society of Canada*, 3^e série, vol. 8, section 2 (1914), p. 399–405.
- 9 Documents Haldimand, vol. 202, p. 203, p. 229–230, vol. 168, p. 29–32; APC, MG11, série Q, vol. 26, 1^{ère} partie, p. 116, 252–255.
- 10 Documents Haldimand, vol. 63, p. 355–359.
- 11 *Ibid.*, vol. 202, p. 168–171, 196–197, 207, 229, vol. 64, p. 41, 88, 238.
- 12 *Ibid.*, vol. 202, p. 201–202.
- 13 APC, MG11, série Q, vol. 26, 1^{ère} partie, p. 287–294; Documents Haldimand, vol. 64, p. 112–114.
- 14 APC, RG1, L3^t, p. 64346–64349; APC, MG11, série Q, vol. 78, p. 216–232.
- 15 Documents Haldimand, vol. 202, p. 197–198, 204, vol. 64, p. 377.
- 16 *Ibid.*, vol. 63, p. 356.
- 17 APC, RG1, L3^t, p. 81829–81837; Québec, *Journals, 1823*, append. T, témoignages de E.I. Mann; Documents Haldimand, vol. 202, p. 229.

- 18 Documents Haldimand, vol. 64, p. 43–44, 88, 112–114, 373–375, 376, vol. 63, p. 322, 348, 354; APC, MG11, série Q, vol. 26, 1^{ère} partie, p. 287–294; A.R. Kelley, éd., «Church and State Papers», p. 334; RG4, A1, série S, vol. 31, p. 10084–10099.
- 19 Documents Haldimand, vol. 202, p. 206, 229–230; APC, MG11, série Q, vol. 39, p. 139–140, vol. 42, p. 203, vol. 43, 2^e partie, p. 557–558; Québec, *Journals, 1819*, p. 50–51, 1823, append. T; APC, MG11, série Q, vol. 37, p. 279–281; George Jehosaphat Mountain, op. cit., p. 306–307; J.-O. Plessis, op. cit., p. 262; APC, MG11, série Q, vol. 61, 1^{ère} partie, p. 33–35; Ontario, Bureau des archives, *Report, 1904* (Toronto, Imprimeur du roi, 1905), p. 333–335; APC, RG4, A1, série S, p. 20903–20905.
- 20 Documents Haldimand, vol. 202, p. 143, 164, 217, 224; ibid., vol. 64, p. 112–114; Recueil de lettres de Paspébiac, le 1^{er} mars 1798.
- 21 J.-O. Plessis, op. cit., p. 84.
- 22 Voir Patrice Galland, op. cit.
- 23 APC, MG23, C6, série 1, vol. 5, n^o 1; George Jehosaphat Mountain, op. cit., p. 304–344; Armine Wale Mountain, *A Memoir of George Jehosaphat Mountain [. . .] Late Bishop of Quebec (souvenirs recueillis par son fils à la demande du synode de ce diocèse) Armine W. Mountain* (Montréal, J. Lovell, 1866), p. 68–77, 105–117, 201–205, 320–321, 379, 405–407; A.R. Kelley, éd., «Historical Records of the Church of England in the Diocese of Quebec», dans *RAPQ pour 1946–1947* (Québec, Imprimeur du roi, s. d.), vol. 27, p. 264–291; Thomas Reigh Millman, *Jacob Mountain, First Lord Bishop of Quebec; A Study in Church and State, 1793–1825* (Toronto, University of Toronto Press, 1947), p. 254–257.
- 24 Armine Wale Mountain, op. cit., p. 71–73, 105, 201–205.
- 25 «Inventaire des registres de l'état civil du district judiciaire de Gaspé, division de Bonaventure, conservés à New-Carlisle», *BRH*, vol. 37, n^o 2 (février 1931), p. 107–108.
- 26 Dr Von Iffland, op. cit., p. 23–24.
- Les Amérindiens**
- 1 APC, RG4, A1, série S, vol. 40, p. 13055; APC, RG1, L3⁴, p. 30462–30463, 75400–75402; Dr Von Iffland, op. cit., p. 36.
- 2 Père Pacifique de Valigny, *Etudes historiques et géographiques (La tribu des Micmacs)* (Restigouche, imprimé pour l'auteur, 1942), p. 111, 124, 128, 150; APC, MG23, A1, vol. 10, n^o 2499; APC, Tables françaises VI, carte dessinée par Jacques l'Hermitte, 1724.
- 3 Québec, *Journals, 1799*, n^o 9 de l'append., p. 82–83; J.-O. Plessis, op. cit., p. 262.
- 4 APC, MG11, série Q, vol. 137, p. 195; Ivanhoë Caron, «Inventaire, Panet», vol. 14, p. 393; Pacifique de Valigny, op. cit., p. 160.
- 5 APC, MG11, série Q, vol. 137, p. 196–197.
- 6 APC, MG1, C¹¹A, vol. 105, folio 321, le recensement de 1760. Québec (Province). Archives, «Le recensement», p. 116; APC, MG24, A12, vol. 7, p. 562, 1840; APC, RG10, B2, APC, 329, C975, rapport Wilkie, 1840; Canada (Province). Assemblée législative. Commission spéciale nommée pour enquêter sur les affaires indiennes au Canada. *Report of the Special Commissioners Appointed on the 8th of September 1856, to Investigate Indian Affairs in Canada* (ci-après CALCS, *Report of the Special Commissioners*) (Toronto, Imprimeur de la reine, 1858), p. 32, 34.
- 7 APC, MG1, C¹¹A, vol. 105, folio 321, le recensement de 1760; J.-O. Plessis, op. cit., p. 129–130; APC, RG4, C1, vol. 460, n^o 901; CALCS, *Report of the Special Commissioners*, p. 32.
- 8 Livres de Charles Robin, 1767–1768.
- 9 APC, RG1, L3⁴, vol. 110, p. 54061, vol. 125, p. 61623–61632.
- 10 APC, RG10, B8, vol. 119, 1^{ère} partie, rapport Russell, 1843; ibid., B2, vol. 329, C975, rapport Wilkie 1840; CALCS, *Report of the Special Commissioners*, p. 32–33.
- 11 CALCS, *Report of the Special Commissioners*, p. 32.
- 12 APC, MG23, G11, 17, vol. 12, p. 4–5.
- 13 Philips K. Bock, *The Micmac Indians of Restigouche: History and Contemporary Description* (Ottawa, [Secrétariat d'Etat], 1966), p. 17–18; APC, RG8, série C, vol. 270, p. 326–327; Canada (Province). Indian Department, *Report on the Affairs of the Indians in Canada, Laid before the Legislative Assembly, 20 March 1845* (ci-après *Indians in Canada*) (Kingston, Imprimeur de la reine, 1845), p. 23.
- 14 Pacifique de Valigny, op. cit., p. 164, 166; APC, RG10, B8, vol. 119, 1^{ère} partie, rapport Russell, 1840; CALCS, *Report of the Special Commissioners*, p. 32; Canada (Province). Indian Department, *Report from the Indian Department of the Province of Canada for the Half-Year ended 30th June, 1864* (Québec, Hunter Rose, 1865), p. 4, 24; J.-B.-A. Ferland, *La Gaspésie*, p. 243–246.
- 15 APC, MG13, WO34, vol. 12, p. 90–92, 95–96, 103, 110, 123–124, 165–166.
- 16 APC, *Documents*, 1^{ère} partie, p. 164.
- 17 Ibid., p. 166.
- 18 Indian-Eskimo Association of the Canada, *Native Rights in Canada*, Peter A. Cumming et Neil H. Mickenberg, éd. (Toronto, General Publishing et Indian-Eskimo Association of Canada, 1972), p. 85–88.
- 19 APC, RG1, L3⁴, p. 2733–2736, 76977–76978; APC, MG11, série Q, vol. 4, p. 230–231.
- 20 APC, MG11, série Q, vol. 4, p. 269–270; APC, MG23, A1, vol. 1, n^o 1111.
- 21 Documents Haldimand, vol. 217, p. 143–145; Ivanhoë Caron. «Inventaire, Signay», vol. 18, p. 116.
- 22 Documents Haldimand, vol. 202, p. 106.
- 23 Ibid., vol. 217, p. 303–306.
- 24 Ibid., vol. 202, p. 150–151.
- 25 Ibid., p. 180.
- 26 Ibid., p. 184–185; APC, RG4, A1, série S, p. 9490.
- 27 Arthur G. LeGros, «Charles Robin on the Gaspé Coast», *RHG*, vol. 4, n^o 4 (1966), le 17 mars 1787.
- 28 Documents Haldimand, vol. 202, p. 186–188, 223.
- 29 APC, MG11, série Q, vol. 37, p. 279–281.
- 30 Documents Haldimand, vol. 169, p. 5–15.
- 31 Ibid., vol. 63, p. 358.
- 32 APC, RG10, B2, vol. 329, C975, rapport du Conseil, le 29 juin 1786.
- 33 APC, RG2, L3⁴, p. 64346–64349; Québec (Province). Archives, *Inventaire*, vol. 6, p. 52–54.
- 34 APC, RG1, L3⁴, p. 54053–54068, APC, MG11, série Q, vol. 27, 2^e partie, p. 622–623.
- 35 APC, MG11, série Q, vol. 28, p. 190–191.

- 36 APC, RG10, B2, vol. 329, C975, décisions n^{os} 298, 299, 532, de la Commission sur les adjudications de terrains; *ibid.*, récit de la controverse relative aux frontières, le 6 septembre 1838; APC, RG1, L3⁺, p. 31515–31518.
- 37 Pacifique de Valigny, *op. cit.*, p. 153.
- 38 APC, MG11, série Q, vol. 45, p. 445–454.
- 39 *Ibid.*, vol. 39, p. 139–140, vol. 42, p. 2–3.
- 40 Québec, *Journals, 1819*, p. 50–51.
- 41 J.-O. Plessis, *op. cit.*, p. 262.
- 42 APC, RG1, L3⁺, p. 80334–80337; APC, RG10, B2, vol. 329, C975, titre de propriété n^o 298.
- 43 Robert Cooney, *A Compendious History of the Northern Part of the Province of New Brunswick and the District of Gaspé, in Lower Canada* (Halifax, J. Howe, 1832), p. 217; J.-B.-A. Ferland, *La Gaspésie*, p. 237–238.
- 44 APC, RG10, A3, vol. 86, Duchesnay à Napier, le 7 février 1833; *ibid.*, B2, vol. 329, C975, Duchesnay au secrétaire d'Etat, le 20 février 1834; APC, MG11, série Q, vol. 220, p. 106–116.
- 45 APC, RG1, L3⁺, p. 54049.
- 46 APC, RG10, B2, vol. 329, C975, Christie à Busteed et Bourdon, le 18 mai 1838.
- 47 *Ibid.*, pétition du 21 mai 1838.
- 48 *Ibid.*, rapport Wilkie, le 1^{er} juin 1840.
- 49 APC, RG10, B8, vol. 119, 1^{ère} partie, rapport Russell, 1843.
- 50 *Ibid.*
- 51 *Ibid.*, 2^e partie.
- 52 *Ibid.*, B2, vol. 329, C975, le Chef Mully au gouverneur général, le 18 septembre 1850.
- 53 CS, 14 & 15 Vict., ch. 106.
- 54 APC, MG11, CO42, vol. 609, n^o 61, folios 589–591.
- 55 CALCS, *Report of the Special Commissioners*, p. 33.
- 56 Voir aussi APC, RG10, A5, vol. 261, S1393.
- 57 *Ibid.*, B2, vol. 329, C975, ainsi que les décisions n^o 229, 532.
- 58 Canada. Ministère des Affaires indiennes, *Schedule of Indian Reserves in the Dominion. Supplement to Annual Report of the Department of Indian Affairs for the year ended March 31, 1913* (Ottawa, Imprimeur du roi, 1913), p. 10.
- 59 QS, 47 Geo. 3, ch. 12.
- 60 QS, 4 Geo. 4, ch. 1.
- 61 APC, MG24, A12, vol. 8, 2^e partie, août 1824.
- 62 APC, RG4, B44, vol. 1, Dalhousie à de Bathurst, le 14 novembre 1826; Canada (Province). Ministère des affaires indiennes, *Indians in Canada*, p. 276.
- 63 Narcisse Henri Edouard Faucher de St-Maurice, *De tribord à babord; trois croisières dans le golfe Saint-Laurent, nord et sud* (Montréal, Duvernay Frères et Dansereau, 1877), p. 344–348.
- 64 APC, RG1, L3⁺, p. 80334–80337; QS, 9 Geo. 4, p. 42.
- 65 QS, 6 Will. 4, ch. 57.
- 66 QS, 4 et 5 Vict., ch. 36.
- 67 Documents Haldimand, vol. 202, p. 186–182.
- 68 APC, RG10, B2, vol. 329, C975, rapport Wilkie, le 1^{er} juin 1840.
- 69 CALCS, *Report of the Special Commissioners*, p. 34.
- 70 APC, RG10, B3, série sur les Indiens de l'Est, n^o 173288.
- 71 Canada. Ministère des Affaires indiennes, *op. cit.*, p. 10.

Bibliographie

Ainslie, Thomas

Canada Preserved; The Journal of Captain Thomas Ainslie. éd. Sheldon S. Cohen, Toronto, Copp, Clark, 1968.

Allard, Lionel

«L'éducation en Gaspésie en 1855», *Revue d'histoire de la Gaspésie*, vol. 1, n^o 2 (mai–juin 1963), p. 65–70, Gaspé.

Arsenault, Bona

Histoire et généalogie des Acadiens. Québec, Le conseil de la vie française en Amérique, 1965, 2 vol.

Audet, Louis-Philippe

Le système scolaire de la province de Québec. Québec, Les Presses universitaires Laval, 1950–1956, 6 vol, vol. 4.

Audet, L.-P., R.M. Stamp et J.D. Wilson

Canadian Education; A History. Scarborough, Prentice-Hall, 1970.

Baker, William

Sloops and Shallops. Barre, Mass., Barre Publishing, 1966.

Balleine, George Reginald, éd.

A Biographical Dictionary of Jersey. Londres, Staples Press, s.d.

Beattie, Judith

The Battle of the Restigouche. N^o 19 des travaux inédits Parcs Canada, Ottawa, 1968. (On le trouve maintenant sous «The Battle of Restigouche», *Canadian Historic Sites: Occasional Papers in Archaeology and History*, n^o 16 [1977], p. 5–34, Ottawa.)

Blais, L.

«Missions de la Gaspésie – 1867», *Revue d'histoire de la Gaspésie*, vol. 5, n^o 1 (janvier–mars 1967), p. 7–29, Gaspé.

Blegen, Theodore Christian

«An Early Norwegian Settlement in Canada», dans *Canadian Historical Association, Report of the Annual Meeting [. . .] May 23 1930, with Historical Papers*, p. 83–88, Ottawa, Imprimeur du roi, 1930.

Bock, Philip K.

The Micmac Indians of Restigouche; History and Contemporary Description. Ottawa, Secrétariat d'Etat, 1966. Les musées nationaux du Canada, Bulletin n^o 213, série sur l'anthropologie, n^o 77.

Bonnycastle, Sir Richard Henry

The Canadas in 1841. Londres, H. Colburn, 1841, 2 vol.

Bouchette, Joseph

The British Dominions in North America; or, A Topographical and Statistical Description of the Provinces of Lower and Upper Canada, New Brunswick, Nova Scotia, the Islands of Newfoundland, Prince Edward

and Cape Breton [...] Longman, Rees, Orme, Brown and Green, Londres, 1832, 2 vol.

A Topographical Description of the Province of Lower Canada, with Remarks upon Upper Canada, and on the Relative Connexion of Both Provinces with the United States of America. Londres, W. Faden, 1815.

Boulianne, Réal G.

«The French Canadians and the Schools of the Royal Institution for the Advancement of Learning, 1820–1829», *Histoire sociale*, vol. 5, n° 10 (novembre 1972).

Brun, Régis Sygefroy, éd.

«Livre pour le dénombrement des familles acadiennes réfugiées le long des côtes de l'Acadie. Commencé au barécoi de la Malbaye le 31^e juillet 1761», dans «Régis Sygefroy Brun nous révèle deux documents», *Revue d'histoire de la Gaspésie*, vol. 8, n° 1 (janvier–mars 1970), p. 35–36, Gaspé.

Bulletin des Recherches Historiques

«Inventaire des registres de l'état civil du district judiciaire de Gaspé, division de Bonaventure, conservés à New-Carlisle», vol. 37, n° 2 (février 1931), p. 7, 107–108, Lévis.

Bush, Edward F.

The Canadian Lighthouse, n° 58 de la série des travaux inédits, Parcs Canada, Ottawa, 1970. (Disponible maintenant dans *Canadian Historic Sites: Occasional Papers in Archaeology and History*, n° 9 (1974), p. 5–107, Ottawa.)

Canada. Ministère des Affaires indiennes.

Schedule of Indian Reserves in the Dominion. Supplement to the Annual Report of the Department of Indian Affairs for the Year ended March 31, 1913. Ottawa, Imprimeur du roi, 1913.

Canada (Province). Ministère des Affaires indiennes.

Report from the Indian Department of the Province of Canada for the Half-Year ended 30th June, 1864. Québec, Hunter Rose, 1865.
Report on the Affairs of the Indians in Canada, Laid before the Legislative Assembly, 20 March 1845. Kingston, Imprimeur de la reine, 1845.

Canada (Province). Lois, Statuts, etc.

Statutes of the Province of Canada. Le nom et l'adresse de l'imprimeur varient, 1841–1867.

Canada (Province). Assemblée législative.

Journals of the Legislative Assembly of the Province of Canada. Le nom et l'adresse de l'imprimeur varient, 1841–1868.

Canada (Province). Assemblée législative. Commission spéciale nommée pour enquêter sur les affaires indiennes au Canada.

Report of the special Commissioners Appointed on the 8th of September 1856, to Investigate Indian Affairs in Canada. Toronto, Imprimeur de la reine, 1858.

Canada. Archives publiques.

Documents Relating to the Constitutional History of Canada, 1759–1791, 2^e éd. corr., Adam Shortt et Arthur G. Doughty, éd., Ottawa, Imprimeur du roi, 1918, 1^{ère} et 2^e parties.

Report of the Public Archives of Canada. Ottawa, Imprimeur du roi, diverses années et plusieurs volumes.

Canada. Archives publiques. Division des manuscrits.

MG1, C¹¹A, correspondance générale, Canada.

MG6, C2, Port de Saint-Servan, 1758–1784.

MG8, F25, documents relatifs aux seigneuries et autres lieux – Gaspé.

MG11, Colonial Office Papers, série Q (Québec).

MG11, CO42, copies de documents.

MG11, CO188, Nouveau-Brunswick, correspondance originale (documents «A» du Nouveau-Brunswick).

MG11, CO217, Nouvelle-Ecosse et Cap-Breton, correspondance originale, (documents «A» de la Nouvelle-Ecosse; documents «A» du Cap-Breton).

MG11, CO387, documents de Lord Aylmer.

MG13, WO34, documents du baron Jeffrey Amherst.

MG18, M, 3^e série, collection Northcliffe, vol. 24, n° 2, le journal du capitaine Thomas Bell, 1758.

MG21, App. MSS. 21661–21892, documents du gouverneur Frederick Haldimand.

MG23, A1, documents de William Legg, deuxième comte de Dartmouth.

MG23, A2, documents de William Pitt, premier comte de Chatham, 1741–1805.

MG23, C6, 1^{ère} série, documents de Charles Inglis.

MG23, G11, 17, documents de Robert Prescott.

MG23, G111, 15, livres de comptes de Francis et de Philip Janvrin.

MG23, G111, 24, livres de Charles Robin.

MG23, GV, 7, fonds de l'abbé Hospice-Anthelme-Jean-Baptiste Verreau.

MG23, I, 11, documents de William LeLacheur.

MG24, A7, documents de Sir Robert Shore Milnes.

MG24, A12, documents de George Ramsay, neuvième comte de Dalhousie.

MG24, A34, documents de Henry Pelham Fiennes Pelham Clinton, cinquième duc de Newcastle.

MG24, B4, documents de John Young.

MG24, B10, documents de Thomas Dunn.

MG24, D9, documents de Carteret Priaulx et Cie.

MG24, F28, documents de Henry Wolsey Bayfield.

MG24, H44, documents de Sir William Edmond Logan.

MG28, III, 18, recueil de lettres de la société Charles Robin de Paspébiac.

RG1, L3^L, procès-verbaux du comité sur les questions de terrain du Conseil exécutif.

RG1, L7, vol. 79–80, mémoires des commissaires de la commission sur les terres de Gaspé, 1819–1823.

RG4, A1, série S, 1760–1840.

RG4, B41, garantie pour l'émission de permis de circulation en zone méditerranéenne, 1766–1806.

RG4, B44, divers documents relatifs à la pêche à Gaspé et au Labrador, 1787–1837, vol. 1.

RG4, B48, journaux des explorateurs, 1830, 1833, Journaux de Hamel et Evrington.

RG4, B49, statistiques, cessions de propriété et pétitions relatives à Gaspé, 1831–1841.
RG4, B58, dossiers des douanes, vol. 4–5, statistiques, 1772–1796, 1842–1844.
RG4, B72, dossiers des élections, Bas-Canada et Est du Canada, 1792–1866.
RG4, C1, correspondance du Secrétaire de la province, correspondance numérotée, 1839–1867.
RG7, G1, dossiers du bureau du gouverneur général, dépêches du ministère des Colonies, 1784–1909.
RG8, série C, dossiers de l'armée et de la marine britannique.
RG10, Affaires indiennes.
RG10, B2, bureau du surveillant général suppléant, correspondance 1862–1874, vol. 329.
RG10, B3, série sur les Indiens de l'Est.
RG10, B8, dossiers administratifs du grand quartier général, arrêtés du gouverneur en conseil, 1793–1876, vol. 119.

Canada. Archives publiques. Collection nationale des cartes et plans.

Tables françaises VI, carte dessinée par Jacques l'Hermitte, 1724.

Caron, Ivanhoë

«Inventaire de la correspondance de mgr Jean-François Hubert, évêque de Québec, et de mgr Charles-François Bailly de Messein, son coadjuteur», dans *Rapport de l'archiviste de la Province de Québec pour 1930–1931*, vol. 11, p. 199–351. Québec, Imprimeur du roi, 1931.
«Inventaire de la correspondance de mgr Bernard-Claude Panet, archevêque de Québec», dans *Rapport de l'archiviste de la Province de Québec pour 1933–1934*, vol. 14, p. 235–421; [...] pour 1934–1935, vol. 15, p. 321–420; [...] pour 1935–1936, vol. 16, p. 157–272. Québec, Imprimeur du roi, 1934–1936.
«Inventaire de la correspondance de mgr Joseph-Octave Plessis, archevêque de Québec», dans *Rapport de l'archiviste de la Province de Québec pour 1927–1928*, vol. 8, p. 215–316; [...] pour 1928–1928, vol. 9, p. 89–208; [...] pour 1932–1933, vol. 13, p. 3–244. Québec, Imprimeur du roi, 1928–1929, 1933.
«Inventaire de la correspondance de mgr Joseph Signay, archevêque de Québec», dans *Rapport de l'archiviste de la Province de Québec pour 1937–1938*, vol. 18, p. 23–146; [...] pour 1938–1939, vol. 19, p. 180–357. Québec, Imprimeur du roi, 1938–1939.

Cellem, Robert, comp.

The Visit of His Royal Highness the Prince of Wales to the British North American Provinces and United States in 1860, Compiled from the Public Journals [...]. Toronto, Henry Russell, 1861.

Chambers, Edward Thomas Davies

The Fisheries of the Province of Quebec. Québec, Imprimeur du roi, 1912.

Christie, Robert

A History of the Late Province of Lower Canada, Parliamentary and Political, from the Commencement to the Close of its Existence as a Separate Province [...]. Montréal et Québec, éditeurs variés, 1848–1855, 6 vol.

Cooney, Robert

A Compendious History of the Northern Part of the Province of New Brunswick and the District of Gaspé, in Lower Canada. Halifax, J. Howe, 1832.

Dawson, William

«A Week in Gaspé», *The Canadian Naturalist and Geologist and Proceedings of the Natural History Society of Montreal*, vol. 3, n° 5 (octobre 1858), p. 321–331, Montréal.

de Valigny, Père Pacifique

Etudes Historiques et Géographiques (La tribu des Micmacs). Restigouche, imprimé pour l'auteur, 1942.

Dionne, N.E.

«Les lieutenant-gouverneurs de Gaspé», réimpression de la *Revue Canadienne*, 3^e série, vol. 2 (mars 1889), dans la *Revue d'histoire de la Gaspésie*, vol. 3, n° 2 (avril–juin 1965), p. 96–108, Gaspé.

du Calvet, Pierre

The Case of Peter du Calvet, esq., of Montreal in the Province of Quebec [...]. Londres, s.éd., 1784.

Elgin, James Bruce, huitième comte d'

The Elgin-Grey Papers, 1846-1852, éd., A.G. Doughty, Ottawa, Imprimeur du roi, 1937, 4 vol.

Faucher de St.-Maurice, Narcisse Henri Edouard

De tribord à babord; trois croisières dans le golphe Saint-Laurent, nord et sud. Montréal, Duvernay Frères et Dansereau, 1877.

Ferland, J.-B.-A.

La Gaspésie. A. Côté, Québec, 1877.

«Journal d'un voyage sur les côtes de la Gaspésie», *Revue d'histoire de la Gaspésie*, vol. 8, n° 1 (1970), p. 4–22, n° 2, p. 79–99, n° 3, p. 140–158, n° 4, p. 202–223; vol. 9 (1971), n° 1, p. 243–265, n° 2, p. 303–325, Gaspé.

Gallant, Patrice

Les registres de la Gaspésie, 1752–1850. Montréal, Société généalogique canadienne-française, Publications de la société généalogique canadienne-française, n° 3, 1961.

Ganong, William F.

«The History of Caraquet», *Acadiensis*, vol. 7, n° 2 (avril 1907), p. 91–114, Saint-Jean, N.-B.

Gazette (Montréal)

1928.

Gazette (Québec)

1789, 1794, 1807.

Gingras, Abbé Nérée

«Impressions de Gaspésie, en 1857», *Le Canada français*, vol. 26, n° 5 (janvier 1939), p. 483–497, Québec.

Gingras, Raymond

«Le district de Gaspé en 1833; qui en était responsable?», *Revue d'histoire de la Gaspésie*, vol. 9, n° 1 (janvier-mars 1971), p. 231-232, Gaspé.

Halleck, Charles

«The Restigouche», *Harper's New Monthly Magazine*, vol. 36 (1868), p. 424-443, New York.

Hamelin, Jean, et Yves Roby

Histoire économique du Québec, 1851-1896. Montréal, Fides, 1971.

Hart, Arthur Daniel

The Jew in Canada; A Complete Record of Canadian Jewry from the Days of the French Régime to the Present Time. Toronto, Jewish Publications, 1926.

Indian-Eskimo Association of Canada

Native Rights in Canada. 2^e éd., éd. Peter A. Cumming et Neil Nickenbert, Toronto, General Publishing et Indian Eskimo Association of Canada, 1972.

Innis, Harold A.

The Cod Fisheries; The History of an International Economy, éd. rev. Toronto, University of Toronto Press, 1954.

Innis, Harold A., éd.

Select Documents in Canadian Economic History, 1497-1783. Toronto, University of Toronto Press, 1929.

Innis, Harold A., et A.R.M. Lower, éd.

Select Documents in Canadian Economic History, 1783-1885. Toronto, University of Toronto Press, 1933.

Jersey. Actes d'états.

Greffe judiciaire, testament en date du 3 déc. 1819.

Kelley, A.R., éd.

«Church and State Papers for the Years 1759 to 1786, Being a Compendium of Documents Relating to the Establishment of Certain Churches in the Province of Quebec», dans *Rapport de l'archiviste de la Province de Québec pour 1948-1949*, vol. 19, p. 292-340, Québec, Imprimeur du roi, s. d.

«Historical Records of the Church of England in the Diocese of Quebec», dans *Rapport de l'archiviste de la Province de Québec pour 1946-1947*, vol. 27, p. 179-298, Québec, Imprimeur du roi, s. d.

Langelier, Jean-Chrysostome

Esquisse sur la Gaspésie. Lévis, Mercier et Cie, 1884.

Le Clercq, Chrestien

New Relation of Gaspésia, with the Customs and Religion of the Gaspésian Indians. Trad. et éd. William F. Ganong, Toronto, Champlain Society, 1910.

Lee, David

«The French in Gaspé, 1534 to 1760», *Canadian Historic Sites: Occasional Papers in Archaeology and History*, n° 3 (1970), p. 25-64, Ottawa.

LeGros, Arthur G.

«Charles Robin on the Gaspé Coast», *Revue d'histoire de la Gaspésie*, vol. 2, n° 1 (1964), p. 33-43, n° 2, p. 93-102, n° 3, p. 141-151; vol. 3, n° 1 (1965), p. 39-45, n° 2, p. 77-84, n° 3, p. 145-155, vol. 4, n° 1 (1966), p. 10-16, n° 2, p. 87-93, n° 3, 150-159, n° 4, p. 194-204, Gaspé.

LeMoignan, Michel

«Les députés de la Gaspésie (1792-1963)», *Revue d'histoire de la Gaspésie*, vol. 1, n° 3 (juillet-septembre 1963), p. 139-143, Gaspé.

Le Moine, James MacPherson

The Chronicles of the St. Lawrence. Montréal, Dawson Brothers, 1878.

The Lower St. Lawrence. Québec, s. éd., 1862.

Maple Leaves: A Budget of Legendary, Historical, Critical and Sporting Intelligence. Québec, A. Côté, 1906. 7 vol.

Masters, D.C.

Reciprocity, 1846-1911. Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1961. Brochure n° 12.

Messervy, J.A.

«Notices sur quelques anciennes familles jersiaises», *Bulletin de la Société Jersiaise*, vol. 32 (1907), p. 156-194, Jersey, Saint-Héliier.

Millman, Thomas Reigh

Jacob Mountain, First Lord Bishop of Quebec; A study in Church and State, 1793-1825. Toronto, University of Toronto Press, 1947.

Mountain, Armine Wale

A Memoir of George Jehosaphat Mountain [. . .] Late Bishop of Quebec, Compiled (at the Desire of that Diocese) by his Son, Armine W. Mountain. Montréal, J. Lovell, 1866.

Mountain, George Jehosaphat

«Visit to the Gaspé Coast», dans *Rapport de l'archiviste de la Province de Québec pour 1941-42*, vol. 22, p. 299-344, Québec, Imprimeur du roi, 1942.

Obalski, Joseph

Mines et minéraux de la province de Québec, par J. Obalski [. . .]. (Québec), 1889-1890.

Ontario. Bureau des Archives.

Report [. . .] 1904. Toronto, Imprimeur du roi, Toronto, 1905.

Ouellet, Fernand

Histoire économique et sociale du Québec, 1760-1850; structure et conjoncture. Montréal, Fides, 1966.

Perkins, Simeon

The Diary of Simeon Perkins, 1760-1796. Ed. C.B. Fergusson, -Toronto, Champlain Society, 1961.

Perley, Moses Henry

Reports on the Sea and River Fisheries of New Brunswick, by M.H. Perley [. . .]. 2^e éd., Fredericton, J. Simpson, 1852.

Plessis, J.-O.

«Journal de deux voyages apostoliques dans le golfe Saint-Laurent et les provinces d'en bas, en 1811 et 1812», *Le Foyer Canadien*, vol. 3 (mai–novembre 1865), p. 73–280, Montréal.

Pothier, Bernard

The Battle of the Restigouche: 22 June – 8 July 1760, n° 19 de la série des travaux inédits, Parcs Canada, Ottawa, 1971. (On le trouve maintenant sous le titre de «The Battle of the Restigouche» par Judith Beattie et Bernard Pothier, dans *Canadian Historic Sites: Occasional Papers in Archaeology and History*, n° 16 [1977], p. 5–34, Ottawa).

Pye, Thomas

Canadian Scenery: District of Gaspé. Montréal, J. Lovell, 1866. Québec (Archidiocèse). Archives. Journal de Monseigneur J.-O. Plessis, 1821. Registre d'insinuations, vol. 1. Registre de lettres, vol. 7, 8.

Quebec Mercury

1834.

Québec (Province). Archives.

Inventaire des concessions en fief et seigneurie, foi et hommage, et aveux et dénombremens, conservés aux Archives de la province de Québec, par Pierre-Georges Roy. Beauceville, L'Éclaireur, 1927–1929, 6 vol.
«Paroisse de la Baye des Chaleurs, Bonaventure», «Gaspéz», «Risticouche (1765)», dans «Le recensement des gouvernements de Montréal et des Trois-Rivières», dans *Rapport de l'archiviste de la Province de Québec pour 1936–1937*, vol. 17, p. 113–116, Québec, Imprimeur du roi, Québec, 1937.

Québec (Province). Ministère des Terres de la Couronne.

List of Lands Granted by the Crown in the Province of Quebec from 1763 to 31st December 1890. Ed. J.-C. Langelier, Québec, Imprimeur de la reine, 1891, 3 vol.

Québec (Province). Lois, Statuts, etc.

Statutes of the Province of Lower Canada. Le nom de l'éditeur change, 1791–1841.

Québec (Province). Législature. Assemblée législative.

Journals of the House of Assembly of Lower Canada. Le nom de l'éditeur change, 1793–1836.

Revue d'histoire de la Gaspésie

«Gaspé, A Military Town», vol. 1, n° 2 (mai–juin 1963), p. 80–82, Gaspé.

Roy, Carmen

La littérature orale en Gaspésie. Ottawa, Musées nationaux du Canada, bulletin n° 134, 1955, série sur l'anthropologie, n° 36.

Roy, Pierre-Georges

Les juges de la province de Québec. Québec, Imprimeur du roi, 1933.
Le monuments commémoratifs de la province de Québec. Québec, l'Imprimeur du roi, 1923, 2 vol.

Saunders, Arthur Charles

Jersey in the 18th and 19th Centuries, Containing an Historical Record of Commercial Enterprise. Privateering Activities of the Islanders. Charles Robin, Pioneer of the Gaspé Fisheries, and an Account of the Newfoundland Fisheries [. . .]. Jersey, îles anglo-normandes, J.T. Bigwood, 1930.

Séguin, Maurice

La «Nation canadienne» et l'agriculture (1760–1850): essai d'histoire économique. Trois-Rivières, Editions Boréal Express, 1970.

Siebert, Wilbur H.

«The Loyalist Settlements on the Gaspé Peninsula», *Proceedings and Transactions of the Royal Society of Canada*, 3^e série, vol. 8, section 2 (1914), p. 399–405. Ottawa.

Skelton, Raleigh Ashlin, et Ronald Vere Tooley

The Marine Surveys of James Cook in North America, 1758–1768, Particularly the Survey of Newfoundland; A Bibliography of Printed Charts and Sailing-Directions. Londres, Map Collectors' Circle, 1967, Map Collectors' Series n° 37.

Smethurst, Gamaliel

«Gamaliel Smethurst's Narrative of his Journey from Nepisiguit to Fort Cumberland in 1761», William F. Ganong, éd., *Collections of the New Brunswick Historical Society*, n° 6 (1905), p. 358–390, Saint-Jean, N.-B.

Stevens, George Roy

Canadian National Railways. Toronto, Clarke, Irwin, 1960, 2 vol.

Stevens, Joan

Victorian Voices; An Introduction to the Papers of Sir John Le Couteur, Q.A.D.C., F.R.S.. Saint-Hélier, Jersey, Société Jersiaise, 1969.

Sydenham, Charles Edward Poulett Thomson, Baron

Letters from Lord Sydenham, Governor-General of Canada, 1839–1841, to Lord John Russell. Ed. Paul Knaplund, Londres, G. Allen and Unwin, 1931.

Turcotte, Gustave

Le conseil législatif de Québec, 1774–1933. Beauceville, L'Éclaireur, 1933.

Etats-Unis. Congrès. Chambre des représentants.

The Award of the Fishery Commission. Documents and Proceedings of the Halifax Commission, 1877, under the Treaty of Washington of May 8, 1871. Washington, Bureau de l'Imprimeur du gouvernement des Etats-Unis, 1878, 3 vol.

Von Iffland, Dr

«Aperçu d'un voyage dans le district de Gaspé pendant les mois de mai, juin, juillet et une partie d'août 1821, par le docteur Von Iffland», *Revue d'histoire de la Gaspésie*, vol. 7, n° 1 (janvier-mars 1969), p. 19-41, Gaspé.

Winks, Robin W.

Canada and the United States: The Civil War Years. Ed. rev., Montréal, Harvest House, 1971.

Woodley, E. C.

«The Hymans of Gaspé», *Revue d'histoire de la Gaspésie*, vol. 11, n° 2 (avril-juin 1973), p. 74-78, Gaspé.

Histoire et archéologie/History and Archaeology

En vente au Canada par l'entremise de nos agents libraires agréés et autres librairies, ou par la poste au Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9.

1 *Inventaire des marchés de construction des archives civiles de Québec, 1800–1870*, par Geneviève G. Bastien, Doris D. Dubé et Christina Southam, 1975, 3 vol. \$20.00; autres pays \$24.00.

2 *Histoire économique et sociale de Saint-Lin, 1805–1883, et l'importance de la famille Laurier*, par Réal Bélanger, 1975. \$4.00; autres pays \$4.80.

3 *Historique structural du fort George*, par Yvon Desloges, 1975. \$5.00; autres pays \$6.00.

4 *Plans de l'architecture domestique inventoriés aux Archives nationales du Québec à Montréal; Plans de l'architecture commerciale et industrielle inventoriés aux Archives nationales du Québec à Montréal; Plans de l'architecture publique, de l'architecture religieuse et du génie mécanique inventoriés aux Archives nationales du Québec à Montréal*, par André Giroux, Nicole Cloutier et Rodrigue Bédard, 1975, 3 vol. \$11.00; autres pays \$13.20.

6 *Louisbourg et les Indiens: une étude des relations raciales de la France 1713–1760*, par Olive Patricia Dickason; *La Chirurgie et les chirurgiens de l'île Royale*, par Linda M. Hoad, 1979. \$10.50; autres pays \$12.60.

10 *Etude sur la vie et l'oeuvre de Jacques Cartier (1491–1557)*, par Réal Boissonnault; *Fouilles au parc Cartier-Brébeuf, Québec, 1959*, par Kenneth E. Kidd; *Fouilles au parc Cartier-Brébeuf, Québec, 1962*, par John H. Rick; *Archéologie de sauvetage au parc Cartier-Brébeuf, la ville de Québec: juillet–août 1969*, par Marcel Moussette, 1977. \$9.00; autres pays \$10.80.

12 *Description des habitats préhistoriques de Coteau-du-Lac: assemblage disparate d'artefacts datant de la période archaïque et du sylvicole*, par Richard Lueger; *Analyse de deux artefacts en cuivre datant de la préhistoire, découverts au fort de Coteau-du-Lac, dans le bastion tréflé*, par A. Couture et J.O. Edwards; *Description de certains artefacts préhistoriques en pierre et de fragments de pierre non façonnée provenant du bastion tréflé du*

fort de Coteau-du-Lac, par D.E. Lawrence; *Description des restes de poissons provenant du bastion tréflé du fort de Coteau-du-Lac*, par W.B. Scott; *Inventaire des ossements humains découverts sur le site du fort de Coteau-du-Lac*, par J. Edson Way, 1979. \$8.00; autres pays \$9.60.

17 *Inventaire des marchés de construction des Archives nationales à Québec, XVIII^e et XVIII^e siècles*, par Doris Dubé et Marthe Lacombe, 1977, \$8.00; autres pays \$9.60.

18 *Fossés des fortifications originales de l'île aux Noix, Québec*, par Roger T. Grange, fils, 1979, 2 vol. \$5.50 le jeu; autres pays \$6.60.

20 *Etude archéologique du fort Lennox, île aux Noix, Québec, saison de fouilles 1964*, par Norman F. Barka; *Les perles de verre du fort Lennox, Québec*, par Karlis Karklins, 1979. \$7.75; autres pays \$9.30.

21 *Bibliographie annotée pour l'étude de la quincaillerie du bâtiment*, par Peter J. Priess, 1978. \$2.75; autres pays \$3.30.

23 *La garnison britannique dans la ville de Québec d'après les journaux de 1764 à 1840*, par Claudette Lacelle, 1979. \$4.50; autres pays \$5.40.

Lieux historiques canadiens n° 23

Les blockhaus au Canada, 1749–1841: une étude comparative et catalogue

par Richard J. Young

Au cours de la période qui s'étend de 1750 à 1850, l'Amérique du Nord britannique représentait un territoire immense, qu'il fallait défendre. Le Parlement n'était cependant pas disposé à dépenser les énormes sommes nécessaires à la construction et à l'entretien d'un réseau permanent de fortifications pour les ports importants de l'Atlantique et les cours d'eau limitrophes. Le blockhaus, qui pouvait être érigé rapidement à partir des matériaux disponibles sur place et qui demandait peu d'argent et de main-d'œuvre, apporta une solution temporaire au dilemme que posaient d'une part l'économie et d'autre part la sécurité. Il pouvait être adapté selon les besoins pour servir de poste isolé ou s'incorporer à un ensemble de bâtiments. La grandeur, la forme et les détails architecturaux pouvaient varier selon l'utilisation qu'on en voulait faire et selon l'habileté et le tempérament de chaque constructeur.

La Gaspésie, 1760–1867

par David Lee

De la Conquête jusqu'à la Confédération, la Gaspésie semblait être presque une colonie distincte. Son isolement et sa géographie accidentée l'empêchaient de communiquer efficacement avec le reste du Québec; à cela s'ajoutaient des différences économiques et démographiques, ce qui eut pour effet de lui attirer très peu d'attention de la part du gouvernement. D'ailleurs à bien des points de vue, la Gaspésie avait plus d'affinités avec l'Europe qu'avec le Québec. De plus, en raison des communications médiocres et d'une population aux origines diversifiées, les habitants de la région éprouvaient des difficultés à développer un sentiment d'appartenance, en dépit du fait qu'ils dépendaient tous de l'industrie de la pêche et qu'ils partageaient des vues essentiellement conservatrices.